

Le retour de l'inflation en Europe fait craindre une hausse des taux

POUR CONTRER la menace du retour de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) pourrait choisir de relever plus rapidement et plus fortement que prévu ses taux directeurs. Conséquence directe de l'envolée des cours des matières premières et du pétrole, la hausse des prix a atteint 0,5 % en France, en décembre 1999, et devrait être de 0,4 % en Allemagne en janvier. Une action de la BCE est envisagée dès la prochaine réunion de son conseil, le 3 février. La Bourse de Paris a de nouveau cédé 1,64 %, mardi 25 janvier, ce qui porte son recul à 6 % depuis le début de l'année. Au-delà de 5,60 %, le taux de l'emprunt d'Etat français à dix ans est à son plus haut niveau depuis l'automne 1997. Mardi, l'euro est tombé à 0,9988 dollar, un plancher historique.

Lire pages 16 et 19 à 21

La justice suisse et le Kremlin

PAVEL BORODINE, ancien « chef de la direction des affaires du président » au Kremlin, fait l'objet d'un mandat d'arrêt international lancé par le juge genevois, Daniel Devaud. Ce proche de la famille Eltsine est accusé d'avoir détourné des capitaux provenant du budget d'Etat et de ventes de pétrole. Parallèlement, Boris Berezovski, le financier proche de l'ancien président et actionnaire d'Aeroflot, pourrait être inculpé, explique au Monde Nikolai Volkov, enquêteur au parquet russe. Cette relance des affaires de corruption intervient au moment où Vladimir Poutine rencontre de plus en plus de difficultés sur le front tchétchène. Elle ravive les interrogations sur sa capacité de se démarquer du « clan eltsinien ».

Lire page 2

La chasse aux voix



JEAN SAINT-JOSSE

REÇU mercredi 26 janvier par Jacques Chirac, Jean Saint-Josse, élu député européen à la tête de Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT), cherche le plus offrant - à droite ou à gauche, à l'Élysée ou à Matignon - pour les quelque 1,2 million de voix réunies par son mouvement en juin 1999.

Lire page 6

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 E ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 127 - 7,50 F

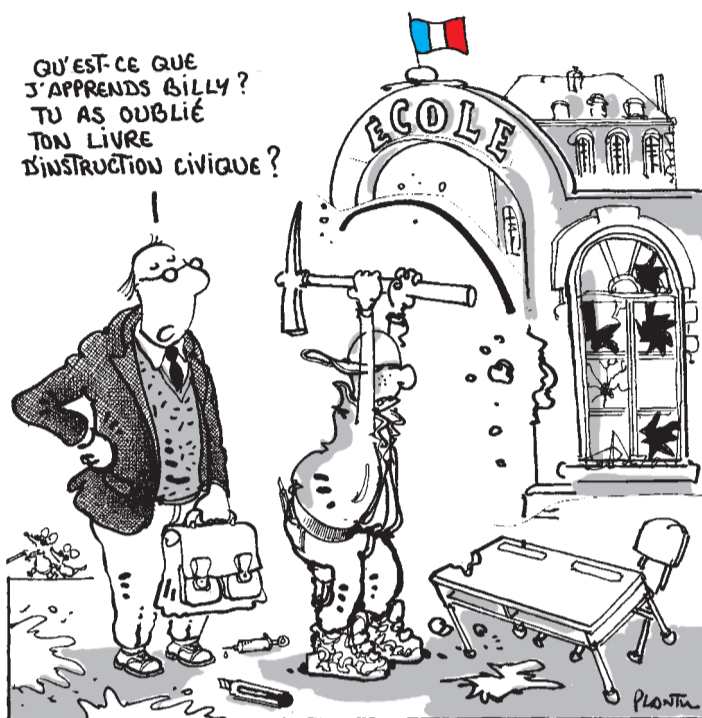


Violences scolaires : Claude Allègre sous pression

● Grèves et occupations de locaux se multiplient pour dénoncer les agressions ● Le ministre de l'éducation présente jeudi la suite de son plan anti-violences ● 20 000 aides-éducateurs supplémentaires, présence accrue des enseignants et nouvelles procédures disciplinaires

LA MULTIPLICATION des incidents graves dans les établissements scolaires, les grèves et les occupations de locaux renforcent la pression sur Claude Allègre. Le ministre de l'éducation nationale doit présenter, jeudi 27 janvier, le contenu de la deuxième phase de son plan anti-violence. Ce nouveau programme est fondé sur les conclusions d'une évaluation conduite par deux chercheurs bordelais, qui constatent une stabilisation du phénomène, sauf en Ile-de-France, mais insistent sur ses racines persistantes : la perte de la confiance des élèves envers les enseignants, l'instabilité des équipes éducatives et la gestion défectueuse des questions disciplinaires dans les établissements.

Face à ce constat, le ministre de l'éducation nationale devrait annoncer l'arrivée de 20 000 aides-éducateurs et la création de nouveaux sites (Essonne, Nord, Rouen et Toulouse) s'ajoutant aux neuf existants. M. Allègre doit aussi engager une réforme des procédures



disciplinaires dans les lycées et collèges, et lancer le slogan du « zéro tolérance » dans les écoles élémentaires. Un nouveau mode de recrutement des enseignants, déconcentré, est envisagé pour assurer la stabilité des équipes. Le ministre souhaite aussi relancer le débat sur l'organisation du temps de travail des enseignants, estimant qu'ils doivent être « davantage dans les établissements ».

Présenté par Claude Allègre comme l'un des axes-clés de la lutte contre la violence et les incivilités à l'école, l'enseignement de la morale et du civisme va de nouveau être renforcé de l'école primaire au lycée.

Depuis le mois de novembre, les élèves de seconde se familiarisent avec le nouvel enseignement d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), censé leur donner des clés pour apprendre à dialoguer, développer leur esprit critique et exercer leur citoyenneté.

Lire pages 8 et 9



BANDE DESSINÉE Un provocateur à Angoulême

Pour sa 27^e édition, du 26 au 30 janvier, le Festival international de la BD d'Angoulême a choisi le Québec comme invité d'honneur et s'est donné pour président l'Américain installé en France Robert Crumb (*autoportrait inédit*), le très provocateur pape de la BD *underground* des années 70. Dans un entretien au Monde, Crumb s'explique sur son travail, qui sera exposé à Angoulême. A voir aussi des expositions Uderzo, Jean Giraud-Mœbius, les dix ans de l'éditeur L'Association et les trente ans de Glénat. p. 28 et 29

La parité au service de l'entreprise, chez General Electric

L'ÉPINEUX dossier de la parité homme-femme ne fait pas plancher que le gouvernement et le Parlement français. Pour preuve, le chantier en cours chez le géant américain General Electric (GE). La société dirigée par Jack Welch a imaginé une réponse à un problème qu'il partage avec la grande majorité des groupes industriels : l'absence de femmes à des postes de haute responsabilité. « Nous nous sommes rendu compte que le nombre de femmes était particulièrement faible aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie », explique Francis Bailly, vice-président chargé du marketing de GE Medical Europe. Nous avons voulu comprendre quel était le problème. Les femmes représentent dans cette filiale environ 40 % des cadres et seulement 10 % du comité de direction.

Pour avoir un parcours intéressant dans le groupe, explique M. Bailly, « nous avons constaté, empiriquement, qu'une personne doit présenter trois caractéristiques : être compétente bien sûr, mais également être visible dans l'entreprise et avoir une bonne image ». La « compétence » d'un collaborateur est mesurée chez GE par des évaluations annuelles.

Pour les autres critères, tout est plus flou. La « visibilité » est la capacité de nouer des liens avec les « bonnes » personnes pour cheminer dans l'entreprise. L'« image » est l'ensemble des signaux extérieurs envoyés aux collaborateurs. Selon cette grille de lecture, les hommes et les femmes cadres de GE agiraient différemment. « Les femmes sont particulièrement attentives à ce qu'elles font dans leur travail quotidien. » Elles excellent donc dans la « compétence ». En revanche, les hommes « sont plus politiques, ils apportent plus de soin au développement de leur image pour être visibles des personnes qui peuvent les aider dans leur carrière ».

Un *european women network* - réseau européen de femmes - s'est constitué en juillet 1999. Il regroupe des représentantes de toutes les filiales européennes de GE. Cette assemblée étudie les solutions qui permettraient aux femmes de mieux réussir dans l'entreprise. Cette initiative, née en France, s'est étendue à l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Une expérience similaire est en cours outre-Atlantique. Des personnes haut placées dans la hiérarchie tentent d'aider des

jeunes femmes « à potentiel » à mieux cheminer dans le groupe. Des réunions à deux sont organisées à raison de quelques heures par mois. Martha McCann-Lazor, cadre dirigeante de GE Medical, guide une jeune femme experte en finance. Francis Bailly est le tuteur d'une jeune spécialiste de marketing. « Nous avons des discussions très diverses, explique-t-il, de la manière de s'exprimer en public au fonctionnement interne de la maison. Nous parlons aussi des projets les plus « porteurs » pour l'intéressée. »

Voir dans cette démarche une volonté de promouvoir « la femme » serait ne pas comprendre GE. Il s'agit « avant tout de servir l'entreprise », explique M^{me} McCann-Lazor. La multinationale ne veut passer « à côté de personne, homme ou femme, qui puisse apporter quelque chose au groupe ». GE envisage d'ailleurs d'élargir ce programme de tutorat aux jeunes « à potentiel »... de sexe masculin !

Laure Belot

Lire aussi nos informations page 34 et l'éditorial page 14



VOYAGES Marcher dans le désert

Des vagues de dunes couleur ocre aux plateaux de roches noires, le désert de Mauritanie offre une diversité de paysages aux marcheurs. Récit de huit jours à pied dans le massif de l'Adrar, entre la chaleur du soleil et le froid de la nuit ; entre Chinguetti, la septième ville sacrée de l'Islam, menacée d'être enfoncée par le sable, et les falaises de l'oasis de Tarjijt. p. 24 et 25

Anthony LaPaglia Samantha Morton Sean Penn Uma Thurman

ACCORDS & DÉSACCORDS
Ecrit et réalisé par Woody Allen

ACTUELLEMENT

France

CANAL LE MAÎTRE DU NUMÉRIQUE

FRANCE info

PYRAMIDE DISTRIBUTION

Helmut le maudit

POUR Helmut Kohl, c'est une véritable descente aux enfers. Une sortie définitive et humiliante de la vie politique pour un homme d'Etat auquel l'Allemagne est redevable d'avoir été réunifiée, et l'Europe d'avoir progressé de manière décisive sur la voie de son union économique et politique. Quel péché a donc commis Helmut Kohl pour qu'il fasse aujourd'hui de manière irrévocable le trajet du Capitole à la roche Tarpéienne ? Pour qu'il voie des hommes et des femmes qui lui doivent tout, carrière, honneurs et promotions, se détacher de lui comme d'un pestiféré, lui lancer des injonctions comminatoires, alors qu'il y a quelques mois les mêmes seraient entrés sous terre au moindre froncement de sourcils de leur patron ?

Ce n'est ni l'ampleur ni même l'origine supposée des fonds illégaux collectés par lui au profit de son parti, la CDU, qui le désignent pour le pilori, mais le respect de la parole donnée, sa persistance à ne pas dévoiler l'identité des mystérieux donateurs qui scandalisent l'Allemagne. Au point qu'un journal peu suspect de sympathies de gauche, le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, va jusqu'à soupçonner l'ancien chancelier de « vouloir couvrir des agissements criminels ».

Bien que partagée à peu près également entre catholiques et protestants, l'Allemagne est très

imprégnée de morale luthérienne, une morale de la responsabilité du pêcheur face à son salut. Le parti pris de silence adopté par Helmut Kohl, qui, dans une civilisation méditerranéenne, aurait pu être porté à son crédit moral, constitue une circonstance aggravante aux yeux d'une majorité d'Allemands. Dans les communautés piétistes, jadis, on pratiquait la confession publique, voie royale vers la repentance et le salut - ces pratiques se sont perpétuées dans des communautés allemandes émigrées en Amérique, comme les Amish. La délation était encouragée, et pratiquée avec une absolue bonne conscience puisqu'elle contribuait à remettre un pêcheur égaré sur le chemin du Bien.

Le régime communiste défunt de la RDA avait su détourner ces pratiques anciennes à son bénéfice, baptisant autocritique la forme communiste de la confession publique, et mettant en place, avec la Stasi et ses informateurs, le système de délation de masse le plus efficace existant dans une nation moderne. L'on décrit trop souvent la nouvelle Allemagne comme « normalisée », se comportant de manière identique à la plupart de ses voisins.

Luc Rosenzweig

Lire la suite page 14



ÉTATS-UNIS La nouvelle économie

3. La dot-com de Candice

Candice Carpenter a franchi le pas : elle a quitté les gros salaires des grandes sociétés pour créer sa dot-com, *iVillage*, une de ces entreprises Internet devenues la coqueluche de Wall Street. Récit d'une aventure pour entrepreneurs aux nerfs solides. p. 12

International	2	Jeu-concours	22
France	6	Météorologie	26
Société	8	Jeux	26
Régions	11	Carnet	27
Horizons	12	Culture	28
Entreprises	16	Guide culturel	31
Communication	18	Kiosque	32
Tableau de bord	19	Abonnements	32
Aujourd'hui	22	Radio-Télévision	33

RUSSIE Le juge genevois Daniel Devaud a délivré en décembre un mandat d'arrêt international contre un proche de la famille Eltsine, Pavel Borodine, ancien chef de la direction

des affaires du président, au Kremlin. Selon des informations obtenues par *Le Monde*, M. Borodine serait impliqué dans un financement occulte permis par des détournements d'argent

du budget de l'Etat et de ventes de pétrole. ● **CETTE RELANCE** des affaires de corruption intervient au moment où son successeur désigné, Vladimir Poutine, rencontre, à deux mois

du scrutin présidentiel, de plus en plus de difficultés sur le front tchéchène. Elle ravive les interrogations sur la capacité – et la volonté – du président par intérim de se démar-

quer du « clan Eltsine ». ● **BORIS BERZOVSKI** pourrait être inculpé pour détournement de capitaux d'Aeroflot, explique au *Monde* Nikolai Volkov, enquêteur au parquet russe.

Le parquet suisse lance un mandat d'arrêt contre un proche de Boris Eltsine

Ancien chef de la direction des affaires du président russe, Pavel Borodine est accusé de malversations financières liées à la rénovation des bâtiments du Kremlin. Boris Berezovski, le financier proche de l'ancien président, pourrait, de son côté, faire l'objet de nouvelles poursuites

MOSCOU
correspondance

On les croyaient enterrées, mises au fond d'un tiroir, largement supplantées par l'actualité du moment, la guerre en Tchétchénie qui, à l'automne 1999, sauva du désastre le « clan Eltsine ». Pourtant, les « affaires » qui, voici un an, menaçaient l'entourage proche du « premier président de Russie », conduisant toutes à des comptes en banque suisses grassement approvisionnés, n'ont pas dit leur dernier mot.

Dans la dernière quinzaine de décembre, le juge genevois, Daniel Devaud, a donné un second souffle au « scandale Mabetex », du nom de cette société basée à Lugano, qui aurait corrompu les proches de Boris Eltsine en échange de marchés de construction à Moscou. Il a délivré un mandat d'arrêt international contre Pavel Borodine, qui fut de 1993 jusqu'à la mi-janvier le chef de la direction des affaires du président, l'immense empire immobilier et industriel de la présidence. Il est aujourd'hui soupçonné, selon les milieux policiers à Berne, d'avoir payé la rénovation du Kremlin (réalisée par Mabetex) par un double système de finance-

Un journaliste menacé d'internement psychiatrique

Mercredi 19 janvier, le ministre de l'intérieur russe a tenté, sans succès, de faire interner dans un hôpital psychiatrique, le journaliste russe Alexandre Khinstein, éditorialiste du grand quotidien *Moskovskii Komsomols*. Ces dernières années, M. Khinstein, proche du maire de Moscou, Iouri Loujkov, s'est spécialisé dans des enquêtes sur les affaires du « clan Eltsine ». On lui doit quelques retentissants articles sur le magnat Boris Berezovski et sur Roman Abramovitch, jeune oligarque du Kremlin. Publiant des enregistrements de conversations téléphoniques ou des documents provenant des services russes, M. Khinstein s'est fait la réputation d'un journaliste dont se serait servi le « clan Loujkov » pour régler ses comptes. En mai 1999, il avait été interpellé par la police en possession de plusieurs pièces d'identité, dont des faux. Alors inculpé pour ces faits, l'éditorialiste fait aujourd'hui l'objet d'un harcèlement de la part du ministère de l'intérieur.



ment impliquant le budget d'Etat et des ventes de pétrole. Une partie de l'argent aurait été détournée, puis blanchie en Suisse.

Par ailleurs, dans l'affaire des détournements de fonds de la compagnie aérienne russe Aeroflot, qui vise cette fois-ci le tout puissant Boris Berezovski, aujourd'hui député à la Douma d'Etat (la Chambre basse du Parlement), les semaines à venir devraient également être décisives. Début février, dans le cadre d'une commission rogatoire russe datant de mai 1999, le parquet russe recevra pour la première fois des documents qui pourraient permettre d'inculper M. Berezovski pour escroquerie et blanchiment d'argent.

M. POUTINE ET LA CORRUPTION

Pour Vladimir Poutine, le président par intérim, ces échéances auront valeur de test. Aujourd'hui en grande difficulté sur le front tchéchène, il pourrait être tenté, à deux mois du scrutin présidentiel, de se concentrer sur une « nouvelle campagne » : la lutte contre la corruption et la criminalité.

Le scandale « Mabetex » avait éclaté en janvier 1999, quand sur demande des Russes, le procureur suisse Carla Del Ponte perquisitionna dans les locaux de la société luganaise. Elle y découvrit d'intéressants documents, dont deux cartes de crédit émises aux noms des filles du président russe. On soupçonnait alors de très hauts fonctionnaires russes, Pavel Borodine en tête, d'avoir touché auprès de Mabetex d'énormes pots-

de-ven en échange de travaux de rénovation dans des bâtiments officiels à Moscou, dont le Kremlin. Mais très vite le procureur Iouri Skouratov, encouragé dans ses enquêtes par Evgueni Primakov et le maire de Moscou Iouri Loujkov, fut écarté. La machine de l'entraide judiciaire russo-suisse n'a pas pour autant cessé de fonctionner et en mai 1999, le procureur genevois Bernard Bertossa ouvrait une procédure pour blanchiment d'argent contre M. Borodine.

Chargé de l'enquête, le juge Daniel Devaud aurait déjà, selon les

informations du *Monde*, bloqué une cinquantaine de comptes bancaires pour des dizaines de millions de dollars. Il aurait également identifié un compte genevois menant à cinq personnes de l'administration présidentielle. Il s'interroge sur les propriétaires réels des comptes, au nombre desquels pourrait figurer Tatiana Diatchenko, la fille cadette de Boris Eltsine. En décembre, le juge Devaud a lancé un mandat d'arrêt contre Pavel Borodine. Il éplucherait désormais les comptes de la « sœur jumelle » de Mabetex, la Merkata Trading (qui compte parmi ses dirigeants le gendre de M. Borodine, ainsi qu'un proche de l'ancien premier ministre Viktor Tchernomyrdine).

En s'attaquant de front à Pavel Borodine, l'homme qui connaît tout des secrets financiers de la « famille », la Suisse fournit à M. Poutine une occasion de se démarquer du clan eltsinien. Pour le moment, le président par intérim s'est contenté de renvoyer, à la mi-janvier, M. Borodine de son poste de chef des affaires du président, lui offrant la fonction de « secrétaire d'Etat de l'Union Russe-Biélorussie ».

Le fait est que, jusqu'à sa consécration au sommet de l'Etat, Vladimir Poutine s'illustra plutôt comme le parfait petit soldat du « clan Eltsine ». En février 1999, alors qu'il était à la tête du FBS (ex-KGB), il fit tout son possible pour freiner les « affaires ». « Poutine a personnellement veillé

à ce que je sois écarté de mes fonctions », expliquait récemment Iouri Skouratov, le procureur russe. « Ses services bloquaient systématiquement la transmission d'informations nécessaires à la poursuite des enquêtes ». Cette grande fidélité au Kremlin valu à Vladimir

les principaux artisans de son installation à la tête de l'Etat russe. « Tout est question de calendrier », estime un responsable de la police à Berne. « Poutine peut-il agir avant les élections ? Je pense qu'il appliquera les méthodes du KGB : avancer tout doucement, sans

Les dirigeants de la CEI soutiennent Poutine

Vladimir Poutine a été élu à l'unanimité, mardi 25 janvier, président en exercice de la Communauté des Etats indépendants (CEI), qui regroupe les ex-républiques soviétiques à l'exception des Etats baltes. Il succède à ce poste à Boris Eltsine. Lors d'une conférence de presse, M. Poutine a évoqué la lutte contre le terrorisme comme une priorité de la CEI. Il a déclaré que tous les chefs d'Etat de la CEI réunis ce jour-là, à Moscou, avaient soutenu une proposition du président du Kazakhstan, Nursoultan Nazarbaïev, portant sur la création d'un « centre anti-terroriste unifié ». « Nous avons exprimé aujourd'hui notre confiance en Poutine, il est l'homme que nous aimerions voir élu à la tête de la Russie », a commenté le président de l'Azerbaïdjan, Gueïdar Aliev. M. Poutine a, par ailleurs, déclaré, à l'issue du sommet, que « la Russie [agirait] de façon cohérente et avec insistance » pour la défense des droits des minorités russes vivant dans les ex-républiques soviétiques. – (Reuters, AFP)

Poutine d'être nommé, en août 1999, premier ministre. Puis intronisé comme l'héritier du président Eltsine démissionnaire.

Grand favori à la présidentielle de mars, M. Poutine peut-il s'affranchir de ses maîtres ? S'attaquer par exemple au plus gros morceau, Boris Berezovski, symbole honni des années Eltsine pour une majorité de Russes ? C'est à coup sûr se mettre à dos tous les puissants médias contrôlés par M. Berezovski, qui furent

rompre les ponts, puis frapper au moment venu », ajoute-t-il. Mais, d'autres, comme ce proche de Boris Berezovski, n'hésitent pas à lancer des avertissements : « Si l'on avait l'ombre d'un doute sur la fidélité de Poutine, certaines choses pourraient sortir, comme son rôle exact dans les attentats meurtriers de septembre. Juste avant, Poutine dirigeait le FSB et il savait probablement ce qui se tramait ».

A. Du.

Nikolai Volkov, enquêteur au parquet russe

« Des sommes importantes appartenant à Aeroflot ont été détournées et blanchies »

MOSCOU

correspondance

« Début novembre, le financier Boris Berezovski a crié victoire, affirmant que vous aviez levé toutes les inculpations contre lui dans l'affaire Aeroflot. Qu'en est-il exactement ?

– M. Berezovski dit ce qu'il veut, mais ce n'est pas le cas. Les inculpations que j'ai levées contre lui avaient été lancées à un stade préliminaire de l'enquête. A l'époque, M. Berezovski se trouvait la plupart du temps à l'étranger, et nous ne parvenions pas à l'interroger en qualité de témoin. Une fois inculpé de « commerce illégal » et de blanchiment d'argent, il a été obligé de répondre à nos convocations. Nous pensons

alors que la société Andava, basée à Lausanne, dont il est proche, avait géré l'argent d'Aeroflot, sans licence de la Banque centrale russe. Puis, au cours de l'enquête, nous avons constaté que ces inculpations, relativement mineures, ne convenaient pas à Berezovski.

– L'enquête continue donc à Moscou ?

– Oui, et de manière plus intensive. Avec l'aide des organes de sécurité suisses et en nous appuyant sur certains documents, nous avons la confirmation qu'une partie de l'argent d'Aeroflot, qui a transité sur les comptes des sociétés suisses Andava et Forus, a bien été directement dérobée, à la suite d'une escroquerie.

– Boris Berezovski est-il en cause ?

– Nous étudions sa participation. M. Berezovski était jusqu'au dernier moment l'un des principaux actionnaires, avec M. Glouchkov [un proche de Berezovski, ancien dirigeant d'Aeroflot], de la société Andava. Bien sûr, la difficulté tient au fait que ces messieurs ne font rien ouvertement. Ils détiennent des actions par l'intermédiaire d'hommes de paille, grâce à un système subtil de procurations. Ils étaient donc au courant de ce qui se faisait. Après la création d'Andava et Forus, Aeroflot a été coupée de ses flux financiers, puis l'argent volé était ensuite blanchi et légalisé à travers une centaine de petites structures commerciales, basées en Suisse et ailleurs. M. Berezovski a agi de manière analogue avec AvtoVaz [grand constructeur automobile russe], ou dans le secteur pétrolier.

– Dans l'affaire Aeroflot, de quels montants s'agit-il ?

– Une somme de 580 millions de dollars a transité par la société Andava, et 350 millions par Forus. Bien sûr, tout n'a pas été détourné, sinon Aeroflot n'aurait simplement pas pu fonctionner. Mais, à côté de cela, nous avons identifié plusieurs opérations financières qui n'ont pas été réalisées au profit d'Aeroflot. Par exemple, un épisode portant sur 50 millions de dollars.

– Maintenant, nous attendons avec impatience la transmission, fin janvier, des pièces bancaires saisies en Suisse. Et également de documents sur les statuts des sociétés et des procès verbaux des interrogatoires de Suisse qui étaient en relation avec ces sociétés. J'ai participé, fin novembre, aux auditions de témoins, et j'ai pu me persuader que nous allions dans la bonne direction.

– Etes-vous prêt à inculper Boris Berezovski ?

– Oui. Si les documents que nous sommes sur le point de recevoir confirment sa culpabilité, nous l'inculperons immédiatement. Il sera alors accusé d'escroquerie, vol de l'argent d'Aeroflot

et blanchiment d'argent. Ces articles sont passibles d'une peine de dix ans d'emprisonnement.

– Est-il possible de s'attaquer ainsi de front à Boris Berezovski, qui joue encore en Russie un rôle de premier plan ?

– Nous voulons prouver que la Russie peut vivre selon les lois. Peu m'importe que M. Berezovski soit député, ministre ou sénateur... L'enquête continue. Aucune pression n'a, pour l'instant, été exercée sur nous, ni venant de la direction du parquet ni du gouvernement. Si je suis écarté, si l'affaire est classée, alors je pourrai vous dire pourquoi c'est arrivé.

Si la culpabilité de Boris Berezovski est confirmée, il sera immédiatement inculpé et passible d'une peine de dix ans de prison

– M. Berezovski a pourtant une immunité parlementaire ?

– Pas pour les activités qu'il a menées avant d'être élu député [en décembre 1999]. Or c'est le cas pour l'affaire Aeroflot. Mais si les choses vont jusqu'au procès, alors il faudra l'accord de la Douma d'Etat [Chambre basse du Parlement] pour lever son immunité. Cela sera plus difficile.

– Le président par intérim, Vladimir Poutine, a-t-il la volonté d'aller jusqu'au bout dans cette affaire ?

– Pour le moment, je prends à la lettre les paroles de M. Poutine. Il a répété à plusieurs reprises que la lutte contre la corruption était l'un des principaux axes de son action. Je n'ai pour l'instant pas de raison d'en douter. »

Propos recueillis par Agathe Duparc

Espace Suffren
40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00
CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

Vous aurez peut-être du mal à la reconnaître.

Mais toutes les facilités pour l'essayer.

Nouvelle POLO

Calandre de la nouvelle Polo GTI

Bruxelles propose un nouveau mode de décisions pour éviter la paralysie de l'Europe élargie

Vote à majorité qualifiée et réduction du nombre de commissaires sont au programme

La Commission européenne devait présenter, mercredi 26 janvier, ses propositions de réforme des institutions européennes. Celle-ci fera l'ob-

jet d'une conférence intergouvernementale (CIG), qui s'ouvrira le 14 février pour s'achever à la fin de l'année. L'enjeu de la CIG est d'éviter la

paralysie qui menace une Union élargie à 28 Etats, c'est-à-dire de permettre la poursuite de l'intégration européenne.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre envoyé spécial

Une Europe incapable de prendre des décisions faute d'être en mesure d'élaborer le moindre consensus, une Europe regroupant 28 ou 30 Etats, mais devenue un Gulliver entravé, méritant l'épithète de « machin » dont le général de Gaulle affublait les Nations unies ? Si l'élargissement de l'Union européenne, confirmé lors du sommet d'Helsinki, se résume à une fuite en avant non contrôlée, bref, si le statu quo du fonctionnement institutionnel perdure, le risque est gros.

Qu'on en juge : s'élargissant de 15 à 28 membres (avec la Turquie), l'Europe passerait de 375 à 545 millions d'habitants. Or, à se borner à appliquer les dispositions en vigueur, le nombre de sièges au Parlement européen devrait logiquement s'élever à 963 (contre 626 actuellement), le nombre de voix au sein du Conseil des ministres atteindre 144 (contre 87), et celui des commissaires composant l'exécutif communautaire passer de 20 à 35 membres ! Nul effort d'imagination n'est nécessaire pour se rendre compte qu'une telle Europe, accentuant fortement son hétérogénéité en s'élargissant, deviendra ingérable. Elle risque fort de se transformer en nain politique et un coup sans doute fatal serait porté au « projet européen ».

Si, lors des négociations précédant le traité d'Amsterdam (1997), les Quinze n'ont pu se mettre d'accord sur trois sujets d'apparence « technique », c'est parce que ceux-ci sont porteurs du débat plus essentiel de l'approfondissement de l'Europe. La conférence intergouvernementale va tenter de concilier le vieux dilemme entre élargissement et poursuite de l'intégration européenne. Les propositions de Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale et de la CIG,

concernent principalement ce qu'on appelle les « trois reliquats » d'Amsterdam : la taille et la composition de la Commission européenne ; la pondération des voix au sein du Conseil des ministres ; l'extension du vote à la majorité qualifiée. Cet ordre du jour minimal est complété par d'autres sujets controversés, tels que l'institutionnalisation des « coopérations renforcées » (la possibilité pour une avant-garde de pays de promouvoir telle ou telle politique communautaire), mais aussi la nécessité de donner une traduction institutionnelle à l'émergence de la politique européenne de sécurité et de défense ou le projet d'une Charte des droits fondamentaux de l'Union.

Pour austère qu'il soit, un tel débat devra être poursuivi tout au long de l'année 2000, sauf à prendre le risque d'accentuer le « déficit démocratique » de l'Europe

Enfin, il est prévu de revoir la composition des autres institutions européennes, en particulier du Parlement européen (le traité d'Amsterdam fixe à 700 le nombre de ses membres), mais aussi de la Cour des comptes, du Comité économique et social et du Comité des régions. Rien de ce qui ne concerne pas les « reliquats d'Amsterdam » n'est sûr de faire partie de l'ordre

du jour de la CIG. Bien des pays sont en effet hostiles à l'idée de trop élargir celui-ci – et particulièrement la France, soucieuse que sa présidence de l'Union (second semestre 2000) se solde par un succès.

● **La taille de la Commission européenne.** Comme il est exclu d'envisager un exécutif européen à 35 membres, deux solutions seront proposées : 1) un plafonnement à 20 commissaires, assorti d'un système de rotation sur un pied d'égalité, permettant aux 28 pays d'être représentés, à tour de rôle et selon un calendrier précis, au sein du collège européen. Michel Barnier privilégie un tel système, qui assure, selon lui, la collégialité, mais il est a priori minoritaire. 2) La solution d'un commissaire par Etat à la faveur d'une majorité de gouvernements. Dans ce cas, prévient M. Barnier, il faut savoir que certains commissaires seront nécessairement sans portefeuille ou sans administration, que les pouvoirs du président de la Commission devront être étendus, et qu'on risque d'instituer une vraie rivalité avec le Conseil des ministres européen.

● **Pondération des voix au sein du Conseil.** Il s'agit de retrouver un « équilibre démocratique » entre la règle de la majorité qualifiée et le poids démographique des Etats membres, afin que les décisions du Conseil ne soient pas prises au nom d'une minorité de la population européenne. Aujourd'hui, il arrive qu'une décision émane d'un groupe de pays représentant 58 % de la population de l'Union. Or ce pourcentage pourrait baisser à moins de 50 % dans une Europe à 28, et une décision pourrait être bloquée par un groupe de pays représentant quelque 10 % de la population européenne. Deux propositions sont sur la table : une répartition des voix au profit des « grands » pays, ou l'institution d'une double majorité associant une majorité simple

d'Etats membres et une majorité de la population européenne.

● **Vote à la majorité qualifiée.** En prévision des contraintes inhérentes à l'élargissement, celle-ci devra devenir la règle, et l'unanimité des décisions au sein du Conseil l'exception. Pour Michel Barnier, c'est « un problème de philosophie de la construction communautaire ». Certains pays, tels la Grande-Bretagne, ne sont pas des chauds partisans de cette suppression de fait du droit de veto. En réalité, celui-ci et la règle de l'unanimité subsisteraient dans certains domaines, comme les questions institutionnelles et la fiscalité.

● **Coopérations renforcées.** L'objectif est de supprimer les contraintes – unanimité obligatoire –, associées au principe des « coopérations renforcées » institué par le traité d'Amsterdam. Selon les propositions du commissaire chargé de la CIG, huit pays seulement pourraient décider de lancer une « coopération renforcée ». Il va de soi qu'il n'est pas question de « détricoter » l'acquis communautaire, cette réforme ayant au contraire pour objectif de s'assurer que la volonté de coopération d'un groupe de pays s'exprime au sein du cadre institutionnel de l'Union.

La Commission européenne a bien conscience que tout cela n'est pas de nature à améliorer la « transparence » des institutions européennes. Il n'empêche : pour austère qu'il soit, un tel débat devra être poursuivi tout au long de l'année 2000, sauf à prendre le risque, pour cause d'élargissement raté, d'accentuer le « déficit démocratique » de l'Europe. D'ici une quinzaine de jours une vaste campagne pédagogique, dotée d'un budget de 4 millions d'euros, sera lancée dans tous les pays de l'Union, associant si possible médias et universités.

Laurent Zecchini

La Commission souhaite relancer l'OMC dès cette année

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Selon la Commission de Bruxelles, l'Union européenne a intérêt à relancer les négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sans attendre les élections américaines. Pour y parvenir avec quelque chance de succès, il lui faudra rétablir la confiance sérieusement ébranlée chez certains par l'échec de la conférence de Seattle. D'où l'idée de proposer un « paquet de redémarrage » principalement orienté vers les pays en développement. Tel est le discours que Pascal Lamy, commissaire en charge du commerce, est venu tenir mardi 25 janvier devant la commission concernée du Parlement européen.

Le commissaire a expliqué que l'Union « a besoin d'un cycle aussi ambitieux que possible » et que « les raisons qui plaident pour un ordre du jour étendu restent valables » : ce serait donc toujours une erreur pour l'Europe que de se résigner à ne négocier que sur la libéralisation de l'agriculture et des services, ainsi que l'a imposé le Traité de Marrakech de 1994, à l'issue de l'Uruguay Round. La Commission, qui a apparemment obtenu le feu vert des Etats membres sur ce point, semble aussi assurée de l'appui des autres pays européens, mais également du Japon, du Brésil,

de la Thaïlande et de bon nombre de nations émergentes. Son projet suscite aussi l'approbation de Mike Moore, directeur général de l'OMC.

La Commission souhaite que le cycle puisse être lancé dès 2000. Aux députés sceptiques qui mettaient en doute la capacité des Américains à négocier avant l'élection présidentielle, M. Lamy a répondu qu'un changement d'administration ne modifierait probablement pas grand-chose : « Il y a peu de chances que ce soit plus facile dans dix-huit mois. Les positions américaines sur des dossiers comme l'agriculture, les textiles ou l'antidumping sont les mêmes depuis quinze ans. »

EFFORT DE SÉDUCTION

Le « paquet de redémarrage » évoqué par le commissaire permettrait de répondre aux préoccupations les plus immédiates des pays en développement, mises en avant à Seattle et concernant les modalités de mise en œuvre du Traité de Marrakech. Ces pays veulent appliquer avec plus de souplesse les dispositions concernant la défense de la protection intellectuelle, le droit à accorder des subventions ou les investissements. Ils réclament avec insistance un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés. M. Lamy n'a pas caché que le monde industrialisé devrait faire des concessions : « Il faudra mettre la main à la

poche ! », s'est-il exclamé. Le commissaire a suggéré en second lieu d'amorcer sans attendre une réforme du fonctionnement de l'OMC. « On peut déjà à court terme procéder à des améliorations concrètes des règles et des procédures, faciliter la participation des pays en développement, se pencher sur la manière dont les conférences de négociations sont préparées », a-t-il fait valoir. Fort de l'expérience mouvementée de Seattle, il a encore suggéré une amélioration des modalités du dialogue avec les organisations non gouvernementales.

Comme le lui ont fait remarquer plusieurs parlementaires, l'effort de séduction ainsi envisagé à l'égard du tiers-monde risque de ne pas atteindre son objectif en raison du mécontentement que suscitent chez les pays en développement les positions de l'Union en matière d'environnement ou de normes sociales. M. Lamy admet que sur l'environnement, l'Europe est assez seule. Mais il estime qu'elle ne doit pas changer de position. « Nos opinions publiques demandent des progrès en matière de normes sociales et de respect de l'environnement. Ces exigences posent problème aux pays en développement. Nous devons vivre avec cette contradiction », a-t-il conclu.

Philippe Lemaître

Les socialistes espagnols proposent une alliance aux communistes

MADRID

de notre correspondante

Que faire, à un peu plus d'un mois des élections, lorsque quatre à six points, à peine, vous séparent du parti politique donné gagnant dans les sondages, en l'occurrence le Parti populaire de centre droit de José María Aznar ? Réponse : contracter des alliances. L'idée n'est pas nouvelle et dans sa quête désespérée pour remonter la pente électorale, le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), qui ne s'est jamais remis d'avoir perdu les dernières législatives, en 1996, par seulement 300 000 voix d'écart, s'y est déjà risqué en sondant les partis nationalistes.

Seulement voilà, entre le réalisme pragmatique – toujours payant – des Catalans et les querelles de famille des Basques qui, dans leur flirt pous-

sé avec les radicaux indépendantistes, rendent tout rapprochement « sulfureux » aux yeux des électeurs, le choix était limité.

A moins que la gauche qui, en principe, joue en Espagne au centre, ne se tourne à son tour vers sa gauche. Une gauche plurielle à l'espagnole ? L'idée est séduisante, même si toutes les tentatives avaient jusqu'ici avorté. Il est vrai qu'entre Izquierda Unida (IU), une gauche communiste, pure et dure, nettement en perte de vitesse et qui a vu ses 10,5 % de voix des législatives de 1996 s'effriter chaque fois un peu plus à chaque scrutin régional ou municipal, et un parti socialiste « européeniste » et moderne, qui a ouvert la voie au programme de privatisations, le courant passe mal. A la fin du gouvernement de Felipe Gonzalez, il passait plus mal encore,

lorsque IU s'était érigée en censeur virulent lors des affaires de corruption qui ont miné le pouvoir socialiste.

Mais du temps a passé : Julio Anguita, longtemps chef de la gauche communiste, vient de « raccrocher » pour raisons de santé, et Felipe Gonzalez s'est retiré depuis deux ans. D'où la proposition inédite présentée, lundi 24 janvier, par Joaquin Almunia, secrétaire général socialiste et chef de l'opposition, au chef de file communiste pour les élections, Francisco Frutos.

UNE VISION « FÉDÉRALISTE »

Parlant de « pacte unitaire à la française » et de futur « gouvernement de progrès », M. Almunia a proposé un programme commun en dix points. Avec certains « principes » qui ne seront pas soumis à

discussion, comme le maintien de l'Espagne dans l'OTAN, auquel IU n'est pas favorable. Mais aussi des terrains d'entente possible comme une vision « fédéraliste » des rapports entre régions, la question clef pour les socialistes étant que les communistes acceptent de ne pas se présenter dans les 34 provinces (sur 51) où ils n'ont jamais réussi à décrocher un siège.

IU a-t-elle mordu à l'hameçon électoral du PSOE ? Mardi, M. Frutos se refusait à accepter l'idée des retraits de candidature exigés par les socialistes. « Ce n'est pas équitable », commentait-il. Quelle union est-ce là ? on nous demande de nous saborder. La réponse définitive de Izquierda Unida n'interviendra que dans quelques jours.

Marie-Claude Decamps

Bill Clinton veut rembourser la dette publique des Etats-Unis d'ici à 2013

WASHINGTON. Les Etats-Unis devraient rembourser leur dette publique en 2013 avec deux ans d'avance sur les précédentes projections officielles, a annoncé mardi 25 janvier le président Bill Clinton. Les remboursements porteront sur 3 600 milliards de dollars (autant d'euros). Ces nouvelles marges de manœuvre doivent permettre notamment de prolonger la solvabilité de la caisse de retraite générale jusqu'en 2050.

Le président américain a demandé à ses adversaires républicains, majoritaires au Congrès, de se joindre à cet effort national de réduction de la dette « en mettant la politique de côté ». Les républicains ont fait de la réduction des impôts une de leurs priorités électorales. Bill Clinton, tout en critiquant cette stratégie au nom de la discipline budgétaire, a annoncé qu'il consentirait à abaisser quelques impôts au cas par cas.

DÉPÊCHES

■ **AUTRICHE : le chancelier social-démocrate, Viktor Klima, a reconnu mardi 25 janvier soir l'impossibilité pour lui de former un gouvernement minoritaire face au projet de coalition entre conservateurs et extrême droite. Quelques minutes après que ces deux partis assuraient avoir donné « un bon départ » à leurs négociations pour former une coalition, le chancelier Klima a reconnu qu'il n'allait « pas être possible » de former un gouvernement minoritaire tel qu'il en a reçu le mandat du président Thomas Klestil. Il s'agit d'un tournant dans la crise politique que connaît le pays depuis les élections législatives du 3 octobre qui ont consacré la percée de l'extrême droite de Jörg Haider, deuxième formation politique du pays. – (AFP)**

■ **ÉTATS-UNIS : un homme reconnu coupable d'un meurtre, commis quand il n'avait que dix-sept ans, a été exécuté au Texas mardi 25 janvier, en dépit d'appels à la clémence de l'Union européenne et du pape Jean Paul II. Glen McGinnis, vingt-sept ans, a été tué par injection après que la Cour suprême et le gouverneur du Texas George W. Bush Junior, candidat à l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle, eurent refusé de faire reporter la sentence. McGinnis est le troisième criminel à être exécuté cette année aux Etats-Unis pour des meurtres commis avant l'âge de dix-huit ans. – (AFP)**

■ **IRAN : l'ancien maire réformateur de Téhéran, Gholamhossein Karbastchi a été gracié, mardi 25 janvier, par la plus haute autorité du pays, le Guide de la République Ali Khamenei. L'ancien édile, condamné à deux ans de prison ferme pour corruption en mai 1999 et placé en détention à la prison d'Evine, dans le nord de Téhéran, avait droit depuis samedi à un « congé spécial ». La grâce accordée à M. Karbastchi porte sur la peine de détention, et une amende, et non sur la privation d'exercer tout mandat électif pendant dix ans, avait indiqué mardi un responsable judiciaire. – (AFP)**

■ **MALAISIE : les partisans de l'ancien vice-premier ministre de Malaisie Anwar Ibrahim se sont à nouveau mobilisés, mardi 25 janvier, à l'occasion de la reprise du procès de ce dernier, suspendu depuis deux mois. La police anti-émeutes malaisienne a dispersé sans ménagement quelque 200 manifestants et elle a procédé à 11 arrestations, ont rapporté des témoins. Ex-dauphin désigné du premier ministre Mahathir Mohamad, Anwar Ibrahim, cinquante-deux ans, est accusé de sodomie dans le cadre de ce procès qui avait été ajourné avant les élections générales du 29 novembre. – (AFP)**

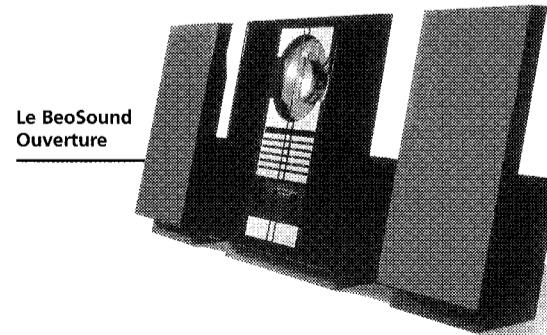
■ **MAROC : l'ancien gendre de feu le roi Hassan II, Fouhad Filali, a porté plainte pour diffamation contre les quotidiens français Le Parisien et espagnol El País, ainsi que contre deux hebdomadaires de la presse marocaine, La Gazette du Maroc et Al Ousbou. Reconverti dans les affaires, M. Filali estime avoir fait l'objet de « fausses accusations » et de « rumeurs sans fondements » dans le cadre d'une affaire de blanchiment d'argent sur laquelle enquête la justice française.**

■ **SYRIE/ISRAËL : les négociations de paix entre Israël et la Syrie ont subi un nouveau coup d'arrêt, mardi 25 janvier, après le report sine die par les deux pays de l'envoi de leurs experts à Washington. La décision d'envoyer ces experts à Washington pour discuter séparément avec les Américains d'un document de travail américain avait été prise après le report du troisième round de pourparlers de paix prévus pour le 19 janvier. La Syrie a indiqué qu'elle exigeait un engagement d'Israël à se retirer totalement du Golan avant d'envoyer ses experts. – (AFP)**

BANG & OLUFSEN

Les 3 jours de l'occasion

les 27, 28 et 29 Janvier 2000



Le BeoSound Ouverture

BANG & OLUFSEN

B&O

BANG & OLUFSEN BASTILLE
44, boulevard Henri IV - 75004 Paris - Tél : 01 42 77 97 77

BANG & OLUFSEN COMMERCE
11, rue du Commerce - 75015 Paris - Tél : 01 40 58 12 58

Le Forum de Stockholm se penche sur la mémoire de la Shoah

Plus de quarante pays participent, pendant trois jours, en Suède, à une conférence qui s'est donné pour objectif de soutenir l'éducation des jeunes sur l'Holocauste afin de mieux combattre l'intolérance et l'antisémitisme

Le 3^e Forum international sur la Shoah s'ouvre, mercredi 26 janvier, à Stockholm. Cette conférence de trois jours fait suite à celle de Londres, en décembre 1997, qui portait sur l'or nazi et à celle tenue à Washing-

ton, un an plus tard, sur la spoliation des juifs. Le thème choisi pour le Forum suédois est « l'éducation, le souvenir et la mémoire de la Shoah ». Le chancelier allemand, Gerhard Schröder, le premier ministre israélien, Ehoud

Barak, les présidents polonais et tchèque, Alexandre Kwasniewski et Vaclav Havel, ainsi que le chef du gouvernement français, Lionel Jospin, participeront aux débats sur le combat contre « le racisme, l'antisémitisme et l'intolé-

rance tels qu'ils se manifestent dans la société moderne ». Les Etats-Unis seront représentés par le secrétaire adjoint au Trésor, Stuart Eizenstat, et la Grande-Bretagne par le chef de la diplomatie, Robin Cook.

STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

« Cinquante-cinq ans après Auschwitz, à l'aube d'un nouveau millénaire, nous nous tenons unis, déterminés à atteindre le même but : que plus jamais l'on n'ait à témoigner d'un tel mal. » A la veille de l'ouverture, mercredi 26 janvier, d'une conférence internationale sur la Shoah, le premier ministre suédois, le social-démocrate Göran Persson, a donné le ton des débats qui auront lieu pendant trois jours à Stockholm. Il était invité, mardi soir, à prononcer un discours dans la grande synagogue de la capitale suédoise, lors d'une cérémonie à la mémoire de Raoul Wallenberg, ce diplomate suédois qui sauva des dizaines de milliers de juifs hongrois de la déportation.

De mémoire, il sera beaucoup question durant la conférence : comment la perpétuer au mieux, sous quelle forme, alors que les derniers témoins directs des camps de concentration sont en train de disparaître ? Les délégations des 47 pays présents (si l'on inclut le Va-

ticain) se pencheront sans doute davantage encore sur les leçons à tirer de l'Histoire, pour ne pas répéter les erreurs commises, pour éviter de nouveaux génocides. D'Europe centrale et de l'Ouest, de l'ex-Union soviétique, des deux Amériques, huit présidents et quatorze chefs de gouvernement ont répondu à l'invitation de la Suède.

Après la cérémonie d'ouverture, mercredi après-midi, les chefs de délégation devaient prononcer leur discours et participer au premier d'une série de débats, consacré à « l'éducation sur l'Holocauste ». Une cérémonie du souvenir aura lieu jeudi soir, jour de la commémoration de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz. Le souhait de l'instauration généralisée d'une telle journée du souvenir de la Shoah, le 27 janvier, pourrait figurer dans la déclaration finale qui sera adoptée vendredi.

La communauté juive, tant en Suède qu'à l'étranger, s'est félicitée de la tenue d'une telle conférence. « Il est très important que ce qui se passe ici se poursuive ensuite et que d'autres pays en tirent les mêmes le-

çons que la Suède », a déclaré Edgar Bronfman, le président du Congrès juif mondial, dont le conseil exécutif se réunissait mardi et mercredi à Stockholm. Les critiques émises ces jours-ci par l'un des responsables de la communauté juive en Allemagne, Julius Schoeps, ont visiblement été entendues à Berlin. Il avait dénoncé l'absence de représentants officiels de cette communauté dans la délégation allemande. Mercredi, le président du Conseil central des juifs d'Allemagne figurait dans la liste des délégués.

OUVRAGE PÉDAGOGIQUE

En Suède, certains membres de l'opposition « bourgeoise » ont vu dans l'événement une opération de relations publiques menée au profit de M. Persson. Tout le monde s'accordait toutefois à reconnaître l'importance du thème abordé durant ces trois jours, alors que le royaume scandinave n'a pas encore fait toute la lumière sur les nombreuses entorses à sa neutralité officielle pendant le conflit.

Pourquoi une telle conférence en

Suède ? A l'été 1997, le pays découvrait avec gêne que ses enfants péchaient par ignorance. Selon une étude réalisée auprès de 8 000 jeunes âgés de douze à dix-huit ans, 66 % seulement se disaient sûrs et certains que quelque six millions de juifs avaient été exterminés par les nazis. Plus de 12 % d'entre eux admettaient avoir écouté de la musique dite du « pouvoir blanc » (*lire ci-dessous*). « Avons-nous assez raconté à nos enfants ? », s'était alors interrogé le premier ministre. Pour ne plus avoir à poser ce genre de questions, il avait lancé un projet d'information et d'éducation sur la Shoah. Baptisé « L'histoire vivante », il est devenu en quelques années un « nouveau modèle suédois », notait récemment le quotidien conservateur *Svenska Dagbladet*.

C'est dans ce cadre que deux historiens ont été chargés d'écrire, en deux mois, un ouvrage pédagogique sur le thème. En 84 pages, les familles et les écoles qui en passeraient commande devaient pouvoir se faire une idée concrète des horreurs commises dans les camps de

concentration. Gratuit, l'ouvrage a connu un succès inattendu : un million d'exemplaires ont été distribués à ce jour (la Suède compte près de 9 millions d'habitants). Une traduction allemande vient d'être achevée et une version française pourrait suivre. Parallèlement, M. Persson a contacté MM. Clinton et Blair pour leur proposer une coopération en vue de renforcer l'éducation, la recherche et la perpétuation de la mémoire de la Shoah. L'Allemagne, Israël, la Pologne, la France, l'Italie et les Pays-Bas se sont joints à cette « *task force* ». La conférence de Stockholm a été placée sous la présidence du Prix Nobel de la paix Elie Wiesel. Dans son intervention, Lionel Jospin devait y annoncer des mesures en faveur d'une meilleure prise en compte de l'éducation à la Shoah en Europe. Il devait aussi rappeler, entre autres, que la France a reconnu tardivement la responsabilité de l'Etat et se féliciter de la déclaration de Jacques Chirac en juillet 1995 au sujet de la rafle du Vel d'Hiv.

Antoine Jacob

L'essor de la nébuleuse néo-nazie inquiète les pays scandinaves

STOCKHOLM

de notre correspondant

A la veille du lancement, mercredi 26 janvier, de la conférence internationale sur la Shoah à Stockholm, s'est ouvert le plus important procès jamais tenu en Suède pour « incitation à la haine raciale ». Trois militants d'extrême droite comparaissent à Helsingborg, dans le sud du royaume : ils sont accusés d'avoir produit et distribué de la propagande néo-nazie, sous forme de CD, de vidéos et de publications. L'un d'entre eux, Erik Nilsen, un Norvégien de quarante-six ans, est soupçonné d'être le responsable de Ragnarock Records, l'une des trois principales compagnies suédoises produisant des disques de musique dite du « *Pouvoir blanc* ». Un rock des plus frustes et violents sur lequel un « chanteur » éructe généralement sa haine des immigrés et appelle à l'avènement d'une race « *supérieure*. »

Si ces disques marchent moins bien que ceux d'Abba, des Cardigans, de Robyn ou d'autres artistes suédois ayant placé leur pays

au troisième rang des exportateurs mondiaux de musique, il s'en écoulent toutefois un grand nombre. Selon la police allemande, environ 2 000 CD de cet acabit sont postés chaque mois de Suède à destination de l'Allemagne. Sans parler de ceux qui s'envolent pour les Etats-Unis ou d'autres pays européens. En mai 1999, 322 disques différents étaient disponibles sur les catalogues proposés sur Internet par des firmes basées en Suède, d'après une étude du Conseil de prévention du crime à Stockholm.

Le développement d'Internet favorise ce genre de commerce qui, selon Kurdo Baksi, rédacteur en chef d'une revue antiraciste, sert à « *financer* » les activités de la mouvance néo-nazie la plus radicale. Les commandes passées par le Net sont ensuite honorées par voie postale. Filmées par la police, les multiples visites d'Erik Nilsen et de ses jeunes acolytes, un Allemand et un Suédois, au bureau de poste d'Helsingborg sont d'ailleurs l'un des éléments à charge contre eux. Au procureur

de prouver qu'ils sont bien les éditeurs responsables de la propagande diffusée par Ragnarock, un jeu de mots faisant allusion à un livre interdit consacré aux Suédois ayant combattu pour Adolf Hitler.

« POUVOIR BLANC »

Le curriculum vitae du prévenu allemand devrait l'y aider : Marcel Schlif, vingt-sept ans, est le responsable d'une autre maison d'édition de musique du « *Pouvoir blanc* », NS88 (NS pour national-socialisme et 88 pour la huitième lettre de l'alphabet, H, comme « Heil Hitler »). Celle-ci est basée au Danemark. Là, comme en Suède, la sacro-sainte liberté de parole et de réunion, inscrite dans la Constitution, permet aux extrémistes de tous poils de s'exprimer.

En Suède - restée officiellement neutre pendant la deuxième guerre mondiale - le vent est néanmoins en train de tourner. Le port de signes ou de symboles nazis dans les lieux publics est désormais considéré comme un délit.

Estimant « *la démocratie en danger* », les quatre principaux quotidiens nationaux ont publié, en novembre, les noms et photos de 62 extrémistes, parmi lesquels les trois prévenus d'Helsingborg. Depuis, certains des « fichés » ont perdu leur emploi, leur carte syndicale ou leur place au lycée. Si le gouvernement suédois exclut d'interdire les groupuscules néo-nazis (comptant environ 1 500 membres), il a décidé de renforcer les moyens de la police et de la justice pour faire face à la hausse des agressions à caractère raciste. En 1999, un jeune d'origine turque et un syndicaliste ayant dénoncé la présence d'un néo-nazi dans une entreprise ont été assassinés, ainsi que deux policiers qui tentaient d'arrêter des extrémistes après un hold-up. Un journaliste enquêtant sur les néo-nazis a été blessé dans une explosion. Autant d'attentats qui ont choqué la population, peu habituée aux actes de violence.

A. J.

Deux figures de la dissidence cubaine ont été arrêtées à La Havane

LES SERVICES de sécurité de La Havane ont arrêté, mardi 25 janvier, deux dissidents, Oswaldo Paya et Hector Palacios, a indiqué la Commission cubaine des droits de l'homme et de la réconciliation nationale (CCDHRN), dirigée par Elizardo Sanchez. Les deux hommes, qui comptent parmi les figures les plus connues de l'opposition intérieure cubaine, s'apprétaient à participer à une réunion d'une vingtaine de personnes. Ils ont été appréhendés, au petit matin à leur domicile, par « *des agents de la police politique et secrète, et on ignore où ils ont été conduits* », a indiqué la CCDHRN dans un communiqué. « *Nous espérons que ce sera une brève arrestation* », a déclaré M. Sanchez, qui a précisé que la femme d'Hector Palacios, Gisela Delgado, avait été également détenue durant plusieurs heures après l'arrestation de son mari.

Oswaldo Paya est président du Mouvement chrétien de libération, tandis que Hector Palacios dirige le Centre d'études de la dissidence interne. En décembre, il avait reçu le prix Homo homini, attribué annuellement par une fondation tchèque des droits de l'homme. Hector Palacios avait été arrêté, en janvier 1996, pour avoir critiqué le gouvernement cubain. Il avait été libéré en février 1998, après la visite du pape Jean Paul II à Cuba. Durant le sommet ibéro-américain, qui s'est tenu à La Havane à la mi-novembre 1999, Oswaldo Paya et Hector Palacios avaient rencontré le chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, en compagnie de trois autres dissidents, Gustavo Arcos, Elizardo Sanchez et le journaliste indépendant Raul Rivero.

M. Sanchez a dit qu'il pensait que le gouvernement profitait de

l'élan de sympathie de la communauté internationale envers La Havane dans l'affaire Elian, le jeune Cubain naufragé, pour écraser la dissidence. « *Je crois que le gouvernement utilise son succès politique dans cette affaire pour neutraliser l'opposition, qui est pourtant vraiment faible* », a-t-il déclaré.

« VAGUE DE RÉPRESSION »

Selon un rapport publié le 11 janvier par la CCDHRN, la répression s'est accentuée en 1999 à Cuba et, à la fin de l'année, 344 opposants politiques étaient détenus dans les prisons de l'île. « *Je considère que la situation des droits civiques et politiques à Cuba a empiré l'an dernier* », affirmait alors Elizardo Sanchez. Il ajoutait que l'année 1999 avait connu « *la vague de répression politique la plus importante de la décennie* ». Au cours des mois de novembre et décembre, les forces de sécurité cubaines ont interpellé 262 autres dissidents, qui ont été libérés, à l'exception de onze membres de l'opposition interne, dont deux figures connues de l'opposition, Oscar Elias Biscet et Maritza Lugo, qui sont toujours en détention.

La Havane dément emprisonner des opposants et affirme que toutes les personnes détenues sont en prison pour des motifs conformes au Code pénal qui condamne toute « *activité contre-révolutionnaire* ». Le gouvernement cubain nie également violer la liberté d'expression et affirme que le système de parti unique est « *plus démocratique* » que le modèle de multipartisme. Tous les opposants sont, selon le régime cubain, des « *mercenaires* » et des « *traîtres* » à la solde des Américains. - (AFP, AP, Reuters.)

Enfants-soldats : un accord est intervenu à l'ONU contre l'envoi des moins de dix-huit ans au combat

GENÈVE

de notre correspondante

Onze ans après la Convention internationale sur les droits de l'enfant qui fixait à quinze ans l'âge minimum pour être incorporé dans des armées, un groupe de travail réuni au siège de l'ONU à Genève a décidé, vendredi 21 janvier, d'élever cette limite à dix-huit ans pour le recrutement obligatoire. Cet accord prend la forme d'un protocole facultatif à la convention de 1989 qu'avaient adoptée presque tous les pays de l'ONU, sauf la Somalie... et les Etats-Unis. Chaque pays est libre d'y souscrire ou non. Pour entrer en vigueur, il devra être approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies, puis ratifié par 40 Etats au moins.

L'accord conclu à Genève ne donne pas toute satisfaction à ceux qui mènent campagne contre les enfants-soldats. La délégation des Etats-Unis, soutenue par d'autres Etats occidentaux et certains grands pays d'Asie, comme la Chine et l'Inde, a poussé les ONG, ainsi que les grandes agences onusiennes (Haut-commissariat pour les réfugiés, centres des droits de l'homme de l'ONU, Unicef) à réviser à la baisse leurs ambitions. Ces organisations souhaitent en effet que la limite de dix-huit ans soit retenue également pour les engagés volontaires, mais elles n'ont pu l'obtenir. Selon le protocole, les Etats signataires s'engagent à prendre « *toutes les mesures possibles* » pour empêcher les enfants de moins de dix-huit ans de prendre part à des combats, mais il n'est pas interdit aux enfants de plus de seize ans de s'enrôler volontairement dans les forces armées.

Les ONG qui ont mené une cam-

pagne en faveur du protocole d'accord, dirigées par Jo Becker, la responsable de l'organisation américaine Human Rights Watch, estiment que plus de 300 000 enfants et adolescents de moins de dix-huit ans sont engagés dans une trentaine de conflits armés à travers le monde. Selon l'ONU, les forces armées emploient des enfants et des adolescents pour des tâches qui vont de celle du démineur au cuisinier en passant par le coursier, l'espion et la victime sexuelle. Ces gouvernements se trouvent principalement en Afrique (Angola, Burundi, les deux Congo, l'Ethiopie, l'Ouganda, le Soudan, le Rwanda et la Sierra Leone), en Asie (Birmanie et Indonésie) et en Amérique latine (Colombie).

PRISE DE CONSCIENCE

Marie Heuzé, porte-parole de l'Unicef à Genève, souligne que les images d'enfants maniant des armes automatiques émeuvent de plus en plus l'opinion publique. « *C'est comme la prostitution infantile : ce n'est pas qu'il n'y en ait plus, mais on l'accepte moins* ». Pour illustrer l'effet que pourrait avoir ce protocole, Marie Heuzé raconte un cas typique. « *Nous avons vu défiler des soldats de Laurent-Désiré Kabila dans l'Est de la République démocratique du Congo. Il y avait là des gamins qui, visiblement, n'avaient pas dépassé treize ans. Les officiers de Kabila, qui connaissaient parfaitement le traité ouisien, nous ont assuré que ces gamins avaient tous au moins quinze ans. Eh bien, lorsque la barre sera relevée à dix-huit ans, on nous dira peut-être que des enfants de seize ans en ont dix-huit mais on ne devrait plus jamais voir des soldats*

de treize ans ». Cette prise de conscience a notamment conduit divers participants à la guerre civile qui sévit en Colombie à procéder, l'année dernière, à une importante démobilisation de ces jeunes combattants.

Des études de l'Unicef ont montré que, pour les dirigeants des mouvements insurrectionnels, les « *adolescents font d'excellents soldats car ils ont moins peur et se contentent de peu* ». Manquant de repères moraux, ils sont aussi très efficaces pour semer la terreur parmi les populations civiles.

Moyennant des concessions sur l'engagement volontaire, les Etats-Unis ont approuvé le texte. Le Sénat américain avait refusé de ratifier la convention de 1989 (pourtant signée en 1995 par le président Clinton), notamment parce que le texte interdit la peine de mort pour des crimes commis par des adolescents de moins de dix-huit ans. A Genève, la délégation américaine a soutenu le protocole, mais elle a obtenu l'autorisation de pouvoir le signer et le soumettre au Sénat, indépendamment de la convention. C'est une situation que la délégation française, visiblement irritée par l'ambiguïté américaine, a fini par accepter.

Les violations des termes du protocole ne donneront lieu à aucune sanction. Chaque pays est invité à soumettre un rapport sur la mise en application du texte à un comité de dix juristes élus par les Etats signataires, qui prendra également en compte les informations fournies par des organisations non gouvernementales (ONG) et publiera régulièrement ses conclusions.

Isabelle Vichniac

Un expert suédois du nucléaire pourrait être chargé de désarmer l'Irak

NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Le Suédois Hans Blix pourrait être le nouveau président de la commission du désarmement de l'Irak. Après des semaines de tergiversations et de négociations difficiles, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité seraient sortis de l'impasse sur la nomination du chef du nouvel organisme de désarmement de l'Irak, l'Unmovic, en acceptant à l'unanimité, mardi 25 janvier, la candidature de l'ancien président de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Chargé par le Conseil de sécurité de trouver un candidat pour présider l'Unmovic, créée le 17 décembre 1999 par une résolution du Conseil, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan devrait annoncer son choix très prochainement.

Proposée il y a plus d'une semaine par la France, la candidature de M. Blix a été acceptée par Washington, lundi, lors du passage à New York de la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright. Interrogé par téléphone à Washington, un responsable du département d'Etat a déclaré au Monde que M. Blix « *répond bien au profil souhaité par les Etats-Unis* ». Les Russes, qui étaient eux aussi « *rétifs* » à sa nomination, se sont laissés convaincre.

« TRÈS SURPRISE »

Candidat de compromis, Hans Blix n'était le premier choix de personne. Pas même de la France, qui avait fait campagne en faveur de l'ancien ambassadeur du Brésil à l'ONU, Celso Amorim. M. Annan avait, quant à lui, proposé un autre diplomate suédois, Rolf Ekeus, qui satisfaisait Washington mais dont le choix avait été refusé par la Russie, la France et la Chine. Pour Moscou, M. Ekeus était « *trop associé aux activités de l'Unscow* », l'ancienne commission du désarmement, qu'il a présidé entre 1991 et 1997.

M^{me} Albright a d'ailleurs profité de son passage à New York pour critiquer Paris, Moccou et Pékin. « *J'étais très déçue par certaines discussions la semaine dernière, au cours desquelles le Conseil de sécurité n'a pas honoré l'accord permettant au secrétaire général de nommer un président pour l'Unmovic, a-t-elle dit. Il est ironique que, pendant le mandat de Richard Butler [le successeur de M. Ekeus à la tête de l'Unscow], ces mêmes pays qui se sont opposés à Ekeus ne demandaient que son retour* ».

Contacté par les Suédois et les Français en Patagonie, où il passe ses vacances, M. Blix, « *très surpris* », aurait accepté le défi de mener à bien les travaux sur le désarmement de l'Irak. Président pendant dix-huit ans (1980-1997) de l'AIEA, il a entretenu de bonnes relations avec Washington et Moscou. Ses relations avec l'Irak, bien que parfois tendues, étaient cordiales. Agé de soixante et onze ans, il avait pris sa retraite en 1997.

Sa nomination devra être entérinée par l'ensemble des pays membres du Conseil de sécurité. Il faudra ensuite persuader Bagdad de l'accepter et d'admettre le retour des inspecteurs du désarmement. Dans un premier temps, estiment des diplomates, l'Irak va refuser mais il « *finira par accepter* ». Pour l'heure, les autorités irakiennes refusent le retour des experts du désarmement, partis en décembre 1998, mais elles continuent de coopérer avec les équipes de l'AIEA qui se trouvent actuellement en Irak.

Afsané Bassir Pour

■ **La défense antiaérienne irakienne** a ouvert le feu, mardi 25 janvier, sur des avions américains et britanniques qui survolaient le sud de l'Irak, a affirmé un porte-parole militaire à Bagdad, selon lequel d'autres appareils, venant de l'espace aérien turc, ont également survolé des zones dans les provinces de Ninive, Erbil et Dohouk, dans le nord du pays. Ces survols portent à 18 087 le nombre des sorties effectuées par les avions des deux puissances au-dessus de l'Irak depuis la fin de l'opération « *Renard* du désert », en décembre 1998. - (AFP)

Au Timor-Oriental, l'ONU fait face à la frustration croissante de la population

La transition s'annonce difficile

DILI

de notre envoyé spécial

Sergio Vieira de Mello, le patron de l'ONU au Timor-Oriental, juge la situation « très préoccupante ». « Cela n'a rien de comparable avec le Kosovo, mais nous commençons à avoir un peu de violence », résume de son côté José Ramos Horta, Prix Nobel de la paix. « Les gens sont frustrés en raison de la lenteur de la reconstruction », explique Xanana Gusmao, le héros local. Le Timor-Oriental redémarre à zéro et, quatre mois après l'intervention de l'Interfet, force multinationale, l'administration onusienne y fait face aux signes avant-coureurs de délinquance ou d'irritation de populations victimes, en septembre, de la vindicte des milices levées par l'armée indonésienne.

Des vols ont lieu. Des bandes de jeunes chômeurs manifestent de l'agressivité à l'égard des étrangers. Le 21 janvier, Xanana Gusmao a dû intervenir lui-même pour mettre fin, à Dili, au pillage d'un dépôt de riz. La veille, toujours dans cette capitale détruite aux deux tiers, voleurs et volés en

Violences à Atjeh durant la visite du président indonésien

En visite pour la première fois dans le territoire d'Atjeh, en butte à des violences séparatistes, le président indonésien Abdurrahman Wahid s'est montré optimiste, mardi 25 janvier, sur les chances de succès d'un « processus » allant dans le sens d'un arrêt des troubles.

Mais, au moment où le nouveau chef de l'Etat évoquait la paix dans ce territoire situé au nord de l'île de Sumatra, la violence continuait : à Riseh Tunong, un district du nord d'Atjeh, quatre rebelles séparatistes ont été abattus mardi, selon la police, lorsque des soldats ont fait irruption dans une maison supposée abriter le quartier général temporaire du mouvement Atjeh libre, qui combat depuis plus de vingt ans pour l'indépendance de l'île et la création d'un Etat islamique. D'autres incidents ont eu lieu ailleurs, provoquant la mort de plusieurs personnes.

Au même moment, dans l'archipel des Moluques, où des centaines de personnes sont mortes ces dernières semaines dans des affrontements entre chrétiens et musulmans, la vice-présidente Megawati Sukarnoputri a appelé la population à « arrêter les violences », estimant qu'une année de troubles, c'est assez pour laisser place « à la haine, la vengeance et l'ambition ».

étaient venus aux mains. La semaine précédente, Ramos Horta était allé calmer les esprits lorsque le regroupement, dans l'espoir d'une embauche, de quelques milliers de gens devant un bureau de l'ONU, avait pris la tournure d'une rixe. Les chômeurs avaient marché parfois pendant plus d'une heure pour attendre sous un soleil torride un hypothétique entretien. « Ils nous écoutent aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il dans trois mois ? », s'interroge Ramos Horta, visiblement inquiet.

JEUNESSE DÉSEUVRÉE

L'Interfet, qui a compté jusqu'à onze mille hommes en décembre, a eu pour priorité de rétablir la sécurité sur le territoire. Elle a rempli son contrat. Les seuls véritables points sensibles sont la surveillance de la frontière qui sépare le Timor-Oriental de l'autre moitié de l'île - indonésienne - et la protection de l'enclave d'Oekussi, où des miliciens regroupés au Timor-Occidental et apparemment organisés se sont infiltrés à plusieurs reprises ces derniers jours.

La priorité est donc de fournir du travail à des populations qui campent souvent aux abords des ruines qu'elles ont retrouvées après avoir fui dans les collines ou

été déportées au Timor-Occidental. Des classes « informelles » sont organisées - « pas de livres et une centaine d'enfants par enseignant », résume Ramos Horta - mais une jeunesse désœuvrée et dans le dénuement tourne en rond. A Dili ou à Baucau, une forte présence étrangère, phénomène nouveau, attire les convoitises ou provoque l'animosité. Des jets de pierres contre des voitures de l'ONU ont eu lieu. « Il doit y avoir 80 % de chômeurs », explique le préfet Jean-Christian Cady, responsable de la fonction publique de l'Untaet, l'autorité transitoire des Nations unies pour le Timor-Oriental, en place pour une durée de deux ou trois ans.

La soudure s'annonce longue de quelques mois, le temps que les projets de reconstruction, sur fonds étrangers, soient lancés. Le 26 décembre, à Tokyo, des engagements d'un montant global de 7 milliards de francs ont été pris, mais ne se réaliseront que sur projets. « La Banque mondiale fait un effort considérable en ramenant les procédures de quelques mois à six semaines. En outre, pour la première fois, le FMI, l'ONU et la Banque mondiale marchent main dans la main. Mais il faut quand même du temps », s'inquiète M. de Mello. Dans l'intervalle, pour calmer le risque de désordres sociaux, l'Untaet a décidé d'attribuer des indemnités aux volontaires timorais qu'elle a recrutés et défini des « programmes à impact rapide », dont l'objectif est de créer des emplois.

« LES GENS S'IMPATIENTENT »

Mais les gens n'en continuent pas moins de se plaindre. Tout est cher, et les matériaux de construction sont absents du marché, le commerce avec l'Indonésie voisine étant réduit au minimum. Beaucoup critiquent le niveau de vie des étrangers, même quand ces derniers campent, un luxe, dans des hôtels décatés ou à moitié brûlés. Dans son premier numéro, sorti le 18 janvier, *Lalenok*, hebdomadaire en langue tetun, *lingua franca* du territoire, reproche au Conseil national de la résistance timoraise son « silence » et à l'ONU le retard dans l'application de ses programmes. Le Timor-Oriental est privé de tout : ni télévision ni téléphone ni, pratiquement, transports.

« L'Untaet fait du bon travail. Nous n'avons pas à nous plaindre. Mais quels sont les services fournis pour l'instant ? L'Untaet ne dispose pas encore des financements nécessaires. Appels d'offres, procurations, transports, la reconstruction ne commencera qu'en juin et, entre-temps, les gens s'impatientent », résume Ramos Horta. Sur le plan scolaire, avec le temps de reconstruire les écoles, d'acheter des manuels et, surtout, de former des enseignants, la rentrée n'aura lieu qu'en octobre.

Les quelques mois à venir s'annoncent difficiles, d'autant que des réfugiés continuent de retourner, très mal en point, du Timor-Occidental, et que le remplacement de l'Interfet par des « casques bleus » de l'ONU s'accompagne, jusqu'à la fin février, d'une rotation de pas moins de cinq mille soldats, les Australiens réduisant très nettement leur contingent pour laisser place à des Jordaniens, des Gambiens ou des Chinois. Par exemple, comme le souligne le préfet Cady, « il n'est pas facile de créer une police cohérente à partir de vingt-quatre nationalités ».

Sergio Vieira de Mello veut visiblement voir le mouvement s'accélérer afin d'éviter de réels désordres sociaux. Rapatriés du Timor-Occidental, sept mille réfugiés d'Ermera, région montagneuse, sont demeurés à Dili. Sans ressources. A la périphérie de Baucau, deuxième ville du pays, un groupe d'agitateurs, le Laga, sème le désordre. La multiplication des incidents n'est de pas de bon augure, et plus tôt les gens seront occupés, plus vite ils reprendront espoir.

Jean-Claude Pomonti

L'ex-président tchadien Hissène Habré fait l'objet d'une plainte pour torture et crimes contre l'humanité

Le Sénégal, où il réside, est aux prises avec cette affaire « à la Pinochet »

Les autorités sénégalaises sont saisies d'une affaire comparable à celle d'Augusto Pinochet en Grande-Bretagne, après la plainte pour torture

et crimes contre l'humanité déposée mardi 25 janvier contre l'ancien chef d'Etat tchadien Hissène Habré, qui réside à Dakar. C'est la pre-

mière fois qu'est invoqué en Afrique le principe de compétence universelle pour tenter des poursuites contre un ancien dictateur.

DAKAR

de notre correspondante

Après Augusto Pinochet, un autre ancien chef d'Etat, le Tchadien Hissène Habré, qui coulait des jours paisibles au Sénégal, pourrait être rattrapé par la justice internationale. Une plainte pour crimes contre l'humanité et torture a été déposée contre lui, mardi 25 janvier à Dakar, par l'Association des victimes des crimes et répressions politiques au Tchad (AVCRP) et sept plaignants tchadiens. Ces représentants des victimes de l'ancien président tchadien, au pouvoir de 1982 à 1990, sont assistés, pour livrer ce premier combat en Afrique contre l'impunité, par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), Human Rights Watch, ainsi que des organisations sénégalaise et tchadiennes de défense des droits de l'homme.

L'une des victimes de l'ancien dictateur, Samuel Togoto, arrêté en 1988, raconte ce qu'était la torture qu'il a subie : « Pour l'interrogatoire, on m'attachait les mains et les pieds ensemble, dans le dos, et on me bastonnait. Au bout d'une heure ou

deux, mes membres étaient paralysés. » Il raconte les simulacres d'exécution quand il était emmené au bord du fleuve et qu'après lui avoir bandé les yeux, ses tortionnaires le menaçaient de le jeter dans l'eau. Puis il a croupi un an dans les locaux de la DDS (direction de la documentation et de la sécurité), la police politique, tout comme une autre victime, Souleymane Guengueng, qui, lui, a été enfermé trois mois avec huit autres détenus dans une cellule de 2 mètres de long sur 1,20 mètre de large.

TÉMOIGNAGES ÉCRITS

Instrument de terreur créé par Hissène Habré, la DDS lui était directement rattachée. C'est lui qui la supervisait, et les agents lui rendaient compte quotidiennement de son fonctionnement. « Nous avons ainsi pu démontrer, explique M^e William Bourdon, secrétaire général de la FIDH, que la responsabilité politique d'Hissène Habré coïncide avec sa responsabilité pénale. »

Deux cents témoignages écrits sont joints à la plainte. Ils évoquent dans le détail des cas de tortures,

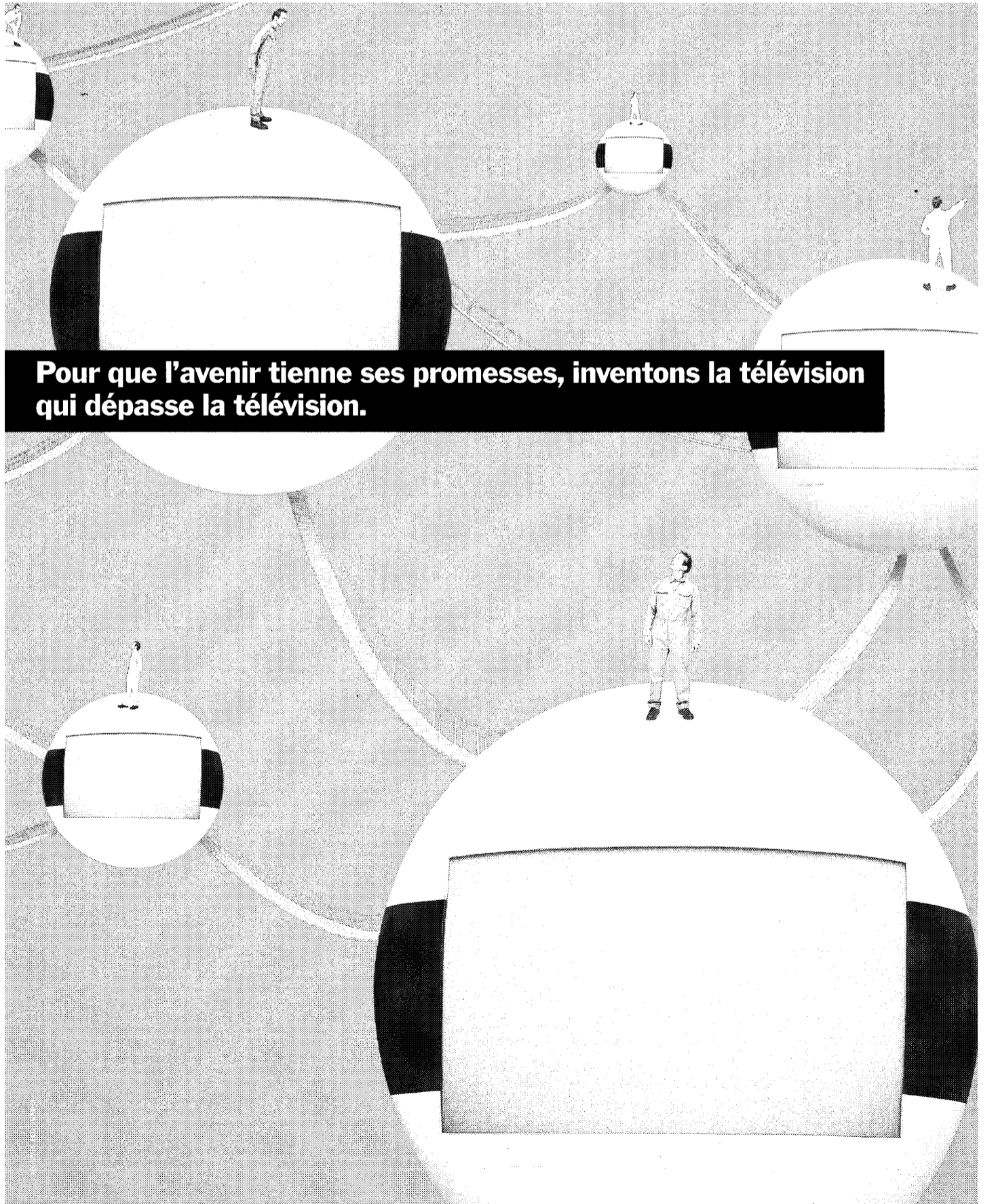
d'assassinats politiques et de disparitions, dont les plaignants imputent la responsabilité au dictateur tchadien. Le nombre exact des victimes du régime d'Hissène Habré est inconnu. Une commission d'enquête mise en place par Idriss Déby, son successeur à la tête de l'Etat tchadien, a avancé les chiffres de 40 000 morts et 200 000 personnes torturées. Mais la commission n'a jamais achevé ses travaux et aucune poursuite judiciaire n'a été engagée.

C'est au Sénégal, où il a trouvé refuge en 1990, qu'Hissène Habré risque maintenant d'être traduit devant la justice. Demba Kandji, le doyen des juges d'instruction, a reconnu la recevabilité de la plainte déposée par les victimes tchadiennes. Le parquet doit maintenant se prononcer sur l'ouverture d'une information, accompagnée ou non d'une arrestation. Les responsables des associations de défense des droits de l'homme, craignant qu'Hissène Habré ne prenne la fuite, souhaitent que le parquet agisse « avec la plus grande célérité ». Ils expliquent que les tribunaux sénégalais sont habilités à juger

tout responsable présumé de tortures présent sur le territoire sénégalais, en vertu du principe de compétence universelle. Le Sénégal a en effet ratifié, dès 1986, la convention internationale sur la torture. L'accusation de crimes contre l'humanité, qui permet aux plaignants de rappeler l'ampleur des exactions commises par l'ancien régime tchadien, est en revanche d'un maniement plus difficile.

M^e William Bourdon a indiqué que les plaignants ont rencontré, chez le ministre sénégalais de la justice, « une bonne écoute et une ouverture ». Il rappelle que le Sénégal, signataire de la convention sur la torture, a aussi été le premier pays au monde à ratifier, l'année dernière, le traité sur la future Cour pénale internationale. Hissène Habré vit à Dakar avec ses deux épouses. Contrairement à Pinochet, il ne pourra pas alléguer les maux dus au grand âge. A cinquante-sept ans, il fait, dit-on, toujours son jogging et est en bonne santé.

Brigitte Breuillac



Pour que l'avenir tienne ses promesses, inventons la télévision qui dépasse la télévision.

Demain, chacun recevra plus de chaînes, plus de programmes, plus de services interactifs. Grâce au numérique terrestre dont France Télévision est le pionnier, les progrès de la technologie seront accessibles à tous.

France Télévision
Donnons de l'imagination à nos images

France Télévision

LOBBIES Président du mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT), qui a obtenu 6,78 % des voix aux élections européennes de juin 1999, Jean Saint-Josse devait être

reçu, à sa demande, mercredi 26 janvier, par le président de la République. Il entendait exposer au chef de l'Etat le point de vue des chasseurs de gibier d'eau, qu'il a appelés

à violer la légalité en continuant leur pratique au-delà du 31 janvier, date de fermeture de la chasse. ● LES CHASSEURS de gibier d'eau sont en fait le seul groupe dont l'activité est

menacée par le respect de la directive européenne « oiseaux » de 1979. Ce type de chasse engendre en outre des profits non négligeables. ● UNE ETUDE D'OPINION montre que la po-

litisation de la question de la chasse, sous l'influence des chasseurs de gibier d'eau, risque de tourner contre leur pratique une opinion jusqu'alors tolérante à leur égard.

Les « chasseurs » de CPNT plaident leur cause à l'Elysée

Résolu à ne pas respecter la date de fermeture de la chasse, fixée au 31 janvier et résultant de la directive européenne « oiseaux », Jean Saint-Josse, président de Chasse, pêche, nature et traditions, devait être reçu, mercredi, par Jacques Chirac, prêt seulement à l'« écouter »

CHASSE, pêche, nature et traditions (CPNT) ouvre une période d'adjudication électorale. Sont mises à l'encan 1 195 000 voix migratrices, tirées au vol lors des élections européennes de 1999 et conservées depuis dans la gibecière. Une enchère minimum a été fixée : les propositions du rapport Patriat. Rendu public par le député socialiste de Côte-d'Or en novembre 1999, ce document a été qualifié de « démarche intéressante » par Jean Saint-Josse, président de CPNT, mais il brade tout de même les prix, notamment quant aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux migrateurs. En dessous de ce plancher, en tout cas, prière de s'abstenir.

Pour qui prétendrait qu'il vend ce qu'il n'a plus, l'homme a organisé une démonstration, le 15 janvier, à Abbeville, sur les terres électoralement giboyeuses de la Somme, en réunissant dix mille chasseurs armés d'une extrême détermination. « Maintenant, j'ouvre le dialogue, résume M. Saint-Josse, tout en euphémismes. Cela peut s'appeler de l'information, cela peut s'appeler de la pression : à chacun son opinion. »

Le commissaire-priseur devait rencontrer le premier enchérisseur potentiel, Jacques Chirac, mercredi 26 janvier, à l'Elysée. « Je suis reçu, c'est un point important, alors que j'attends toujours une réponse à ma demande d'entrevue avec le

premier ministre », souligne M. Saint-Josse. Au cours de l'entretien, le chasseur devait sonder l'envie du président de la République d'amender la directive européenne dite « oiseaux », de 1979. Cette directive fixe la période de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux migrateurs, réduite du 1^{er} septembre au 31 janvier.

TENTATIVE D'APAISEMENT

Le 31 janvier justement, le président de CPNT sera à l'Assemblée nationale, à l'occasion du colloque organisé par le groupe d'étude sur la chasse, présidé par Henri Sicre, député (PS) des Pyrénées-Orientales. Il y sera largement question du projet de loi qui est actuellement examiné par le Conseil d'Etat et que défendra, dans une sorte d'oral « blanc », Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. « Ce projet n'est qu'une base de réflexion, coupe tout net M. Saint-Josse. Nous jugerons de la détermination des députés à l'amender. »

« Le problème est celui de la chasse aux oiseaux migrateurs et au gibier d'eau », répond M. Sicre. A cette « pierre d'achoppement », le député voit une solution : « Il faut engager une discussion avec Bruxelles. Il faut expliciter la lecture réglementaire de la directive. » Ce discours ne devrait pas déplaire à CPNT, tout comme ne devrait pas,



non plus, beaucoup irriter la discussion qui entourera le vote par l'Assemblée nationale, probablement en février, de la proposition de loi sur la chasse de nuit, adoptée à l'unanimité par le Sénat le 23 juin 1999 (Le Monde du 24 juin 1999).

Les associations de défense de l'environnement, elles, ont cru subodorer dans ce mic-mac un jeu de dupes. Estimant n'avoir obtenu qu'un « strapontin », elles ont décidé de boycotter le colloque, qu'elles dénoncent comme une

« mascarade ». Chasseur lui-même, M. Sicre admet que son groupe d'étude, qui réunit cent cinquante députés, dont quarante chasseurs, « n'est pas antichasse ». Son colloque se voulait « une démarche candide », « une réflexion à haute voix ». De ce point de vue, l'affaire est bien mal engagée.

Le lendemain, 1^{er} février, point de trêve. M. Saint-Josse prendra son fusil. Le Béarnais ira taquiner le volatile, là-haut, dans la Somme, en compagnie du député communiste du lieu, Maxime Gre-

metz. Histoire de faire la nique au tribunal administratif, qui a interdit la chasse dans ce département après le 31 janvier. « C'est notre seule manière de pouvoir manifester », argumente l'élu, qui, à la fois, craint et brandit la menace de dérapages violents dans les différents départements touchés par un semblable arrêt (Le Monde du 12 janvier). Dans le courant de la semaine du 31 janvier, enfin, M. Saint-Josse enverra un courrier à tous les maires pour leur expliquer la position de CPNT et les enjeux qui en découlent. Ensuite ? « On tirera les conclusions, dit-il. Quoi qu'il arrive, nous aurons des candidats aux municipales. Pour les échecs qui suivront, on ne va pas s'autodétruire. Nous comptons rester une vigie du monde politique, avec un rôle d'observateur ou un rôle d'acteur, selon les réponses qui nous auront été apportées. »

STRATÉGIES DIVERGENTES

Ce vibrant activisme suscite cependant des interrogations jusque dans les rangs des pratiquants. Pierre Daillant, président de l'Union nationale des fédérations départementales de chasseurs (UNFDC), exprime très diplomatiquement un peu plus que des nuances. « CPNT et l'Union nationale ont des stratégies différentes, même si leur but commun est de maintenir des dates de chasse raisonnables, explique-t-il. Pour moi, le terme de lobby n'est pas péjoratif. Il est normal que les chasseurs pèsent avec leur bulletin de vote, mais il n'est pas du tout dans l'intérêt de la chasse qu'elle engendre un parti politique qui s'occupe d'autre chose. »

Originaire de Saône-et-Loire, M. Daillant a invité sur ses terres, avant Noël, son voisin Patriat, le temps d'une battue au sanglier. Une agréable occasion de discuter. Le président de l'UNFDC voit dans le projet de loi un passable écho au rapport de son compagnon de chasse. « Dans cette loi, il y a des éléments qui nous conviennent. Le maintien et le renforcement des structures de chasse nous paraissent une bonne chose, explique le responsable, mais il faut que les chas-

seurs se rendent compte que ce renforcement a aussi un coût et qu'ils devront respecter certains équilibres dans la gestion cynégétique. »

Les chasseurs modérés estiment que leur passion a su garder son statut privilégié, en France, en raison de son poids électoral propre, mais également de la tacite acceptation de la pratique cynégétique par le reste de la population. A

Fichiers communs

L'amour d'Henri Dubreuil pour la chasse est égal à sa détestation de CPNT, parti qui, à ses yeux, dévoie sa passion. Propriétaire d'un terrain de chasse au lieu-dit « Chabrouille », commune de Saint-Barthélemy-de-Bellegarde, en Dordogne, ou plutôt de deux terrains, en vertu d'une organisation cynégétique biscornue. M. Dubreuil est ainsi inscrit deux fois auprès de la fédération départementale des chasseurs et reçoit les courriers en double. Or une erreur s'est glissée dans le fichier informatique pour chacune des deux adresses : l'une indique « Chabrouille », avec un « r » en trop ; l'autre, « Saint-Barthélemy-de-Bellegarde », sans le « de » final. M. Dubreuil reçoit aussi, depuis plusieurs années, les tracts de CPNT. Il les reçoit en double et avec exactement les mêmes fautes, « Chabrouille » pour l'une, « Saint-Barthélemy-de-Bellegarde » pour l'autre. Officiellement, pourtant, il n'existe aucun lien entre les fédérations départementales, d'utilité publique, et CPNT, parti politique.

vouloir suivre la frange la plus extrémiste de ses adeptes et défendre à toute force des chasseurs de gibier d'eau qui constituent moins de 10 % des permis (lire ci-dessous), ceux-là craignent d'indisposer l'opinion. CPNT a fait 6,77 % des voix aux élections européennes : il convient de ne pas négliger les 93,23 % restants.

Benoît Hopquin

Une présidence sans chasses présidentielles

LE PRÉSIDENT n'est pas chasseur. Ni pêcheur, d'ailleurs. Ces « passions »-là réclament trop de patience et de silence. Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, les récits qu'on lui faisait des safaris du président en Afrique suscitaient sa surprise amusée. On lui a rapporté les chasses mondaines organisées, depuis Charles de Gaulle et jusqu'à François Mitterrand, à Rambouillet ou à Marly-le-Roy : les invités servis à table en plein bois ; les rabatteurs à trois pas, debout, mangeant des sandwiches. De ces agapes, une seule chose a retenu son attention : la liste des participants, droite et gauche réunies derrière leurs fusils. En Corrèze, bien sûr, c'est autre chose. Tous les paysans y ont leur permis de chasse ; mais Jacques Chirac préfère partager le civet que le tirer.

Le président n'est pas chasseur, mais enfin, M. Chirac n'est pas homme à négliger une

force politique, quelle qu'elle soit. C'est bien pour cela qu'il voulait « écouter » le président de Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT), Jean Saint-Josse, invité mercredi 26 janvier à l'Elysée. Déjà, le 16 septembre 1999, trois mois après les élections européennes, il avait adressé un message appuyé aux chasseurs. « La chasse, gérée dans le respect de l'équilibre écologique et pratiquée de manière responsable, joue un rôle majeur dans la protection de la nature et la préservation des espèces », avait lancé M. Chirac, à Pommery, en Champagne. Et si, un an plus tôt, le 3 juillet 1998, le président avait dû signer la loi sur les dates d'ouverture et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs, il l'avait fait en souhaitant que « la concertation se poursuive entre le gouvernement et la Commission européenne pour trouver une solution à cette affaire ».

M. Chirac entend rester sur cette même

ligne fragile. Si le président ne veut surtout pas déplaire aux chasseurs, il veut aussi se concilier les écologistes. Depuis trois ans déjà, il multiplie les interventions en faveur de l'environnement, bien conscient que c'est là, aujourd'hui, une des premières préoccupations des Français. L'Elysée fait d'ailleurs valoir qu'un mois et demi après sa victoire de 1995, M. Chirac a modifié le système des chasses présidentielles dans les domaines d'Etat de Rambouillet et Marly. Seules des chasses de « régulation » y sont autorisées, auxquelles participent, tirés au sort dans chaque région française, les nouveaux titulaires du permis de chasse ayant fait zéro faute à l'examen. Très prochainement, le président devrait d'ailleurs inaugurer, à Marly, un « centre d'initiation à l'environnement » pour les enfants.

Raphaëlle Bacqué

Une passion lucrative qui échappe à l'administration fiscale

À VINGT ANS, François-Xavier préfère les nuits à la hutte, au bord de l'étang, plutôt que celles passées sous la couette avec sa « copine ». « La chasse, c'est un truc qui te bouffe, c'est mordant, ça te prend les tripes », confesse l'étudiant, qui utilise l'argent gagné en été pour payer son permis et ses munitions. « Quand tu es au créneau et que tu vois arriver les oiseaux, c'est magnifique, explique-t-il, l'œil en feu. Tuer du gibier, c'est rien, c'est la finition. Le plus beau, c'est tout ce qu'il y a autour, l'entretien du marais, la sélection des canards. C'est tellement de temps investi et de bonheur passé qu'on ne peut pas nous retirer ça. Sinon, je ne vois pas comment je pourrais vivre. »

Des côtes du Nord à celles de Charente-Maritime, des gabions de Normandie aux huttes picardes, la chasse au gibier d'eau n'est pas seulement une passion partagée par trois cent mille personnes dans une vingtaine de départements. Pour François-Xavier comme pour les milliers de manifestants qui se sont rassemblés à Abbeville, le 15 janvier, c'est presque une raison de vivre ou une « religion ». A l'appel du mouvement Chasse, pêche, nature et traditions, ils étaient près de dix mille, ce jour-là, à crier leur haine des écologistes et leur refus de voir réduire les périodes de chasse, comme l'imposent à la France deux directives européennes. « Ce

qui nous réunit, aujourd'hui, c'est l'arrêt de mort de la chasse populaire, que les hommes politiques et leurs sbires veulent nous imposer », résumait, à la tribune, Yves Butel (CPNT), député européen et président de la fédération des chasseurs de la Somme.

Un propriétaire de hutte perçoit entre 48 000 et 90 000 francs pour sa location, net d'impôt

L'amour de la hutte et la rage de voir passer les migrateurs sans pouvoir les tirer n'expliquent pas seuls la détermination des chasseurs de gibier d'eau à « tout péter » s'ils n'obtiennent pas satisfaction. Une réduction des périodes de chasse entraînerait aussi un sérieux manque à gagner pour les « sauvagins », qui, eux, ne tirent pas que du plaisir des nuits passées à guetter la plume. Les propriétaires de huttes louent leurs installations sans contrat écrit et se font payer en espèces. En Flandre maritime ou en baie de Somme, la location d'une hutte,

une nuit par semaine, pendant toute la saison, se négocie entre 8 000 et 15 000 francs, davantage pour certaines installations « grand confort », dotées d'un chauffage ou affichant un tableau de chasse élevé (plusieurs centaines de canards tués par an). Un propriétaire de hutte, se réservant lui-même une nuit par semaine, perçoit ainsi entre 48 000 et 90 000 francs pour la location des six autres nuits, net d'impôt. « Dans l'ouest de la France, certains considèrent qu'une hutte rapporte plus qu'une vache », exposait Dominique Voynet dans un discours prononcé en juin au Sénat.

On peut s'étonner que cette pratique généralisée et parfaitement connue du gouvernement comme de tous les responsables de la chasse ne suscite guère d'intérêt auprès de l'administration fiscale, alors que les petites annonces de la presse spécialisée mentionnent régulièrement des offres de location de huttes. Ce serait oublier que la chasse au gibier d'eau passionne aussi bon nombre de gendarmes, d'élus locaux, d'agents du fisc, de députés ou de conseillers d'Etat, et que les dix mille huttes françaises restent des lieux de grande convivialité, où l'on invite ses amis, ses clients, ses obligés.

On s'étonne moins, en revanche, que le mouvement CPNT ait obtenu aux élections européennes de juin 1999 ses scores les plus spec-

taclaires dans les départements où la chasse au gibier d'eau est la plus pratiquée : 26,56 % des voix dans la Somme, 16,91 % en Charente-Maritime, près de 12 % dans le Pas-de-Calais. Partout, en fait, où les intérêts d'une minorité de chasseurs se trouvent menacés, tant par les directives européennes sur les périodes de chasse que par la décision du Conseil d'Etat interdisant la chasse de nuit dans la vingtaine de départements du littoral où elle était tolérée depuis des décennies.

On comprend mieux l'énergie déployée par les deux principales organisations de la chasse au gibier d'eau - le mouvement CPNT (1,2 million de voix aux élections européennes) et l'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau (cent quarante associations, quarante mille adhérents) - pour faire endosser par tous les chasseurs le refus d'un quelconque compromis sur des problèmes qui ne concernent, en fait, qu'une minorité d'entre eux. Affirmant que « ce que l'on fait aujourd'hui aux chasseurs de gibier d'eau, on le fera, demain, aux chasseurs de bécasses et, après-demain, aux chasseurs de grand gibier », les responsables de CPNT et de l'ANCGE défendent en fait les goûts et les intérêts d'une partie non négligeable, mais marginale, du peuple chasseur.

Alexandre Garcia

Politisation et « clanisme » : une image dégradée dans l'opinion

LES CHASSEURS ne sont pas mal aimés. A eux de prendre garde à ne pas se faire détester. Ainsi peut se résumer une étude qualitative menée par la Cofremca et achevée le 18 janvier. « Il n'y a pas, dans la société française, de rejet de principe de la chasse », écrivent les auteurs de cette étude, qui estiment que cette pratique « n'est pas un réel thème de conflit ». « Elle fait partie de l'identité française, elle appartient à notre patrimoine culturel », poursuivent-ils. L'attitude des non-chasseurs se partagerait donc entre « neutralité bienveillante » et « indifférence ».

Les analystes de la Cofremca observent cependant que cette situation échappe aux intéressés. « L'attitude défensive des chasseurs, en posture de « victimisation », les conduit à radicaliser leurs positions. S'estimant l'objet d'une vindicte injustifiée, ils adoptent des comportements jusqu'au-boutistes, renforçant leur coupure avec le reste d'une société qui ne leur est pourtant pas a priori hostile. Pour les plus crispés, le mythe du complot n'est pas lointain. »

Les auteurs continuent : « Les attitudes défensives que nous avons constatées s'accroissent mal d'un examen objectif de la nécessaire évolution des pratiques et de la nécessité de prendre en compte les nouveaux modes de vie et de rapport à la nature. » Les chasseurs doivent donc apprendre à partager l'espace naturel. Et l'étude de dénoncer des dévoiements des pratiques de chasse, comme le lâcher de gibier

ou certains comportements « vian-dards », qui nuisent également à l'image de ce loisir.

RÉSULTATS INVERSÉS

Selon la Cofremca, le comportement des chasseurs ne risque pas seulement de braquer les non-chasseurs ; il rend également l'accès à ce loisir de plus en plus difficile pour les nouveaux initiés. Ce phénomène « clanique » explique une partie de l'érosion des effectifs depuis le milieu des années 70.

Cette étude en profondeur corrobore les sondages parus sur le sujet depuis vingt ans. En 1978, selon l'institut Publitérie, 29 % des personnes interrogées n'avaient pas d'opinion sur la chasse. Aujourd'hui, dans différents sondages, 2 % à peine des personnes interrogées ne se prononcent pas. En 1998, selon une étude Louis-Harris pour Science et Nature, 54 % des sondés étaient plutôt favorables au maintien de la chasse en France, 44 % y étaient défavorables. L'année suivante, selon un sondage de l'IFOP pour Le Figaro-Magazine du 30 octobre, la proportion était exactement inverse. Les opposants durs (très défavorables) sont encore moins de 20 %, mais la chasse laisse de moins en moins indifférent, et son image se dégrade dans l'opinion. A l'évidence, la politisation du dossier par une partie des chasseurs est une arme dangereuse pour leur propre cause.

B. H.

Des jospinistes appuient la candidature de Bertrand Delanoë à la Mairie de Paris

Jack Lang n'entend pas préciser ses intentions avant le 14 février

Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, a annoncé, mardi 25 janvier, dans une lettre adressée aux militants parisiens

du PS, qu'il serait candidat à la Mairie de Paris. Jack Lang, pour sa part, a fait savoir qu'il ne se prononcerait pas officiellement avant le 14 fé-

vrier, date fixée par le Parti socialiste pour l'ouverture du dépôt des candidatures. MM. Vaillant et Estier appuient M. Delanoë.

« JAMAIS la perspective d'un changement politique majeur dans la capitale n'a semblé aussi plausible (...). J'ai donc décidé de prendre publiquement mes responsabilités devant les Parisiens. » Le sénateur Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, a adressé, mardi 25 janvier, une lettre à tous les militants socialistes parisiens dans laquelle il leur fait part de son intention de se porter candidat à la candidature à la Mairie de Paris. Dans un entretien à *Libération*, mercredi 26 janvier, il s'explique sur les raisons qui l'ont poussé à se lancer le premier dans la bataille, à gauche, quitte à devancer la date de dépôt officielle, fixée au 14 février par la direction du Parti socialiste : « Attendre davantage pourrait s'assimiler à de l'ambiguïté : j'ai choisi la franchise. Et, cela va de soi, je me soumetts aux règles qui prévoient cette désignation par un vote à bulletins secrets des socialistes parisiens. »

Même si M. Delanoë refuse de « se positionner par rapport à tel ou tel », l'activisme de son seul rival quasi déclaré à gauche, Jack Lang, l'a sans doute incité à précipiter sa déclaration. « Toutes les candidatures sont libres, dit-il. Je n'en récuse aucune. Je connais les qualités de Jack Lang (...). Que les militants décident, en fonction de candidatures assumées, ce qui doit être le plus

conforme à notre démarche politique et au projet que nous voulons porter pour Paris. »

Pour l'heure, et sans perdre de temps, M. Delanoë, qui sait qu'il a, par rapport à Jack Lang, la légitimité d'un homme de terrain, élu du 18^e arrondissement depuis vingt-deux ans, décline quelques-uns de ses chantiers prioritaires. La nécessité d'« une autre pratique démocratique » et d'« une transparence accrue », d'abord. « Les habitants en ont assez de voir l'histoire de leur ville s'écrire au prétoire », déclare M. Delanoë. Et il précise, à propos de Jean-Marie Le Guen, mis en cause dans l'affaire de la MNEF, et de son éventuelle inscription sur les listes municipales : « Je n'imaginerai pas que nous constituions des listes où figureraient des candidats dont la justice aurait acté les fautes. » Autre priorité : la « qualité de la vie », à travers, notamment, l'amélioration des transports collectifs. Enfin, dernier chantier, jugé « décisif », l'engagement de la Ville dans la réalisation du plan gouvernemental Université 3M.

Désireux d'incarner « une démarche moderne et pragmatique » réconciliant « l'action publique et l'éthique », le chef de file des élus socialistes parisiens prend, dans sa lettre aux militants, trois engagements : l'application stricte de la parité, « y compris dans la forma-

tion de l'exécutif municipal », la transparence sur l'état de son patrimoine personnel et sur le financement de sa campagne, enfin, le non-cumul des mandats, qu'il commencera par s'appliquer à lui-même en renonçant, s'il est élu, à son mandat de sénateur, « car tout candidat à la Mairie de Paris doit s'engager (...) à se consacrer exclusivement à la gestion de sa ville ».

FAIRE RESPECTER LES RÈGLES

Cette candidature provoque déjà des réactions au sein du PS. Le nouveau premier secrétaire de la fédération de Paris, Patrick Bloche, qui avait reçu le soutien de M. Delanoë lors de sa propre campagne, entend s'en tenir à sa « fonction arbitrale » et veiller à une égalité de traitement entre les candidats. Pour autant, M. Bloche ne cache pas que ses « sympathies naturelles vont à Bertrand Delanoë ». A la direction nationale du PS, François Hollande, qui s'est entretenu récemment avec M. Delanoë et avec M. Lang, n'entend pas, à ce stade, prendre position, son souci principal étant de « faire respecter les règles internes ». Son entourage juge, toutefois, que le projet de M. Delanoë de convoquer les militants parisiens le 1^{er} février, comme il le propose dans le courrier qu'il leur a adressé, « n'est pas forcément une bonne idée ».

Moins embarrassé, Daniel Vaillant, maire du 18^e arrondissement, a clairement pris position, mardi 25 janvier, sur LCI, contre M. Lang, « quasiment candidat », en estimant que « les Parisiens attendent autre chose qu'un duel de personnalités extérieures ». Le ministre des relations avec le Parlement a renoncé, mardi, le maire de Blois ; il lui a expliqué que « les élections municipales à Paris sont d'abord des élections locales avec des enjeux locaux ». « La conquête de la Mairie de Paris, c'est une addition de victoires d'arrondissement », a plaidé M. Vaillant, dont M. Delanoë sera le second de liste dans le 18^e arrondissement.

Un autre proche de M. Jospin, Claude Estier, sénateur de Paris, devait apporter, mercredi, son soutien à M. Delanoë. Pendant ce temps, M. Lang consulte tous azimuts, en observant des appuis « de toutes origines », y compris de « jospinistes pur sucre » qui, comme M. Le Guen, député de Paris et ancien premier fédéral, préparaient une candidature de Dominique Strauss-Kahn. M. Lang fait cependant savoir qu'il ne prendra aucune décision avant le 14 février, son « vrai problème » se posant « par rapport à Blois ».

Christine Garin et Michel Noblecourt

Le réquisitoire d'un fin connaisseur du « système » parisien

IL NE MANQUERA PAS, cette année, d'ouvrages sur Paris, ses affaires, son système et ses dérivés. Premier, à gauche, à se déclarer candidat à la candidature pour les élections municipales de mars 2001, Bertrand Delanoë a aussi devancé l'appel sur le terrain éditorial. Avec un avantage de

taille : élu dans le 18^e arrondissement de Paris depuis 1977, il a assisté aux premiers pas de l'aventure chiraquienne et a été témoin des différentes étapes d'« un scénario savamment programmé », placé au service d'une ambition nationale. Chef de file de la gauche aux municipales de juin 1995, il a été un des principaux acteurs du basculement à gauche de six des vingt arrondissements parisiens. Président, enfin, depuis 1993, du groupe socialiste du Conseil de Paris, il connaît, dans ses moindres recoins et coulisses, « sous-sols obscurs et dédales incertains », cet hôtel de ville qu'il convoite.

Publié en septembre 1999, *Pour l'honneur de Paris* est surtout un réquisitoire implacable, précis, parfois cruel, contre l'organisation méticuleuse du « verrouillage » par la droite des principaux lieux de pouvoir de l'Hôtel de Ville. A partir de 1977, raconte M. Delanoë, Jacques Chirac « tisse patiemment

sa toile » et « crée structurellement » les conditions du « grand chelem », qu'il obtient en 1983 et conserve en 1989. Main basse sur les commissions d'arrondissement, transformées, en 1982, en conseils d'arrondissement, mais où les élus de la majorité locale ne pèseront jamais que pour un tiers. Main basse, aussi, sur les grandes directions administratives de la Ville, gagnées par ce « microclimat résolument RPR », où l'on retrouve les proches du maire aux postes-clés - Jean Tiberi à la tête du personnel, Roger Romani à la questure, Nicole de Hauteclouche à la sécurité. Main basse, enfin, sur le tissu associatif, formidable levier pour lequel la Mairie de Paris dispose d'un pactole annuel de 1 milliard de francs de subventions, ou encore sur la gestion du « domaine privé » et

des dix-neuf sociétés d'économie mixte.

A cette chronique « de l'opacité et du clientélisme, deux composantes majeures du "système parisien" », le candidat potentiel de la gauche oppose une esquisse de programme. « Parfois, les erreurs de ceux qui nous précèdent indiquent un chemin à emprunter », écrit-il. Urbanisme, politique du logement, développement économique et universitaire, transports, associations, patrimoine et vie culturelle, mais aussi pollution, espaces verts, petite enfance, personnes âgées, handicapés... En trois courts chapitres, il n'oublie rien ni personne. Pour renflouer le « bateau ivre » laissé par M. Tiberi, il faudra, souligne M. Delanoë, « prendre le risque de la démocratie », « décongestionner la pratique du pou-

voir » et « placer la transparence au cœur de toute nouvelle construction ».

Rêvant au Paris de 2020, M. Delanoë dessine le contre-modèle du Paris « blessé » par l'urbanisme sauvage des années Chirac et « déshonoré » par cinq années de gestion Tiberi. Un Paris soucieux de démocratie locale et de participation des associations et des habitants, réconcilié avec ses piétons et ses étudiants. Pour cela, analyse M. Delanoë, il ne suffit pas de « remplacer la droite par la gauche », mais il faut proposer un vrai « changement culturel ». Pour, définitivement, tourner la page.

Ch. G.

★ Pour l'honneur de Paris, Ed. Calmann-Lévy, 120 F, 18,3 €.

De nombreuses irrégularités, entre 1990 et 1997, dans la gestion de l'information municipale

LES OBSERVATIONS définitives de la chambre régionale des comptes (CRC) d'Ile-de-France sur la gestion de l'Association pour l'information municipale (AIM) ont été présentées au Conseil de Paris, mardi 25 janvier. Ce rapport dresse un bilan accablant du fonctionnement de cette structure, créée en 1978 pour « faire connaître au public les activités et les réalisations de la municipalité de Paris ».

Avant d'être dissoute, en décembre 1999, par la municipalité parisienne, l'AIM était chargée de la réalisation du mensuel *Paris-Le Journal*, diffusé gratuitement, sans que cette « prestation » ait fait l'objet d'un appel d'offres, conformément à la loi de 1993 sur les marchés publics. L'AIM prenait également en charge le déficit d'exploitation de la station de radio 95-2-Paris, mise en liquidation à la fin de 1999 (*Le Monde* du 26 janvier) et dont elle était le principal actionnaire, en contradiction avec la loi de 1986 sur l'audiovisuel.

La CRC relève que les relations entre l'AIM et la Ville ont été entachées de nombreuses irrégularités durant la période 1990-1997, sur laquelle a porté son enquête. L'association, qui ne recevait aucune cotisation, apparaissait comme « une association transparente », n'ayant eu aucune autonomie vis-à-vis de la Mairie. Celle-ci lui versait 19 millions de francs de subventions chaque année, à quoi s'ajoutait 1 million de francs de concours indirects (mise à disposition de locaux et de personnel). Au total, la Ville de Paris a versé 134 millions de francs à l'AIM de 1990 à 1997, auxquels s'ajoutent près de 30 millions de francs pour l'exercice 1999. En raison de l'opacité de la gestion de l'AIM, le Conseil de Paris n'a été à aucun moment, selon la CRC, en mesure de contrôler l'utilisation de ces subventions.

En outre, son conseil d'administration a été présidé, jusqu'en 1991, par Jacques Chirac, alors maire de Paris et député, puis, jusqu'en 1994,

par son premier adjoint, Jean Tiberi, député de Paris, et enfin, entre 1994 et 1999, par Maurice Ulrich, sénateur de Paris et conseiller à l'Élysée depuis 1995. La chambre souligne l'« incompatibilité entre le mandat de parlementaire » et la « présidence d'une entreprise » ou d'« un organisme à but non lucratif (...) dont l'activité consiste principalement » à la prestation de services pour le compte d'une collectivité publique.

Enfin, la chambre dénonce de nombreuses irrégularités de gestion. Des primes étaient versées par l'intermédiaire de cette association à de nombreux fonctionnaires de la Ville. Par ailleurs, la chambre relève que des salaires ont été versés pour des « prestations » dont « la nature, la périodicité et le volume » n'ont pas été « justifiés ». Ainsi de la collaboration de Jean-Jacques de Peretti, rémunéré d'avril 1991 à mars 1993, alors qu'il était maire (RPR) de Sarlat (Dordogne). De même, l'actuel maire (UDF) du 12^e arrondissement, Jean-François Pernin, a été rémunéré par l'association jusqu'en 1995 - « en l'absence de tout contrat » - pour des articles signés sous pseudonyme dans le journal municipal ; M. Pernin était, jusqu'en avril 1993, collaborateur du *Monde*. En conclusion, la chambre se montre particulièrement sévère sur le financement, par l'AIM, de la SARL Paris-Médias.

Christophe de Chenay

Des députés PS irritent M. Jospin en réclamant un référendum sur la justice

La droite organisera fin mars une « convention de la justice »

FOIN DU REPORT du Congrès, la réforme de la justice doit poursuivre son cours. A droite et à gauche, elle continue d'alimenter les ardeurs de ceux qui affichent leur volonté d'assurer l'indépendance des magistrats. L'opposition cherche une sortie honorable en proposant la convocation d'une « convention de la justice ». Le gouvernement affirme, pour sa part, qu'il fera tout pour sauver ce qui peut encore être sauvé, notamment le projet de loi sur la présomption d'innocence, qui doit être examiné en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, le 9 février.

Dans ce paysage d'après-temps, cinq élus socialistes - Adeline Hazan, députée européenne, Marie-Pierre de la Gontrie, conseillère régionale d'Ile-de-France, Arnaud Montebourg, député de Saône-et-Loire, Christian Paul (Nièvre), Vincent Peillon (Somme) - ont décidé de faire entendre leur différence. Dans une tribune publiée mardi 25 janvier par *Libération*, ils réclament « un référendum sans délai » sur la composition et les prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), car « c'est le dernier moyen politique de faire passer sans concession cette réforme fondamentale ». Ils estiment, en effet, que la droite s'opposera coûte que coûte aux textes du gouvernement, ou les videra de leur substance. En outre, assurent-ils, la gauche n'aura pas plus de majorité au Congrès en 2002 qu'elle n'en aurait eue le 24 janvier.

A Matignon, on n'a pas du tout apprécié. Pour Lionel Jospin, demander à Jacques Chirac d'organiser un référendum, c'est redonner la main au chef de l'Etat. Elle a d'autant plus irrité le premier ministre qu'elle traduit, selon lui, une immaturité politique de la part d'élus ayant pourtant des responsabilités au PS : trois d'entre eux sont, en effet, secrétaires nationaux. « C'est une initiative tout à fait individuelle », a affirmé, mardi, le président du groupe socialiste de l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault. Le soir, au bureau national (BN) du PS, François Hollande a indiqué que les socialistes ne désespéraient pas de voir le Congrès à nouveau convoqué, écartant toute idée de référendum jusqu'aux élections de 2002. Le premier secrétaire a rappelé que les interventions pu-

bliques des membres du BN engageaient le parti et qu'elles doivent être d'abord débattues au sein de cette instance. « Ils nous prennent de haut, c'est une opération de verrouillage », s'indigne M. Montebourg, qui doit mettre, dès mercredi, le texte de la pétition nationale sur son site Internet.

La droite n'a pour sa part qu'un souci, mais de taille : apparaître comme une force de proposition. « Jospin affirme que l'on refuse tout. On ne peut pas laisser dire cela », confie le président du groupe UDF de l'Assemblée, Philippe Douste-Blazy. Les résultats du sondage BVA à paraître, jeudi 27 janvier, dans *Paris-Match* donnent la mesure de l'urgence : selon cette enquête - effectuée les 21 et 22 janvier auprès d'un échantillon de 958 personnes -, 35 % des Français jugent que l'opposition est la principale responsable du report du Congrès. Les personnes interrogées citent ensuite M. Chirac (16 %), M. Jospin (8 %), Elisabeth Guigou (6 %) et la gauche (4 %).

GESTION DE CE « NON-CONGRÈS »

Par un hasard de calendrier, l'UDF s'est trouvée aux premières loges dans la gestion délicate de ce « non-Congrès ». Soucieux d'effacer leurs divisions, les centristes étaient unanimes pour réclamer un report du Congrès, en faveur duquel a plaidé François Bayrou lors de son entretien avec M. Chirac, le 17 janvier. Ce report décidé, il est revenu à Jean Arthuis et M. Douste-Blazy, respectivement présidents des intergroupes de la droite au Sénat et à l'Assemblée, d'organiser la suite des opérations.

Relayant les propos du chef de l'Etat, qui s'était déclaré, le 20 janvier à Rennes, « déterminé » à faire aboutir cette réforme, les présidents de groupe de l'opposition se sont mis d'accord sur l'organisation, fin mars, d'une « convention de la justice ». Mardi soir, ils ont défini les premières modalités : des auditions vont être organisées « dans un délai très bref », ainsi que des déplacements dans les juridictions. MM. Arthuis et Douste-Blazy précisent que cette initiative s'inscrit « dans une démarche d'alternance ».

Jean-Michel Bezat et Jean-Baptiste de Montvalon

Licenciements économiques : rejet de la proposition de loi communiste

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a rejeté, mardi 25 janvier, une proposition de loi communiste visant à limiter le recours abusif aux licenciements économiques. Le groupe socialiste et le gouvernement ont obtenu, par 110 voix contre 70 (PCF, MDC, Verts, DL, RPR et UDF), que l'Assemblée refuse d'examiner les articles du texte élaboré par le député communiste de la Somme, Maxime Gremetz. Les élus MDC et Verts ont soutenu la proposition de loi, tandis que les élus de l'opposition ont apporté un soutien exceptionnel au PCF, au nom des prérogatives du Parlement, estimant qu'un texte inscrit à l'ordre du jour par un groupe devait, au minimum, être examiné au fond en séance publique. Martine Aubry, qui s'est opposée au texte, s'est toutefois engagée au nom du gouvernement « à reprendre rapidement ce dossier des licenciements économiques ». La ministre de l'emploi a aussi confirmé que le gouvernement reprendrait au printemps « l'amendement Michelin », adopté par la gauche dans le cadre de la seconde loi sur les 35 heures mais que le Conseil constitutionnel a annulé.

DÉPÊCHES

■ RECHERCHE : deux mille chercheurs ont manifesté à Paris, mardi 25 janvier, à l'appel des organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le cortège était conduit par une forte délégation des personnels du synchrotron d'Orsay, protestant contre l'abandon du projet Soleil. Des rassemblements ont également eu lieu à Marseille et à Grenoble. Les manifestants, opposés aux projets de restructuration et de « pilotage autoritaire » de la recherche publique, demandaient également une relance de l'emploi scientifique (*Le Monde* du 26 janvier). Une délégation a été reçue par des collaborateurs de Claude Allègre, mais elle estime qu'« aucune réponse satisfaisante n'a été apportée aux revendications » des chercheurs.

■ RPR : Patrick Devedjian, porte-parole du RPR, a été nommé chargé de mission pour la fédération des Hauts-de-Seine, en remplacement de Christian Dupuis, maire de Suresnes, qui assurait l'intérim depuis le départ de Charles Pasqua, président du comité départemental, et d'Isabelle Caullery, secrétaire départementale, pour le RPF.

■ EDF : le Sénat a rétabli en seconde lecture, mardi 25 janvier, sa version du projet de loi sur l'électricité, qui met fin au monopole d'EDF en application d'une directive européenne de 1996. Le texte des sénateurs est plus libéral que celui des députés, qui doivent voter définitivement le projet, mardi 1^{er} février. L'ouverture du marché ne concernera, dans un premier temps, que les 400 plus grosses entreprises clientes d'EDF.

FRANÇOIS VALLEJO

PIROUETTES DANS LES TENEBRES

« Un festival de galets jetés à la surface de l'eau qui ne cessent de ricocher. On boit beaucoup de chablis, ce qui délire les langues et ouvre les yeux. »

A. ROLLIN, *Le Canard enchaîné*

ÉDITIONS Viviane Hamy

ÉDUCATION Claude Allègre devait présenter, jeudi 27 janvier, le contenu de la deuxième phase de son plan destiné à lutter contre la violence à l'école. Cette annonce in-

tervient alors que se multiplient les incidents, souvent graves et médiatisés dans les établissements. ● L'ÉVALUATION des mesures déjà prises fait état d'une stabilisation du

phénomène, sauf en Ile-de-France, et critique la gestion de la discipline dans les établissements. ● LE NOUVEAU PLAN prévoit l'arrivée de 20 000 aides-éducateurs et engage

une réforme des procédures disciplinaires dans les collèges et les lycées. ● UN NOUVEAU MODE DE RECRUTEMENT des enseignants est envisagé pour assurer la stabilité des

équipes, tandis que l'éducation à la citoyenneté est renforcée. ● À MONTPELLIER, les parents d'élèves occupent un collège où se multiplient les actes d'incivilité.

La multiplication des violences renforce les attentes à l'égard du plan Allègre

La deuxième phase du programme de lutte contre les violences scolaires devait être annoncée, jeudi 27 janvier, par le ministre de l'éducation nationale. 20 000 aides-éducateurs seront recrutés, l'éducation civique sera renforcée et les procédures disciplinaires réformées

L'ACTUALITÉ a fini par rattraper le plan de communication du ministère de l'éducation nationale. Face aux incidents, souvent graves, qui secouent depuis plus d'une semaine certains établissements scolaires, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a été amené à s'exprimer sur la politique qu'il entendait mener pour « combattre le fléau » de la violence scolaire avant même la présentation à la presse, jeudi 27 janvier, de la deuxième phase de son plan. Visant « essentiellement à renforcer celui déjà engagé », la plupart des mesures sont désormais connues et des chiffres – disparates – ont été distillés (*Le Monde* du 26 janvier). Néanmoins, un bilan précis sur l'ampleur des actes de violence devrait être enfin dévoilé.

Mais cette nouvelle étape dans la lutte contre la violence à l'école sera-t-elle à la hauteur des enjeux et des attentes suscitées par un phénomène qui s'enracine dans le quotidien de la vie scolaire ? L'évaluation du plan mis en œuvre depuis 1998, confiée à Eric Debarbieux et Yves Montoya, chercheurs en sciences de l'éducation à l'université Bordeaux-II, fournit un bilan pour le moins contrasté (*Le Monde* du 26 novembre 1999).

Les universitaires constatent qu'entre 1998 et 1999 « la situation s'est stabilisée » et qu'« une politique nationale d'injection de moyens supplémentaires est justifiée ». Seule aggravation « significative » : l'image de l'enseignant a continué à se dé-

grader. 20 % des élèves interrogés ne font plus confiance aux capacités didactiques de leurs professeurs contre 17 % en 1998 et 13 % en 1995. Mais, ajoutent-ils, « outre l'impossibilité de prédire si cette stabilisation sera durable, le niveau et la nature des violences restent élevés ». De plus, la stabilisation moyenne « masque des disparités extrêmement importantes ». Si Marseille et, dans une moindre mesure, le Nord, enregistrent une diminution des actes de violence, Paris et sa banlieue « continuent à se dégrader de manière sensible ».

« ZÉRO TOLÉRANCE »

Selon les chercheurs, ces écarts régionaux sont liés en grande partie à « la stabilité des équipes éducatives, élément primordial dans la lutte contre la violence ». Lorsque le turn-over des adultes est trop important – c'est le cas en banlieue parisienne – la « culture d'établissement » n'existe pas et un phénomène de caïdat se développe chez les élèves dans la mesure où « les gamins deviennent les seuls à connaître l'histoire de leur collège ». Ainsi, le plan ministériel a pu porter ses fruits lorsque les nouveaux aides-éducateurs, infirmières ou assistantes sociales sont arrivés « dans des équipes déjà structurées ».

Enfin, les universitaires regrettent que la perception du plan anti-violence sur le terrain se soit résumée à l'arrivée de personnels supplémentaires. « Les aspects pé-

dagogiques et éducatifs ont été largement occultés ». Il en va ainsi du « problème préoccupant de la justice scolaire ». La gestion de la transgression « est souvent faite de manière approximative et l'absence de textes génère un fort malaise ». Dans les établissements étudiés, seuls 18 % des collégiens trouvent justes les punitions pratiquées.

Le contenu de la deuxième phase du plan anti-violence s'inspire largement des résultats de cette étude. Le ministère entend poursuivre la logique d'injection de moyens supplémentaires sur des zones ciblées. Au moins quatre nouveaux sites (dans l'Essonne, dans le Nord, à Rouen et à Toulouse) devraient s'ajouter aux neuf déjà créés et bénéficier d'un nouvel apport d'aides-éducateurs (20 000 emplois-jeunes sont annoncés alors que, pour l'instant, seuls 5 000 ont été inscrits au budget 2000), de personnels médico-sociaux et d'Atos (administratifs, techniciens et ouvriers de services).

Quant aux classes-relais, leur nombre devrait passer de 200 à 250. Accueillant temporairement les « élèves perturbateurs » en petits groupes de huit ou dix, elles sont encadrées par des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des enseignants volontaires. M. Allègre souhaite aussi demander à des vedettes comme Gérard Depardieu, Zinedine Zidane et Yannick Noah de « discuter avec les élèves des quartiers difficiles ».

Afin d'améliorer la « justice scolaire » montrée du doigt par les chercheurs, une nouvelle circulaire relative à « l'organisation des procédures disciplinaires dans les collèges et les lycées » devrait être publiée (*Le Monde* daté 23-24 janvier). L'éducation nationale, constatant que « les sanctions varient considérablement d'un établissement à un

personnes et aux biens et les manquements graves tels que l'absentéisme. Le projet de circulaire insiste aussi sur les mesures alternatives à la sanction comme le « travail d'intérêt scolaire » et indique que le conseil de discipline pourra désormais prononcer toutes les sanctions inscrites au règlement intérieur et non plus seulement les

concours de recrutement d'enseignants nationaux à gestion déconcentrée ». Ce dispositif, catégoriquement refusé par le SNES, syndicat majoritaire dans le second degré, risquerait de créer des niveaux de recrutement différents d'une région à l'autre et de modifier les conditions de mobilité des professeurs. Outre le recrutement, le ministre de l'éducation nationale souhaite relancer le débat sur l'organisation du temps de travail des enseignants, estimant qu'ils doivent être « davantage présents » dans les établissements.

Enfin, l'éducation civique et « l'enseignement de la morale » fera un retour en force à tous les échelons du système éducatif. Sur ce sujet, Claude Allègre dit ne pas avoir peur des mots. Ayant déjà introduit l'éducation civique juridique et sociale (ECJS) dans les lycées (*lire ci-contre*), la morale et la citoyenneté seront aussi au programme des écoles primaires – où le slogan « zéro tolérance » est affiché – et des collèges.

Cette deuxième étape du plan Allègre vise surtout à répondre aux lacunes de la première phase. Ces mesures seront-elles suffisantes ? En déclarant que « faire porter le chapeau » à la seule éducation nationale pour résoudre les problèmes de violence serait une « hérésie » et un « contresens », Claude Allègre a, en partie, apporté la réponse.

Sandrine Blanchard

Plusieurs grèves contre les agressions

Après les incidents graves survenus récemment dans des établissements scolaires – actes de tortures sur un élève à Longwy (Meurthe-et-Moselle), racket qui aurait pu être mortel à Mantes-la-Jolie (Yvelines), bouteille incendiaire dans un collège de Bondy (Seine-Saint-Denis) –, plusieurs mouvements de grève ont été déclenchés dans des collèges et des lycées pour dénoncer « la montée de la violence ». A la suite de leurs collègues de Vénissieux (Rhône) et Roubaix (Nord), les enseignants du collège Charles-Fauqueux, de Beauvais (Oise), sont en grève depuis le 14 janvier et ceux du collège Gabriel-Péri de Bezons (Val-d'Oise) depuis le lundi 24 janvier, afin de protester contre « les agressions entre élèves mais aussi à l'encontre des adultes ». En outre, les agents de service du lycée professionnel Amyot-d'Inville de Senlis (Oise), qui ont notamment été la cible de jets de verre, ont fait grève, lundi, en réaction contre les agressions qu'ils subissent.

« autre » et que « les exclusions sont de plus en plus nombreuses », entend clarifier son régime de sanctions et appliquer à l'école « les principes généraux du droit ». Une échelle des punitions scolaires et des sanctions disciplinaires est définie. Les premières concernent « certains manquements mineurs aux obligations des élèves », les secondes portent sur les atteintes aux

exclusions supérieures à huit jours.

Claude Allègre entend aussi développer la notion « d'équipe » dans les établissements. Pour éviter « la rotation excessive des personnels, qui dans certaines régions est telle qu'on ne peut pas maintenir d'équipes éducatives », le ministre a annoncé, mardi 25 janvier, devant l'assemblée nationale, sa volonté « d'étudier la mise en place de

Le symptôme de dysfonctionnements sociaux autant que scolaires

VIOLENCE faite à l'école, ou violence de l'école ? A mesure que les plans ministériels se succèdent, la violence en milieu scolaire non seulement se durcit, mais se répand, comme si le phénomène était inexorable et

ANALYSE

L'éducation nationale découvre qu'il est urgent de faire évoluer ses pratiques

L'éducation nationale inapte à le juguler. Le fait est que s'y attaquer revient à mettre en cause le fonctionnement de la société dans sa globalité, puisque la violence scolaire plonge ses racines dans une multitude de facteurs – sociaux, économiques et culturels – extérieurs à l'école. Mais le fait est, aussi, que l'institution génère ce qu'elle dit combattre.

Même si elle prend parfois un tour a priori irrationnel – lorsque, par exemple, les pompiers ou SOS Médecins sont agressés –, la violence qualifiée de « gratuite » ne l'est jamais : elle est l'expression d'une souffrance, le moyen, faute de pouvoir le dire avec des mots, de faire savoir que quel-

que chose ne tourne pas rond. Si l'on considère la société comme malade, la violence équivaut à la fièvre, elle sert de symptôme à la maladie. Il n'est certes pas question d'exonérer ceux qui la produisent. Mais de dire qu'ils agissent en fonction de ce qu'ils subissent.

Les auteurs des violences en milieu scolaire seraient sans doute des enfants sages s'ils pouvaient se projeter sereinement dans un avenir, si leurs familles ne vivaient pas dans la précarité, si la flexibilité du travail ne les privait pas de leurs parents au moment où ils ont besoin de leur présence. Si, pour certains, la couleur de la peau n'était pas discriminante, s'ils avaient d'autres interlocuteurs que leurs copains ou copines, si la télévision ne transformait pas les bandits en héros positifs et l'appât du gain en valeur première, si leurs familles vivaient dans l'harmonie. Si leurs quartiers n'étaient pas montrés du doigt, et si le monde politique y était présent, au lieu de leur sembler aussi lointain que « pourri », si tous les policiers exerçaient leur métier en les respectant, s'ils ne souffraient pas d'une image négative qu'ils s'efforcent d'honorer...

La liste n'est pas exhaustive. Elle révèle l'ampleur des transformations nécessaires.

Elle montre aussi les raisons pour lesquelles la violence scolaire ne touche pas seulement les quartiers populaires. Car au moins la moitié des facteurs énumérés concerne l'adolescent des classes moyennes ou supérieures autant que celui des « cités ». Le rejet des institutions est le fait d'une classe d'âge : selon un sondage réalisé par la Sofres pour la Fédération syndicale unitaire (FSU), seulement 56 % des 15-24 ans font confiance à la police et à peine un dixième aux partis politiques (*Le Monde* du 22 novembre 1999). Quant aux familles dites « démissionnaires » – alors qu'elles sont en général « licenciées » –, elles se recrutent aussi bien chez les cadres que dans les milieux ouvriers.

Mais un « bon » élève est-il violent ? Un enfant qui a choisi son orientation tape-t-il ses enseignants ? Un collégien à qui l'on a reconnu des talents a-t-il envie de casser son établissement ? Un père de famille convaincu de voir l'école traiter justement son enfant déboulee-t-il dans sa classe pour agresser son instituteur ? Du moins ceux-là sont-ils généralement plus discrets quand il s'agit de réclamer « du respect » et peu nombreux à s'exprimer par la colère.

La « paix scolaire » a atteint un prix que certains ne supportent plus de payer, et

l'institution le sait. Après avoir mobilisé toutes ses énergies pour réussir à accueillir, en masse, de « nouveaux publics », l'éducation nationale découvre qu'il est urgent de faire évoluer ses pratiques, afin de répondre aux demandes des plus faibles d'entre eux. Ces derniers se font désormais entendre : la violence de l'école produit, depuis la massification de l'enseignement secondaire, des effets à grande échelle.

ÉLITISME DÉVOYÉ

Première violence, les stratégies élitistes ancrées dans la culture scolaire. Ces dernières sont mal assumées par l'institution, coïncée entre l'affichage d'objectifs généreux et une manière de reconnaître les mérites basée sur des hiérarchies héritées du passé. Cet élitisme en partie dévoyé est aussi intériorisé dans les pratiques des enseignants, au nom d'une certaine « école de la République », qui les pousse, de bonne foi, à se caler sur les meilleurs de la classe pour avancer le programme. Ces stratégies mal comprises sont enfin relayées par les familles informées, qui y trouvent leur compte. Or, ces stratégies laissent désormais trop de monde au bord du chemin. L'orientation subie, l'existence reconnue de « sections poubelle » et de « filières

d'échec », l'impuissance – politique et pédagogique – à résoudre le problème de l'échec scolaire en sont les avatars.

L'institution fait aussi violence à ses « usagers » lorsque, malgré les efforts sérieux engagés, elle semble encore vivre dans l'ignorance des principes élémentaires du droit (*Le Monde* daté 23-24 janvier), quand elle applique un système de punitions différent d'un établissement à l'autre et d'une classe à l'autre, quand elle contraint ses personnels à se faire justice eux-mêmes et qu'elle entretient la loi du silence. L'école, enfin, laisse la violence s'immiscer dans les carences de ses pratiques collectives : que les adultes fassent état de leurs dissensions et les élèves s'engouffrent dans ce qu'ils considèrent comme un aveu de faiblesse. Les établissements scolaires les plus touchés par la violence ont fait du fameux travail en équipe une condition première de la réussite. Cette mutualisation du travail des pédagogues et des éducateurs, dans et hors de l'école, s'avère désormais indispensable. Elle relève encore de l'incantation, bien qu'elle touche au cœur du « réacteur scolaire ».

Nathalie Guibert et Marie-Pierre Subtil

Le PS dénonce « la loi du silence »

Le Parti socialiste a exprimé, mardi 25 janvier, son « indignation » face « aux actes inacceptables et aux atteintes à la personne humaine » qui se sont produits dans les établissements scolaires et s'élève contre « l'impunité et la loi du silence ». De son côté, la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) demande à l'Etat de « prendre ses responsabilités » pour lutter contre la violence. Elle réclame aussi la création de nouveaux postes d'enseignants et de personnels administratifs, la mise en place de lieux de vie et une modification des rythmes scolaires, instaurant « des cours le matin et des activités d'épanouissement l'après-midi ». La Ligue des droits de l'homme, dans un rapport sur les violences qui vient d'être rendu public, estime qu'« au-delà de l'enseignement indispensable des droits civiques, une réforme profonde du système éducatif doit être envisagée ».

A Montpellier, des parents occupent un collège pour lutter contre le climat d'incivilité

MONTPELLIER de notre correspondant

Dans le hall du collège, des matelas sont posés à même le sol. Sur des tables trônent des pots de café.

REPORTAGE

Une nouvelle forme de solidarité s'est esquissée entre enseignants et parents

Un parent apporte des sacs de charcuterie. Certains s'approprient à passer là, mardi 25 janvier, une neuvième nuit d'occupation. Le collège des Aiguerelles, dans le quartier de La Rauze à Montpellier, vit ainsi au rythme des perturbations depuis trois mois.

Il y a d'abord eu l'« incident », celui du 23 novembre 1999. Ce jour-là, une surveillante avait voulu séparer deux élèves en train de se battre dans la cour. Un attroupelement s'en était suivi. Elle avait senti les mains des enfants se po-

ser sur ses fesses. Et ses collègues l'avaient retrouvée en larmes dans un couloir de l'établissement. Il y avait ensuite l'agression d'un professeur d'éducation physique par un parent. Puis les premiers contacts avec l'inspection d'académie. Les premières négociations. Les demandes de postes supplémentaires. Avec pour toute réponse, la proposition de deux emplois-jeunes comme aides-éducateurs.

Les profs se sont donc mis en grève pendant dix jours, jusqu'au 13 janvier, date à laquelle les parents ont décidé de prendre le relais. « On a estimé que les conditions de sécurité ne sont pas suffisantes pour que l'on envoie nos enfants », explique Suzanne Molla, dont le fils est en troisième. En fait ici, on évoque pas d'incident grave comme à Longwy ou à Roubaix mais plutôt un climat d'incivilité où la violence se banalise et finit pas se légitimer. Les parents parlent des insultes qui deviennent la norme, du bruit qui perturbe le

début des cours, des petits qu'il faut extraire de la queue à la cantine pour éviter qu'ils ne soient étouffés dans la cohue, d'une chaîne arrachée du cou d'une fillette, des pétards qui explosent.

« Mon fils s'est finalement adapté à cette ambiance, explique un blouson avec une poche à l'intérieur. Pour y mettre ma carte de bus, de cantine et de téléphone, sans que je craigne qu'on me les vole. » Jacques Aupetit, père d'une fille scolarisée en troisième, raconte : « Lorsqu'une prof dit un truc, on lui répond : "tu fais chier salope !" ». Enseignant d'éducation physique et sportive, Guy Bertolino avoue son impuissance : « Quand vous travaillez et qu'un élève fout la pagaille, on ne peut pas intervenir. Il faudrait que quelqu'un d'autre prenne le relais et on n'est pas assez nombreux. »

L'inspecteur d'académie, Guy Coissard, a bien expliqué que les moyens ne font pas tout. Enseignants et parents répondent qu'ils sont d'accord, mais que cela aide

quand même. Ils ont même cru obtenir gain de cause la semaine dernière, lorsqu'une délégation a été reçue par Ségolène Royal. Mais si cette délégation est revenue avec la promesse de trois aides-éducateurs, d'un conseiller principal d'éducation, d'un surveillant et d'un flotier supplémentaires, la demande d'une infirmière, d'une assistante sociale à temps plein et de quatre postes de personnels ATOS (administratif, technique, ouvrier et de service), n'est toujours pas satisfaite.

NÉCESSAIRE PRÉVENTION

Jugés intransigeants par le rectorat, les parents justifient leurs exigences par une nécessaire prévention. Si l'établissement n'est pas classé en ZEP, il accueille une population mixte socialement. Et si les effectifs sont passés de 600 à près de 760 en quatre ans, les moyens, eux, n'ont pas suivi. « On lance un cri d'alarme justement pour ne pas arriver au scénario catastrophe, lance Sylvie Descreux,

une maman. Ici, il y a une somme de petits phénomènes qui peuvent paraître anodins mais qui se reproduisent. Il n'y a plus de loi aux yeux des enfants. On les envoie à la "vie scolaire" et ils négocient leurs heures de colle. »

Alors on s'organise. Pères et mères se relaient pour bloquer l'entrée. Les réunions se succèdent. Certains enfants commencent à trouver le temps long. Des enseignants ont fait passer des photocopies aux élèves de troisième pour qu'ils ne soient pas pénalisés. Pour les parents, déterminés, une chose est déjà acquise : une nouvelle forme de solidarité. « Quelque chose s'est créé entre les professeurs et nous pendant cette grève, souligne Brigitte Lefèvre, mère d'une fille de quatrième. Les enseignants se sont engagés à mieux communiquer avec nous. Nous avons l'intention de créer une commission pour parler des problèmes de nos enfants. Et ça, on a envie que ça continue ! »

Jacques Monin



Les débuts chaotiques de la nouvelle instruction civique

SOUHAITANT restaurer « une école du respect, une école de la citoyenneté » pour vaincre la violence scolaire, le ministre de l'éducation nationale tient, avec l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) un de ces outils qui, jusqu'à présent, ont fait défaut à tous les niveaux du système éducatif. En théorie, tout au moins. L'enseignement de l'ECJS, lancé en novembre dans toutes les classes de seconde, a connu un démarrage chaotique. Si personne n'en discute réellement l'utilité, tout le monde souligne la précipitation, pour ne pas dire l'improvisation, dans laquelle il a été mis en place : la bonne idée a été insuffisamment peaufinée.

Selon la formule de Jacques Guin, président du groupe technique disciplinaire chargé d'élaborer le contenu de l'ECJS, le lancement rapide de cet enseignement a permis au ministre de l'éducation nationale d'ouvrir, dès cette année scolaire, « un appartement-témoin de son nouveau chantier ». L'ECJS constitue en effet, avec l'aide individualisée, l'un des leviers de la réforme engagée au lycée par Claude Allègre.

Dans ses modalités et ses objectifs, cet enseignement a été conçu pour bousculer quelques habitudes. L'ECJS est censée amener les lycéens à débattre autour de thèmes liés à la citoyenneté (intégration, famille, travail, civilité), en les abordant de manière transdisciplinaire, selon des pratiques peu prisées dans le système éducatif. Deux enseignants de deux disciplines différentes devaient donc prendre en charge les seize heures annuelles d'ECJS au cours de séances de deux heures.

« UN LIEU D'INNOVATION »

Force de l'habitude, cette année, dans plus de 80 % des cas, ce sont les profs d'histoire-géo, seuls, qui assurent ces cours. La participation d'enseignants de philosophie, de sciences économiques et sociales, de français ou d'éducation physique et sportive reste marginale.

Mais la mise en place hâtive de l'ECJS suscite surtout des interrogations de fond. En matière d'égalité de traitement, tout d'abord. Partant

Le dialogue étranger à la culture lycéenne

Si l'on en croit un rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) sur « la place de l'oral dans les enseignements », l'éducation civique, juridique et sociale, telle qu'elle doit se mettre en place en seconde, est amplement justifiée. « Le recours à la confrontation argumentée des opinions est étranger à certaines formes de culture lycéenne », note l'IGEN. Entre « la démonstration » de l'enseignant et « l'expression subjective des opinions », « il n'y a pas de place pour la confrontation maîtrisée de points de vue ». L'IGEN prend l'exemple des lycéens professionnels : « A leurs yeux, les relations interindividuelles doivent être régies par une connivence non dite, par des goûts implicites et des modes de vie communs ; toute divergence doit être évitée à tout prix, car (...) on la perçoit comme agression et manque de respect, et on ne peut la sanctionner que par la violence et l'exclusion. Ainsi s'organise au sein du groupe une façon d'être ensemble qui tend à rendre inutile tout échange verbal. »

du principe que l'ECJS doit être « un lieu d'innovation », le ministère a accordé une grande « liberté d'invention » au terrain, allant jusqu'à demander « de l'audace » à des enseignants quelque peu « désemparés », aux dires de l'association des professeurs d'histoire-géographie. Les conditions d'enseignement varient donc fortement selon les classes. La crainte d'un débat non maîtrisé et tournant à la foire d'empoigne a pu inciter certains enseignants à la prudence. Ainsi, dans un même établissement, un prof classiquement choisi d'aborder des notions de droit, tandis qu'un autre présentait les enjeux des différents systèmes de retraite et qu'une troisième reprenait à son compte les instructions sur l'organisation d'un débat sur le thème de l'exclusion (lire ci-contre).

FLOU DANS L'ÉVALUATION

Soumise à une telle diversité, l'ECJS court le risque de voir ses objectifs déviés, pour se transformer en un simple cours supplémentaire d'histoire-géo ou de sciences économiques. Pour le conjurer, le ministère promet « un pilotage fort », « une pression maintenue » et « des groupes de suivi national et académique ». Il souhaite éviter la répétition des échecs des modules en lycée – censés permettre de « travailler autrement », ils se sont souvent cantonnés à de classiques cours en demi-groupes – et de l'éducation civique au collège, où l'organisation d'« actions citoyennes » tous azimuts s'est peu à peu substituée à un véritable enseignement.

Sur un autre point, jugé crucial par les enseignants, et à terme sans doute par les élèves et les parents, le ministre fait en revanche preuve du plus grand flou. « On ne va pas s'occuper cette année des conditions d'évaluation de l'ECJS », reconnaît-on rue de Grenelle. Les bulletins scolaires ne devraient donc pas comporter de notes ; s'ils le souhaitent, les enseignants pourront y porter des appréciations. Là encore, ils sont appelés à « sortir des sentiers battus ». La réflexion en cours sur la rénovation des épreuves du baccalauréat intégrera l'ECJS ; pour la classe de seconde, l'affaire reste donc en suspens. Des pistes sont cependant ouvertes, car chacun a en tête un principe intangible à l'éducation nationale : un enseignement sans évaluation est un enseignement discrédité.

Mais faut-il s'orienter vers une évaluation individuelle ou collective ? Faut-il apprécier la collecte de documents, la pertinence des arguments, la rédaction et la soutenance d'un mini-mémoire, l'acquisition de notions ou la maîtrise de savoir-être (capacité à organiser un débat, à écouter ou à prendre la parole) ? Ce dernier point soulève la réprobation de la plupart des enseignants, qui ne souhaitent pas avoir à évaluer des comportements. « Comment juger le mutisme, devra-t-on pénaliser la timidité ? », s'inquiètent certains d'entre eux. Aucune réponse ne leur sera apportée avant l'année scolaire prochaine.

La demande de formation qui émane des enseignants chargés de l'ECJS devrait trouver un début de réponse dans les prochaines semaines. Selon les académies, des formations au droit, aux nouvelles technologies, au travail en équipe sont prévues. « Il faudrait aussi qu'on pointe, dans chaque discipline, les notions intéressantes l'ECJS, souligne-t-on au SNES. C'est le meilleur

moyen pour que les lycéens acquièrent de vrais savoirs et évitent les discussions du café du Commerce. » Vaste programme pour cette année, présentée avec insistance par le ministère comme « expérimentale », mais que le terrain ressent surtout comme une période destinée à essuyer les plâtres de « l'appartement-témoin ».

Stéphanie Le Bars

Aider les élèves à développer leur esprit critique et à argumenter sans conflit

FLORIAN a tout compris. La deuxième heure d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) de l'année vient à peine de s'achever, et, d'une phrase où pointe un

REPORTAGE

Débat sur l'exclusion lors d'un cours d'éducation civique, juridique et sociale

léger découragement, il résume l'enjeu de ce nouvel enseignement. « C'est trop dur de défendre son opinion quand on n'a pas réfléchi avant au problème. » Plus docilement, les concepteurs de l'ECJS ont appelé cela « la technique du débat argumenté ». Mais l'idée est la même : donner aux lycéens les moyens d'exercer convenablement leur « citoyenneté », en développant leur esprit critique et leur capacité à s'exprimer.

Pour lancer la machine, la professeur d'histoire-géographie de Florian a choisi, avec ses élèves, de travailler sur le thème de l'exclusion et de l'intégration. Dans un premier temps, ils ont dû, au pied levé, donner leur définition de ces deux termes couramment utilisés aujourd'hui. Puis ils ont mis à profit les quinze jours de battement entre deux séances d'ECJS pour collecter des docu-

ments relatifs à ces thèmes.

« Le but de cette deuxième heure, prévient l'enseignante, est de vous amener à vous interroger plus à fond sur ce qu'est l'exclusion et à mettre en œuvre le travail de groupe. » Les dix-huit élèves (une demi-classe) repartent donc pour un tour de réflexion. Afin de l'enrichir, ils piochent des idées dans les fiches remplies la dernière fois par leurs camarades. Une lecture qui provoque glossements ou froncements de sourcils. « L'intégration, c'est partout sauf dans les dictatures. » Pas convaincant, jugeant quatre d'entre eux. « Les intégrés c'est les enfants de purs Français », lisent-ils plus loin. « C'est pas obligé quand même », nuance Florian.

TROUVER UN TERRAIN D'ENTENTE

L'air de rien, l'étape suivante est lancée : trouver un terrain d'entente, par groupe de cinq ou six. Question préalable : « Madame, c'est quoi un consensus ? », s'inquiète Florian, à l'intention de toute l'assistance. Eclairée, cette dernière amorce la discussion. « Commençons par le commencement, lance, prudemment organisé, Thomas. Vous avez mis quoi, vous, pour qui sont les exclus ? ». « Les personnes différentes », tente Florian. « C'est pas assez précis », tranche Aurélie. « Et pourquoi pas les riches ? », avance Manu, à la sur-

prise générale. Ils sont peut-être pas exclus mais ils peuvent être malvus. »

Proposition rejetée. Les quatre se mettent finalement d'accord sur « les étrangers, les pauvres, les gens de culture différente et les handicapés ». « Et pour les lieux de l'exclusion ? », poursuit Thomas. « Partout », retente Florian, décidément « trop vague » au goût d'Aurélie. Adeline, muette, tient le rôle d'observatrice ; elle note les comportements de ses camarades et la manière dont ils parviennent au fameux « consensus ». La prof, elle, passe de groupe en groupe, calme les tons qui montent, recadre les débats, intervient à minima.

Pendant ce temps, Florian et Aurélie s'enlisent. Pour elle, le racisme est « une manifestation de l'exclusion », pour lui « une cause ». Incapable d'argumenter, chacun reste accroché à son intime conviction. Le silence s'installe. Pas trop longtemps, le temps presse. On passe à une autre question. Dans quinze jours, ils auront peut-être fourbi quelques armes pour défendre leur opinion. Au cours de l'année, l'enseignante pense pouvoir traiter deux thèmes de discussion, trois maximum. Elle dispose, pour ce faire, de seize heures.

S. L. B.



Que ce soit les grands classiques du Rhythm & Blues ou le dernier tube latino, toute la musique se trouve désormais sur Internet.

STMicroelectronics est l'un des brillants interprètes de cette révolution technologique.

ST développe des circuits pour les modems, les cartes son, les disques durs, les enceintes actives et même les nouveaux baladeurs MP3, sans oublier les écrans informatiques, pour lesquels ST est le premier fabricant mondial.

Aujourd'hui nous voulons tous accéder plus facilement à la musique. ST est à l'écoute.

Nous ajoutons partout plus d'intelligence.

STMicroelectronics (anciennement SGS-THOMSON) - Leader mondial des semiconducteurs pour l'électronique grand public, l'automobile, les télécommunications, les périphériques informatiques, et les systèmes de contrôle - Quatre-vingt quinze sites répartis sur cinq continents - www.st.com

M. Giraud conteste toute irrégularité dans les marchés d'Ile-de-France

L'EX-PRÉSIDENT (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, Michel Giraud, a réagi mardi 25 janvier à la publication par *Le Monde* (daté 26 janvier) d'éléments issus de l'enquête judiciaire relative aux marchés publics régionaux. Dans un communiqué, il a assuré que les « procédures administratives d'attribution » des marchés publics avaient « été parfaitement régulières ». Selon les estimations des enquêteurs, quelque 28 milliards de francs auraient été irrégulièrement attribués par la collectivité, entre 1989 et 1996, sous la forme de marchés de construction et de rénovation de lycées.

« J'ignore totalement s'il y a eu des rapprochements ou des ententes entre entreprises », a ajouté M. Giraud. *Je revendique toutes les dispositions qui, à partir de mon retour à la présidence du Conseil régional, en 1992, ont contribué à renforcer la rigueur et la transparence*. Le PCF a également contesté avoir profité d'un tel système. L'actuel président (PS) du conseil régional, Jean-Paul Huchon, élu en 1998, a certifié que « la transparence et la régularité des marchés franciliens » était désormais assurées. Les Verts d'Ile-de-France ont rappelé leur « combat » passé contre l'équipe de M. Giraud, « enregistrant avec satisfaction les avancées de l'enquête ».

Le tribunal de Bobigny débordé par les audiences concernant les étrangers

CONFRONTÉ à une forte augmentation du contentieux relatif aux étrangers non admis sur le territoire français, le tribunal de grande instance de Bobigny a dû organiser, mardi 25 janvier, faute de place, une audience dans le hall du palais de justice. Quarante demandeurs d'asile, dont huit mineurs, arrivés à Roissy il y a quatre ou douze jours selon les cas, devaient comparaître au titre de la loi Chevènement sur l'immigration.

L'audience devait décider de leur maintien en rétention en zone d'attente ou de leur reconduite dans leur pays d'origine. La juge, Isabelle Liauzou, estimant que les conditions d'audience étaient contraires à la Convention européenne des droits de l'homme, les a tous remis en liberté. Le contentieux relatif aux étrangers non admis a crû de 113 % entre 1998 et 1999, selon le tribunal.

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION** : le tribunal du Havre a condamné lundi 24 janvier à huit mois de prison un camionneur turc interpellé alors qu'il conduisait 55 de ses compatriotes en situation irrégulière, dont 10 femmes et 10 enfants. Le passeur avait été contrôlé par les douanes du Havre, dimanche, alors qu'il s'appropriait à embarquer dans un car-ferry partant vers la Grande-Bretagne.

■ **ACCIDENT** : quatre personnes ont trouvé la mort dans l'explosion de deux maisons individuelles, mardi 25 janvier, à Nîmes (Gard). Trois autres habitants ont été blessés, dont deux grièvement. Une fuite de gaz, provoquée par un appareil défectueux, serait à l'origine de l'accident.

■ **POLICE** : un réseau de prostitution organisé par des Albanais du Kosovo a été démantelé à Toulouse (Haute-Garonne), jeudi 20 janvier, après l'interpellation de six hommes par la police judiciaire. Ces personnes, qui auraient exploité une dizaine de jeunes femmes originaires de pays d'Europe de l'Est, ont été mis en examen et écroués, le 22 janvier, pour « proxénétisme en bande organisée » et, pour trois d'entre eux, « enlèvement, séquestration et viol aggravé ».

■ **JUSTICE** : la compagne de l'homme d'affaires italien retrouvé mort dans sa voiture, le 21 janvier dans les Alpes-Maritimes (*Le Monde* du 25 janvier), a été mise en examen pour complicité d'homicide et écrouée lundi à la prison de Nice. Des suspects sont recherchés dans le cours de cette information judiciaire pour homicide volontaire avec préméditation et complicité.

■ **CATHOLICISME** : seize intellectuels catholiques réunis dans le groupe « Paroles », parmi lesquels les historiens René Rémond et Jean Delumeau, se prononcent pour « la préparation d'un nouveau concile ». A l'occasion du 10^e anniversaire de leur groupe, ils demandent aux responsables de l'Eglise catholique « un changement de discours dans le domaine de la bioéthique et de la morale familiale, conjugale, sexuelle ».

La gouvernement présente un plan pour améliorer l'intégration des handicapés

Les associations saluent comme un « vrai virage » ces mesures d'un coût de 2,52 milliards de francs

Lionel Jospin a présenté, mardi 25 janvier, un plan triennal de 2,52 milliards de francs pour améliorer l'autonomie et l'intégration des quel-

que 3 millions de personnes handicapées vivant en France. Ces mesures qui portent notamment sur l'accès à l'école, à l'emploi, aux transports et

au logement, sont approuvées par les associations, qui y voient « un signe politique très fort et très satisfaisant »

AUX QUELQUE 3 millions de personnes handicapées vivant en France, Lionel Jospin veut offrir « la liberté de choisir leurs modes de vie, une égale participation aux activités de tous, la fraternité effective d'une République qui proscribit toute forme de discrimination ». Le premier ministre a détaillé, mardi 25 janvier, devant le Comité national consultatif des personnes handicapées, en compagnie de sept membres de son gouvernement (Martine Aubry, Dominique Gillot, Marie-George Buffet, Michelle Demessine, Ségolène Royal, Jean-Claude Gaysset et Louis Besson), un plan triennal, de 2001 à 2003, de 2,52 milliard de francs visant à favoriser l'autonomie « de tous ceux qui peuvent s'intégrer dans un milieu de vie ordinaire ».

Ce plan, financé sur le budget de l'Etat et de la Sécurité sociale, est un « signe politique très fort et très satisfaisant », pour Patrick Gohet,

Le plan Handiscol en place depuis un an

Mis en place en février 1999 par Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, et Bernard Kouchner, alors secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, le plan Handiscol comprend vingt mesures destinées à améliorer la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. Aujourd'hui, les écoles n'accueillent, à temps plein ou à temps partiel, que 24 000 élèves, et les collèges et lycées, que 16 200 jeunes ; les classes d'intégration scolaire (CLIS) en scolarisent quelque 23 200 supplémentaires. Parmi les mesures mises en place en 1999 figurent la création, pour les familles et les professionnels, d'une cellule d'écoute nationale, d'un guide d'information, et l'installation de groupes départementaux de coordination Handiscol. D'autres mesures visent l'accessibilité des locaux, le recrutement d'emplois-jeunes faisant office d'auxiliaires d'intégration et la préparation des enseignants à l'accueil d'un élève handicapé.

directeur général de l'Unapei (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales). « Un vrai virage », renchérit le président de l'Association des paralysés de France (APF), Paul Boulinier : « Enfin un gouvernement qui veut aider les handicapés à devenir des citoyens autonomes dans la société ! C'est une conversion historique des mentalités. En France, quand on pense personne handicapée, on pense structures collectives spécialisées. Personne n'a le réflexe de dire qu'il faut l'intégrer partout dans la société, pour qu'elle vive une vraie vie de citoyen ».

Afin que les enfants accèdent à une « vraie vie » d'écolier, afin que les parents ne perçoivent plus l'école comme une « course d'obstacles », M. Jospin a rappelé que le plan Handiscol présenté au printemps 1999 doublera le nombre d'enfants et adolescents accueillis en milieu scolaire ordinaire (*lire ci-contre*). Les services qui accompagnent les enfants en milieu scolaire verront leurs moyens augmenter. Tous les instituteurs et professeurs devront suivre une formation en IUFM. L'Etat se chargera encore d'acheter du matériel pédagogique spécifique : « Ce n'est plus seulement à l'élève, mais aussi à l'école, de s'adapter pour accueillir les enfants dans toutes leurs différences », a indiqué M. Jospin.

Accès aux études, accès à l'emploi ensuite. Les handicapés ne sont pas plus de 4 % à travailler en France. Une convention signée, pour cinq ans, avec l'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) permettra de développer les contrats aidés et les tutorats. L'Etat

s'engage par ailleurs à « mobiliser plus efficacement les moyens du service public de l'emploi », et fera en sorte que « les administrations remplissent pleinement leur obligation d'emploi ». Des programmes départementaux d'insertion doivent être mis en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective d'auto-nomisation des handicapés, des actions sont encore envisagées dans les domaines de l'accessibilité

M. Jospin : « Ce n'est plus seulement à l'élève, mais aussi à l'école de s'adapter »

des transports, des logements et des lieux de loisir, notamment par le biais de l'élaboration de codes de bonne conduite et de campagnes de sensibilisation. Catherine Bachelier vient d'ailleurs d'être nommée « déléguée interministérielle à l'accessibilité ». Des « fonds départementaux de compensation » seront mis en place, qui permettront aux familles d'acheter des matériels perfectionnés comme des fauteuils roulants, peu remboursés actuellement par la Sécurité sociale. Chaque département devra disposer de son « site pour la vie autonome », chargé d'informer les handicapés sur le choix des matériels et les meilleures formules de financement. Le nombre de postes d'auxiliaires de vie, qui aident les handicapés à domicile, sera porté à 5 000 en 2003, contre 1 864 aujourd'hui, l'Etat ac-

croissant son aide aux associations concernées.

Pour autant, l'accueil en institution demeure indispensable pour les handicapés lourds ou vieillissants, reconnaissent les responsables associatifs. Lionel Jospin a annoncé que le plan quinquennal mis en place en janvier 1999 par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et qui prévoyait la création de 16 500 places dans les établissements spécialisés, serait « amplifié » : 2 000 places supplémentaires seront créées. Ce qui ne représente que la moitié des places réellement nécessaires, commente l'Unapei. Le plan Aubry, d'un montant de 1,8 milliard – les 2,52 milliards du plan Jospin prennent en compte, à hauteur de un milliard, les investissements programmés par Martine Aubry pour les périodes 2001-2003 –, avait déjà permis la création de 7 200 places.

Enfin, la loi de juin 1975 sur les handicapés et les institutions qui les accueillent sera modernisée, afin, notamment, de corriger « les fortes disparités géographiques qui persistent ». Un projet de loi sera déposé au Parlement avant la fin de la session en cours. Samedi 22 janvier, Jacques Chirac avait assuré aux présidents de l'APF et de l'Association française contre les myopathies (AFM) qu'il « serait très attentif à la mise en œuvre des mesures attendues par leurs associations », ainsi qu'à la révision des textes en faveur des handicapés. Les associations, globalement fort satisfaites par le plan de Lionel Jospin, entendent elles-aussi veiller à sa réalisation effective.

Pascale Krémer

Un ancien directeur de la police judiciaire poursuit Gilles Ménage en diffamation

PARU chez Fayard en mai 1999, *L'Œil du pouvoir, les affaires de l'Etat, 1981-1986*, ouvrage de Gilles Ménage consacré à ses années passées, à l'Elysée, au service de François

Mitterrand (*Le Monde* du 21 juillet 1999), valait, mardi 25 janvier, à son auteur et à l'éditeur Claude Durand

d'être poursuivis pour diffamation par Jacques Genthial, directeur central honoraire de la police judiciaire, devant la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

Dans son livre, M. Ménage, qui exerça, au sein du cabinet présidentiel, la surveillance des affaires de police et de sécurité, évoque la mutation-sanction, en mars 1984, du policier qui était alors à la tête de la brigade criminelle, décision qui fit grand bruit dans la presse et qui suscita de vives réactions, dans le contexte, notamment, de l'affaire des Irlandais de Vincennes. En substance, l'ancien directeur (1988-1992) du cabinet du président de la République, aujourd'hui préfet en disponibilité, indique comment, selon lui, François Mitterrand exigea le départ de M. Genthial qui se serait rendu coupable de « fuites », dont aurait bénéficié Jean-Edern Hallier. Il aurait informé l'écrivain qu'il était placé sur écoute, alors que ce dernier voulait publier un pamphlet dévoilant des pans de la vie privée du pré-

sident et, notamment, l'existence de sa fille Mazarine.

« Je ne suis pas ici par plaisir, a dit M. Genthial au tribunal. Mais je n'ai jamais dit à Jean-Edern Hallier qu'il était écouté. [Ma mutation] était un événement qui me tombait dessus comme la foudre. » « Je pense que je ne plaisais pas », a dit le policier, qui poursuit plusieurs passages de l'ouvrage, dans lesquels M. Ménage fait allusion, par exemple, à « la reconstitution de filières », entre journalistes et policiers, qui auraient « représenté un danger dans le cadre de la lutte antiterroriste ».

Pour sa défense, Gilles Ménage a affirmé avoir juste voulu donner par ses écrits sa « part de vérité » – celle d'un homme hier « tenu à un devoir de réserve ». « A l'époque, il y avait une campagne de presse virulente. C'était comme si j'avais été celui qui avait pris la décision [concernant M. Genthial] pour motifs personnels. Je n'ai pas pu répondre. » Affirmant n'avoir « aucun sentiment d'animosité » à l'égard de Jacques Genthial, l'ancien serviteur de l'Elysée s'est retranché derrière ce qu'il dit avoir appris de la bouche de Christian Prouteau, patron de la fameuse « cellule antiterroriste ». « C'est Christian Prouteau qui m'a dit que M. Genthial avait prévenu Jean-Edern Hallier. Après, j'ai retransmis l'information à Gaston Defferre », alors ministre de l'intérieur. « Mais de quels autres éléments disposiez-vous pour l'affirmer ? a demandé la présidente. M. Prouteau n'est pas la vérité révélée ! » « En fait, M. Ménage a écrit un livre d'au-

todéfense parce qu'il est mis en examen [dans l'affaire des écoutes de l'Elysée], a plaidé M^e Jean-Didier Belot, pour M. Genthial. Il a inventé un délit impossible : que les services de l'Etat trahissent leurs missions. » Selon lui, la mise en cause du policier ne s'expliquait que parce qu'il fallait « justifier la création de la cellule élyséenne ».

Alors que le substitut François Cordier jugeait l'imputation diffamatoire et écartait la bonne foi du prévenu, M^e Henri Leclerc, pour la défense, voyait au contraire dans la poursuite « une grave atteinte à la liberté d'informer ». « M. Ménage a le droit de se défendre », a-t-il dit, remplaçant la parution du livre dans le contexte de l'affaire des écoutes de l'Elysée. « Le thème du livre, c'est de dire : C'est Mitterrand, pas moi. Il ne dit pas que les choses sont certaines. Il rapporte juste des propos. » Jugement le 22 février.

Jean-Michel Dumay

Groupe CNIM

Résultat net estimé en progression de 15 %

Commandes 1999

Poursuivant sa stratégie de maîtrise des produits et de positions fortes dans certaines niches d'activité, notamment le traitement des déchets urbains et les escalators, CNIM a connu en 1999 de nouveaux développements à l'international.

Le total des commandes enregistrées par le Groupe en 1999 s'élève à 2 800 MF, en progression de 6 % par rapport à 1998.

Cette progression a été obtenue malgré le décalage sur l'exercice 2000 d'importantes affaires dans le domaine de l'environnement, pour un montant de l'ordre de 800 MF.

● La fin de l'année 1999 a été marquée par la signature et la mise en vigueur d'un contrat d'environ 300 MF pour la construction clefs en main du centre de valorisation énergétique des déchets urbains de la ville de Piacenza, en Italie du Nord.

Ce centre sera le premier construit par CNIM en Italie.

● La Division Escalators de CNIM a conclu en décembre dernier un des plus gros contrats de son histoire (32 millions USD) avec le KCRC (transports ferroviaires de Hong Kong).

Sa filiale locale, CNIM Hong Kong, assurera ainsi la maintenance d'un parc de 800 appareils à laquelle s'ajoutera l'entretien de la plus grande partie des portes automatiques du métro.

Ces nouveaux succès de CNIM à Hong Kong consolident la position du Groupe en Asie.

Résultat provisoire estimé 1999

Le résultat net consolidé du Groupe pour 1999 devrait s'établir à 80 MF, contre 70 MF en 1998.

Les comptes définitifs seront arrêtés par le Conseil d'Administration et annoncés durant la deuxième quinzaine du mois d'avril.

le 25 Janvier 2000

www.cnim.fr

Le Groupe CNIM développe, conçoit et réalise des ensembles clefs en main à fort contenu technologique sur des niches de marché dans les secteurs de l'Environnement et l'Energie, de la Défense et du Transport de personnes. Le Groupe réalise près des deux tiers de son activité à l'international.

CNIM
GROUPE ENIM



PROCÈS

d'être poursuivis pour diffamation par Jacques Genthial, directeur central honoraire de la police judiciaire, devant la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

Les 3 écoles de commerce
BAC + 5
CONCOURS
EN TERMINALE

ESSCA - Angers/Paris
IÉSEG - Lille
ESDES - Lyon

ACCÈS

www.concours-acces.com
BP 651, 49006 Angers Cedex 01

HEC-ESSEC-ESCP

► Stages intensifs
Pré-ventes, Noël, Intron, Fêtes

► Classes préparatoires annuelles "pilotes" 1^e et 2^e années, voies S et E

HEC-ESSEC-ESCP-ENI :
de 90% à 100% d'intégrés en voie S,
de 70% à 80% d'intégrés en voie E

IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé

MIEUX QUE DES SOLDES OU DES REMISES, LES MEILLEURS PRIX
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher
MATELAS • SOMMIERS
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m² d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^eme - M^o Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^eme - M^o Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

Marseille : difficile mise en place de la communauté urbaine

Jean-Claude Gaudin, le maire de la cité phocéenne, ne parvient pas à convaincre ses collègues des communes limitrophes, de toutes tendances politiques, qui craignent de perdre leur autonomie. Le ministre de l'intérieur se félicite du « succès » de la loi sur la coopération intercommunale

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Le 29 novembre, le conseil municipal de Marseille adoptait une délibération pour la création d'une communauté urbaine (CU). Son périmètre reprenait celui de l'actuelle communauté de communes Marseille Provence Métropole (MPM), qui en comprend vingt, mais amputé des trois communes qui ne sont pas dans la continuité territoriale : c'est une obligation légale que le tissu de la structure intercommunale soit continu.

Le maire (DL) de Marseille, Jean-Claude Gaudin, finissait alors de rencontrer ses homologues pour les convaincre d'adhérer à ce projet, voté par tous les groupes à l'Assemblée nationale, sauf le PCF. Il faisait miroiter l'augmentation substantielle de la dotation globale de fonctionnement, élevée à 480 francs par habitant et désormais garantie. Il leur expliquait que MPM avait démontré que les petits n'avaient rien à craindre de l'ogre marseillais. Désormais, il propose, à la satisfaction du préfet, des statuts accroissant notablement la représentation des petites communes, chose possible si

l'unanimité est réalisée dans la CU.

Car des oppositions se sont très vite levées dans toutes les communes limitrophes de la ville capitale, qui dispose à elle seule de plus des deux tiers de la population globale de MPM. En pointe dans la fronde, Allauch, 19 000 habitants, et son maire depuis 1975, le socialiste Roland Povinelli. Le 23 décembre 1999, le conseil municipal votait à l'unanimité des présents (gauche, droite, FN) une délibération contre l'adhésion à la CU. Le maire avait introduit le débat en détaillant les « blocs de compétence » obligatoires d'une communauté urbaine.

SOUVERAINÉTÉ COMMUNALE

En leur sein, la définition du plan d'occupation des sols lui semblait être le signe de l'abandon de toute souveraineté communale. Depuis des décennies, Allauch, cité de petites résidences, qui ne dispose que d'une ZAC aux contraintes antipollution drastiques, où restent quelque maraîchers et qui dispose d'un petit golf, s'emploie en effet à rester coupée de Marseille, dont dépendent pourtant l'essentiel de ses habi-

tants, qui fréquentent son Opéra ou son Stade-Vélodrome.

Pour ne pas être taxé d'égoïsme, le maire expliquait qu'il était prêt à participer aux dépenses de centralité de la ville capitale, comme à la politique de logement social, d'ailleurs déjà incluse dans les compétences de MPM. Pour se faire comprendre, M. Povinelli inventait une fable où Allauch était intégrée à la communauté urbaine : après être passés sous « l'épais nuage qui s'échappe de la déchetterie intercommunale d'Enco de Botte (quar-

tier d'Allauch), monsieur le préfet et son chauffeur se retrouvent donc à la Cité du Golf, un quartier mal famé depuis que la ville de Marseille a décidé de détruire certaines tours HLM pour les réimplanter en périphérie, c'est-à-dire chez nous ».

Dans une autre ville voisine, Aubagne (42 600 habitants), le maire communiste, Jean Tardito, plaide pour une « communauté de destin avec Marseille ». Mais il préfère transformer l'actuelle communauté de ville qu'il préside en communauté d'agglomération regroupant

des communes de l'est des Bouches-du-Rhône, mais sans Marseille. Il réunissait, mardi 25 janvier, un imposant colloque sur l'intercommunalité où nombre d'élus étaient venus dire qu'ils étaient pour les regroupements urbains, du moment qu'ils conserveraient l'essentiel de leurs compétences territoriales. En fait, tous les maires des communes limitrophes de Marseille, qu'ils soient socialistes, communistes de droite ou Front national (Marignane), se sont prononcés contre l'adhésion à la CU.

La définition de son périmètre, dont la responsabilité dépend exclusivement du préfet Yvon Ollivier, est donc délicate. Celui-ci, qui regrette qu'il soit encore impossible de raisonner en termes d'agglomération en incluant Aix, Aubagne et l'étang de Berre (soit 1,5 million d'habitants), tient pourtant à ce que le périmètre de la CU soit suffisamment conséquent pour que la communauté pèse lourd. Il veut aussi que les acquis de MPM, et en particulier la taxe professionnelle unique, ne soient pas perdus au profit des nouvelles communautés d'agglomération en

gestion. Quel que soit le périmètre que la loi l'oblige à tracer d'ici le 30 janvier, il lui faudra forcer le blocage d'au moins deux communes pour rejoindre les plus éloignées, qui se sont prononcées pour la CU : à l'est, il lui faudra convaincre Cassis, gérée par la droite, pour pouvoir inclure La Ciotat, gérée par le PCF et favorable à la CU, et trois communes de droite voisines qui sont pour ; à l'ouest, il devra probablement passer outre l'opposition du maire communiste du Rove pour atteindre les cités situées au-delà.

Enfin, il paraît difficile de laisser Marignane hors communauté, puisque l'aéroport Marseille-Provence s'y trouve. De son coup de crayon dépend une part décisive de l'avenir de cette communauté, dont le périmètre devrait être finalement plus restreint que celui qu'espéraient MM. Gaudin et Chevènement, unis dans ce projet pour donner du poids à la deuxième ville de France, mais troisième agglomération derrière la Communauté urbaine de Lyon (1,3 million d'habitants).

Michel Samson

Jean-Pierre Chevènement est satisfait de sa loi

C'EST son grand œuvre. « Comme quoi, on peut réaliser de grandes choses même en période de cohabitation ! », ironise Jean-Pierre Chevènement. Le ministre de l'intérieur devait présenter, mercredi 26 janvier, en conseil des ministres, un premier bilan de « sa » loi sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, adoptée le 12 juillet 1999. « On assiste dans les zones urbaines à la naissance d'un véritable pouvoir d'agglomération », se félicite-t-on place Beauvau. Au 31 décembre 1999, le ministère de l'intérieur comptabilisait la création, en l'espace de six mois, de 51 communautés d'agglomération pour une population de 6 millions d'habitants et 120 communautés de communes à taxe professionnelle unique (TPU) ont vu le jour. Par ailleurs, deux communautés urbaines sur les douze existantes avant la loi, ont adopté une TPU : Arras et Dunkerque. « Un vif succès », résume le ministre.

Née sous les meilleurs auspices, avec soutien de la droite en commission mixte paritaire, cette loi avait a priori toutes les chances de rencontrer une traduction forte sur le terrain (Le Monde du 5 novembre 1999). Elle simplifie les règles du jeu intercommunal établies par la loi Joxe de 1992. Aux communautés urbaines existantes mais désormais réservées aux structures de plus de

La feuille de route des préfets pour 2000

Lors d'une réunion des préfets, mardi 25 janvier au ministère de l'intérieur, Lionel Jospin a rendu hommage à leurs actions face aux conséquences des tempêtes et de la marée. Lors de cette rencontre à huis clos, le chef du gouvernement a insisté sur l'importance du rôle des préfets en matière de politique de sécurité avec le développement de la police de proximité. Pour l'année à venir, M. Jospin a énuméré les différents travaux qui les attendent : les contrats de plan (2000-2006) et l'élaboration des schémas de services collectifs nationaux décidés lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) en juillet 1999. Il a cité également les contrats de ville, l'accompagnement des collectivités locales dans leurs démarches de coopération intercommunale ainsi que la préparation des projets territoriaux, « un instrument nouveau de la déconcentration administrative et l'un des axes fondamentaux de la réforme de l'Etat », a souligné M. Jospin.

500 000 habitants, aux communautés de communes déjà conçues pour les zones rurales, elle ajoute la formule des communautés d'agglomération.

Prévue pour un ensemble de 50 000 habitants, d'un seul tenant, autour d'une ou plusieurs communes-centre de plus de 15 000 habitants, ces communautés d'agglomération doivent obligatoirement adopter la TPU, contrairement aux communautés de communes pour qui cet outil fiscal reste facultatif.

La taxe professionnelle unique est l'arme fiscale de la loi

La TPU est l'arme fiscale de la loi Chevènement. En obligeant les structures intercommunales à adopter le même taux de taxe professionnelle sur un territoire régi par les mêmes règles, elle vise à « réduire localement les concurrences stériles entre communes ». « La loi entend éviter le développement urbain en tache d'huile, explique M. Chevènement, avec son cortège de maux : saturation automobile, problèmes de voiries ou de réseau d'assainissement, développement anarchique de zones industrielles aux périphéries des grandes villes... ». Il s'agit, estime le ministre, de « lutter contre la ségrégation sociale en favorisant une plus grande solidarité urbaine ».

Pour encourager ces nouvelles structures, la loi prévoit des mesures financières incitatives. A condition d'adopter la TPU, les communautés de communes verront leur dotation globale de fonctionnement (DGF) par habitant passer à 175 francs. Les communautés urbaines bénéficient d'une DGF de 471 francs, selon un coefficient réévalué chaque année. Quant aux communautés d'agglomération, elles recevront pendant cinq ans une manne de 250 francs par habitant, en moyenne.

Pour financer sa réforme, M. Chevènement avait obtenu de l'Etat 500 millions de francs par an jusqu'au 1^{er} janvier 2005. Le « succès » de sa loi l'oblige à demander une « rallonge » au ministère des finances : en 2000-2001, la loi coûtera 996 millions de francs. Le ministre espère convaincre Bercy et Matignon de l'utilité politique de « débloquer maintenant » les 496 millions manquants sans attendre la négociation globale sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales qui a lieu traditionnellement à l'automne.

Béatrice Jérôme

Tiens, on dirait que mon avenir me fait signe !

Bi-bande
Reconnaissance vocale
Ecriture intuitive
Envoi et réception de messages illustrés
Xpress-on™ cover
Autonome pour longtemps

www.nokia.fr

© Pour Rélier Les Hommes. Copyright © 2000, Nokia Mobile Phones. Tous droits réservés. Nokia, Nokia Connecting People et Xpress-on™ cover (filigrané) sont des marques déposées de Nokia Corporation. Certaines fonctions sont dépendantes du réseau. Photos et modèle non contractuels. RC Narbonne B 330 742 784 - Photo : Enriqué Badurescu - GREY

3 LA NOUVELLE ÉCONOMIE AMÉRICAINE

Candice Carpenter, l'entrepreneur « .com »

Le jour de l'introduction de sa société Internet en Bourse, la PDG d'iVillage est devenue multimillionnaire. Son entreprise a vécu une année agitée, au rythme des cotations de Wall Street. Récit d'une odyssée dans cet univers des dot-com que certains jugent dangereusement surévalués

DANS le monde très 21^e siècle des entreprises Internet, celles que l'on appelle communément les « dot-com » parce que leur nom se termine toujours par « .com » (qui se prononce « dot-com »), il est un sigle magique, trois lettres qui sonnent comme autant de milliers de fantômes, sorte de sésame de la réussite et, souvent, de la fortune : « I. P. O. ». Dans « l'espace » (« the space »), comme on dit dans les dot-com pour parler de l'univers d'Internet, ceux qui ont franchi le cap de l'IPO vont jouer dans la cour des grands. On leur doit le respect, un peu comme aux chefs de bande après un rite initiatique. C'est une sorte de consécration, dans un déluge de millions de dollars.

I. P. O. : Initial Public Offering. En français, offre publique de vente, introduction d'un titre en Bourse. Rien de très nouveau : cela fait des décennies qu'au Stock Exchange et sur toutes les places boursières du monde, des entreprises, passé un certain délai de maturation, offrent une partie de leur capital à la vente publique sous forme d'actions. Pourquoi la pratique de l'IPO est-elle donc devenue magique en 1999 ? Parce que Wall Street a rencontré les dot-com. Elles se connaissaient déjà un peu, mais 1999 a été l'année du coup de foudre : soudain, prise d'une véritable frénésie, la Bourse s'est ruée sur les entreprises Internet. Ceux qui, en début d'année, crurent avoir tout vu lorsque la valeur d'un titre Internet quadruplait le jour de son IPO n'avaient en réalité encore rien vu : la « dot-com mania » devait atteindre de nouveaux sommets lorsque, en décembre, FreeMarkets.com était introduite sur le marché à 48 dollars l'action – un prix élevé pour une valeur Internet – et grimpa à 483 % le jour même, à 280 dollars. Une belle performance, pour une entreprise qui affichait 13,5 millions de dollars de pertes pour les neuf premiers mois de l'année. La veille, VA Linux Systems avait battu tous les records en voyant son titre augmenter de 700 % le premier jour : tout cela peut être passé en revue sur le site auquel a inévitablement donné naissance l'union de Wall Street et des dot-com : IPO.com.

Les sceptiques, et ils sont nombreux, crient à la bulle spéculative et estiment toutes ces dot-com dangereusement surévaluées. « Si vous faites la somme des capitalisations boursières de toutes ces sociétés, concède Candice Carpenter, PDG d'iVillage, cela représente probablement plus de valeur qu'il n'en existe réellement. Il y aura donc des gagnants et des perdants. Mais si on savait à l'avance lesquels, on n'aurait pas de Bourse. »

Candice Carpenter a eu son IPO aussi mais, curieusement, elle a gardé la tête froide. C'était le 19 mars 1999, aboutissement d'un processus savamment orchestré pour une dot-com vieille de quatre ans. Mis sur le marché à 24 dollars, le titre a ouvert à 95,88 ; à la fin de la journée, lorsqu'il a clos à 80 dollars, iVillage valait subitement plus de 2 milliards de dollars, et ses deux fondatrices, Candice Carpenter et Nancy Evans, étaient multimillionnaires. « Nous étions très heureuses, se rappelle Candice Carpenter, mais surtout parce que tout le monde était si content » – tout le monde : essentiellement le personnel d'iVillage, rémunéré en grande partie en stock-options. « Pour nous deux, c'était le deuxième round, et il s'était plutôt bien passé. Mais on a pensé, ce n'est pas fini, c'est un petit sommet et il y aura encore plein de vallées et plein de sommets. » Depuis, en effet, le marché a opéré sa sélection naturelle : après un pic à 130 dollars en avril, l'action iVillage est retombée récemment, comme beaucoup de titres Internet, en dessous du niveau de son introduction en Bourse : 20 dollars début janvier. « Vous savez, souligne la PDG d'iVillage sur un ton qui se veut détaché malgré les millions perdus au passage, AOL est restée un an et demi à 22 dollars et plein de gens vendaient... Maintenant, le titre vaut quatre fois et demie plus ! »

L'aventure d'iVillage est beaucoup plus révélatrice de la réalité de l'odyssée des dot-com que la plupart des IPO farmineuses qui ont alimenté la mythologie Internet ces derniers mois. C'est une aventure faite de hauts et de bas, de succès et

de peines, de sueurs froides et d'intenses euphories, sous la houlette passionnée et énergique non pas d'un étudiant de vingt-trois ans mais d'une femme d'affaires expérimentée, diplômée de Stanford et de la Harvard Business School, ex-vice-présidente chargée du marketing à American Express, puis présidente de Time-Life Video et Television et de Q2, la chaîne télévisée de vente à domicile, et qui élève seule deux petites filles. A quarante-sept ans, dans son bureau à l'architecture de cuivre et de pierre des immeubles de Silicon Alley à Manhattan, près du Flitiron Building, elle se félicite de son expérience mais avertit : « Si vous vous embarquez dans cette aventure avec l'idée que c'est un moyen facile et rapide de s'enrichir, vous vous préparez des moments difficiles... »

Pour elle, l'aventure commence dans les bureaux d'America Online (AOL), où elle était consultante, aux tous débuts de l'Internet commercial, en 1994, « avant que ce soit branché et que ça intéresse grand monde ». Les gens d'AOL sont encore très accessibles, elle apprend beaucoup à leur contact. Elle va on line pour la première fois et, « berk ! Moi qui venais de la télévision, je me suis dit mais c'est horrible ! C'était lent, moche, bricolé... Ce qui m'a plu et qui était bien mieux que la télé, c'était toutes ces communautés qui communiquaient sur Internet, les gays, les chrétiens, les parents d'en-

fants adoptés... C'était incroyablement vivant ». L'autre élément qui frappe Candice Carpenter, c'est que le cyberspace est alors très masculin, privilégiant des secteurs comme les sports ou l'informatique. A l'époque, les femmes ne dépassent guère 8 % des utilisateurs d'Internet. « Et j'ai pensé que si c'était vraiment la révo-

lution qu'on me prédisait, elle devrait englober tout le monde ; il faudrait que ça m'attire moi aussi on line, avec des choses concrètes qui me seraient utiles. » Puis l'experte en marketing prend le dessus : mais il n'y a pas de marque ? « Ayant travaillé à American Express et Time Warner, deux marques très fortes, je connaissais bien le concept de marque et j'ai pensé qu'on pouvait créer un environnement de marques, dans les secteurs qui importaient le plus aux gens : leur famille, leur travail et leur santé. Et je me suis dit : "Allons-y". »

« Nous avions prédit que nous ne serions pas bénéficiaires avant fin 2001.

Et si les pertes sont plus lourdes que prévu, c'est parce que le phénomène a pris tellement d'ampleur qu'il est devenu intéressant d'investir davantage »

Services : « Vous êtes trop vieille » (quarante-trois ans à l'époque). « Il voyait tous ces jeunes dans le medium, et il craignait que les gens des vieux médias, comme Nancy et moi (Nancy Evans, une amie qu'elle a débauchée du monde de l'édition et de la presse magazine) n'apportent leurs manies avec eux. Il avait tort, et il avait raison. On est venues avec nos manies, mais nous étions si en avance qu'on a eu le temps de s'en débarrasser et d'intégrer Internet dans nos gènes. Et ce qu'il n'avait pas prévu, c'est que la capacité de construire un business est devenue essentielle et pour ça, l'expérience s'est révélée une bonne chose. »

Candice Carpenter lève un peu plus d'argent auprès de capital-risqueurs et en 1995, iVillage.com voit le jour, d'abord comme une communauté sur le Web surtout destinée aux parents puis plus ciblée vers les femmes de vingt-cinq à cinquante-quatre ans. Rapidement, le site se construit, s'enrichit de partenariats stratégiques, de magasins électroniques et de services financiers, de voyage, de beauté, de maternité, de gestion de carrières, de santé et de toute une palette d'activités. La croissance est rapide : iVillage établit une position de leader dans sa catégorie, avec 2,7 millions de membres, une augmentation de trafic de 14 % et six millions de visiteurs en septembre 1999. La croissance est mouvementée, aussi : « Quand on passe de la start-up de base à la vraie entre-

prise, c'est un moment assez éprouvant, car il faut mettre en place des systèmes, créer de l'ordre à partir du chaos, recruter des tas de gens, c'est assez sanglant... personne n'en sort indemne. »

Ce que Ted Leonsis n'avait peut-être pas tout à fait prévu non plus aura été le choc des générations, entre les quadras comme elle et les jeunes d'une vingtaine d'années qui pullulent dans Internet. Ancienne monitrice d'escalade en montagne, Candice Carpenter, qui n'est pas du genre à dissimuler très longtemps ce qu'elle pense, fait volontiers état de sa « frustration » à certains moments : « Cette génération, ils ont des motivations différentes, ils ont besoin qu'on les comprenne et, de temps en temps, ils ont besoin d'un petit coup de pied au derrière, comme moi aussi j'en ai eus. Ils ont vu leurs parents donner leur vie à la même entreprise et ne pas en tirer grand-chose, ou se faire virer à cinquante-cinq ans, ne jamais être à la maison, et ils se disent : et tout ça pour quoi ? Alors leur attitude à eux, c'est : "C'est MA vie, c'est moi qui la gère, je travaille pour l'instant présent et je garde ma loyauté pour moi". » Lorsque s'ajoute à cela le mirage des IPO, d'autres jeunes qui créent leur start-up – et surtout la noria de recruteurs qui rôdent en leur offrant des salaires deux ou trois fois supérieurs, peu résistent à la tentation de traverser la rue pour aller chez le concurrent.

Aujourd'hui, iVillage a trouvé un équilibre : sur les trois cent quatre-vingt-cinq employés, la moitié ont une vingtaine d'années, 35 à 40 % la trentaine, et 5 à 10 % quarante ans ou plus. Et Candice Carpenter pense avoir mis au point la recette pour retenir ses jeunes : elle forme ceux qui le souhaitent à créer leur propre société, en échange de la promesse de quelques années à iVillage. Mais elle ne les encourage pas à aller, comme elle, étudier dans les business schools : « Nous sommes à un tel moment dans notre histoire qu'il faut en profiter ! En deux ans, un jeune peut acquérir tellement d'expérience dans ce secteur ! S'il est bon, on va lui confier des tonnes de responsabilités et il va voir tellement de choses... Ça peut durer encore cinq ans, un vrai tremblement de terre, pourquoi manquer ça ? »

Fine et séductrice, sans nier qu'elle « attend beaucoup de ses collaborateurs », Candice Carpenter affiche un optimisme à toute épreuve face à la concurrence qui arrive, et surtout aux sceptiques qui épluchent ses comptes, y relèvent des pertes colossales (28,5 millions de dollars de janvier à septembre 1999, pour 10,7 millions de recettes en publicité et commerce) et affirment que le business model de ce type de dot-com à faibles revenus, en particulier dans les nouveaux médias, sont de la poudre aux yeux, voués à l'échec. « Nous avions prédit que nous ne serions pas bénéficiaires avant fin 2001, explique-t-elle. Et si les pertes sont plus lourdes que prévu, c'est parce que le phénomène a pris tellement d'ampleur qu'il est devenu intéressant d'investir davantage. Les entreprises beaucoup d'argent au début, puis deviennent très rentables, alors que les sociétés de technologie ont un cycle de rentabilité beaucoup plus court, mais moins intéressant. »

Après quatre ans de parcours du combattant, elle s'est offert, en guise de pause post-IPO, une orgie de vêtements chez Versace : « Géant ! Ils m'adoraient chez Versace, quand j'arrivais. Ils me jetaient leurs manteaux sous les pieds... Je me suis achetée toutes ces choses exotiques, fabuleuses dans lesquelles je me sentais bien, ça m'a fait un bien fou ! Très thérapeutique, j'ai adoré. » Ça a été sa manière à elle de recharger les batteries, de reprendre des forces avant le troisième round. Il lui arrive aussi de s'inquiéter pour ses collaborateurs, du rythme effréné que leur impose cette industrie en pleine implosion, du danger du burnout, ce phénomène d'épuisement bien connu dans « l'espace ». « Il faut qu'on change d'attitude sur tout ça, qu'on trouve des solutions. Prévoir une journée sans e-mail dans l'entreprise, par exemple, pour pouvoir réfléchir au monde et à son avenir... »

Sylvie Kauffmann

Photo : Gerardo Somoza/Acte 2

pour « Le Monde »

PROCHAIN ARTICLE :

George Smith,

coordonnateur des sans-abri

« Droits à polluer » : où est le virage ? par Olivier Godard

CERTAINS commentaires ont interprété le plan gouvernemental sur l'effet de serre comme un tournant de la politique française. Le gouvernement s'alignerait sur les Etats-Unis et se coucherait devant les industriels en se ralliant aux permis négociables, instruments jugés moralement scandaleux. Suivant ce dossier depuis une dizaine d'années, je souhaite expliquer pourquoi je ne partage pas ce jugement.

Je partirai des indignations morales suscitées par l'idée de « droits à polluer ». Puisque c'est à travers des échanges commerciaux que le carbone énergétique nous provient du monde entier sous forme de pétrole, de gaz ou de charbon pour être réparti entre les consommateurs, il faut se demander s'il existe une raison morale qui ferait obstacle à ce que des échanges commerciaux prennent part à la répartition des efforts de réduction des émissions.

Serait-ce donc que l'oxydation du carbone par la combustion transforme son statut métaphysique ? Malgré les inégalités et les risques géopolitiques, tous les pays de la planète trouvent aujourd'hui avantage à ce qu'existent des échanges internationaux de produits énergétiques et aucun gouvernement ne prône l'autarcie. Pour quelle raison morale faudrait-il interdire les échanges et imposer l'autarcie pour les efforts de réduction des

émissions des gaz à effet de serre ? Les fameux « droits à polluer » font l'objet d'un contresens radical. C'est dès 1810 que la France a introduit de tels droits dans sa législation avec le décret relatif aux « manufactures et ateliers insalubres, incommodes ou dangereux », qui visait à limiter les nuisances de voisinage. Limiter des émissions sans les interdire, c'est définir du même coup des valeurs acceptables pour les émissions résiduelles, donc des « droits à polluer ».

Tous les instruments, hormis l'interdiction, procèdent ainsi. La novation récente consiste à rendre ces droits-limites transférables d'une entreprise à l'autre ou d'un pays à l'autre. Cela ne peut pas être fait sans précaution quand les dommages sont liés à la localisation des émissions ; mais cela ne présente aucun inconvénient environnemental lorsque les dommages en sont indépendants, ce qui est le cas du CO₂ pour le climat.

Partant d'une situation d'émission libre à l'atmosphère et de droit illimité à polluer, les permis d'émission restreignent ce droit de façon à préserver ce bien commun qu'est le climat, qui n'est pas privatisé !

Rendre échangeables les permis ne change rien à cette réalité mais permet de réduire les coûts totaux dans une proportion qui peut être importante et de préserver la capacité d'adaptation de chaque pays face à une évolution incertaine de ses besoins et aux in-

flexions apportées par la vie démocratique : en France, il pourrait s'agir de s'abstraire de la dépendance vis-à-vis du tout-nucléaire ou de faire face à un conflit social majeur dans le transport routier de marchandises.

Depuis l'abandon, en 1992, du projet européen de taxe sur le carbone, la communauté internationale a suivi la voie des objectifs quantifiés par pays. Dès lors, il était prévisible, prévu et annoncé qu'on en viendrait aux permis négociables. Non par ralliement à une solution américaine, mais par

Le gouvernement s'alignerait sur les Etats-Unis et se coucherait devant les industriels en se ralliant aux permis négociables, instruments jugés moralement scandaleux. Je ne partage pas ce jugement

simple souci de bonne gestion économique. C'est ainsi qu'à Kyoto, en 1997, parallèlement aux objectifs « légalement contraignants » fixés pour la période 2008-2012, le protocole a adopté des « mécanismes de flexibilité » qui, sous différentes formes, permettent le redéploiement des objectifs nationaux de réduction dont la définition initiale avait obéi à une lo-

gique toute politique. Est-il vrai que le gouvernement français a manifesté, toutes ces années, un refus des mécanismes de flexibilité et qu'il s'est soudainement aligné sur la position américaine ? Absolument pas. La position de la France définie en novembre 1997 en vue de Kyoto, après arbitrage interministériel rendu sous l'autorité du premier ministre, était : pas d'opposition de principe aux permis négociables, mais les refuser au niveau international si les objectifs de réduction n'étaient pas assez ambitieux et si des garde-

d'énergie. L'application mécanique et unilatérale de cette dernière mesure aurait posé un problème grave pour l'industrie lourde grande consommatrice d'énergie comme la sidérurgie, le ciment ou la chimie. Ces activités consomment beaucoup d'énergie non par insouciance ou gabegie, mais du fait de leur technologie de base.

Que devait-on faire ? Les exonérer de tout effort aurait été la plus mauvaise des solutions. Une concertation a été organisée, en 1999, sous l'égide de la mission interministérielle de l'effet de serre, entre les représentants des milieux économiques et des différentes administrations concernées, dont le ministère de l'environnement. La solution trouvée prévoit d'exonérer de la TGAP la seule énergie consommée par les procédés de base si, en contrepartie, les entreprises concernées s'engagent, sanctions à l'appui, sur des objectifs acceptables de réduction de leurs émissions.

Les performances de chaque entreprise étant difficiles à prévoir dix ans à l'avance, celles qui réussiront à faire mieux que l'objectif convenu pourront obtenir des crédits d'émission susceptibles d'être cédés à d'autres entreprises qui auraient plus de difficultés à tenir le leur. Ces dernières auront bien à payer pour acquérir des possibilités supplémentaires d'émission. Il n'y a là ni laxisme ni complaisance. Il ne faut toutefois pas surestimer

l'impact de ces crédits d'émission. Le corps du plan gouvernemental ne repose pas sur les permis négociables, mais combine des mesures réglementaires, des aides financières et un nouveau volet fiscal étendant la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations intermédiaires

de pollution va diminuer ? Supposons que ce principe s'applique au transport pétrolier : combien de pétroliers, rouillés du fond des cuves jusqu'à la cabine du capitaine, vont sillonner les mers, protégés par ces permis de polluer ? Qu'est-ce qui prouve que le coût des installations antipollution va croître ? Si le prix d'achat des « droits à polluer » est attractif, le pollueur a tout intérêt à se ruiner sur le marché de ces droits. Il faut donc que ce prix puisse être élevé : qu'est-ce qui prouve que les groupes de pression industriels ne pourront pas se faire entendre pour peser sur ce prix ?

Même si l'on accepte les présupposés économiques d'une telle décision, son efficacité économique est loin d'être acquise. Mais, de toute façon, ces présupposés sont inacceptables. L'air n'est pas une marchandise, il ne se vend pas, il ne s'achète pas. L'air pur appartient à tout le monde, et tout le monde souffre de l'air pollué. L'air est en quelque sorte un « bien public », personne ne peut revendiquer sa propriété. Il n'est donc pas concevable que certains puissent s'acheter le droit de dégrader ce qui appartient à tous et dont l'Etat a la charge. Considérons un autre vrai-faux

« bien public » : le paysage. Supposons que l'Etat se désengage dans le futur de la protection du paysage, et mette en place un système de marchandisation de droits à détruire le paysage. Les conséquences seraient insupportables.

La mise en place d'un marché des « droits à polluer » : un virage libéral qui laisse pantois

Supposons encore que le droit à disposer d'un emploi pendant toute la durée de la vie active puisse aussi s'apparenter à la catégorie des « biens publics ». Imaginons que le gouvernement crée un marché des droits à licencier, dont la finalité et le fonctionnement seraient analogues à ce qui vient d'être décrit pour les « droits à polluer ». On serait loin de l'optimum social. On pourrait énumérer encore une longue liste d'ex-

la portée quantitative de ce dispositif, qui pourrait déboucher sur un volume maximal d'échange représentant 2 % des émissions du pays.

L'avantage d'introduire ce dispositif dès maintenant, et pas dans dix ans, est de permettre à la France d'acquiescer une expérience pratique d'un instrument qu'elle n'a jamais utilisé, à la différence d'autres pays, et d'intervenir de façon plus crédible dans les débats sur leur organisation internationale, notamment au regard de l'exigence européenne de faire des permis négociables des compléments et non des substituts de politiques nationales ambitieuses.

Sans grands virages, ni renoncements, ni mesures scandaleuses, le plan français témoigne d'abord de la continuité des positions du gouvernement. Il est certes appelé à être adapté aux alentours de 2005, mais cela est bien normal. Si on peut regretter l'emprise encore excessive d'une culture administrative misant sur la réglementation et les aides publiques créatrices de rentes, je salue la perspective de voir la fiscalité du carbone et les permis négociables, facteurs d'efficacité économique, faire simultanément leurs premiers pas dans ce pays.

Olivier Godard est directeur de recherche au CNRS (laboratoire d'économétrie de l'Ecole polytechnique).

Un abandon, un de plus par Marc Bousseyrol

LA décision du gouvernement français de mettre en place un système de « droits à polluer » est un triste symbole de la démission de l'Etat dans notre pays. Elle donne en même temps un lustre nouveau à la théorie économique néoclassique, que selon moi elle ne mérite pas.

Dès le mois de septembre 1999, le premier ministre a déclaré, à propos de Michelin, que l'Etat n'avait pas à intervenir dans la régulation des licenciements annoncés par le leader mondial du pneumatique, mais qu'il devait juste inciter les partenaires sociaux à s'asseoir à la table des négociations. En réponse à ceux qui reprochaient au gouvernement de ne pas rétablir l'autorisation administrative de licenciement ou de ne pas prévoir de dispositif de sanction pour les firmes qui licencient et, en même temps, réalisent d'importants profits, il a même eu cette phrase désormais célèbre dans la bouche d'un homme d'Etat socialiste : « Je ne crois pas que l'on puisse maintenant administrer l'économie. »

L'économie ne se fait pas à la Corbeille, disait le général de Gaulle. Le gouvernement socialiste de cette fin de siècle lui donne tort, laissant les

exigences de création de valeur des détenteurs du capital des grandes firmes façonner une triste réalité sociale.

Aujourd'hui, le gouvernement socialiste persiste et signe, confirmant un virage libéral qui laisse pantois, en annonçant la mise en place d'un marché des « droits à polluer ».

Dans le jargon des économistes, la pollution est « une externalité négative », expression utilisée pour caractériser une situation où l'activité d'un ou plusieurs agents a des conséquences néfastes sur le bien-être d'autres agents, donc sur celui de la collectivité. Il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que la pollution est une « externalité négative » redoutable, car elle perturbe le bien-être de l'ensemble de la collectivité. Son existence et son accroissement montrent bien que le capitalisme actuel, où la concurrence est mondiale, n'est pas un optimum social.

Le marché livré à lui-même n'est donc pas un idéal, puisqu'il engendre des externalités qui l'éloignent de l'optimum. Comment faire pour redonner une totale légitimité à la régulation par le marché ? En faisant en sorte que les externali-

tés reviennent sous sa tutelle. On va créer des « marchandises-externalités » qui seront soumises aux lois de l'offre et de la demande. Leur commerce créera des recettes qui profiteront à l'ensemble de la collectivité, et dont le montant sera supérieur au coût estimé des nuisances qu'elles ont provoquées : la collectivité engrangera des gains d'efficacité et on « tutoiera » l'optimum. On pourra alors dire que le marché est la structure de régulation économique et sociale optimale, donc idéale.

Le marché des « droits à polluer » s'inscrit radicalement dans cette logique : attribution de tels droits à chaque entreprise, instauration d'un système d'échange de ces droits. Toute entreprise qui est en-deçà de son quota peut vendre son surplus à une autre qui aurait dépassé son plafond toléré. Ce système est supposé être efficient, puisque les gains de la collectivité – recettes de la vente des droits à polluer, impacts de la diminution présumée de l'effet de serre – sont plus importants que les coûts qu'elle supporte – coût de la pollution, coût d'installations antipollution, coûts d'achat des « droits à polluer ».

Qu'est-ce qui prouve que le coût

de la pollution va diminuer ? Supposons que ce principe s'applique au transport pétrolier : combien de pétroliers, rouillés du fond des cuves jusqu'à la cabine du capitaine, vont sillonner les mers, protégés par ces permis de polluer ? Qu'est-ce qui prouve que le coût des installations antipollution va croître ? Si le prix d'achat des « droits à polluer » est attractif, le pollueur a tout intérêt à se ruiner sur le marché de ces droits. Il faut donc que ce prix puisse être élevé : qu'est-ce qui prouve que les groupes de pression industriels ne pourront pas se faire entendre pour peser sur ce prix ?

Même si l'on accepte les présupposés économiques d'une telle décision, son efficacité économique est loin d'être acquise. Mais, de toute façon, ces présupposés sont inacceptables. L'air n'est pas une marchandise, il ne se vend pas, il ne s'achète pas. L'air pur appartient à tout le monde, et tout le monde souffre de l'air pollué. L'air est en quelque sorte un « bien public », personne ne peut revendiquer sa propriété. Il n'est donc pas concevable que certains puissent s'acheter le droit de dégrader ce qui appartient à tous et dont l'Etat a la charge. Considérons un autre vrai-faux

« bien public » : le paysage. Supposons que l'Etat se désengage dans le futur de la protection du paysage, et mette en place un système de marchandisation de droits à détruire le paysage. Les conséquences seraient insupportables.

La mise en place d'un marché des « droits à polluer » : un virage libéral qui laisse pantois

Supposons encore que le droit à disposer d'un emploi pendant toute la durée de la vie active puisse aussi s'apparenter à la catégorie des « biens publics ». Imaginons que le gouvernement crée un marché des droits à licencier, dont la finalité et le fonctionnement seraient analogues à ce qui vient d'être décrit pour les « droits à polluer ». On serait loin de l'optimum social. On pourrait énumérer encore une longue liste d'ex-

ternalités provoquées par l'économie de marché, dont les conséquences touchent la gestion des biens publics par l'Etat : pour chacune d'elles, on ne pourrait que condamner la capitulation des pouvoirs publics face au marché. L'offre de ces « droits à polluer » à des acteurs privés, qu'ils soient à l'origine de la création d'emplois ou pas est moralement inacceptable.

Ce problème dépasse le cadre de l'Hexagone ? Assurément. Un dispositif légal français répressif ferait fuir les capitaux hors de notre pays et démanteler de nombreux sites industriels ? Certainement. Mais c'est un autre problème. Quoi qu'il en soit, si les positions communautaires étaient également très fermes, cela changerait sensiblement les données du problème. Les Etats-Unis ne veulent pas entendre parler du renforcement du cadre légal en la matière ? Et alors ? Les pays en voie de développement n'ont pas les moyens de s'offrir ce type d'états d'âme ? Il n'y a qu'à les aider ; ce serait dans l'ordre des choses.

Marc Bousseyrol est professeur agrégé d'économie et de gestion au lycée Turgot (Paris).

Voiture et effet de serre par Richard Darbera

APRÈS les récents débats climatiques, plusieurs articles ont de nouveau été consacrés au réchauffement de la planète et à la nécessité d'agir sur les transports pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. La cible la plus souvent citée est l'automobile. Le compte rendu dans la presse du programme présenté par le gouvernement français donne aussi une large part à la déception de ceux qui trouvent timorées les mesures concernant l'automobile. Ont-ils raison ? Le réchauffement de la planète est probablement un problème grave et il faut agir. Mais agir où et comment ? On estime généralement qu'en Europe le secteur des transports est responsable de 25 % des émissions de CO₂, le principal gaz à effet de serre, et que cette part est croissante. Les voitures sont responsables de la moitié des émissions du secteur des transports. C'est la justification souvent avancée pour la priorité à donner à l'action contre l'usage de la voiture. Mais il ne s'agit pas d'une justification économique.

Agir de façon économique consiste à agir là où, pour le même effort économique, on obtient la

plus forte réduction d'émission de CO₂, c'est-à-dire la plus forte réduction de la consommation de carbone. Une manière simple d'obtenir ce résultat consiste à taxer uniformément le carbone. Ainsi, pour payer moins de taxe, chaque acteur économique réduira sa consommation de carbone partout où cette réduction lui sera moins coûteuse que la taxe. Là où cela lui coûtera plus cher, il préférera payer la taxe.

C'est ce qu'ont fait les Hollandais, en instituant une taxe « CO₂ » sur les différentes sources d'énergie, calculée pour chaque combustible à partir de son contenu en carbone. Ainsi, comme un kilogramme (kg) de charbon contient à peu près autant de carbone qu'un litre d'essence, les deux produits étaient taxés également. La taxe sur le charbon s'élevait à 7 centimes par kilo, celle sur l'essence sans plomb à 7 centimes par litre.

Quel est le coût économique, c'est-à-dire le coût pour la collectivité, de la réduction d'émission de CO₂, ainsi obtenue ? Le calcul précis est difficile, mais on a la certitude que ce coût est de l'ordre de la moitié de la taxe, soit la moitié de 7 centimes par kilo de charbon

non consommé et la moitié de 7 centimes par litre d'essence éparné. Ce qui est sûr, aussi, c'est que peu de litres d'essence ont été éparnés. En effet, cette taxe étant voisine de 1 % du prix à la pompe, elle n'a probablement pas été remarquée par les consommateurs d'essence.

S'attaquer en priorité à l'automobile n'est justifié ni du point de vue de l'économie ni du point de vue de l'équité

En revanche, les consommateurs de charbon qui payaient leur kilo de charbon 0,21 F ont vu leur facture augmenter d'un tiers. Ils ont donc été fortement incités à réduire leur consommation et à trouver des solutions de substitu-

tion. La réduction des émissions de CO₂ a ainsi été obtenue là où elle était économiquement plus facile : sur le charbon, le fuel lourd, sur tous les combustibles les moins chers pour le consommateur, pas sur l'essence.

On aurait pu choisir une autre politique et chercher à réduire dans la même proportion la consommation d'essence et celle de charbon. Quel aurait été le coût économique, par tonne de CO₂ économisée, d'une telle politique ? Cela dépend de la demande pour ces deux produits. Mais, en première approximation, on peut dire que, si l'essence est payée trente fois plus cher que le charbon – comme c'est généralement le cas en Europe –, alors le coût économique de réduire la consommation d'essence est trente fois plus élevé que le coût économique de réduire celle de charbon dans la même proportion. Du point de vue de la collectivité, on a donc intérêt à réduire plus fortement la consommation du combustible carbone fossile, dont le prix à la consommation est le plus bas, c'est-à-dire le charbon, le fioul lourd, tous les combustibles fossiles, et en dernier lieu seulement l'essence.

Nous avons parlé là d'efficacité économique, pas d'équité ni d'acceptabilité politique. Si, du point de vue de la collectivité, le coût économique de la réduction de la consommation de carbone est du même ordre de grandeur que le montant de la taxe qui a produit cette réduction, soit 7 centimes dans le cas de la Hollande, du point de vue du consommateur la perte est très proche du prix qu'il payait pour ce combustible, c'est-à-dire qu'elle est proche de 7 francs par litre d'essence et de 21 centimes par kilo de charbon.

La perte pour les consommateurs concernés est nettement supérieure à la perte pour la collectivité parce que la collectivité récupère la recette de la taxe. Or la fiscalité sur les carburants routiers est une des plus régressives qui soit, car elle frappe de façon disproportionnée les ménages les moins riches. En pourcentage de leurs revenus, les ménages pauvres payent moins d'impôts directs que les ménages riches, ils payent à peu près autant de TVA, mais ils payent beaucoup plus de taxe sur les carburants que les ménages riches (70 % de plus, selon l'enquête ménage de l'Insee de 1997).

Il est sans doute urgent de réduire la consommation de carbone fossile dans tous ses emplois, y compris dans l'automobile, mais s'attaquer en priorité à l'automobile n'est justifié ni du point de vue de l'économie ni du point de vue de l'équité. En revanche, c'est probablement, politiquement, porteur à court terme. Le gouvernement a donc fait preuve de courage en allant à l'encontre de l'opinion d'une bonne part de son électorat.

A moins qu'il n'ait agi par prudence. L'exemple de l'Angleterre, qui, l'été dernier, a contraint son gouvernement à stopper l'escalade des taxes « CO₂ » sur les carburants, et celui de l'Allemagne, parcourue par « un vent de révolte contre le prix de l'essence » (*Le Monde* du 8 janvier), montrent que, si l'opinion publique se déclare a priori favorable aux politiques de restriction de la voiture particulière, ce consensus ne dure pas longtemps quand ces politiques sont mises en œuvre.

Richard Darbera est chercheur au CNRS (laboratoire techniques, territoires et sociétés - LATTIS -), Ecole nationale des ponts et chaussées).

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les femmes, enfin

L'INTRODUCTION de la parité entre hommes et femmes dans les prochaines assemblées élues est une révolution dont l'importance est comparable à celle de l'instauration tardive du vote féminin en France, en 1944. De même que des millions de femmes, jusque-là exclues de la participation à la désignation des élus du peuple, sont alors devenues électrices, bouleversant ainsi le paysage politique, de même des dizaines de milliers d'entre elles vont entrer dans les conseils municipaux et régionaux comme dans les assemblées parlementaires, modifiant l'équilibre de la représentation.

Ce n'est que justice, tant la disparité entre les sexes était contraire à l'égalité garantie par la Constitution. Lorsque le texte, que les députés viennent d'adopter en première lecture, aura achevé son parcours parlementaire, la France se sera donc donné les moyens de rattraper son retard sur la plupart des grandes démocraties et, en particulier, sur ses partenaires de l'Union européenne par rapport auxquels elle fait encore figure de lanterne rouge. Elle aura mis fin à une anomalie choquante et longtemps tolérée, comme l'avait été en son temps l'exclusivité du vote masculin. Quand la nouvelle loi sera appliquée, il est vraisemblable que la situation actuelle apparaîtra, rétrospectivement, pour ce qu'elle est : un anachronisme absurde et révoltant.

Ce vote est l'aboutissement d'un long combat, qui n'a pas seulement opposé des conservateurs obtus à des progressistes intelligents mais qui a aussi divisé, au

nom de conceptions divergentes de la République, les partisans du changement. La « discrimination positive » instituée par la loi est en effet jugée inacceptable par celles et ceux qui redoutent une « communautarisation » de la société française et qui considèrent que la répartition des citoyens en « catégories » porte atteinte à l'universalisme républicain. Les défenseurs du projet répondent que la féminité n'est en aucune façon une catégorie comme une autre, mais qu'elle est, avec la masculinité, un des deux attributs de l'espèce humaine ; en conséquence, disent-ils, il n'y a pas lieu de craindre que cette exception ouvre une dangereuse boîte de Pandore.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'écart est tel entre le droit et le fait, il vient un moment où il convient d'y porter remède. Ceux qui se réclament avec force de l'universalisme républicain ne doivent pas oublier que celui-ci s'est longtemps accommodé de l'exclusion des femmes. Les mêmes doivent comprendre que la République ne saurait tolérer le maintien des inégalités. Au Parlement, la droite aussi bien que la gauche s'en sont convaincues puisque, après avoir voté la révision constitutionnelle autorisant l'introduction de la parité, les députés ont approuvé à la quasi-unanimité le texte destiné à la mettre en pratique.

Ces dispositions vont contribuer au nécessaire changement de la vie politique. On ne sait si les femmes en auront une approche différente des hommes, mais au moins un mouvement de renouvellement va être lancé. Il faut souhaiter qu'il ne s'arrête pas là.

Le patronat à la reconquête du terrain social

TOUT ÇA pour ça ! Après avoir agité, pendant des mois, la menace de son retrait des organismes de Sécurité sociale, après avoir tempêté tant et plus sur l'interventionnisme de l'Etat, le Medef... est toujours là. Certes, l'assemblée générale de l'organisation patronale, réunie le 18 janvier dans un grand hôtel parisien, a décidé que la partie n'était que remise : au 31 décembre 2000, promis-juré, ses administrateurs démissionneront de toutes les caisses paritaires gérées conjointement par le patronat et les syndicats.

Enfin, peut-être... Avec le Medef, rien n'est jamais certain. Le 2 novembre 1999, n'affirmait-il pas déjà qu'il cesserait « au 1^{er} janvier 2000 toute participation à la Sécurité sociale, tant au niveau national qu'au niveau local, si une ponction directe ou indirecte [y] est effectuée » pour financer les 35 heures ? Le gouvernement a beau avoir reculé d'un pas sur ce sujet, il a tout de même récupéré 5,6 milliards de francs sur les tabacs et les alcools, qui participent au financement de la « Sécu », sans que le Medef appuie, à la date promise, sur le bouton nucléaire. Mais la menace s'étant révélée plutôt efficace, il n'hésite pas, aujourd'hui, à la réemployer, pour proposer de jeter les bases d'une « refondation sociale » censée bouleverser le paritarisme et les habitudes d'un « ménage à trois » Etat-patronat-syndicats à bout de souffle.

Qu'y a-t-il, au juste, derrière ce projet, présenté comme le chantier du (nouveau) siècle ?

Du côté du Medef, rien de très neuf, à vrai dire. Dans un article de neuf pages publié dans *La Revue de l'entreprise* et consacré à la « nouvelle constitution sociale » (novembre-décembre 1999), le numéro deux de l'organisation patronale, Denis Kessler, expose un point de vue déjà bien connu. La gestion des risques de l'existence, explique-t-il, n'est plus ce qu'elle était quand la Sécurité sociale fut inventée à la Libération. L'assurance-maladie ne se contenterait plus de couvrir le risque aléatoire de l'arrêt de travail ; elle se serait transformée en « une garantie illimitée d'accès aux meilleurs soins disponibles ». « Ce n'est plus du tout le même risque », affirme M. Kessler. La tâche s'étant alourdie, l'Etat ne serait plus capable de l'assumer tout seul. Au nom du « principe d'efficacité », il faudrait donc introduire « une dose de concurrence », qualifiée d'« aiguillon salutaire ».

M. Kessler, par ailleurs président de la Fédération française des sociétés d'assurances, songe sans doute aux réseaux de santé privés que le groupe Axa et d'autres ont commencé à préparer. Les prises en charge seraient fonction du comportement des malades. En cela, M. Kessler ne fait que reprendre le plan de la Caisse nationale d'assurance-maladie, piloté en 1999 par son directeur, Gilles Johanet, et refusé par le gouvernement. Mais il ne dit pas un mot sur les pratiques du corps médical ni des industriels du secteur.

L'assurance-chômage devrait également, selon le Medef, être revisitée. D'un côté, la cou-

verture d'indemnisation des salariés qui cumulent les emplois précaires serait améliorée ; de l'autre, les allocations devraient être supprimées aux demandeurs d'emploi qui refuseraient plusieurs offres ou une formation. Les retraites ? Fidèle à son programme, le patronat milite pour la reconnaissance des fonds de pension. « Les marchés apparaissent plus sûrs aujourd'hui que certains dispositifs collectifs », assure M. Kessler, qui conclut par un vibrant : « Place aux nouveaux entrepreneurs sociaux ! »

Ces idées, l'organisation patronale ne les a pas couchées sur le papier en un jour. Elle profite opportunément du contexte d'agacement entre le gouvernement et les partenaires sociaux pour dessiner le contenu de ses discussions avec les syndicats et pousser à l'adoption d'un modèle anglo-saxon. Dans son combat contre les 35 heures et contre la mainmise de l'Etat sur la Sécurité sociale, le Medef a, vis-à-vis de ses partenaires syndicaux, visé juste sur un point : pour toutes les grandes lois sociales du gouvernement, les syndicats ont eu le sentiment de n'avoir été consultés que pour la forme.

COMPLICITÉS SYNDICALES

Le soin apporté par Lionel Jospin à maintenir la cohérence de son gouvernement, à arbitrer en fonction du rapport de forces politique au sein de sa majorité « plurielle » les a fortifiés dans le sentiment qu'ils passaient au second plan. Ce sentiment est d'autant plus répandu, parmi eux, que, privé de marges de manœuvre dans le domaine économique, le gouvernement a tendance à rabattre ses ambitions sur le social. La secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, et son homologue de FO, Marc Blondel, n'ont pas ménagé, à ce sujet, leurs critiques. L'autorité de la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, n'a pas arrangé les choses.

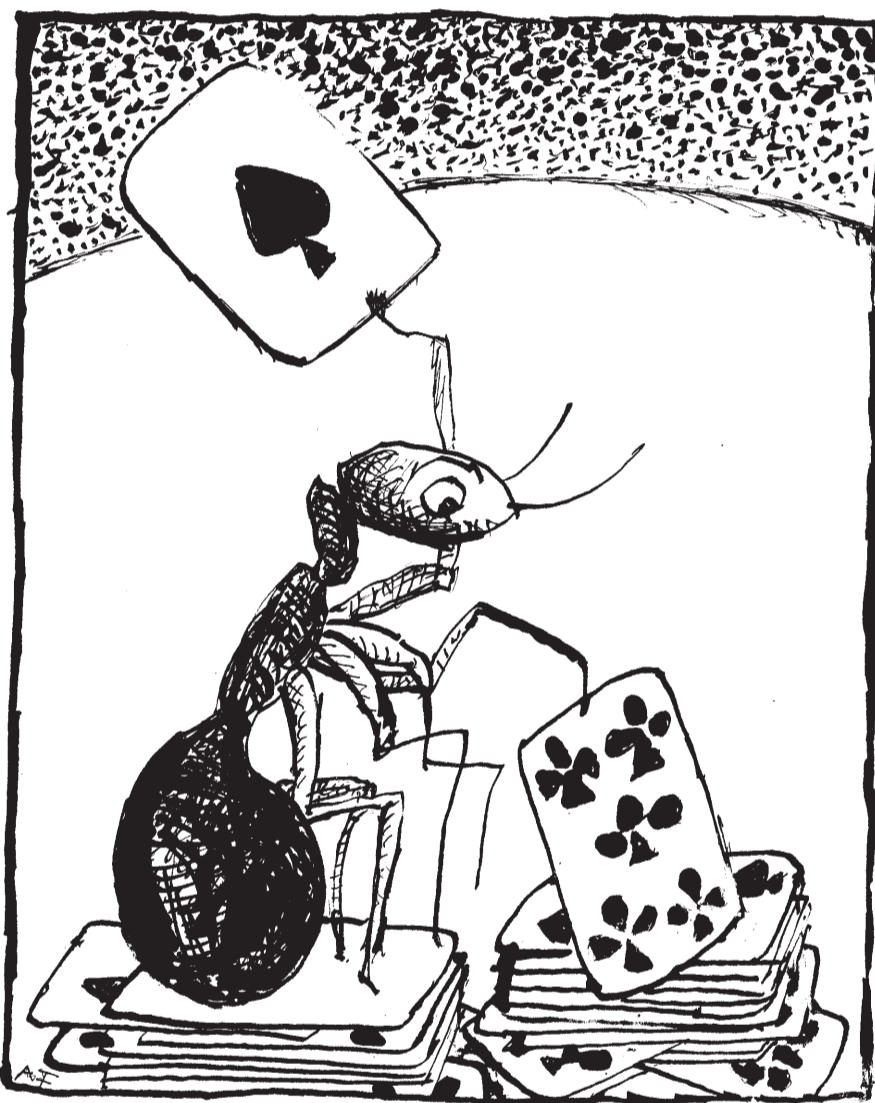
Il y a maintenant de l'exaspération dans ses relations avec les leaders syndicaux, qu'elle connaît par ailleurs fort bien. Cet aspect des choses n'est pas négligeable, surtout si l'on y ajoute le conflit de personnes qui perdure, à coups de dîners ratés, entre M^{me} Aubry et le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière. Interrogé, le 19 janvier, sur Europe 1, ce dernier a déclaré que la campagne électorale de la ministre, pour les élections municipales de 2001, à Lille, « permettra peut-être aux choses de progresser mieux ». On ne saurait être plus explicite.

La stratégie de reconquête du terrain social de M. Seillière, et de son numéro deux, Denis Kessler, serait sans doute tombée à plat sans la complicité des cinq organisations syndicales. Ces dernières, plus ou moins de bonne grâce, ont accepté les rencontres planifiées par le Medef. Pas plus que le patronat, aucune d'entre elles n'a intérêt à voir se rétrécir le champ du paritarisme, qui assure à l'un et aux autres une assise nationale, des réseaux et des revenus.

Certains, à la CGT, y voient l'occasion de renforcer la « démocratie sociale ». La CFDT, elle, a quasiment fourni clés en main l'habillage de cette refondation, en mettant en avant son pacte social, à travers le protocole social de Maastricht, qui donne la primauté des négociations aux partenaires sociaux avant la loi. La centrale de Marc Blondel s'est émue de ce « tango CFDT-Medef », sans pour autant faire totalement bande à part puisqu'elle n'a rien d'autre à proposer. Cette alliance objective du patronat et, à des degrés divers, des confédérations syndicales, destinée à contenir la place d'un Etat jugé encombrant, n'est pas sans conséquences. Les syndicats ne sont pas en position de force, et leur engagement est plus ou moins net. Le Medef l'a bien compris, qui a déjà averti qu'il faudra s'atteler au problème de la représentativité. Pour M. Seillière, cinq syndicats en France, c'est trop. Surtout s'il s'agit de procéder à des expériences de laboratoire...

Isabelle Mandraud

Bestiaire par André François



La fourmi Elle empile le présent de peur que le passé ne soit en manque pour se réserver de l'avenir. Vincent Pachès

Helmut le maudit

Suite de la première page

Or il y subsiste des réflexes qui peuvent parfois dérouter les observateurs avertis. Beaucoup de Français installés en Allemagne ont fait l'expérience quelque peu traumatisante de voir un voisin habituellement affable et souriant dénoncer aux autorités compétentes les manquements, constatés par lui, de ce Français négligent dans la complexe organisation de la collecte différenciée des ordures ménagères.

En outre, instruits dans leur chair par l'Histoire, les Allemands refusent désormais d'idolâtrer quelque dirigeant que ce soit, si grands puissent être ses mérites. En fonction ou non, il est soumis à la règle commune : on pouvait voir naguère, à Bonn, la Mercedes du chancelier attendre que le feu passe au vert pour traverser le carrefour. Jusqu'à leur transfert à Berlin, les hauts lieux de la démocratie allemande présentaient volontairement l'aspect austère et modeste d'administrations plus soucieuses d'économiser les deniers

publics que d'illustrer par leur luxe la puissance et le prestige de l'Etat.

Le « crime » de l'ex-chancelier est donc d'adopter un comportement que la morale allemande commune estime réservé aux mafieux, et indigne d'un personnage honorable dans une société policée. L'éditorialiste de l'hebdomadaire hambourgeois *Die Zeit* résume on ne peut mieux l'impasse morale dans laquelle se trouve aujourd'hui Helmut Kohl : en étant fidèle à la parole donnée à ses bienfaiteurs, il trahit le serment prononcé lors de son entrée en fonctions de respecter en tout point la Constitution allemande, qui définit explicitement les modes licites de financement des partis politiques. On pourra mesurer l'ampleur du problème en ayant à l'esprit que le respect de la Constitution est, depuis la disparition programmée du deutschemark, le seul lieu symbolique où se manifestent le patriotisme allemand, la fierté d'être allemand dans une démocratie modèle à bien des égards.

Ce qui est également reproché par une grande partie de l'opinion publique à l'ex-chancelier, c'est d'affaiblir de manière grave et durable le parti qu'il a dirigé pendant plus de trois décennies. Ce reproche ne lui est pas seulement

fait par les membres ou sympathisants de la CDU, mais par tous ceux qui estiment, à juste titre, que le système des partis est un des piliers essentiels de la stabilité politique de la République fédérale. L'existence de partis puissants et bien organisés, qui contribuent, par le biais de leurs fondations richement dotées, à l'éducation de la population à la démocratie, qui permettent l'émergence d'élites renouvelées par le biais de bourses d'études, et qui jouent par ailleurs un rôle international non négligeable, notamment dans les pays du tiers-monde, est une des spécificités du modèle politique allemand. On ne comprend pas que, par une attitude orgueilleuse, visant plus à préserver son image personnelle que les intérêts de sa formation politique, Helmut Kohl prenne le risque de déstabiliser un édifice auquel tout le monde, en Allemagne, est attaché.

LE MEURTRE DU PÈRE

Ce qui apparaît, dans cette tragédie qui risque à chaque instant de tourner à la comédie de mœurs provinciales, c'est l'« autre Kohl », celui dont les partenaires étrangers de l'Allemagne n'ont pas eu à connaître ; celui qui a transformé un grand parti démocratique en une machine à faire élire le chan-

celier, où tout débat idéologique ou politique était exclu, où toute voix discordante, ou même quelque peu originale, était impitoyablement mise à l'écart. Aujourd'hui, les fidèles parmi les fidèles, pris de panique, jouent la comédie du meurtre du père.

Reste l'énigme Kohl, dont l'attitude demeure peu compréhensible de la part d'un homme que l'on peut créditer d'une sensibilité hors du commun à ce qui se passe et à ce qui se sent dans son pays. On pourrait lui appliquer cette saillie de Talleyrand, disant de Napoléon qui venait de faire éclater grossièrement sa colère envers lui : « Quel dommage qu'un si grand homme soit si mal élevé ! »

Luc Rosenzweig

RECTIFICATIF

AIR FRANCE

Une erreur s'est glissée dans l'article intitulé « Le CCE d'Air France va porter plainte pour la gestion passée » paru dans *Le Monde* daté 23-24 janvier. Le montant du dédit donné par le comité central d'entreprise pour changement d'entreprise n'était pas de 650 millions de francs mais de 650 000 francs.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Roynette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pillaoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,

Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les actions contre la guerre d'Indochine

EN S'ÉLEVANT hier très fermement au cours du conseil des ministres contre les manœuvres communistes destinées à paralyser les livraisons d'armes américaines à la France et l'envoi de renforts en Indochine, M. Vincent Auriol a souligné l'importance et la nocivité de l'action entreprise par les dockers et les marins cégétistes.

Cette action n'a rien, à vrai dire, qui doive surprendre, et les thèmes développés au « congrès de la paix » du printemps dernier l'annonçaient en clair. Depuis, d'innombrables réunions ont tendu à créer le climat psychologique nécessaire. La guerre d'Indochine, on le sait, a été le premier point d'attaque choisi parce qu'il paraissait le plus favorable.

Exploitant l'incertitude ou le découragement de certains milieux, l'hostilité déclarée à Bao Dai de quelques autres, qui ne sont pas

tous communistes, les Combattants de la paix, l'Union des femmes françaises, la CGT et le parti font campagne contre la « sale guerre » et multiplient les manifestations en faveur de la paix avec Ho Chi Minh. Depuis le début de janvier, l'offensive communiste, d'abord limitée aux seuls dockers et marins, s'adresse, dans le cadre des conseils communaux et d'entreprise des Combattants de la paix, « à toutes les organisations syndicales et à toute la population des ports », qui sont invitées à s'associer à l'action menée pour empêcher le transport des armes et des munitions. « Cette action, précise l'appel de la CGT, doit être également menée dans tous les centres ferroviaires et industriels et étendue à tout le pays. »

René Foch
(27 janvier 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60

Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfiches : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

MARCHÉS La publication, mardi 25 janvier, de mauvais indices des prix à la consommation en France et en Allemagne, liés à la remontée des cours du pétrole, a déstabilisé les

places financières européennes. ● L'EURO EST TOMBÉ, dans la soirée, sur le marché de New York, à un plus bas niveau historique de 0,9988 dollar. Face à l'émergence de

tensions inflationnistes, la Banque centrale européenne (BCE) pourrait choisir de réagir rapidement, peut-être dès le début du mois de février, en relevant son principal taux direc-

teur. Aujourd'hui fixé à 3 %, celui-ci pourrait être porté à 3,35 %. ● CERTAINS ANALYSTES jugent toutefois qu'un resserrement monétaire serait prématuré dans la zone euro,

compte tenu du redressement encore fragile de l'économie en Allemagne et en Italie, et du niveau de chômage très élevé sur le Vieux Continent.

Face au retour de l'inflation, la BCE pourrait relever ses taux

Le conseil de la Banque centrale européenne du jeudi 3 février, pourrait annoncer un durcissement de sa politique monétaire. L'institut d'émission doit faire face à un dérapage des prix à la consommation plus important que prévu

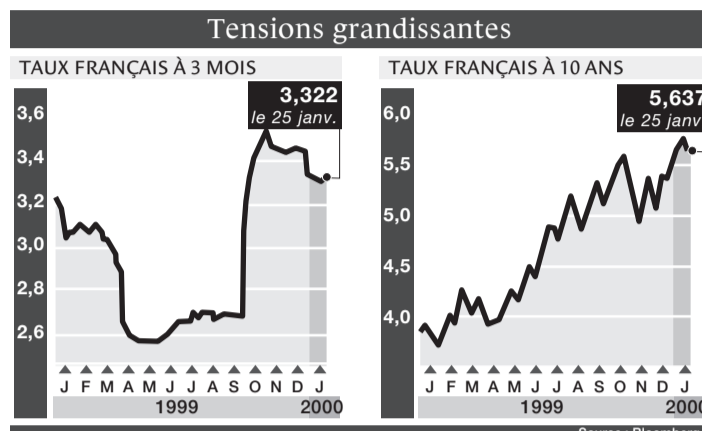
L'INFLATION viendra-t-elle gâcher la fête de la reprise économique en Europe ? Cette menace est prise aujourd'hui très au sérieux par les économistes et les opérateurs des marchés. Les places financières du Vieux Continent sont déstabilisées. La Bourse de Paris a de nouveau cédé 1,64 %, mardi 25 janvier, ce qui porte son recul à 6,04 % depuis le début de l'année. A plus de 5,60 %, le taux de l'emprunt d'Etat français à dix ans est remonté à son plus haut niveau depuis l'automne 1997. Quant à l'euro, il est tombé, mardi, à 0,9988 dollar, un plancher historique. Les investisseurs craignent que la Banque centrale européenne (BCE) choisisse de relever plus rapidement et plus fortement que prévu ses taux directeurs afin d'empêcher tout dérapage des prix, avec le risque de ralentir le rythme de la croissance.

Les indices de prix publiés mardi 25 janvier en France et en Allemagne ont confirmé l'existence de tensions inflationnistes dans la zone euro. Les prix à la consommation ont progressé de 0,5 % en France en décembre, soit 1,3 % en glissement annuel. En Allemagne, ils ont aug-

menté de 0,4 % en janvier et de 1,7 % sur un an. Si cette poussée inflationniste, conséquence directe de l'envolée des prix des matières premières et en particulier des cours du pétrole, était attendue, elle surprend toutefois les analystes par sa virulence. Elle place du même coup la BCE dans une situation très inconfortable.

« EXTRÊME VIGILANCE »

Jusqu'à ces derniers jours, les dirigeants de l'institut d'émission avaient cherché à relativiser la hausse à venir des prix. Le conseil des gouverneurs reste « confiant, mais également vigilant », était-il mentionné dans le dernier rapport mensuel. La BCE insistait notamment sur le caractère provisoire de l'échauffement actuel. « On peut penser que le taux d'inflation culminera au début de l'année 2000 et qu'il retombera ensuite », avait déclaré, mi-janvier, son chef économiste Otmar Issing. Depuis quelques jours, toutefois, la confiance semble avoir cédé le pas à la vigilance, voire à « une extrême vigilance », selon un haut responsable monétaire européen.



Le rebond de la croissance en Europe et la crainte d'un retour de l'inflation poussent les taux à court terme et les taux à long terme à la hausse.

Il est vrai que, malgré les appels répétés de la BCE en faveur d'une modération salariale, le syndicat allemand IG Metall a réclamé une hausse des salaires de 5,5 % en 2000. De son côté, le prix du baril de pétrole continue de grimper, frôlant, à New York, le niveau de 30 dollars. La pression inflationniste exercée par l'envolée de l'or noir est d'autant plus forte en Europe qu'elle

s'accompagne d'une faiblesse persistante de l'euro : les prix du brut étant libellés en dollars, les importations de matières énergétiques s'en trouvent renchéries.

Enfin, les indicateurs qui avaient justifié la hausse des taux de la BCE, au début du mois de novembre, n'ont rien perdu de leur intensité : l'évolution de l'agrégat monétaire M3 reste dynamique, tandis que le

crédit au secteur privé augmente à un rythme toujours aussi soutenu (supérieur à 10 %).

Dans ce contexte, auquel s'ajoute la fin des doutes sur la solidité de la reprise économique en Europe, les experts sont de plus en plus nombreux à penser que la BCE pourrait choisir de durcir sa politique monétaire dès sa prochaine réunion, jeudi 3 février. Ils envisagent à cette occasion un relèvement d'un quart de point de son principal taux directeur, aujourd'hui fixé à 3 %.

PERTE DE CRÉDIBILITÉ

La pression des marchés financiers plaide aussi en faveur d'une telle action préventive. Les opérateurs estiment que la toute jeune banque centrale, dont la mission est d'assurer la stabilité monétaire dans la zone euro, ne peut se permettre de rester inactif et de tergiverser face à l'émergence de tensions inflationnistes. En laissant ses taux directeurs inchangés alors que les prix dérapent, elle risquerait de perdre une partie de sa crédibilité, ce qui se traduirait par une envolée de la prime de risque attachée aux obligations européennes.

Norbert Walter, chef économiste de la Deutsche Bank

« La Banque centrale européenne va agir vite »

« La plupart des analystes s'attendent à un resserrement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) au cours du premier trimestre. Quel est votre pronostic ?

— La BCE va agir vite : je la vois lever son principal taux directeur dès février, de 0,25 point. A la fin de l'année, le taux de refinancement pourrait atteindre 4 %, en trois étapes, dans la première intervention de toute façon au premier trimestre, et la seconde pendant l'été.

— Pourquoi tant de célérité alors que l'inflation restera cette année en deçà des 2 % placés en référence par la BCE ?

— La décision de la BCE sera influencée en partie par des considérations internationales. Elle voudra

éviter un différentiel de taux trop important avec les Etats-Unis. Or la Réserve fédérale met en avant les risques inflationnistes et s'apprête à relever ses taux, dès le début du mois de février, selon moi. De plus, la conjoncture est bonne, avec une accélération dans le courant de l'année qui peut provoquer quelques tensions sur les prix. Nous prévoyons une croissance de l'économie mondiale de 3,5 % et de 3 % pour l'Allemagne en 2000.

— La BCE met actuellement en garde contre une trop forte hausse des salaires dans la zone euro. Les revendications d'IG Metall, qui réclame 5,5 % d'augmentation, sont-elles une incitation supplémentaire pour la BCE ?

— La banque centrale ne réagit pas

à l'évolution des salaires allemands, mais aux risques d'inflation. Elle peut estimer que de trop fortes augmentations ne constituent pas une bonne politique, mais ces revendications ne devraient pas déboucher sur des hausses très importantes. Par rapport à 1999, le patronat devrait avoir une attitude plus ferme tandis que le chancelier Schröder va, à mon avis, jouer de son influence pour modérer les syndicats. Il a d'ailleurs de contacts avec eux que ne l'avait le gouvernement conservateur. Et il tient à mener une politique favorable à l'emploi.

— Les négociations qui doivent commencer à la mi-février ne constituent donc pas une menace importante pour l'inflation ?

— Au bout du compte, l'Alle-

magne devrait se situer en dessous de la moyenne européenne ; nous y prévoyons une hausse des prix de 1,4 % sur l'année. La panique ne doit donc pas poindre du côté de la BCE, même si l'année commence avec de forts risques d'inflation dans la zone euro. Les tarifs des produits pétroliers augmentent, avec en Allemagne une surcharge liée aux impôts écologiques sur l'énergie, dont la deuxième tranche a été lancée début janvier. L'inflation est également soutenue par la faiblesse de l'euro, qui renchérit les prix des importations. Mais ces deux facteurs vont avoir tendance à s'amoindrir dès le deuxième trimestre. Les prix des produits pétroliers devraient se stabiliser, tandis que nous nous attendons à un raffermissement de la monnaie

unique, qui devrait remonter à 1,10 dollar.

— La conjoncture allemande est-elle définitivement remise du « trou d'air » qu'elle a traversé en 1999 ?

— La croissance mondiale relance les exportations, qui vont tirer notre croissance. Les projets fiscaux du gouvernement sont accueillis favorablement. La demande intérieure et les investissements devraient se muscler. Le dernier indice ifo - à 99,6 points, en décembre - illustre l'amélioration du climat des affaires : l'Allemagne est définitivement sortie du « trou d'air » conjoncturel, et le tournant pris au second semestre de 1999 va continuer en 2000. »

Propos recueillis par
Philippe Ricard

Pierre-Antoine Delhommais
et Philippe Ricard
(à Francfort)

Le feu vert de Bruxelles permet à Carrefour d'accélérer sa fusion avec Promodès

« UNE BONNE NOUVELLE ». Daniel Bernard, le PDG de Carrefour, ne cachait pas sa satisfaction, mardi 25 janvier, après le feu vert donné par la Commission européenne au projet de fusion du numéro un français de la distribution avec Promodès. « Les discussions avec le commissaire à la concurrence Mario Monti et ses services se sont déroulées dans un climat de franchise et de confiance réciproques », a précisé M. Bernard. Façon de souligner qu'il a fallu négocier pied à pied les conditions de cette fusion. Mais le résultat est là : moins de cinq mois après son annonce, le rapprochement peut s'achever pour donner naissance au deuxième groupe mondial de distribution. Un géant de 355 milliards de francs de chiffre d'affaires et de 320 milliards de capitalisation boursière, exploitant 8 800 magasins dans 26 pays. Le seul capable, à ce jour, de tenir la dragée haute au numéro un mondial, l'américain Wal-Mart, récemment débarqué en Europe (lire ci-dessous).

Un feu vert obtenu finalement à bon compte. Carrefour devra, certes, céder les 42 % qu'il détient depuis fin 1997 dans son concurrent de l'est de la France, Cora, aujourd'hui allié à Casino. Mais cette participation « n'est plus stratégique pour le groupe dès lors que la fusion avec Promodès est autorisée », a estimé M. Bernard. Par sécurité, Bruxelles a exigé que, dans l'attente de sa cession, cette participation dans Cora soit « immédiatement confiée à un administrateur indépendant afin d'exclure

toute influence du nouveau groupe sur son concurrent ». Carrefour va maintenant s'employer à la valoriser au maximum. Philippe Bouriez, le patron de Cora, a déjà fait savoir qu'il était prêt à racheter ces parts, vendues fin 1997 par des membres de sa famille. M. Bernard, lui, préfère attendre les résultats des procédures judiciaires en cours, après les plaintes déposées par Carrefour contre M. Bouriez, pour des opérations affectant le périmètre du groupe Cora.

La Commission a aussi imposé à Carrefour-Promodès un « engagement de non déréférencement » de ses fournisseurs PME « pendant

trois ans ». M. Bernard y voit « un encouragement à renforcer la politique contractuelle que nous pratiquons avec nos partenaires PME ». Enfin, Mario Monti a accédé à la demande des gouvernements espagnols et français d'examiner eux-mêmes les conséquences de cette fusion en aval, au niveau des procédures judiciaires en cours, après les plaintes déposées par Carrefour contre M. Bouriez, pour des opérations affectant le périmètre du groupe Cora.

La Commission a aussi imposé à Carrefour-Promodès un « engagement de non déréférencement » de ses fournisseurs PME « pendant trois ans ». M. Bernard y voit « un encouragement à renforcer la politique contractuelle que nous pratiquons avec nos partenaires PME ». Enfin, Mario Monti a accédé à la demande des gouvernements espagnols et français d'examiner eux-mêmes les conséquences de cette fusion en aval, au niveau des procédures judiciaires en cours, après les plaintes déposées par Carrefour contre M. Bouriez, pour des opérations affectant le périmètre du groupe Cora.

En Espagne, où l'hégémonie du nouvel ensemble est plus criante - Carrefour et Promodès détiennent ensemble 26 % du marché, soit trois fois plus que le plus proche de leurs concurrents -, le gouvernement a un mois pour saisir le tri-

Conseil de la concurrence. Il a six mois, compte tenu des délais légaux français, pour décider quels magasins Carrefour devra céder ou échanger, pour atténuer sa position dominante dans certaines villes. M. Bernard continue d'affirmer que les points litigieux « se comptent sur les doigts de la main ».

NÉGOCIATIONS DES ACHATS

En Espagne, où l'hégémonie du nouvel ensemble est plus criante - Carrefour et Promodès détiennent ensemble 26 % du marché, soit trois fois plus que le plus proche de leurs concurrents -, le gouvernement a un mois pour saisir le tri-

bunal de la concurrence espagnol, qui devra statuer en trois mois.

Sur un plan juridique, tout devrait être réglé avant l'été - sauf probablement la cession des 42 % de Cora. Mais, d'ores et déjà, les équipes de Carrefour sont « prêtes à passer à l'action », dit M. Bernard. Un séminaire de trois jours devait s'ouvrir, jeudi 27 janvier, à Sophia Antipolis, au cours duquel se conclura la phase exploratoire de la fusion pour passer à la mise en œuvre pratique des recommandations élaborées par les trente-six groupes de travail constitués sous la houlette du numéro deux du groupe, Luc Vandeveld, parti

prendre la présidence de Marks & Spencer.

Dès lundi 31 janvier, les fournisseurs seront convoqués, ou reconvoqués, afin d'entamer les négociations des achats pour l'an 2000. Celles-ci avaient parfois été retardées au maximum par Carrefour et Promodès, pour pouvoir bénéficier de l'effet de masse du nouvel ensemble. Le cabinet AT Kearney a travaillé ces derniers mois sur la comparaison des conditions d'achats des deux groupes : le « moins-disant » devrait désormais s'appliquer.

Pascal Galinier

Le géant américain Wal-Mart relance la guerre des prix en Europe

FRANCFORT

de notre correspondant

« La guerre des prix déclenchée par Wal-Mart pourrait avoir un effet équivalent, en Grande-Bretagne, à un choc pétrolier. » Serge Weinberg, président du directoire de Pinaut-Printemps-Redoute, a jeté un froid, le 13 janvier, aux Assises de la distribution, en évoquant l'offensive du géant américain en Europe. Wal-Mart, qui a racheté depuis deux ans des supermarchés et des hypermarchés en Grande-Bretagne et en Allemagne, applique sa bonne vieille maxime : « Everyday low price » (des prix bas tous les jours). La chaîne britannique Asda a lancé, en septembre 1999, une baisse des prix sur 10 000 produits. Les concurrents ont réagi, et depuis les prix des

grandes surfaces britanniques, réputés parmi les plus élevés d'Europe, sont entrés dans une spirale de baisse. Wal-Mart est arrivé à point nommé, au moment où la presse et le gouvernement britanniques s'inquiétaient du coût de la vie dans l'île.

En Allemagne, début janvier, le groupe américain et ses enseignes Wertkauf et Interspar ont déclenché l'offensive contre les acteurs historiques du marché local, les Edeka, Rewe, Metro et autres Tengelmann. Aspirateurs quasi bradés, accessoires électroniques et droguerie meilleur marché... plusieurs centaines de produits ont enregistré de substantielles baisses de leur prix. Le tout accompagné d'une mise en avant des services « à l'américaine », dans un pays où

disponibilité et convivialité demeurent parfois inconnues de professionnels du commerce. « Les concurrents seront obligés de suivre, prévoit Jürgen Elfers, analyste financier à la Commerzbank, ils savent que les consommateurs allemands ont un sens presque inné du juste prix ; ils comprennent comme nulle part ailleurs. »

« AURA MÉDIATIQUE »

Pour l'instant, les grandes chaînes minimisent l'initiative. Dierk Kowalke, porte-parole de Metro, ne croit pas « à une vaste bataille des prix ». Avec 95 magasins, 18 300 salariés - contre 110 000 personnes en Allemagne pour le seul Metro - et des ventes estimées à 5,5 milliards de deutschmarks (2,8 milliards d'eu-

ros) l'américain ne détient que 9 % de parts de marché. Mais son importance symbolique est forte : « Wal-Mart contribue à donner le ton et avive à lui seul la guerre des prix, grâce à son savoir-faire et à son aura médiatique », estime un représentant de la grande distribution. Pour l'enseigne américaine, absente d'un grand nombre de villes, cette spectaculaire baisse des prix est pour le moment le seul moyen de développer ses affaires sur un marché très concurrentiel, notamment sous la pression des discounters comme Aldi et Lidl. « La croissance organique est très difficile pour Wal-Mart : il faut compter huit ans en moyenne pour ouvrir un nouveau centre, les procédures sont très longues », indique Jürgen Elfers. Et les éventuelles

« cibles » tiennent à leur indépendance, telle l'entreprise familiale Globus, « le partenaire idéal » pour Wal-Mart d'après les experts.

De nouveaux mouvements sont à prévoir. Tengelmann a cherché en vain ces derniers mois à céder à Edeka ses supermarchés. Metro a récemment filialisé ses activités immobilières, pour les céder et renforcer ses moyens financiers en vue d'une acquisition. Des rumeurs ont couru la semaine dernière sur son éventuel rapprochement avec la britannique Kingfisher ou avec Wal-Mart. Metro a démenti. Mais après le feu vert de Bruxelles à Carrefour-Promodès, le statu quo n'est plus de mise dans la distribution européenne.

P. Ri.

Manifestation à Tokyo contre les restructurations de Renault chez Nissan

Plusieurs milliers de personnes dans la rue

TOKYO

correspondance

Ils étaient 5 000 selon les organisateurs, 3 000 selon la police et la direction de Nissan, à manifester mardi après-midi dans le centre de Tokyo contre le plan de restructuration de la firme japonaise dont Renault est devenu l'actionnaire en mars 1999. Organisée par Zenroren, une confédération syndicale proche du parti communiste qui regroupe près de 1,5 million d'adhérents, la manifestation est partie du parc Hibiya, avant de se diriger vers le siège de Nissan à Ginza.

Le défilé s'est fait selon les règles en vigueur au Japon : les manifestants, encadrés par la police, devaient avancer en petits groupes sur le bord de la chaussée pour ne pas gêner la circulation, et respecter les passages cloutés et la signalisation. N'ayant pas eu l'autorisation de s'arrêter devant le siège de Nissan, ils l'ont dépassé pour se disperser ensuite. Si les défilés de ce type ne sont pas rares dans les rues de Tokyo, ils sont rarement liés à de grandes firmes industrielles car Zenroren, l'un des seuls syndicats à mener une stratégie de confrontation avec le patronat, n'y a pas de membres. Seuls 40 ouvriers de Nissan, dont une vingtaine de l'usine de Murayama qui doit fermer, sont membres de cette organisation.

SALARIÉS, FONCTIONNAIRES, ÉLUS

Le reste des participants était pour moitié des fonctionnaires ou des élus locaux, et des syndiqués de diverses entreprises, confirme Haruhiko Tsutsui, de Zenroren. « Il est très difficile pour nous d'organiser des manifestations quand nous n'avons pas de membres à l'intérieur de l'entreprise », poursuit-il. La manifestation avait valeur de symbole : « Si on lâche sur les restructurations de Nissan, tous les autres groupes vont s'engouffrer dans la brèche », explique un manifestant.

« Ne divisez pas nos familles », « Ne fermez pas l'usine de Muraya-

ma et écoutez les travailleurs », entonnent les manifestants. Des banderoles stigmatisent le « *tanshin funin* », les transferts sans famille, une pratique généralisée au Japon par laquelle l'employé est envoyé seul dans une filiale en province. Le plan de redressement de Nissan doit se faire sans licenciements mais prévoit la fermeture de cinq usines, dont celle de Murayama (3 000 salariés). « La fermeture de ce site aura une très grosse influence sur le tissu local, les commerces, les PME. Nous voulons les défendre », explique Haruhiko Tsutsui de Zenroren. Chez Nissan, on rappelle que les entretiens individuels avec les employés sont en cours et que les transferts se feront à une centaine de kilomètres du lieu actuel.

En mission à Tokyo et présent lors de la manifestation de mardi, Philippe Martinez, délégué syndical de la CGT, est venu s'informer sur les restructurations en cours : « Nous avons constaté qu'elles ne sont pas aussi bien perçues qu'on veut nous le faire croire, mais que même dans un pays qui ne respecte pas forcément la démocratie syndicale, la riposte s'organise. » Philippe Martinez et son collègue Antonio de Almeida se sont vu refuser l'accès de l'usine de Murayama « sur ordre de la direction de Renault », affirme-t-il.

La quasi-totalité des syndiqués de Nissan appartient au syndicat maison, affilié à la première confédération syndicale du pays, la Rengo. « Notre approche est basée sur des négociations avec les entreprises avant le plan de restructuration. C'est ce qui s'est passé dans le cas de Nissan, explique Shoya Yoshida, de Rengo. Mais le système des consultations préalables n'est pas légalement obligatoire au Japon. Avec l'arrivée de groupes étrangers, nous craignons qu'il soit remis en question, donc nous œuvrons à faire renforcer les lois du travail japonaise, très laxistes. »

Brice Pedroletti

Les élus normands s'apprêtent à vivre sans Moulinex

ROUEN

de notre correspondant

« La reconversion de la ville reste à faire. » Claude Leteurre, maire UDF et élu du canton de Falaise-sud, président de la commission des affaires sociales au conseil général du Calvados, prend la mesure du chantier qui s'ouvre. Aujourd'hui, Falaise compte 8 300 habitants. Il y a quinze ans, 1 100 personnes travaillaient à l'usine Moulinex où sont fabriqués des aspirateurs.

Le plan de 1996 avait ramené l'effectif à 600. Ils ne sont plus que 309 salariés d'un site appelé à fermer d'ici dix-huit mois. Le coup est rude pour Falaise et ses environs, un district de 47 communes où vivent 22 000 personnes. Moulinex y apporte 25 % du produit fiscal. Pourtant Claude Leteurre ne désespère pas : « La reconversion, je pense qu'elle se fera. » En fait, le ressort était cassé depuis plusieurs années : « Il y a eu l'époque Mantelet [du nom du fondateur de Moulinex]. Moulinex, c'était le fleuron. Ensuite, ce fut la dégringolade. » On peut alors parler de décrochage entre Moulinex et son environnement. Le maire de Falaise préfère égrener la liste des entreprises d'une centaine de salariés qui se sont installées ici.

Même analyse de la part de Jean-Marie Girault, maire (UDF) de Caen. Deux communes du district du grand Caen qu'il préside sont des fiefs Moulinex. Carpiquet est épargné, bien que l'usine soit filialisée. En revanche, Cormelles-le-Royal va perdre 800 emplois. « Depuis trente ans, c'est un des principaux animateurs de la vie caennaise. La première crise, il y a quatre ans, c'était une blessure. Maintenant, c'est une fracture, une amputation. Mais paradoxalement, nous avons là un argument supplémentaire pour se rassembler »,

confie le maire de Caen, qui rêve d'achever son dernier mandat par la constitution d'une communauté d'agglomération.

L'agglomération a déjà vécu un traumatisme en novembre 1993 lors de la disparition de la Société métallurgique de Normandie, qui a signé la mort de 6 000 emplois. « On n'a pas retrouvé le même nombre d'emplois, mais aujourd'hui on s'en rapproche. On saura s'en relever », ajoute M. Girault.

POLITIQUE D'EMPRUNT RÉVISÉE

A la mairie de Cormelles-le-Royal, le secrétaire général, Michel Deslandes, fait les comptes : 1 450 emplois à l'usine, une centaine de Cormelliens y travaillent. Cela fait 8 % de la population active de la ville. Dans cette commune de 4 600 habitants, qui abrite également une usine Citroën (2 100 salariés), Moulinex paye le tiers de la taxe professionnelle. Sa mauvaise santé avait déjà contraint la commune à réviser sa politique d'emprunt et donc les investissements.

Ne négliger aucune opportunité, c'est le choix d'Alençon, dans l'Orne. L'usine de fers à repasser qui emploie 1 000 salariés sera remplacée par un atelier de cafetières et d'appareils à main. A la mairie, on se déclare prêt à favoriser la mise en route « le plus vite possible d'une nouvelle usine et à doter l'agglomération d'un immobilier d'entreprise performant ». 35 % de la taxe professionnelle sont en jeu.

Par ailleurs, les quatre députés socialistes du Calvados demandent à l'Etat « des mesures de soutien » à la filière électroménager ainsi que « la mise en place d'une structure de conversion » en Basse-Normandie.

Etienne Banzet

La bataille boursière Vodafone-Mannesmann place Vivendi devant un choix difficile

Le groupe français doit décider dans quel camp il se range

Acteur indirect de cette bataille, puisque Vodafone et Mannesmann sont deux de ses partenaires dans les télécommunications, le groupe

de Jean-Marie Messier se demande quel est le meilleur cheval à jouer. La première solution serait d'aider Mannesmann à rester indépendant.

Mais ce serait risquer de faire le mauvais pari, alors que les marchés financiers semblent de plus en plus préférer la démarche de Vodafone.

DANS la bataille boursière qui oppose le britannique Vodafone à l'allemand Mannesmann, le français Vivendi se demande quel est le meilleur cheval à jouer. Acteur indirect de cette affaire - les deux protagonistes étant à des degrés divers ses partenaires dans les télécommunications -, Vivendi doit prendre position avant le 7 février, date à laquelle s'achève l'OPE hostile de 159 milliards d'euros lancée par Vodafone sur Mannesmann. Le 18 janvier, le groupe de Jean-Marie Messier semblait pencher en faveur d'une alliance avec Mannesmann, afin de contrer l'offre de Vodafone. Aujourd'hui, sa position semble moins assurée.

Vivendi confirme qu'il va réunir, vendredi 28 janvier, un conseil d'administration ordinaire mais se refuse à en commenter l'ordre du jour. Selon *Le Figaro* du 26 janvier, Vivendi informerait ses actionnaires de la stratégie à suivre dans la bataille Vodafone-Mannesmann, la question étant de savoir lequel des deux adversaires il doit soutenir. Et surtout quels bénéfices retirer d'une prise de position

tranchée. Mannesmann est actionnaire à hauteur de 15 % de Cegetel, filiale à 44 % de Vivendi. Klaus Esser, le président du groupe allemand, a révélé que des discussions étaient en cours avec le groupe français (*Le Monde* du 19 janvier). L'issue de ces discussions pourrait être une prise de participation de Mannesmann dans Vivendi.

Pour Mannesmann, cette prise de poids soudaine aurait l'avantage de faire barrage à l'OPE de Vodafone. Vivendi y gagnerait une dimension internationale dans les télécommunications. Le groupe français affirme que pour financer une telle opération il pourrait introduire en Bourse 30 % de son pôle environnement.

RÉCUPÉRER ORANGE

Nouveau schéma envisagé : Vivendi pourrait au contraire pencher en faveur de Vodafone. Ce dernier détient directement 20 % du capital de SFR, la société de téléphonie mobile, dont Cegetel contrôle 80 % des titres. A la clé pour Vivendi, la possibilité de ré-

cupérer Orange, l'opérateur mobile britannique racheté par Mannesmann en octobre 1999 pour 30 milliards d'euros : le nouveau groupe aurait en effet un poids trop important sur le marché britannique et serait contraint de céder cette filiale. Toutefois, les termes d'un éventuel accord Vodafone-Vivendi sont encore vagues. Vivendi ne détient aucun titre Mannesmann comme monnaie d'échange et Vodafone ne devrait pas manquer de candidats à la reprise d'Orange.

Il semble que Vivendi commence à sentir le vent tourner. Si l'on en croit Vodafone, un sondage montrerait que plus de la moitié des actionnaires de Mannesmann seraient prêts à lui apporter leurs titres. Pour s'assurer de la victoire, le groupe britannique s'est dit prêt à prolonger son offre de quelques jours afin de s'assurer de la majorité du capital de sa cible allemande.

Mais comme dans la plupart des grandes opérations capitalistiques, l'issue ne se décidera que dans les derniers jours. Si Mannesmann es-

time que financièrement l'offre de Vodafone est insuffisante, certains investisseurs commencent à faire un autre calcul. Ils pourraient avoir intérêt à apporter leurs titres à Vodafone, car la réussite de l'opération entraînerait inévitablement un grand bouleversement chez tous les autres opérateurs européens de téléphonie mobile, déclenchant une nouvelle vague de spéculation sur ces valeurs. Et les investisseurs qui les ont récemment achetées pourraient en profiter.

En revanche, si Mannesmann réussit à rester indépendant, la situation pourrait se figer pour quelque temps. Il faudra attendre que les opérateurs s'engagent dans des négociations pour constituer de nouveaux tours de table à l'occasion de l'attribution des licences de téléphonie mobile de troisième génération UMTS. Celle-ci nécessitera des investissements aussi importants que ceux consentis pour le GSM, et qui ne sont pas encore amortis.

Enguérand Renault

www.parisavenue.fr

invente le city-surf

www.parisavenue.fr

CINÉMA | RESTAURANTS | CONCERTS | THÉÂTRE | SHOPPING
BARS ET CLUBS | IMMOBILIER | HÔTELS | MUSÉES EXPOS
MARCHÉS ET PUCES | ENFANTS | MÉTÉO | TRAFIC
ANNUAIRE PRO | PLAN ET ITINÉRAIRES | HOROSCOPE | ACTU PARIS

avec LE FIGARO

la force magique

Le rapport sur la distribution de la presse préconise une profonde réforme des NMPP

Remise à Catherine Trautmann, l'étude de Jean-Claude Hassan invite les éditeurs de journaux à refonder un système en crise et à redéfinir leurs relations avec les Nouvelles Messageries de la presse parisienne, en excluant une intervention directe des pouvoirs publics

LA CRISE de la distribution de la presse est-elle inéluctable ? Ebranlé par la concurrence commerciale que se livrent les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) et les Messageries Lyonnaises de presse (MLP), le système mis en place depuis la Libération est toujours menacé d'éclatement.

La période de trêve, invoquée l'été dernier par Bernard Ville-neuve, président du Conseil supérieur des messageries (*Le Monde* du 25 août 1999), n'a pas permis de rapprocher les positions entre les éditeurs de quotidiens et de magazines (*Le Monde* daté des 26 octobre et 18 décembre 1999). Elle n'a pas non plus été mise à profit par le groupe Hachette, opérateur des NMPP, pour achever son plan de modernisation de l'entreprise, fragilisée par ses lourdeurs de gestion et la perspective d'un déficit persistant.

Dans un climat de méfiance et de suspicion, la mission confiée par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, à Jean-Claude Hassan, conseiller d'Etat, s'avérait particulièrement périlleuse. Rendu à la ministre mardi 25 janvier, son rapport, intitulé « *La distribution de la presse en France : la voie étroite d'une réforme nécessaire pour la pérennisation d'une solidarité profitable à tous* », emprunte les chemins de traverse d'une approche nouvelle, sinon originale, de la réalité.

Tout en rappelant les principes constitutifs sur lesquels a été perpétué le système, il invite les éditeurs à en rebâtir les fondements. Cette refondation passe aussi par une redéfinition des relations avec l'opérateur, une modification statutaire des NMPP et de nouveaux critères dans la fixation des tarifs de distribution. Dans cette logique, l'intervention directe des pouvoirs publics reste limitée à quelques aménagements réglementaires, excluant toute révision de l'arsenal législatif, et en particulier de la loi Bichet du 2 avril 1947.

Pour Jean-Claude Hassan, cette loi « *fondatrice* » et les textes qui l'accompagnent conservent leur mérite essentiel : ils ont organisé le « *désarmement stratégique* » pour éviter que la distribution devienne « *un des vecteurs de la guerre commerciale* » entre les éditeurs, en imposant une économie de moyens par le regroupement en coopératives.

UNE GARANTIE DU PLURALISME

Les principes de ce système restent d'actualité. A deux reprises, en 1984 et 1986, le Conseil constitutionnel a d'ailleurs introduit les règles de la distribution parmi les garanties de la préservation du pluralisme, notamment en faveur de la presse quotidienne d'information politique et générale : « *L'objectif à réaliser est que les lecteurs soient à même d'exercer leur libre choix sans que ni les intérêts privés, ni les pouvoirs publics puissent y substituer leurs propres*

décisions ni qu'on puisse en faire les objets d'un marché. » Ce rappel n'est pas anodin. Il vaut mise en garde à l'égard des groupes de presse tentés de provoquer un éclatement et une scission pour assurer leur propre distribution.

En complément, Jean-Claude Hassan ne manque pas de relever que la loi a aussi organisé les règles et les conditions d'exercice d'une « *activité spécifique* » qui a pris la forme d'un « *monopole naturel* ». « *Le dispositif mis en place en 1947, relève-t-il, doit être compris comme visant à empêcher les abus que ce monopole non encadré pourrait entraîner.* » En clair, « *le caractère ouvert du système [y compris aux éditeurs étrangers qui souhaitent implanter en France des titres nouveaux] est à lui seul un motif d'attachement à l'organisation de notre système de distribution.* »

Pour autant, le rapport ne manque pas de pointer les dérives à l'origine de la crise actuelle. Pre-

mière d'entre elles, la « *péréquation* » - non prévue par la loi -, qui institue des barèmes uniformes entre les différentes catégories de presse, quel qu'en soit le tirage. Cette « *solidarité* » de fait est aujourd'hui sérieusement remise en cause. Pour autant, le rapporteur s'interroge : « *Il n'est certes pas critiquable que le titre avec un prix de vente de 40 francs contribue deux fois plus au système que celui vendu au prix de 20 francs. Mais lorsque les barèmes s'écartent trop de la vérité des coûts, alors la tentation de la sécession peut se faire très forte.* » A l'origine de la concurrence entre messageries, cette disposition mériterait, à coup sûr, d'être révisée sur la base d'autres critères prenant mieux en compte la diversité des titres.

Au passage, Jean-Claude Hassan remet à sa place « *la vraie-fausse question du déficit des quotidiens (...), agitée de manière inutilement polémique* ». Accusés de faire peser

de lourdes charges sur la gestion des NMPP, les quotidiens demandent une distribution « *plus exigeante* » qui impose de les « *traiter comme une mission de service public* ». Excluant d'emblée toute compensation par les pouvoirs publics, le rapport préconise « *l'instauration d'un service universel* », modulable selon les catégories de titres, dont les tarifs devraient être fixés à l'issue du processus de modernisation des NMPP.

Pour le rapporteur, la réforme de l'entreprise est à la fois « *industrielle, commerciale et institutionnelle* ». Il considère en effet que les NMPP mériteraient de se rapprocher, juridiquement, du droit des sociétés commerciales. Dans le système actuel, l'opérateur ne perçoit aucun dividende, mais une redevance annuelle, de 96,3 millions de francs en 1999. Quant aux coopératives, majoritaires à 51 %, elles ont utilisé les bénéfices à leur profit

pour réduire les coûts d'intervention. Selon M. Hassan, ce système est un frein à la constitution de réserves permettant de financer les investissements nécessaires à toute évolution.

Dans le même esprit, il s'interroge sur le rôle et la place de l'opérateur, qualifié « *d'entreprise solidaire* ». Actionnaire minoritaire (49 %) des NMPP, le groupe présidé par Jean-Luc Lagardère est aussi un de ses principaux clients avec Hachette Filippachi Media. Par sa filiale Hachette Distribution Service dans les Relais H (ou Relay), le groupe couvre 17 % de la distribution en kiosques. Pour mettre fin aux suspensions créées par cette position dominante, le rapport suggère un rééquilibrage des pouvoirs en incitant les éditeurs à se comporter en véritables « *actionnaires* ». Ce serait, avance-t-il, l'affirmation d'une des nouvelles formes de « *solidarité* » à réinstaurer.

Distribution, mode d'emploi

● **Loi Bichet** : le système de la distribution en France est régi par un texte législatif du 2 avril 1947, dit Loi Bichet : « *Article 1 : La diffusion de la presse imprimée est libre. Toute entreprise de presse est libre d'assurer elle-même la distribution de ses propres journaux et publications périodiques par les moyens qu'elle jugera les plus convenables à cet effet. Article 2 : Le groupage et la distribution de plusieurs journaux et publications périodiques ne peuvent être assurés que par des sociétés coopératives de messageries de presse.* » La loi permet à tous les titres d'être distribués et demande aux diffuseurs de presse d'exposer l'ensemble des titres.

● **Les NMPP** : créées en 1947, les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) sont la

principale société de messageries. Elles sont constituées de cinq coopératives d'éditeurs qui détiennent 51 % du capital. Les éditeurs ont confié la gestion des NMPP au groupe Hachette, qui est opérateur de la société avec 49 %. Dirigées par Yves Sabouret, les NMPP, qui distribuent 2 500 titres, ont réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 18,97 milliards de francs. Elles distribuent 2,8 milliards d'exemplaires par an et emploient 2 500 personnes et un peu plus de 2 000 dans ses filiales et les dépôts placés sous son contrôle.

● **Les MLP** : les Messageries lyonnaises de presse (MLP) ont été créées en 1945. La société est constituée d'une coopérative d'éditeurs et n'a pas recouru à un opérateur. A partir de 1991, la société a pris peu à peu son indépendance à l'égard des NMPP. Elle a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 2,65 milliards de francs (+ 42,6 % depuis 1996), distribue

200 millions d'exemplaires par an pour 800 titres et emploie 420 personnes.

● **Transport Presse** : la société Transport Presse a été créée en 1936 par les éditions Ventilard. Elle est contrôlée désormais par Hachette et présidée par Yves Sabouret, directeur général des NMPP. Les NMPP lui fournissent toute la logistique. Elle comprend trois coopératives : deux pour les magazines et une pour les quotidiens (ceux des groupes Hersant et Amaury). Elle bénéficie de tarifs généralement moins élevés que les NMPP et permet de retenir des clients tentés d'aller aux MLP.

● **Dépositaires de presse** : les dépositaires sont des grossistes de la distribution. Ils reçoivent les journaux des sociétés de messageries, avant de les redistribuer aux marchands de journaux. Ils sont 350 aujourd'hui, après une réorganisation du

système qui a entraîné une forte diminution de leur nombre. Les dépositaires affiliés aux NMPP, notamment les Sociétés d'agence et de diffusion (SAD), réalisent la moitié du chiffre d'affaires de ce niveau.

● **Diffuseurs de presse** : ce sont les marchands de journaux. Ils sont 32 000 en France. Après des années de diminution, le nombre de points de vente est en légère progression depuis deux ans. Leur taux de rémunération varie suivant les villes et le degré de spécialisation des kiosques, mais reste globalement inférieur à ceux de leurs homologues européens. La moitié d'entre eux vendent également des livres, de la papeterie, du tabac. Il existe 900 kiosques, dont 370 à Paris. Enfin, 900 Relay (ex-Relais H) sont implantés principalement dans les gares et les stations de métro. Ils appartiennent à Hachette Distribution Service.

LA RESPONSABILITÉ DES ÉDITEURS

L'intervention des pouvoirs publics n'est sollicitée que dans deux domaines particuliers. Dans un cas, il s'agirait de modifier un décret de 1988 instaurant des barèmes à taux fixe pour les dépositaires afin d'introduire des « *modulations* » selon la nature des publications. Cette proposition vise à contrecarrer le projet d'une nouvelle réduction de leur nombre, passé de 2 500 à 350, ainsi qu'un renforcement du contrôle, déjà majoritaire, des NMPP sur le réseau. Enfin, le rapport préconise une réforme du Conseil supérieur des messageries, l'autorité de contrôle, dont l'indépendance devrait être renforcée. Plutôt que d'en passer par une modification de la loi, Jean-Claude Hassan parie sur la responsabilité des éditeurs en espérant qu'ils trouvent « *les moyens de renforcer tant la légitimité que les moyens de son fonctionnement* ».

Michel Delberghe

DÉPÊCHES

■ **INTERNET** : Thomas Middelhoff, PDG de Bertelsmann, a démissionné, mardi 25 janvier, du conseil d'administration d'America Online (AOL) à la suite de la fusion avec le concurrent du groupe allemand, Time Warner.

■ **TÉLÉVISION** : Edmond Zuchelli a été nommé directeur général de France Télévision Interactive, le GIE regroupant l'ensemble des activités interactives du groupe de télévision publique. M. Zuchelli, quarante ans, était directeur éditorial de Club Internet (Grolier Interactive).

■ **RADIO** : Stéphane Duhamel, directeur général de l'antenne de RTL, a été nommé président par intérim de RTL2 et Fun Radio, à la suite du départ d'Axel Duroux.

■ **PRESSE** : un nouveau magazine féminin bimestriel, *Double*, est lancé par Independent Press Corporate, l'éditeur de *Radikal*. Ses responsables, Karyne Sapiro et Arnaud Pyvka, ont cherché à créer un nouveau style en adoptant un format à l'italienne, en misant sur la qualité de la photo artistique et en proposant des sujets « *décadés* ». Tiré à 100 000 exemplaires pour son premier numéro et vendu au prix de 20 francs, *Double* vise une diffusion de 50 000 exemplaires auprès d'une clientèle de 25-35 ans.

Polémique autour du décodeur de Canal+

BOMBE FINANCIÈRE ou pétard mouillé ? Une série d'actions en justice menées par la Cojyp, une société informatique, pourrait sérieusement réduire la future valorisation boursière de Canal+ Technologies, filiale de la chaîne cryptée, dont 25 % du capital doit être mis en Bourse au deuxième semestre 2000. Cette filiale recèle deux « *pépites* », le contrôle d'accès Médiaguardet et le moteur d'interactivité Mediahighway. Les pièces maîtresses des décodeurs numériques de Canal+.

Mardi 25 janvier, un référé du tribunal de commerce de Paris a donné jusqu'au 12 mai à Canal+ pour communiquer à la Cojyp « *tous les contrats de licence accordés par la chaîne cryptée aux industriels, aux opérateurs et aux fabricants de composants en France et à l'étranger* », précise M^e Catherine Lattry-Bonnart, avocate de la société informatique. En clair, connaître combien de décodeurs sont en circulation et avec qui Canal+ a passé des contrats de licence. Passé ce délai, Canal+ devra s'acquiescer d'une astreinte de 5 000 francs par jour.

A l'occasion de cette démarche, la Cojyp veut

faire reconnaître son droit de propriété sur le moteur d'interactivité HyperPanel, rebaptisé Mediahighway par Canal+. Un logiciel dont elle est l'auteur et pour lequel elle « *a concédé une licence d'utilisation à Canal+ pour dix ans* », soit jusqu'en 2005. Société spécialisée dans le « *software militaire* », la Cojyp a développé HyperPanel au début des années 90 avant de nouer, en 1995, un partenariat avec la chaîne cryptée qui la place dans tous les décodeurs numériques de ses abonnés.

Par contrat, Cojyp perçoit 5 francs par boîtier numérique, soit un chiffre d'affaires annuel d'environ 8 millions de francs. L'objet du litige est le devenir de la technologie inventée par la société informatique. Selon Canal+, si la première version du décodeur numérique de la chaîne cryptée, baptisé Mediasat, embarque les logiciels de la Cojyp, ce n'est plus le cas de la nouvelle génération. Depuis 1995, la chaîne cryptée aurait développé sa propre norme, dite MHEG5. « *Ces nouvelles versions du Mediahighway sont sans apports de la Cojyp* », précise Marc-André Feffer, vice-président de Canal+. Les boîtiers MHEG5 sont utilisés par le

bouquet numérique hertzien britannique On Digital. « *C'est faux* », rétorque M^e Lattry-Bonnart. Selon elle, si Canal+ verse des royalties à la Cojyp pour les décodeurs commercialisés en Grande-Bretagne, c'est qu'ils embarquent toujours le logiciel HyperPanel.

Cojyp veut aussi interdire à Canal+ de s'attribuer la propriété du Mediahighway. « *Une licence d'utilisation de Word ne vous donne pas une part de Microsoft* », ironise M^e Lattry-Bonnart. Reproche est aussi fait à Canal+ d'avoir développé ses propres spécifications à partir du logiciel source élaboré par la Cojyp. Une démarche qui pourrait être apparentée, selon l'avocate, « *à de la contrefaçon* ». Cojyp souhaite inventer une action en justice pour « *violation du droit de la propriété intellectuelle* ». A Canal+, certains jugent « *que le petit coup de chantage de la Cojyp* » a pour but de maintenir la relation entre les deux sociétés. Cojyp ne le nie pas, souhaitant parvenir à un « *partenariat* ».

Guy Dutheil

La confiance retrouvée des Français à l'égard des médias

LES MÉDIAS ont regagné, au cours de l'année 1999, une partie de leur crédibilité perdue au fil des polémiques et des affaires passées.

Depuis treize ans qu'existe le baromètre institué par le quotidien *La Croix* et l'hebdomadaire *Télérama*, les journaux, la télévision et la radio bénéficient, cette année, d'un taux de satisfaction jamais atteint. Selon le sondage annuel sur « *la confiance des Français dans les médias* », réalisé par la Sofres auprès d'un échantillon de 1 000 personnes du 27 au 30 décembre 1999, l'intérêt porté aux moyens d'information n'a guère varié (74 % contre 73 % en 1998). Alors que l'an dernier, la presse avait commencé à redresser son image auprès du public, elle enregistre une progression inégale dans la confiance qu'on lui attribue. 58 % des personnes interrogées considèrent en effet que « *les choses se sont passées comme le journal le raconte* », au lieu de 49 % précédemment. Ce regain de crédibilité est particulièrement manifeste auprès des jeunes, mais il est commun

à l'ensemble des catégories professionnelles.

La télévision profite aussi de ce retour en grâce avec un taux de confiance de 58 % des sondés contre 50 % l'an dernier. TF 1, avec 38 % de confiance, reste largement en tête, surtout auprès des sympathisants de droite (48 %). Si France 2 (21 %) perd un point, ce pourrait être au profit de France 3 (14 %) ; les deux chaînes du service public restent préférées par les sympathisants de gauche. Arte, en léger retrait (8 %), bénéficie d'une cote particulière auprès des écologistes.

La radio confirme sa bonne réputation en passant de 57 % de taux de satisfaction à 63 %. Les différences entre les stations ne varient guère. A égalité, RTL, essentiellement auprès d'un public populaire, et France-Info, dans les professions supérieures et intellectuelles, maintiennent leur taux de confiance (19 %) comme source d'information. France-Inter (18 %) et Europe 1 (12 %) subissent un léger fléchissement (-1 %).

Ce n'est pas vraiment une surprise : 51 % (+ 4 %) des personnes interrogées considèrent que la télévision leur permet d'avoir connaissance des nouvelles importantes, loin devant la presse écrite (24 %) et la radio (16 %). Elles estiment aussi que la télévision (38 %, soit + 5 %) a réalisé d'importants efforts pour expliquer en détail le contenu des informations, même si, sur ce point, la presse reste la référence pour 44 % (- 6 %).

INTERNET INQUIÊTE

Le sondage révèle que les médias ont particulièrement bien rendu compte d'événements comme la crise du bœuf britannique, avec un indice de satisfaction de 45 %. Les leçons de la guerre du Golfe ayant été tirées, la couverture de l'intervention occidentale au Kosovo bénéficie d'un taux positif de 32 %. A des degrés moindres, il en va de même de la crise corse et de la démission de Dominique Strauss-Kahn. A l'inverse, le suivi de la guerre en Tchétchénie, les OPA et

fusions des banques et des sociétés pétrolières ont généré un sentiment d'inachevé. Quant à l'éclipse de l'été, le bogue de l'an 2000, voire les affaires autour des époux Tiberi, ils ont suscité une certaine exaspération.

La version 2000 du baromètre des médias n'est toutefois pas exempte de sentiment critique. Pour 63 % des sondés, la télévision privilégie souvent les mêmes points de vue, alors que la presse serait plus équilibrée. Autre ombre à ce tableau, les journalistes pâtissent d'un discrédit persistant : 60 % des personnes interrogées continuent de croire qu'ils ne sont pas indépendants face aux pressions des partis politiques et de l'argent. Enfin, le développement d'Internet commence à susciter des inquiétudes : pour 39 % des personnes, il risque de faire disparaître des journaux et des magazines et, pour 66 %, d'affaiblir le taux de lecture des livres, comme, pour 53 %, celui des quotidiens nationaux.

M. De.

@ commerce ?
@ business ?
@ comprend rien ?

LE NOUVEL
Economiste

À NOUVELLE ÉCONOMIE,
NOUVEL ÉCONOMISTE.

NOUVELLE FORMULE LE 28 JANVIER

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **DAIMLERCHRYSLER : le groupe germano-américain devrait coopérer avec le français Peugeot-Citroën** dans la production de petites voitures, selon le quotidien allemand *Handelsblatt* de mercredi. Les discussions avec Fiat et Honda n'auraient pas abouti.

● **COCA-COLA : le numéro un des boissons sans alcool**, dont les résultats 1999 devaient être rendus publics mercredi 26 janvier, pourrait annoncer le plan social le plus important de son histoire selon des analystes cités par le *Wall Street Journal* de mercredi. Le quotidien parle de 4 000 suppressions d'emplois.

● **AGROALIMENTAIRE : la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)** a affirmé, mardi, qu'aucun « dysfonctionnement » n'avait été constaté chez le distributeur Système U, chez lequel plusieurs des victimes de la listéria s'étaient approvisionnées. La rupture de la chaîne du froid, serait « probablement » intervenue au niveau du consommateur final selon la DGCCRF.

● **PRIONICS : la société suisse qui a mis au point le test de dépistage de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB)** utilisé en Suisse, a indiqué, mardi à l'AFP, être sur les rangs pour vendre ce test à la France. Deux autres tests sont sur le marché, un français mis au point par le Commissariat à l'énergie atomique et celui de la firme irlandaise Enfer.

● **GEMPLUS : le groupe français, leader mondial des cartes à puces, a annoncé, mercredi, une prise de participation** entre 300 millions et 500 millions de dollars, de la société d'investissement américain, Texas Pacific Group (TPG) dans son capital. TPG devient le premier actionnaire de Gemplus.

● **PROCTER AND GAMBLE : le groupe américain va lancer en France** en février Sunny Delight, une boisson rafraîchissante sans alcool déjà commercialisée en Grande-Bretagne et Amérique du nord.

SERVICES

● **DEUTSCHE TELEKOM :**

l'opérateur téléphonique allemand a révélé, mardi, son intention d'introduire en Bourse 10 % du capital de sa filiale d'accès internet T-Online, à la mi-avril. Selon les analystes, T-Online, numéro un européen pourrait être valorisé à 40 milliards d'euros.

● **FRANCE TELECOM : FO (13,9 % des voix) et la CFTC (5,3 %) ont décidé** mardi de signer le projet d'accord sur la réduction du temps de travail à France Télécom (*Le Monde* du 26 janvier). La direction « prend le risque de signer un accord 35 heures qui sera considéré comme illégitime par une très grande majorité du personnel », a estimé mardi la fédération SUD-PTT.

● **LA POSTE : l'appel à la grève nationale lancé** mardi par la CGT et Sud pour les chefs d'établissement de La Poste n'a été suivi que par 1,8 % du personnel concerné, a déclaré la direction. Elle précise dans un communiqué que 221 chefs d'établissement sur 12 800 ont suivi le mouvement.

FINANCE

● **BNP-PARIBAS : le groupe bancaire va cesser l'expérience lancée avec sa filiale Kline** dans le domaine des paiements sécurisés sur l'Internet, selon des informations de *La Tribune* confirmées par BNP Paribas.

● **VISA ET MASTERCARD : les grands distributeurs américains réclament 8,1 milliards de dollars** pour abus de position dominante à Visa et MasterCard International, a révélé, mardi 25 janvier, le *Wall Street Journal*. L'action en justice a été initiée il y a trois ans

● **CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS : l'agence de notation Standard and Poor's (SP) a annoncé** mardi avoir placé sous surveillance avec implication négative les notes du CMP, établissement de prêts dépendant de la ville de Paris. Cette décision reflète « les incertitudes qui entourent depuis plus de six mois la nomination du nouveau directeur général ».

RÉSULTATS

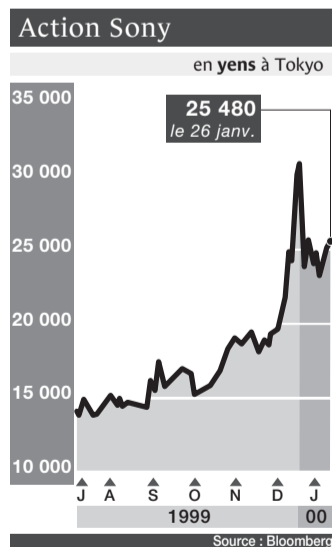
● **COMPAQ : le groupe informatique américain, déficitaire en 1998**, a enregistré en 1999 un résultat net de 569 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 38,5 milliards (+24 %, grâce à l'acquisition de Digital Equipment). Compaq s'est fait voler la première place aux Etats-Unis par le spécialiste de la vente directe Dell.

VALEUR DU JOUR

Sony attend l'arrivée de la Playstation II

LE GROUPE japonais d'électronique grand public Sony a enregistré un nouveau trimestre de baisse de ses résultats, pour la sixième fois consécutive, sous l'effet de la hausse du yen et des performances médiocres de la Playstation. Le résultat net a baissé de 17 %, à 93,6 milliards de yens (environ 880 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 1 900 milliards de yens, des chiffres toutefois sensiblement meilleurs que les dernières prévisions d'analystes.

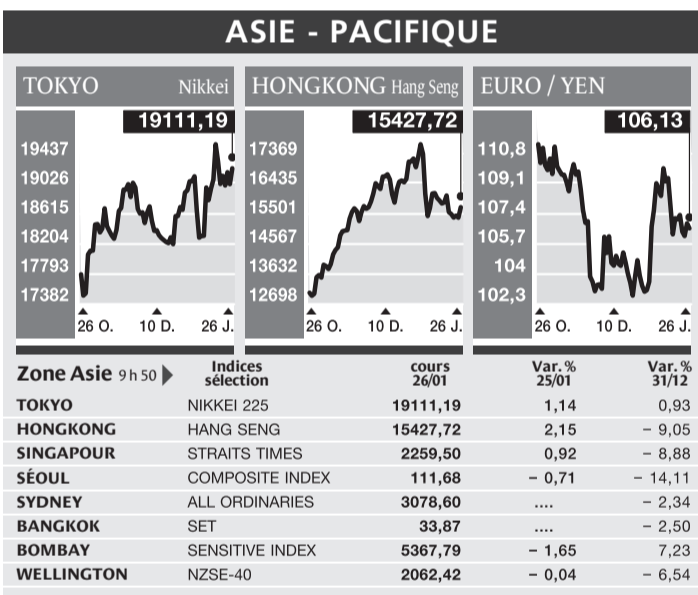
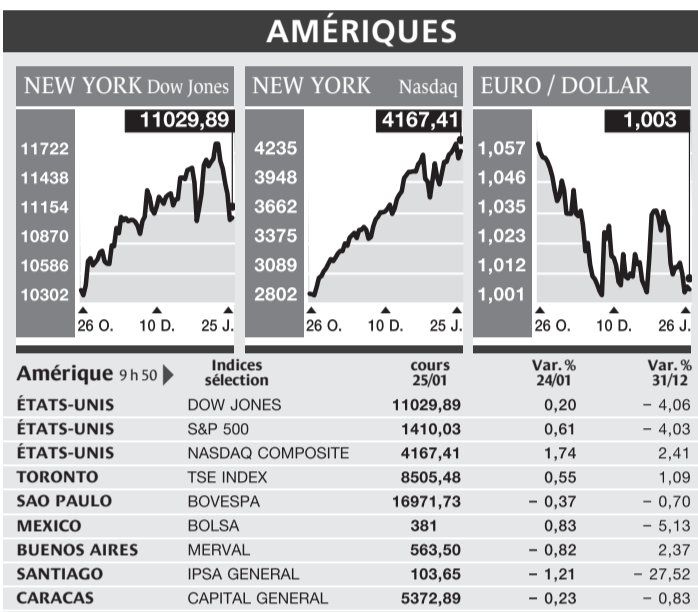
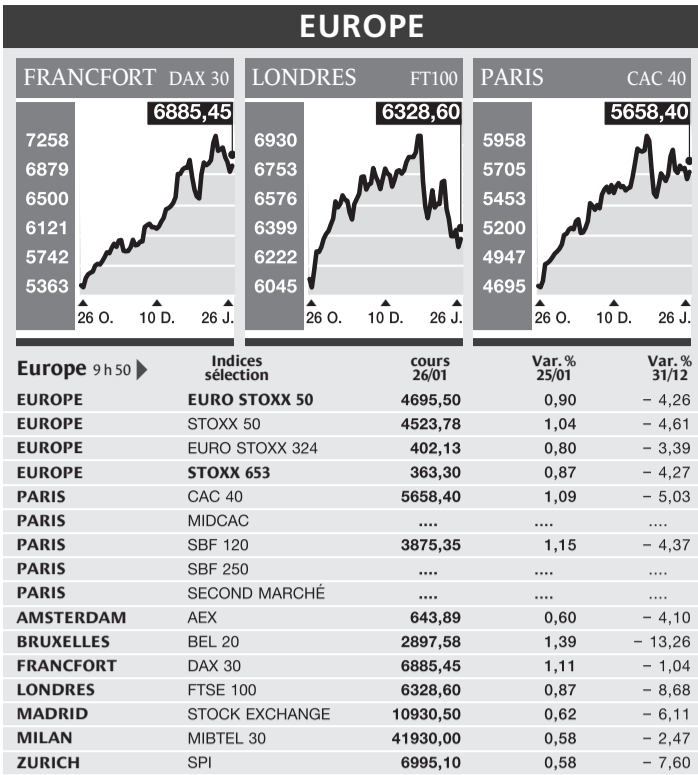
Les amateurs de jeu vidéo préfèrent attendre le lancement de sa remplaçante, la Playstation II, qui doit être mise en vente le 4 mars au Japon. Les ventes de la Playstation ont reculé de 13 % et le chiffre d'affaires associé de 23 %. Sony prévoit de vendre 17 millions de consoles cette année, contre 21,6 millions l'an dernier. Conséquence, alors que l'activité jeux vidéo représentait plus de la moitié des profits du groupe depuis le début de l'année (pour seulement 10 % du chiffre d'affaires), Sony réalise de nouveau la majorité de ses profits avec ses activités traditionnelles (téléviseurs, CD, DVD, caméscopes et ordinateurs Vaio). La bonne surprise est d'ailleurs venue de cette activité, dopée par la généralisation de la technologie numérique à l'ensemble des appareils. Les ventes ont augmenté de 2,3 % et, pour la première fois de l'année, les profits ont augmenté de 25 %. Les résultats de l'activité d'édition musicale de Sony Music ont en revanche reculé



de 262 %, tout comme l'activité cinéma, à -23 %.

L'appréciation du yen de 10 % par rapport au dollar au cours du dernier trimestre de 1999 n'a pas contribué à améliorer les résultats du numéro deux mondial, derrière l'autre japonais Matsushita (Panasonic, Technics). Un plan de restructuration, qui prévoit 17 000 suppressions d'emplois sur un total de 170 000 salariés et la fermeture de 15 usines sur 70, sera mis en œuvre progressivement jusqu'en 2003. Depuis le début de l'année, l'action Sony a reculé de 18 %, après avoir été multipliée par quatre en 1999. Mais les investisseurs restent confiants dans les capacités de rebond de Sony, qui annonce la mise en réseau de tous les appareils électroniques domestiques.

Christophe Jakubyszyn



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE DE PARIS a ouvert en hausse de 0,70 % mercredi 26 janvier. L'indice CAC 40 s'établissait à 5 636,61 points. Mardi, le marché parisien avait amorcé le nouveau mois boursier, celui de février, dans de mauvaises conditions. L'indice CAC 40 était passé sous le niveau des 5 600 points à 5 597,50 points, en repli de 1,64 % à la clôture.

FRANCFORT

LA BOURSE ALLEMANDE a débuté la séance de mercredi 26 janvier en hausse de 0,42 %, l'indice DAX affichant 6 838,05 points. Mardi, après l'annonce d'un taux d'inflation de 1,7 % en glissement annuel au mois de janvier, l'indice DAX avait terminé en baisse de 1,77 % à 6 809,64 points.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES a ouvert à un niveau quasiment stable mercredi 26 janvier, l'indice Footsie des cent principales valeurs gagnant 0,09 % à 6 279,8 points. Mardi, ce dernier avait clôturé à 6 274,1 points, en recul de 1,66 % sous l'effet de la forte baisse de Wall Street lundi et de l'ouverture incertaine de la Bourse de New York.

TOKYO

LA BOURSE DE TOKYO a terminé en hausse de 1,1 % mercredi 26 janvier, les investisseurs ayant été rassurés par le rebond de Wall Street. L'indice Nikkei a clôturé à 19 111,19 points.

NEW YORK

WALL STREET s'est redressée en fin de séance, mardi 25 janvier, après avoir passé toute la journée dans le rouge. L'indice Dow Jones a gagné 0,20 %, à 11 029,89 points, et l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a progressé de 1,74 % à 4 167,37 points. L'indice Standard and Poor's a, pour sa part, gagné 0,58 %, à 1 410,04 points.

TAUX

LES RENDEMENTS des obligations d'Etat en Europe se tendaient légèrement en début de matinée mercredi 26 janvier. Celui de l'obligation assimilable du Trésor français émise à dix ans s'inscrivait à 5,68 % et celui du Bund allemand émis à même échéance à 5,55 %. Mardi, outre-Atlantique, le rendement de l'obligation du Trésor à trente ans, principale référence, avait légèrement reculé à 6,63 % contre 6,64 % lundi soir. Ce rendement évolue à l'inverse du prix.

CHANGES

L'EURO se reprenait très légèrement mercredi 26 janvier lors des premiers échanges à Tokyo après avoir touché, mardi, son plus bas niveau historique vis-à-vis du dollar en tombant à 0,9988 dollar. La monnaie européenne évoluait autour de 1,0012 dollar contre 1,0008 dollar à New York, mardi soir. Après avoir subi quelques prises de bénéfice, le billet vert était en hausse par rapport à la devise japonaise à 106,15 yens.

ÉCONOMIE

Recul de l'excédent commercial japonais

L'EXCÉDENT commercial du Japon a reculé de 11,7 % en 1999, à 12 352,7 milliards de yens (116 milliards d'euros), sa première baisse en trois ans, a annoncé mercredi 26 janvier le ministère des finances. En décembre, le surplus dégagé par le Japon dans ses échanges avec les autres pays a chuté de 20,4 %, à 1 124,8 milliards de yens, se contractant ainsi pour le neuvième mois consécutif. Sur l'année, les exportations japonaises ont diminué de 6,1 %, à 47 557 milliards de yens, tandis que les importations baissaient de 4 %, à 35 204,3 milliards de yens. 1999 a notamment été marquée par un affaiblissement des ventes à l'étranger d'acier, qui ont chuté de 57,8 % en raison des mesures anti-dumping prises aux Etats-Unis, et d'automobiles, a indiqué le ministère. L'excédent a reculé avec l'Union européenne et le reste de l'Asie, mais a un peu augmenté avec les Etats-Unis.

La dette publique américaine épongée en 2013

LE PRÉSIDENT des Etats-Unis, Bill Clinton, a annoncé mardi le remboursement de la totalité de la dette publique des Etats-Unis en 2013, deux ans plus tôt que prévu, grâce à des excédents budgétaires plus importants, et a réitéré son opposition à une forte réduction d'impôts, comme le proposent les républicains.

« Nous pouvons voir aujourd'hui les résultats de nos efforts budgétaires des sept dernières années, avec le deuxième excédent budgétaire annuel consécutif, et ce pour la première fois en quarante-deux ans », s'est félicité Bill Clinton lors d'une conférence de presse à la Maison Blanche.

Cette année, l'excédent budgétaire pourrait même dépasser celui, déjà record, de 142 milliards de dollars, dégagé en 1999, a-t-il souligné en précisant que le Trésor américain avait pu ainsi rembourser l'an dernier 140 milliards de dollars de la dette publique, qui s'élève à 3 600 milliards.

Le volume des ventes de logements aux Etats-Unis en 1999 a porté sur 5,2 millions d'unités, un volume record pour la quatrième année consécutive, montrant le dynamisme de l'économie américaine, a indiqué mardi l'association des agents immobiliers (NAR).

L'indice de confiance des

consommateurs américains établi par le Conference Board a progressé de 3 points au niveau sans précédent de 144,7 points en janvier, contre 141,7 points le mois précédent, a annoncé mardi l'institut de conjoncture privé de New York.

● **ARGENTINE : la production industrielle a chuté de 6,9 % en 1999**, enregistrant sa plus forte baisse depuis 1993, en raison de la dévaluation du real brésilien intervenue en janvier 1999 et de la faiblesse du marché interne, a annoncé lundi le ministère de l'économie dans un communiqué.

Cette chute a été supérieure à celle de « l'effet Tequila » (-5,7 %) provoqué en 1995 par la dévaluation du peso mexicain, a précisé le ministère en confirmant des chiffres préliminaires rendus publics la semaine dernière.

● **CHINE : la Chine est prête à tenir compte des demandes spécifiques de certains pays européens** pour obtenir son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a indiqué le principal responsable chinois chargé du dossier, cité mercredi par l'agence Chine nouvelle.

● **ALLEMAGNE : la hausse des prix de détail a atteint 1,7 % en janvier**, en glissement annuel, son niveau le plus élevé depuis décembre 1997, a annoncé mardi l'Office de la statistique. L'inflation était de 1,2 % le mois précédent. En base mensuelle, les prix ont monté de 0,4 %, selon les chiffres provisoires de l'Office. Les chiffres définitifs seront publiés mi-février. La réforme de la taxation de l'énergie a ajouté 0,2 point de pourcentage à l'inflation en janvier, a précisé l'Office.

● **RUSSIE : l'économie a enregistré en 1999 une croissance inattendue**, avec un produit intérieur brut (PIB) en hausse de 3,2 % en 1999 par rapport à 1998, selon les chiffres provisoires donnés mardi par le directeur du Comité d'Etat aux statistiques, Vladimir Sokoline.

● **Le chômage en Russie représentait à la fin décembre 11,7 % de la population active**, en nette régression par rapport au début de l'année (12,4 %), selon le chiffre officiel du Comité d'Etat aux statistiques, publié mardi par Interfax.

● **OR : la Banque d'Angleterre a annoncé mardi qu'elle avait vendu 25 tonnes d'or** au prix de 289,50 dollars l'once lors de sa quatrième vente aux enchères depuis six mois, jugée plutôt satisfaisante par les analystes. La demande a été de 3 451 200 onces pour 803 600 onces proposées.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	Euro contre	25/01
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324
COURONNE DANOISE	7,4439	COURONNE DANOISE	8,0415
COUR. NORVÉGIENNE	8,0415	COUR. SUÉDOISE	8,5125
DOLLAR AUSTRALIEN	35,8600	DOLLAR AUSTRALIEN	1,5275
DOLLAR CANADIEN	1,4444	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9612
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9612	DRACHME GRECQUE	331,6000
FLORINT HONGROIS	255,1500	ZLOTY POLONAIS	4,1423

Cours de change croisés						
26/01 9h50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,94540	106,13500	1,00370	0,15304	1,64585	0,62261
YEN	105,77500	106,13500	16,17500	174,06000	65,84500	65,84500
EURO	0,99631	0,94220	1,00000	0,15245	1,64035	0,62045
FRANC	6,53440	6,17880	6,55957	10,75500	4,07015	4,07015
LIVRE	0,60759	0,57450	0,60965	0,09295	0,37840	0,37840
FRANC SUISSE	1,60615	1,51875	1,61195	0,24575	2,64265	2,64265

Taux d'intérêt (%)				
Taux 25/01	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,11	3,16	5,64	6,10
ALLEMAGNE	3,07	3,28	5,52	6,06
GDE-BRETAG.	6	5,99	5,72	4,70
ITALIE	3,07	3,23	5,76	6,29
JAPON	0,04	0,07	1,63	2,24
ÉTATS-UNIS	5,47	5,58	6,68	6,62
SUISSE	1,25	1,75	3,63	4,36
PAYS-BAS	3,04	3,23	5,69	6,15

Matières premières				
En dollars		Cours 25/01	Var. % 24/01	
MÉTAUX (LONDRES) \$/TONNE				
CUIVRE 3 MOIS	1868	+0,16		
ALUMINIUM 3 MOIS	1720	-0,12		
PLOMB 3 MOIS	480	-0,21		
ETAIN 3 MOIS	5863	+0,39		
ZINC 3 MOIS	1163	-0,34		
NICKEL 3 MOIS	8490	-0,12		
MÉTAUX (NEW YORK) \$/ONCE				
ARGENT A TERME	5,34	+1,14		
PLATINE A TERME	106490,75	+2,01		
GRAINES DENRÉES \$/BOISSEAU				
BLÉ (CHICAGO)	263	-0,66		
MAÏS (CHICAGO)	226	-0,66		
SOJA TOURTEAU (CHG.)	165	-0,18		
SOFTS \$/TONNE				
CAFFA (NEW YORK)	838	-0,71		
CACAO (LONDRES)	1405	+0,36		
SUCRE BLANC (PARIS)		

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs bancaires ont été particulièrement affectées par le repli des principaux marchés européens, mardi 25 janvier, sous les craintes d'un retour de l'inflation et de ses répercussions sur les taux d'intérêt. A Francfort, l'action Hypovereinsbank a affiché le plus fort repli de la séance, avec une baisse de 6,45 %, tandis qu'à Londres, TSB cédaït 4,48 %, Barclays 4,11 %, NatWest 2,36 % et HSBC 1,74 %. Sur le marché suisse, UBS a cédé 2,93 % et Credit suisse 1,8 %. A Amsterdam, le bancassureur Fortis affichait une perte de 1 %, la banque ABN Amro cédaït 0,78 % et le groupe ING 0,71 %. Le titre BP Amoco a perdu 2,78 %, mardi, en raison des incerti-

tudes sur le contrôle de l'américain Atlantic Richfield Co. L'action BMW a perdu 5,74 % mardi. Les opérateurs craignent que la force du sterling n'entraîne le redressement de Rover, sa filiale britannique déficitaires. Le titre Deutsche Telekom a clôturé, mardi, en hausse de 2,5 %. L'opérateur historique allemand a confirmé l'introduction en Bourse de sa filiale Internet T-Online en avril. L'action SAP a gagné 2,25 % mardi, très recherchée après des relèvements d'opinions de la part d'analystes. Le concepteur de progiciels a annoncé, lundi, qu'il tablait sur une forte croissance de sa plate-forme pour le commerce électronique.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section AUTOMOBILE with entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section BANQUES with entries like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDIN, ALL & LEICS, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section TÉLÉCOMMUNICATIONS with entries like EIRCOM, BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section CONSTRUCTION with entries like ACCIONA, AKTOR SA, UPONOR-A, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section PRODUITS DE BASE with entries like ACERINOX R, ALUMINUISE LON G, ALUMINIUM GREEC, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section CHIMIE with entries like AIR LIQUIDE /RM, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section CONGLOMÉRATS with entries like BOC GROUP PLC, CELANESE N, CIBA SPEC CHEM, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section PHARMACIE with entries like ASTRAZENACA, AVENTIS /RM, ELAN CORP, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section ÉNERGIE with entries like AKER MARITIME, BP, BP AMOCO, BURMAH CASTROL, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section SERVICES FINANCIERS with entries like 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, AMVESCAP, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes sub-section CONSOMMATION CYCLIQUE with entries like ACCOR /RM, ADIDAS-SALOMON, ADIDAS-SALOMON, etc.

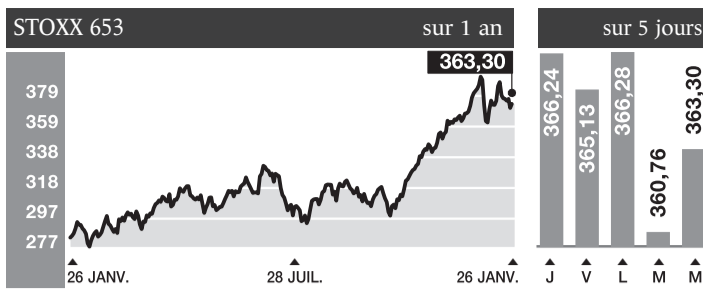


Table listing various stocks under STOXX 653 with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes MOULINEX /RM, NCL HLDG, PERSIMMON PLC, etc.

Table listing various stocks under PHARMACIE with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes ASTRAZENACA, AVENTIS /RM, ELAN CORP, etc.

Table listing various stocks under ÉNERGIE with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AKER MARITIME, BP, BP AMOCO, BURMAH CASTROL, etc.



Table listing various stocks under SERVICES FINANCIERS with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, AMVESCAP, etc.

Table listing various stocks under ALIMENTATION ET BOISSON with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

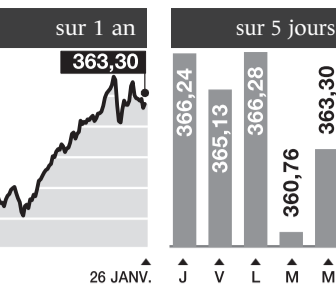


Table listing various stocks under EURO STOXX50 with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes TOPDANMARK, ZURICH ALLIED N, DJ E STOXX INSU P, etc.

Table listing various stocks under BIENS D'ÉQUIPEMENT with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes ABB N, ADECCO N, ALSTOM, ASSA ABLOY-B, etc.

Table listing various stocks under BIENS DE CONSOMMATION with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AHOLD, ALTADIS-A, ATHENS MEDICAL, AUSTRIA TABAK A, etc.

Table listing various stocks under COMMERCE DISTRIBUTION with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes BOOTS CO PLC, CARREFOUR /RM, CASTO.DUBOIS /R, etc.

Table listing various stocks under HAUTE TECHNOLOGIE with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AEROSPATIALE MA, ALCATEL /RM, ALTEC SA REG, etc.

Table listing various stocks under ASSURANCES with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AEGON NV, AGF /RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table listing various stocks under SERVICES COLLECTIFS with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

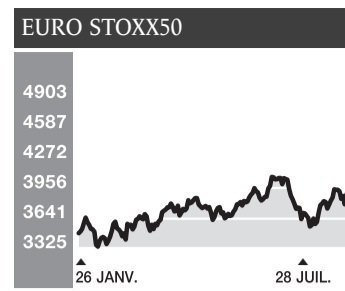


Table listing various stocks under DJ E STOXX INSU P with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes DJ E STOXX INSU P, DJ E STOXX F & BV P, etc.

Table listing various stocks under BIENS D'ÉQUIPEMENT with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes ABB N, ADECCO N, ALSTOM, ASSA ABLOY-B, etc.

Table listing various stocks under BIENS DE CONSOMMATION with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AHOLD, ALTADIS-A, ATHENS MEDICAL, AUSTRIA TABAK A, etc.

Table listing various stocks under COMMERCE DISTRIBUTION with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes BOOTS CO PLC, CARREFOUR /RM, CASTO.DUBOIS /R, etc.

Table listing various stocks under HAUTE TECHNOLOGIE with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AEROSPATIALE MA, ALCATEL /RM, ALTEC SA REG, etc.

Table listing various stocks under ASSURANCES with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AEGON NV, AGF /RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table listing various stocks under SERVICES COLLECTIFS with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

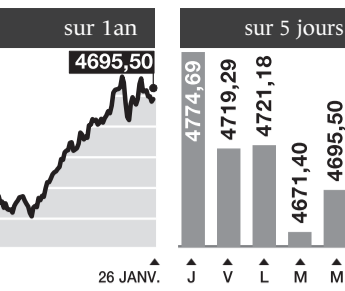


Table listing various stocks under DJ E STOXX PO SUP P with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes DJ E STOXX PO SUP P, DJ E STOXX MEDIA P, etc.

Table listing various stocks under BIENS D'ÉQUIPEMENT with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes ABB N, ADECCO N, ALSTOM, ASSA ABLOY-B, etc.

Table listing various stocks under BIENS DE CONSOMMATION with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AHOLD, ALTADIS-A, ATHENS MEDICAL, AUSTRIA TABAK A, etc.

Table listing various stocks under COMMERCE DISTRIBUTION with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes BOOTS CO PLC, CARREFOUR /RM, CASTO.DUBOIS /R, etc.

Table listing various stocks under HAUTE TECHNOLOGIE with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AEROSPATIALE MA, ALCATEL /RM, ALTEC SA REG, etc.

Table listing various stocks under ASSURANCES with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AEGON NV, AGF /RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table listing various stocks under SERVICES COLLECTIFS with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 25/01. Includes AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.
CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

L'action Carrefour gagnait 3,73 % à 167 euros, mercredi 26 janvier, lors des premières transactions. La Commission européenne a approuvé, sous certaines conditions, son mariage avec Promodes (lire aussi page 16).

Le titre L'Oréal progressait de 0,73 % à 691 euros mercredi matin. Le groupe de cosmétiques a vu son chiffre d'affaires progresser de 12,1 % en 1999.

Le titre Sagem s'ajugeait 1,21 % à 792 euros mercredi matin. L'équipementier électronique français a reçu une commande de 50 000 décodeurs numériques pour la commercialisation prochaine du bouquet numérique de l'opérateur espagnol Onda Digital.

L'action Sanofi-Synthelabo bondissait de 2,96 % à 35,88 euros, mercredi, lors des premiers échanges. Le groupe pharmaceutique français a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires consolidé de 5,35 milliards d'euros, en hausse de 8,1 %, en données comparables, sur celui réalisé un an plus tôt.

Après avoir publié un résultat net part du groupe en hausse de 14 % à 1,51 milliard d'euros en 1999, Total Fina voyait son action progresser de 1,59 % à 134,4 euros mercredi matin.

Le titre Vivendi était le plus traité en début de séance mercredi. Il progressait de 2,07 % à 93,6 euros. Le groupe doit tenir un conseil d'administration et pourrait définir sa stratégie dans l'affaire Manesmann (lire aussi page 17).

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 26 JANVIER Cours relevés à 9 h 50 Liquidation : 22 février

Table of French stock market data including B.N.P. (T.P.), CR.LYONNAIS(TP) L., RENAULT (T.P.), etc.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 25 JANVIER Cours relevés à 17 h 35

Table of new market data including ADL PARTNER, ABF SOFT, ACCESS COMME, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 25 janvier

Table of SICAV and FCP data including AGIPI, BNP ACTIONS EURO, etc.

Main table of stock market data with columns for company names, prices, and changes.

Table of international stock market data including AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; † cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

ÉMETTEURS

Table of issuers including AGIPI, BNP, CREDIT AGRICOLE, etc.

Voyager différemment

Advertisement for SAS Scandinavian Airlines featuring a woman's face and text about flights to Scandinavia.

Table of stock market data for various companies including R2I SANTE, RADOUX INTL, RECIF, etc.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 26 JANVIER Une sélection. Cours relevés à 9 h 50

Table of second market data including M6-METROPOLE, HERMES INTL, RALLYE(CATH), etc.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

CM OBLIG. COURT TERME, CM OBLIG. MOYEN TERME, CM OBLIG. QUATRE, etc.

Table of fund data including AMÉRIQUE 2000, ASIE 2000, NOUVELLE EUROPE, etc.

LEGAL & GENERAL BANK

Table of fund data including SÉCURITAIRES, STRATÉGIE IND. EUROPE, etc.

LA POSTE

Table of fund data including AMPLITUDE AMÉRIQUE, AMPLITUDE AMÉRIQUE D, etc.

CREDIT MUTUEL

Table of fund data including ACTILION DYNAMIQUE C*, ACTILION DYNAMIQUE D*, etc.

CM OBLIG. COURT TERME

Table of fund data including CM OBLIG. COURT TERME, CM OBLIG. MOYEN TERME, etc.

SG ASSET MANAGEMENT

Seurver vol : 0836683662 (2,23 F/m)

Table of fund data including CADENCE 1 D, CADENCE 2 D, CADENCE 3 D, etc.

Sicav Info Poste

Table of fund data including DÉCLIC ACTIONS EURO, DÉCLIC ACTIONS FRAN, etc.

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

TECHNOLOGIE Les CD enregistrables, CD-R, risquent de ne pas échapper à la redevance pour copie privée à laquelle sont soumises les cassettes analogiques vierges, audio

et vidéo. ● **UNE COMMISSION** créée par le ministère de la culture doit se réunir, début mars, pour fixer le montant de cette rémunération des ayants droit. ● **MPO**, entreprise fa-

miliale de la Mayenne, a négocié tous les virages technologiques de l'enregistrement audio et vidéo, du CD et du DVD. ● **LILLIPUTIEN** dans un domaine où règnent les masto-

dontes japonais et américains, MPO surfe sur la vague des CD enregistrables, stimulée par l'informatisation des familles et la diffusion de la musique sur Internet. ● **ROLAND**

MORENO, l'inventeur à l'origine du développement de la carte à puce en France, mise sur ce phénomène pour créer une discothèque virtuelle.

Le développement du CD enregistrable agite l'industrie du disque

MPO, une société française, concurrence les multinationales sur le marché du CD-R. Roland Moreno développe un projet de « discothèque sur carte à puce ». Une redevance sur l'enregistrement numérique de la musique pourrait être imposée en France

LE PRIX des CD-R pourrait être multiplié par deux ou trois en France au cours des prochains mois. Début mars devrait se réunir une commission créée par le ministère de la culture sur le modèle de celle de 1985 qui conduisit à la fameuse loi Lang sur les supports magnétiques vierges. Elle devra statuer sur le problème de l'enregistrement numérique. Les CD-R informatiques destinés au stockage de données échappent pour l'instant à toute redevance. Or ils servent de plus en plus souvent à la copie de CD audio ou à l'enregistrement de musique sur Internet. Suscité par les organismes de protection des droits d'auteur, le projet s'inscrit dans un contexte particulièrement agité.

Le piratage de la musique donne des cauchemars aux industriels du disque. Le 10 janvier, AOL, premier fournisseur mondial d'accès à Internet, prenait le contrôle de Time Warner. Deux semaines plus tard, Warner Music et EMI annonçaient leur fusion (*Le Monde* du 25 janvier). Le 24 janvier, au Midem de Cannes, le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) faisait état d'une baisse des ventes de CD en France. « Une première depuis quinze ans », commentait son président, Pascal Nègre, également PDG d'Universal Music France. Le chiffre d'affaires des CD audio accuse un recul de 3 %

et celui des « singles » baisse de 9 %. Deux phénomènes expliquent cette ébullition : le développement fulgurant de la vente de CD enregistrables (CD-R) et le recours croissant à Internet pour diffuser la musique. Sur le Web, les sites s'inspirant du pionnier, MP3.com, fleurissent. Les maisons de disques voient leurs CD savamment compilés concurrencés par la vente de titres à l'unité.

En France, la vente de « graveurs » permettant d'enregistrer un CD-R a doublé en 1999 pour

atteindre 500 000 unités, selon l'enquête publiée le 19 janvier par *Science et Vie Micro* et l'institut d'études GFK. Le marché des CD-R explose. Selon les prévisions de MPO, fabricant français de CD, les ventes en France (12 millions d'unités en 1997) devraient franchir le cap des 100 millions en 2002. Le prix de vente des CD-R devrait diminuer, passant de plus de 15 francs l'unité à moins de 5 francs, dans l'hypothèse où aucune redevance pour la copie privée ne vienne

s'ajouter. Or un tel surcoût semble inévitable. Seule inconnue : le montant que les représentants des auteurs de musique pourront percevoir sur chaque CD-R vendu.

« COPIE PARFAITE »

Aujourd'hui, les bandes magnétiques vierges sont soumises à une redevance établie en 1985 par la loi Lang, qui a fixé à 1,5 F HT par heure d'enregistrement audio et à 2,25 F HT par heure d'enregistrement vidéo la rémunération

des ayants droit sur la vente de tels supports. Depuis plusieurs mois, la Sorecop, l'organisme de perception de la rémunération pour copie privée sonore et le Syndicat national des supports d'enregistrement (SNSE) « discutent ». Le premier réclame une redevance de 14 F HT environ (17 F TTC) qui ferait passer le prix de vente d'un CD-R de 9 F à 26 F ! Le SNSE plaide pour un statu quo et l'application de la redevance sur les cassettes audio au CD-R, soit environ 2 F TTC, ce qui porte-

rait le prix du disque à environ 11 F. La commission sera composée de 50 % de représentants des ayants droit, 25 % de consommateurs et 25 % de fabricants de CD. La négociation devrait conduire à une redevance intermédiaire dont on ne peut pronostiquer le montant : avant la loi de 1985, les enchères avaient commencé à 7 F pour s'achever à 1,5 F.

Le résultat de ces tractations aura des répercussions importantes. Il constituera l'une des premières réflexions sur le développement du numérique et de ses nouvelles aptitudes à la « copie parfaite ». Ce phénomène ralentit le développement du DVD, dont la capacité est au moins sept fois supérieure à celle du CD. Pioneer vient de commercialiser au Japon son premier enregistreur de DVD vidéo, le DVR 1000, vendu 250 000 yens (15 000 francs). Mais l'appareil ne dispose pas d'entrée numérique pour éviter, justement, une reproduction parfaite de l'original. L'application d'une redevance trop élevée sur les CD-R en France pourrait avoir des effets pervers, comme le développement d'une forme de contrebande avec les pays moins soucieux de défendre les ayants droit, comme l'Angleterre. Une différence de prix de 100 % justifierait largement un achat de CD-R à l'étranger... via Internet.

Les discothèques d'Internet accessibles via une carte à puce

ROLAND MORENO, auquel on doit le développement de la carte à puce en France, ne désarme pas. A la tête de la société Innovatron, il se lance dans une nouvelle bataille, plus culturelle : un projet de discothèque sur carte à puce pour lequel il a commencé de déposer des brevets dès le mois d'août 1998. Le système s'est perfectionné et a été baptisé DiscoSite.com en décembre 1999. Au carrefour de plusieurs domaines en pleine ébullition - musique en ligne, format MP3 de compression des données, paiement sécurisé et rémunération des auteurs et compositeurs -, la carte à puce peut assurer le déchiffrement des données et leur décompression, ainsi que les fonctions de porte-monnaie électronique.

Pour créer une discothèque, le propriétaire d'une carte se connecte sur un DiscoSite du Web où lui est proposée une liste de morceaux de musique. Après en avoir écouté

gratuitement des extraits, il peut décider de l'acquisition de quelques-uns. Un simple clic déclenche à la fois le débit de son compte bancaire du prix correspondant et l'inscription dans la mémoire de la puce des références Sacem du morceau choisi. Avec cette technique dite d'achat à la volée, on se constitue une discothèque virtuelle, les morceaux de musique demeurant sur le DiscoSite. Seuls les droits d'accès sont enregistrés sur la carte à puce. Pour écouter à nouveau les titres retenus, on se reconnecte sur le DiscoSite et l'on accède alors librement aux plages musicales dont on a payé les droits. Fini le lecteur de CD, la chaîne hi-fi recevant les morceaux via Internet (ordinateur, décodeur...). A terme, la musique pourra être écoutée depuis n'importe quel lieu.

Reste à créer des DiscoSites servant de réservoir à musique, à fabriquer des appareils de lecture des cartes à puces connectés à In-

ternet et à disposer d'un réseau de transfert continu à 128 kbits. Aujourd'hui, aucune de ces conditions n'est remplie. Mais Roland Moreno vient de conclure un accord avec la Société des producteurs phonographiques français (SPPF) pour la fourniture de contenu, et il compte sur la Fnac pour assurer le service commercial. Côté technique, IBM et France Télécom sont sur les rangs. Mais « c'est un projet à cinq ou dix ans », reconnaît l'inventeur.

Cette solution devrait séduire les défenseurs des droits d'auteur. Le développement fulgurant du format MP3 et des graveurs de CD-R attise leurs craintes de prolifération du piratage. Pour l'usager, le passage de la vente d'albums à celle de morceaux de musique peut représenter une économie notable.

M. AL.

Michel Alberganti

L'incroyable réussite d'une entreprise familiale de la Mayenne

AVERTON (Mayenne)
de notre envoyé spécial

La Silicon Valley et son bruissement high-tech semble bien loin. A Averton (Mayenne), bocage et

REPORTAGE

Abandonner ou se débrouiller. MPO décide de prendre des voies détournées

agriculture campent un décor immonable. Enfin presque. Au bout d'une longue allée, une maison de maître dissimule l'usine ultra-moderne du premier fabricant mondial indépendant de disques optiques : Moulages Plastiques de l'Ouest (MPO). Créée dans les années 50 par la famille de Poix, le grand père de l'actuel président est l'inventeur du matelas Dunlopillo et de l'emballage sous vide -, cette entreprise produit chaque année plus de 400 millions de « galettes » et fait aujourd'hui figure d'anomalie industrielle, d'exception aux règles élémentaires de la mondialisation.

Pourtant les résultats sont là : 2 500 salariés, 24 filiales dans le monde, près de 2 milliards de francs de chiffre d'affaires pour 1999.

Le jeudi 27 janvier, MPO doit annoncer la création d'un laboratoire de recherche commun avec le Commissariat à l'énergie atomique, officialisant ainsi des liens anciens entre l'entreprise d'Averton et le Laboratoire d'électronique, de technologie et d'instrumentation (LETI) de Grenoble. « Jusqu'à présent, nous collaborions au coup par coup », explique Marc des Rieux, directeur de MPO Média, la filiale disques enregistrables. « Désormais, les besoins de MPO en matière de recherche et développement ne permettent plus de fonctionner ainsi. Nous devons disposer plus rapidement du savoir-faire nécessaire pour développer de nouveaux produits ». Cette stratégie vient de se concrétiser une fois de plus avec la mise au point, dans le cadre du programme européen Remod (Eurêka), d'un DVD réenregistrable de 8,5 gigaoctets, ébauche du futur remplaçant des

cassettes vidéo. La situation de MPO, prise entre deux fronts, l'un technologique, l'autre commercial, n'est pas banale. D'un côté, les mastodontes de la fabrication des lecteurs de disques compacts et autres DVD : Sony, Philips, Matsushita ou Toshiba qui créent les nouveaux formats de disques compacts (CD-R, CD-RW, DVD-ROM, DVD-RAM...) en tentant de se mettre d'accord sur des normes communes afin d'éviter la multiplication de standards incompatibles. Le DVD Forum a ainsi harmonisé les caractéristiques du nouveau support de vidéo.

De l'autre côté, les géants de l'industrie du disque, Seagram, Bertelsmann, EMI ou Warner qui dominent le marché mondial de l'édition, mais aussi celui de la production de supports préenregistrés. Dans ce concert de multinationales, MPO fait figure de lilliputien et... se taille la part du lion au sein des « indépendants », sans être ni fabricant d'appareils, ni éditeur de musique ou de film.

Cette situation interdit à MPO d'imposer une nouvelle technolo-

gie. Impossible de profiter de l'appui de filiales dans l'édition pour soutenir le lancement d'un nouveau format. L'entreprise a donc adopté une position de « suivisme anticipateur ». « Le cycle de vie des produits commence par une phase de sous-capacité de production », explique Marc des Rieux. C'est évidemment ce moment qui permet aux fabricants de la première heure de dégager les marges les plus confortables. Ensuite, la concurrence se renforce et les prix baissent.

Grâce à une veille technologique permanente, MPO a réussi, jusqu'à présent, à occuper les avant-postes. Son histoire l'a transformée en musée vivant de l'évolution des supports d'enregistrement. A Averton, les disques en vinyle et la cassette enregistrée ont précédé la révolution du numérique. Lorsque le disque noir connaît son apogée, à la fin des années 80, MPO en produit 225 000 exemplaires par jour auxquels s'ajoutent 100 000 cassettes. Au moment où Loïc de Poix, l'un des deux fils des fondateurs, entre

en scène, le concept du CD fait son apparition. « Nous avons engagé des démarches pour obtenir une licence de fabrication, mais il semblait alors que seules les grandes entreprises pourraient accéder à la technologie », raconte-t-il. Polygram n'était pas prête à partager son savoir-faire.

Deux options s'offrent alors : abandonner ou se débrouiller. La famille de Poix décide de prendre des voies détournées. « Nous avons pu approcher l'équipe de Sony. » Une chance dans la mesure où un autre grand, Philips, protégeait ses développements. Ce coup de pouce permet alors à MPO de développer son propre procédé de fabrication et ses propres machines après des rencontres avec des Allemands et des Suédois. Le 7 décembre 1984, le premier CD est fabriqué à Averton. Très vite, l'entreprise progresse et améliore ses techniques de gravure. Aujourd'hui, l'usine produit un CD toutes les 2,2 secondes.

Fort de cette réussite, Loïc de Poix ouvre en 1987 une première usine à Drummondville (Canada),

créée filiale à Madrid en 1990 et deux unités, à Miami et à Bangkok, en 1994. Deux ans plus tard, c'est au tour de la Californie et de l'Irlande. Parallèlement, MPO ne rate pas une seule des nouvelles techniques qu'engendre la vague numérique. Des CD-ROM dès 1987 au DVD en 1996 en passant par les LaserDiscs et les Minidiscs.

Nouveau tournant stratégique en 1998 avec la création de la filiale MPO Média dédiée aux disques compacts enregistrables (CD-R) dont le marché s'appête à exploser. L'entreprise lance alors, pour la première fois, une marque commerciale propre, Hi-Space, qui fait son apparition dans la grande distribution.

Aujourd'hui, MPO se prépare activement à la prochaine révolution, le DVD enregistrable. Là encore, l'entreprise d'Averton n'est pas entièrement libre de ses mouvements, car les poids lourds de ce secteur, tous japonais, se livrent bataille pour tirer le meilleur profit de leurs brevets.

M. AL.

Le Monde TROISIEME SEMAINE DU GRAND CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE France Inter

COMMENT PARTICIPER ?

Vous avez jusqu'au lundi 31 janvier pour découvrir l'événement du siècle qui se cache derrière le titre suivant : « Lauriers en gélatine ». Aidez-vous de l'indice du jour ci-dessous pour trouver son nom puis recherchez sa date exacte dans le cahier spécial jeu paru dans *Le Monde* daté du 9-10/01/00, disponible chez votre marchand de journaux.

3 INDICES PAR JOUR !

Le 1^{er} indice paraît dans les pages du *Monde*, le 2^e sur le site www.lemonde.fr et le 3^e sur *France Inter* entre 7 h et 9 h. Vous pouvez envoyer 1 réponse par participant et par jour, maximum, avant le lundi 31 janvier, sur bulletin ou papier libre, collé sur dos de carte postale.

PLUS D'UN MILLION DE FRANCS DE PRIX À GAGNER !

Gagnez cette semaine : 1^{er} Prix : 1 *Twingo Pack*. 2^e Prix : 1 PC multimédia *Pentium III*, 500 Mhz. 3^e prix : 1 week-end à St-Petersbourg pour 2 personnes dans un hôtel 5*. 4^e prix : 1 téléviseur 16/9 82 cm *Thomson*. Du 5^e au 10^e prix : 6 appareils photos numériques *Fuji MX-2900*. Du 11^e au 100^e prix : 90 radios cassettes *Thomson*.

Bulletin réponse 3^e semaine - 27/01/2000

Inscrivez ici en lettres majuscules le nom de l'événement de la semaine à trouver,

le jour, le mois et l'année

QUESTION SUBSIDIAIRE pour départager les ex aequo, devinez le tirage du *Monde* daté du 29/01 :

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

SIGNATURE*

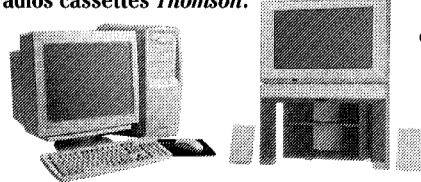
ABONNÉ N

A compléter en totalité et renvoyer sur dos carte postale uniquement jusqu'au vendredi 28/01 dernière levée postale, à :

L'ANNÉE DU SIÈCLE / BP 460 / 77338 OZOIR LA FERRIÈRE cedex.

selon la loi informatique et libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus. Signature des porteurs des journaux.

www.lemonde.fr



Prada-Challenge prend la tête de la finale de la Coupe Louis-Vuitton

Malgré une pénalité, le Défi italien a gagné la première régates face au syndicat américain America-One. Francesco de Angelis, le skipper de Prada-Challenge, a fait merveille face à son adversaire, Paul Cayard

Le skipper Francesco de Angelis a permis à Prada-Challenge de remporter, mardi 25 janvier, dans la baie d'Auckland, la première régates de la finale de la Coupe Louis-Vuitton. Le Défi italien a devancé de 24 secondes le

syndicat américain America-One. Pour avoir heurté légèrement la proue de son adversaire, le voilier italien a été sanctionné d'une pénalité consistant à effectuer un tour sur lui-même durant cette progression. Malgré

ce handicap, Prada-Challenge a su préserver une partie de son avance qui a culminé jusqu'à 63 secondes. La fin de la régates a permis de constater qu'America-One était plus rapide et que son rang de favori n'était pas

usurpé. Mais c'est Francesco de Angelis qui aura fait la différence. Le bateau qui totalisera cinq victoires gagnera la Coupe Louis-Vuitton et sera le challenger de Team-New-Zealand, le tenant de la Coupe de l'America.

AUCKLAND

de notre correspondante

Une collision entre les deux bateaux, une pénalité infligée au Défi italien Prada-Challenge et une défaite surprise du favori américain, America-One. La première manche de la finale de la Coupe Louis-Vuitton, disputée dans la baie d'Auckland, mercredi 26 janvier, a tenu ses promesses. Une mauvaise appréciation du bateau italien Luna-Rossa qui heurtait, sans gravité pour les coques, la proue d'America-One avait donné le ton de cette régates par un vent qui n'aura avantagé personne. Oscillant entre huit et douze nœuds en force, il ne cessa de varier en direction, mettant en valeur les tacticiens ou les « sorciers des nuages » dont les deux équipages en lice sont pourvus en les personnes de John Kostecky sur America-One et Torben Grael sur Prada-Challenge.

Si tout le monde s'attendait à un match serré entre ces deux challengers, favoris depuis le début des éliminatoires de la Coupe de l'America, la logique aurait voulu que les adversaires fassent montre, si ce n'est de réserve, au moins de prudence. America-One, qui était rentré avec la « priorité de droite » sur le plan d'eau de pré-départ, perdit rapidement son avantage stratégique mais partait tout de même avec deux secondes d'avance et en ayant imposé une pénalité à son adversaire.

PARI STRATÉGIQUE

Or l'exécution d'une pénalité, qui consiste à faire un peu moins d'un tour sur soi (soit 270°), coûte entre 25 et 40 secondes. Les bateaux pénalisés n'ont donc en général que deux options. Ils



L'avance de « Luna-Rossa » sur son adversaire, « America-One », a culminé jusqu'à 63 secondes.

peuvent tenter de prendre suffisamment d'avance pour pouvoir exécuter leur pénalité, ou, s'ils n'y parviennent pas, pousser l'adversaire à la faute, en particulier au moment des passages aux bouées, car deux pénalités s'annulent. Mais, dans un cas comme dans l'autre, America-One partait gagnant.

Il a pourtant suffi du premier bord de près pour permettre à Prada de prendre la tête de la

course. Sur le deuxième bord de près, au cours duquel les deux bateaux se sont séparés de plusieurs kilomètres en choisissant chacun une extrémité du champ de course triangulaire qui mène à la bouée au vent, l'option prise par Luna-Rossa se révéla à nouveau tellement payante que les Italiens eurent alors le temps d'effectuer leur pénalité tout en gardant 25 secondes d'avance à la bouée.

Ayant gagné le pari stratégique

audacieux qui les libéra de leur pénalité au cours du deuxième tour, les Italiens décidèrent, pour le troisième, de marquer de manière plus scrupuleuse leur adversaire, en restant de manière systématique entre la bouée et America-One. La dernière ligne droite fut l'occasion pour le bateau américain de revenir à proximité de son adversaire mais, en dépit de grandes manœuvres et de plusieurs empannages, America-One

coupa la ligne d'arrivée 24 secondes, soit environ deux longueurs de bateau, derrière Luna-Rossa.

Cette course a-t-elle été gagnée grâce à la vitesse du Défi italien ou à la stratégie de Torben Grael ? « Il y a eu des moments où l'on a vu que les bateaux étaient très proches, a déclaré le skipper américain Paul Cayard. Il se peut qu'il y ait des petites différences, mais je pense que les bascules de vent ont été beaucoup plus déterminantes qu'une éventuelle différence de vitesse. » Le moment serait mal choisi d'admettre une infériorité en vitesse du voilier américain.

ERREURS TACTIQUES

Même si Paul Cayard avait prévu que son équipage était prêt à perdre quelques courses (avant de gagner 5-2 contre Prada), et si Francesco de Angelis a minimisé l'importance de sa victoire, ce premier point, alors qu'il en faudra cinq pour gagner la Coupe Louis-Vuitton, vaut indéniablement plus que sa valeur « comptable ».

Paul Cayard, considéré comme le favori de l'épreuve, a fait à plusieurs reprises de mauvais choix tactiques. Le skipper a mis un homme dans le mât, ce qui, semble-t-il, a ralenti le bateau. Il a en outre chuté son spi deux fois à l'affalage. D'ici au prochain duel, prévu jeudi 27 janvier, les Italiens vont savourer cette première belle victoire qui consacre l'excellence de l'équipage, du bateau et du brillant duo italo-brésilien skipper-tacticien. Il faut désormais deux victoires consécutives à America-One pour reprendre l'avantage et donc un ascendant psychologique.

Florence de Changy

Le projet de village olympique de Paris 2008 balance entre la Plaine-Saint-Denis et les Batignolles

VISIBLEMENT, Marc Desportes se régale. Le jeune directeur de l'aménagement, des sites et de l'environnement du comité de candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2008 a rejoint son poste à la fin de l'été 1999. Cinq mois plus tard, il jongle avec les plans, les cartes, les sigles et imagine avec enthousiasme ce que pourrait être le Paris olympique de 2008 au-delà des incertitudes qui entourent l'arrivée annoncée du président du comité de candidature, Claude Bébear (*Le Monde* du 25 janvier). Dans les dispositifs envisagés, un gros point d'interrogation : le village olympique. D'ici l'été 2000, la commission exécutive du groupement d'intérêt public Paris 2008 aura choisi une implantation pour le « VO ». En attendant, Marc Desportes défriche le terrain, scrute de son œil d'urbaniste la capitale et sa banlieue.

L'une de ses premières tâches a été de recenser, à l'automne, les équipements sportifs existants et les sites susceptibles d'accueillir ceux restant à construire. En l'absence

d'une base de données suffisante, l'Atelier parisien d'urbanisme et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France ont apporté leur concours. « Environ 80 % des équipements nécessaires à l'organisation des Jeux existent déjà, affirme aujourd'hui Marc Desportes. Mais il faudra construire une grande salle polyvalente, un vélodrome, un stade nautique et un village olympique. »

ENTRE FRICHES ET BARS SANS ÂGE

Le projet de village olympique est, de loin, le plus délicat à bâtir. D'abord parce qu'il exige un site d'une superficie de 30 hectares au minimum, et plutôt d'une cinquantaine si l'on veut y prévoir des structures sportives d'entraînement, comme cela semble être le cas du comité de candidature. Ensuite parce que le choix de l'implantation du village olympique sera lourd de conséquences en termes d'aménagement urbain.

Dans un premier temps, quinze sites potentiels ont été identifiés. Douze d'entre eux ont été rapide-

ment écartés pour cause d'éloignement par rapport aux sites sportifs, d'absence d'une dynamique urbaine dans laquelle insérer le projet ou de difficultés prévisibles pour acquiescer les terrains dans les délais impartis. Aujourd'hui, les études se concentrent sur deux sites : la Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et les Batignolles (dans le 17^e arrondissement de Paris). Un troisième site, à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), près du parc des Chantierines, a été placé en réserve.

La mission de Marc Desportes l'a conduit fréquemment, ces derniers temps, sur les deux sites « finalistes », pour y rencontrer les acteurs locaux et tenter de mieux cerner la faisabilité du projet. Le village olympique n'aura pas le même visage selon qu'il sera implanté à la Plaine-Saint-Denis, entre le boulevard périphérique, l'autoroute A1, le Stade de France - où se dérouleraient les épreuves d'athlétisme - et le canal Saint-Martin, ou aux Batignolles, le long des boulevards extérieurs, entre la porte d'Asnières et

la porte de Clichy. Le premier site, à cheval sur les communes de Saint-Denis, Aubervilliers et Paris, ressemble actuellement à un étrange « patchwork ».

Entrepôts, magasins de vente en gros, studios de production télévisuelle, bâtiments en cours de réhabilitation, terrains en friche, habitations vétustes et bars sans âge y cohabitent. Le village olympique viendrait s'insérer dans ce paysage urbain chaotique, en espérant lui apporter une cohérence aujourd'hui désespérément absente. « Si les Jeux pouvaient contribuer à la réhabilitation d'un tel quartier, ce serait beau, assure Marc Desportes. Nous avons l'obligation de nous greffer sur un projet d'aménagement urbain, car nous avons peu de moyens propres. Mais le projet de village olympique peut relancer une dynamique et permettre de mobiliser des moyens nouveaux. »

UN RÊVE D'URBANISTE

Les Batignolles offrent un paysage bien différent : le site est presque entièrement dédié aujourd'hui au rail et au stockage de marchandises. La maîtrise foncière y est moins morcelée, puisque en majorité contrôlée par la SCNF et les Réseaux ferrés de France. Le projet de village olympique serait cette fois implanté dans Paris intramuros, entre le 17^e chic et le 17^e populaire, et donnerait naissance à un quartier entièrement nouveau. Un rêve d'urbaniste. « Nous réfléchissons bien sûr à ce qui se passerait pendant les Jeux, mais aussi à l'utilisation qui pourrait être faite du site avant et après ceux-ci, reprend le directeur de l'aménagement de Paris 2008. Nous voulons un grand projet urbain qui s'adapte quinze jours durant aux exigences des Jeux. »

Dans cette optique, la question immobilière s'est rapidement posée. L'hébergement au village d'environ 19 000 athlètes et accompagnants nécessiterait la construction de quatre mille logements. Or le marché immobilier parisien ne semble pas capable d'absorber une telle offre au lendemain de la quinzième olympique. « Nous essayons de nous rapprocher du chiffre de 2 800 logements familiaux, qui semble plus en rapport avec le marché, reprend

Marc Desportes. Les autres logements pourraient être en partie destinés aux étudiants. »

Des études plus poussées seront effectuées une fois choisi le site qui figurera dans le dossier de candidature de Paris, afin d'intégrer le village dans le dispositif de transports, de fournir au Comité international olympique les plans des logements au 1/200^e qu'il exige, d'affiner les

Osaka mise sur sa discrétion

La ville japonaise d'Osaka a commencé, mardi 25 janvier, sa campagne de promotion en vue d'obtenir l'organisation des Jeux olympiques d'été 2008, et compte bien supplanter ses rivaux en mettant en avant les avantages de sa relative discrétion. « Paris est sans doute très connue des Européens, mais peut-être trop célèbre pour être un site attrayant pour les Jeux. Beaucoup de gens aimeraient aller dans un endroit moins connu, comme Pékin ou Osaka », a estimé le président du Comité olympique japonais, Yushiro Yagi.

Pour le maire d'Osaka, Takafumi Isomura, « tous les candidats semblent forts, mais il me semble que le plus grand rival d'Osaka sera Pékin ». « Toronto est aussi un concurrent sérieux, ainsi que Paris... Je pense que personne ne peut s'empêcher de considérer Paris comme l'un des mieux placés. » Osaka prévoit d'organiser la plupart des épreuves sur deux îles artificielles dans sa baie, l'une accueillant le village des athlètes. La ville lauréate sera choisie par le CIO en juillet 2001.

coûts et les modes d'intervention des différents intervenants. Mais si, d'aventure, la candidature de Paris n'était pas retenue en juillet 2001 par le CIO ? « On aura imaginé de grands projets et, je l'espère, contribué à relancer les dynamiques urbaines. »

G. v. K.

TROIS QUESTIONS À...

NOËL

DE SAINT-PULGENT

1 En quoi le travail du comité Paris 2008, dont vous êtes le directeur général, consiste-t-il actuellement ?

Nous avons la volonté de « gagner » les Jeux. Nous devons donc présenter le meilleur dossier de candidature et nous produisons pour cela un gros travail sur le plan technique. Cela implique de prendre - ou de faire prendre - très rapidement des décisions dont les conséquences dans le domaine de l'urbanisme seront importantes. Le dispositif doit s'imbriquer dans la vie de la ville et de la région. J'attache une grande importance à tout ce qui concerne le village olympique, car ce sera le cœur du dispositif. Le Comité international olympique (CIO) est très attentif aux questions touchant à l'aménagement urbain et à l'environnement. Il est

important d'éviter toute arrogance et, à l'inverse, de lutter contre cette tendance à peu française qui consiste à se dire qu'on n'y arrivera pas. Nous devons être des challengers déterminés.

2 Quelles seront les phases ultérieures de la candidature ?

Le détail de la procédure devrait nous être communiqué par le CIO en février. Elle commencera - et c'est une nouveauté - par une phase d'agrément destinée à éliminer les candidatures qui ne seraient pas sérieuses ou qui représenteraient pour les villes concernées un effort disproportionné par rapport à leurs moyens. Ce n'est qu'en septembre, à Sydney, que le CIO procédera à l'agrément des villes candidates. Avant cette date, nous ne pourrions d'ailleurs pas nous prévaloir de la qualité de « ville candidate ». Le dossier de candidature proprement dit devrait être remis en janvier 2001. Il sera ensuite examiné par une commis-

sion d'évaluation qui déposera ses conclusions au printemps 2001 pour permettre l'élection de la ville-hôte en juillet 2001.

3 Sur quels secteurs vos efforts portent-ils actuellement ?

A l'heure actuelle, les rendez-vous avec les différents partenaires et les réunions de groupes de travail que j'anime occupent l'essentiel de mes journées. Nous travaillons en liaison étroite avec le mouvement sportif et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), ainsi bien sûr qu'avec la Ville de Paris, les autres communes concernées, la région Ile-de-France et l'Etat. Aujourd'hui, l'essentiel est d'avancer. Je n'ai pas le sentiment que nous traînons, mais mon souci et ma préoccupation quotidienne sont de m'assurer que chaque jour est bien utilisé. Nous ne sommes pas dans des délais de décision administrative habituels.

Propos recueillis par Gilles van Kote

Handball : la France à un pas des demi-finales du championnat d'Europe

LES HANDBALLEURS français ne changent pas. Imprévisibles. Ils avaient débarqué en Croatie, pour l'Euro 2000, en faisant profil bas, Daniel Costantini, leur entraîneur, estimant tout juste pouvoir « jouer la 5^e ou 6^e place » d'une compétition qui n'a jamais réussi aux Bleus. Au terme de la 4^e journée, l'équipe de France, en tête de son groupe, ne se retrouve pourtant plus qu'à un pas des demi-finales.

Après avoir dominé la Norvège, l'Ukraine et l'Allemagne, les Bleus ont surclassé l'Espagne (28-22), mardi 25 janvier. « Nous allons jouer notre qualification jeudi, contre la Croatie, dans un chaudron », a tempéré Daniel Costantini, qui s'avoue « un peu dépassé » par ses protégés. La Croatie partage avec l'Espagne la deuxième place du groupe A, à deux points de la France. Les deux premiers seront qualifiés pour les demi-finales. Dans le groupe B, Russie et Suède sont assurées d'être demi-finalistes.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : la société italienne Mapei a estimé**, mardi 25 janvier, que « rien n'a changé » dans la lutte contre le dopage au niveau de l'Union cycliste internationale (UCI), relevant que « rien n'empêche un coureur d'avoir un taux hémocritique de 39 l'hiver et de monter à 49,99 % durant les courses ».

■ **La Fédération française de cyclisme (FFC) va renforcer** les mesures visant à endiguer les ententes illicites en course chez les amateurs. Pour éviter les tractations, les primes gagnées en cours d'épreuve seront associées à des points comptant pour le classement national FFC.

■ **FOOTBALL : les intermédiaires non agréés** seront interdits d'activité et un « M. Centre de formation » sera nommé dans chaque préfecture « afin de contrôler la situation des jeunes joueurs et des centres de formation des clubs », ont annoncé, mardi 25 janvier, le ministère de la jeunesse et des sports et la Fédération française de football. Le même jour, *Le Parisien* avait publié les résultats d'une enquête du ministère confirmant la présence de nombreux jeunes joueurs souvent en situation irrégulière dans les clubs et l'action douteuse d'intermédiaires non agréés.

■ **L'Olympique de Marseille est allé battre Troyes** (2-1) sur son terrain, mardi 25 janvier, en match avancé de la 23^e journée du championnat de France. Le FC Metz et l'AS Monaco ont fait match nul (1-1).

■ **AUTOMOBILISME : le président du Niger, Mamadou Tandja, a affirmé**, mardi 25 janvier à l'issue d'un entretien avec Jacques Chirac, qu'une « menace terroriste » a été faussement invoquée pour annuler les étapes nigériennes du Dakar 2000 et qu'il y a eu méprise avec des « chasseurs de faucons ».

Tennis : une demi-finale Hingis-Martinez à Melbourne

EVGUENI KAFELNIKOV s'est qualifié pour les demi-finales des Internationaux d'Australie de tennis en battant le Marocain Younes El Aynaoui 6-0, 6-3, 7-6 (7/4), mercredi 26 janvier, à Melbourne. Chez les dames, Martina Hingis, triple tenante du titre, a disposé de l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario, n° 13 (6-1, 6-1). En demi-finale, la numéro mondiale sera opposée à l'Espagnole Conchita Martinez (n° 10), qui a battu la Russe Elena Likhovtseva (6-3, 4-6, 9-7) après avoir sauvé deux balles de match. Agée de vingt-sept ans et vainqueur à Wimbledon en 1994, l'Espagnole n'avait plus trouvé le chemin des demi-finales dans un tournoi du Grand Chelem depuis les Internationaux d'Australie en 1998. Elle avait alors été battue en finale par Martina Hingis.



PORTRAITS ERIC CONDOMINAS



Au grand pays des nomades

CHINGUETTI (Mauritanie)
de notre envoyé spécial

Le soleil s'enfuit dans un ciel pourpre, le sable est encore chaud et si doux sous la main. Les dromadaires, pattes entravées, mâchouillent les dernières feuilles d'un acacia. La *khaima*, grande tente blanche, a été montée. Autour d'un feu, des hommes aux yeux noirs parlent à voix basse en préparant le thé. L'un d'eux pétrit le pain qui sera cuit dans les braises. Le vent se lève, les étoiles seront claires. Le désert, c'est d'abord simple comme une image déjà vue tant de fois.

Tout est allé si vite : Paris le matin et, le soir, bivouac dans l'Adrar, au cœur de la Mauritanie. Le désert est donc à portée d'ailes. L'entrée s'est faite par Atar, une ville basse que l'avion a survolée au ras des toits avant d'atterrir sur l'unique piste de l'aéroport. De-

vant la baraque qui fait fonction de terminal, une rangée de 4 x 4 japonais et des gamins qui vendent des chèvres, morceaux de draps effilochés. La voiture a traversé Atar, 20 000 habitants, sa place Jacques-Chirac, un rond-point, puis a pris la direction de Chinguetti, une bonne heure de piste toute droite, de poussière, de cailloux.

Le feu fait des flammes maintenant et chacun en appelle à sa mémoire : *Un taxi pour Tobrouk*, avec Lino Ventura, Charles Aznavour et ce comédien dont le nom échappe ; *Lawrence d'Arabie*, la scène où il lutte dans la tempête ; *Fort Saganne*, qui a été tourné près d'ici ; et peut-être même, qui sait ?, que la Lalla de Le Clézio est passée par là...

A quelques dunes du campement, Chinguetti, la septième ville sacrée de l'islam, lutte contre le sable qui, dans son inlassable

œuvre, cherche à la faire disparaître chaque jour un peu plus. Elle a déjà été enfouie à jamais. Persévérants, les hommes l'ont reconstruite, plus bas dans l'oued Batha, à partir du XIII^e siècle. Le sable l'a suivie, montant dans les ruelles, rongant les murs de pierre du minaret. Depuis, une autre Chinguetti a encore été bâtie, de l'autre côté du lit sec de la rivière.

Du temps de sa splendeur, Chinguetti accueillait de longues caravanes venues de Tombouctou ou d'ailleurs : cinquante jours de soleil, de sable et de vent. Ce matin-là, l'équipage qui lève le camp a certes moins d'allure. Point d'épices ou de sel sur le dos des bêtes. Juste de quoi se nourrir et boire, et les bagages des marcheurs inquiets de la semaine qui les attend. Ils sont impatients aussi, courent presque pour rejoindre les crêtes des dunes et lever les bras au ciel, puis se laissent glisser en riant, jusqu'à ce que le jeu épuise, tant les pieds s'enfoncent dans le sable.

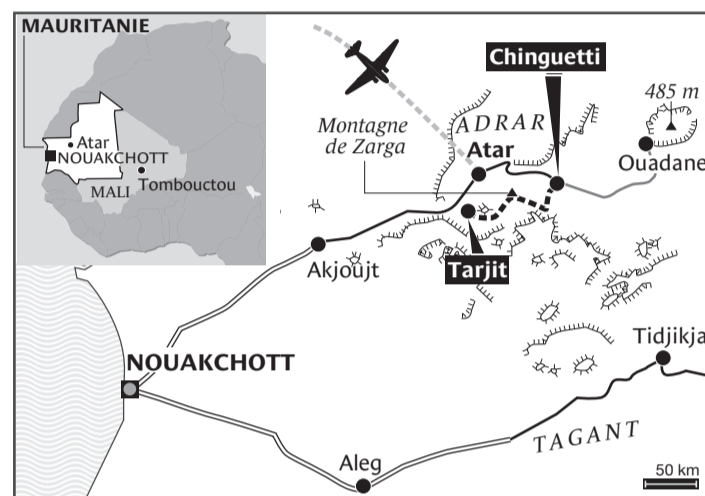
chott, perdant leurs repères. Il y eut aussi des guerres, des massacres. Les nomades se font rares. Parfois, derrière une dune, une *khaima*, deux mômes craintifs, et ce silence tout autour. Leur père demande des médicaments, les enfants sont si souvent malades qu'ils en meurent. Mahmoud leur explique comment piler les cachets contre la fièvre.

La marche reprend jusqu'au moment où le soleil se coince au zénith, pour une pause, des dattes et du thé, et une sieste perturbée par les mouches. C'est qu'il reste encore trois heures de dunes et d'ocre, de vent, de gorge qui râpe. Petit à petit, la lumière si blanche rougit, les ombres s'allongent. Le soir vient vite finalement, vient à temps, juste avant la lassitude.

FRONTIÈRES FICTIVES

Bientôt le groupe s'étire, chacun prend ses distances, choisit son chemin. Devant, Mahmoud sait où il va. Il est né, il y a vingt-quatre ans, à Tombouctou, au Mali : « *Mais je suis d'un grand pays, celui des nomades, où il n'y a pas de frontières.* » Aux temps des colonies, les territoires ont été tracés à la règle. Des lignes administratives dont les Maures se sont toujours moqués et se moquent encore.

Ce qu'ils redoutent, c'est la sécheresse. Celle des années 90 fut terrible. Ils sont allés s'entasser dans les bidonvilles de Nouak-



chott, perdant leurs repères. Il y eut aussi des guerres, des massacres. Les nomades se font rares. Parfois, derrière une dune, une *khaima*, deux mômes craintifs, et ce silence tout autour. Leur père demande des médicaments, les enfants sont si souvent malades qu'ils en meurent. Mahmoud leur explique comment piler les cachets contre la fièvre.

La marche reprend jusqu'au moment où le soleil se coince au zénith, pour une pause, des dattes et du thé, et une sieste perturbée par les mouches. C'est qu'il reste encore trois heures de dunes et d'ocre, de vent, de gorge qui râpe. Petit à petit, la lumière si blanche rougit, les ombres s'allongent. Le soir vient vite finalement, vient à temps, juste avant la lassitude.

Au campement, les marcheurs essaient de mesurer le chemin parcouru depuis le matin. Cela paraît impossible, trop loin, trop grand, trop vide. Et pourtant cela a été fait, quelques ampoules qu'il faut soigner en témoignent. Le sommeil apaisera la fatigue, même si le

froid de la nuit traverse le duvet, même si le sable devient dur sous la natte.

Matins frisquets, traces de fennecs autour du camp, rangements, dromadaires rassemblés, départ, et le corps qui se réchauffe. Si les jours se ressemblent, le sable toujours change, poudreux, en plaques ou en congères. Plus on avance, plus on est étonné. A Zarga, la montagne bicolor, l'ocre presque rouge de la dune côtoie le noir des roches. C'est le passage de l'erg au reg, des crêtes de sable à des plateaux de cailloux fracassés, d'arbustes malingres, un paysage en ruines : « *Les montagnes deviennent des amas de sable dispersé* », dit le Coran.

PALABRES À L'OASIS

Il a dix ans, et un bâton haut comme lui, qu'il manie comme un grand pour guider ses chèvres. Cet enfant berger a rejoint le camp de midi. Il s'accroupit près des chameliers, crache dans le sable, fier d'être un homme parmi les hommes. Plus tard, c'est une jeune fille aux dents blanches comme des amandes qui s'approche pour quelques mots avec Mahmoud. Plus loin encore, une femme puise l'eau d'un puits et remplit des panses qu'elle chargera sur ses ânes. Après ces rencontres improbables, silhouettes à peine entrevues, chacun retourne à son voyage intérieur, au bruit de ses pas sur les pierres qui roulent.

Et un matin, l'oasis attendue est à portée de vue. Farès semble abandonnée. Un homme entier, vient travailler sur ces manuscrits. Il arrive parfois que certains d'entre eux, déjouant la confiance des propriétaires, s'emparent d'exemplaires uniques.

Chinguetti, patrimoine culturel de l'humanité

Chinguetti fut longtemps un rendez-vous des pèlerins en route pour La Mecque. De cette période, la cité a gardé des centaines de milliers d'ouvrages savants, traitant aussi bien de géographie, d'histoire, d'astronomie ou de grammaire. Ces manuscrits de grande valeur sont plus ou moins bien conservés dans les habitations des grandes familles de la ville. Depuis 1989, l'Unesco a classé ces bibliothèques « patrimoine culturel de l'humanité » (Le Monde du 6 septembre 1999). Ce n'est pas tant le climat qui menace ces documents précieux et fragiles que leur manipulation : de nombreux chercheurs et universitaires, originaires du monde entier, viennent travailler sur ces manuscrits. Il arrive parfois que certains d'entre eux, déjouant la confiance des propriétaires, s'emparent d'exemplaires uniques.

Carnet de route

● **Repères.** La Mauritanie (1 million de km² pour 2,3 millions d'habitants) souffre d'une désertification accélérée et de ressources très limitées. La plupart des nomades ont quitté l'Adrar pour rejoindre la capitale, Nouakchott, qui concentre la moitié de la population du pays. Pour se rendre en Mauritanie, il faut un passeport valide et parfois un visa (se renseigner au consulat). Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire et le traitement antipaludéen conseillé. La monnaie est l'ouguiya (OM). 35 OM équivalent à 1 franc. La meilleure saison pour marcher dans le désert s'étend de novembre à mars, avec des journées chaudes (25 °C) et des nuits froides (10 °C).

● **Accès.** Le voyageur Point Afrique (tél. : 01-47-73-62-64) a

mis en place deux liaisons hebdomadaires entre la France et la ville mauritanienne d'Atar : le samedi Paris-Marseille-Atar et le dimanche Paris-Atar. En février, l'aller-retour Paris-Atar coûte 3 180 F, 485 €.

● **Circuits.** Plusieurs voyageurs spécialisés proposent des circuits de marche. Si les dénivelés rencontrés ne sont pas importants, ces parcours nécessitent quand même une bonne condition physique. Allibert (tél. : 0-825-090-190) organise des marches de différentes durées (les prix intègrent le billet d'avion, l'hébergement et la pension complète) : 8 jours entre Chinguetti et Tarjit, de 7 250 à 8 250 F, 1 105 à 1 258 € ; 15 jours entre Oued Abiod, Tagant, Nbeïka et Nouakchott, 10 450 F, 1 593 € ; 22 jours entre Chinguetti, Rachid, Nbeïka, Nouakchott et Tarjit, 13 950 F,

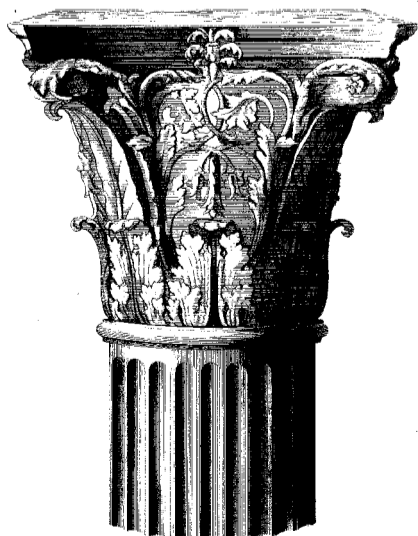
2 127 €. Terres d'aventure (tél. : 01-53-73-77-73) commercialise plusieurs formules à partir de 8 900 F, 1 357 €, pour 8 jours, comme Nomade (tél. : 01-46-33-71-71) qui propose un trek chamelier de 8 jours à partir de 4 680 F, 713 €.

● **Lire.** Parmi les guides, *Le Sahara* (Bleu/Hachette) et le guide Marcus. Chez Karthala, *La Mauritanie*, de Catherine Belvaude. Difficile de voyager en Mauritanie sans un livre de Théodore Monod : *Méharées* et *L'Émeraude des Garamantes*, deux ouvrages de réflexion et carnets de voyages. *Désert* (Folio), de J.M.G. Le Clézio se lit très bien dans les dunes, tout comme *Gens des nuages* (Folio), de Jamia et J.M.G. Le Clézio.

● **Renseignements :** consulat de la République islamique de Mauritanie, 89, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris, tél. : 01-45-48-23-88.

G I U B I L E O 2 0 0 0

Italie
que jamais



POUR OBTENIR LA BROCHURE "GIUBILEO 2000", COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE ET FAITES LE PAYER PAR : OFFICE NATIONAL ITALIEN DE TOURISME 23 RUE DE LA PAIX 75002 PARIS

NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
TÉLÉPHONE _____



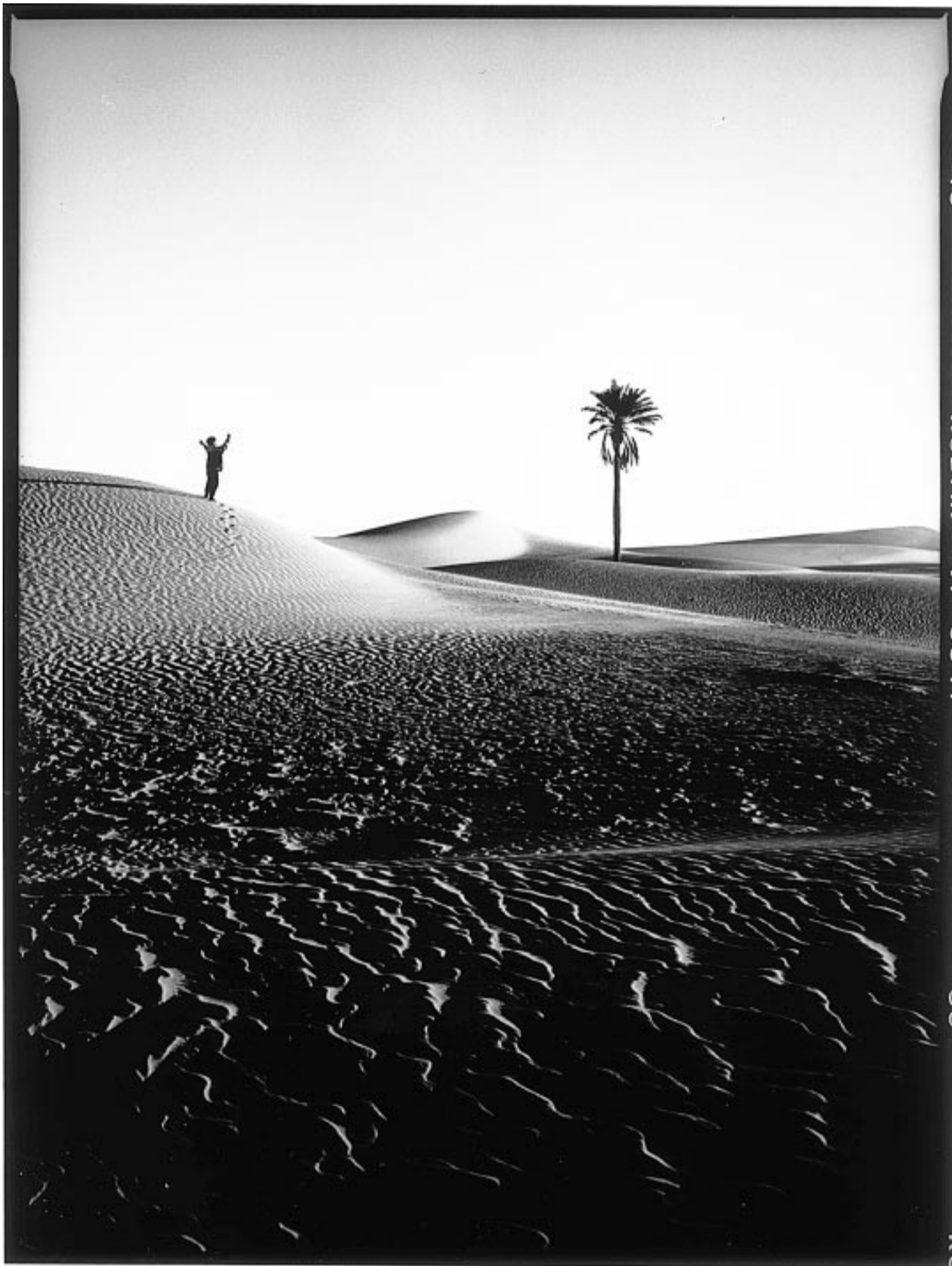
Plus de musées ouverts au public. Plus d'événements culturels. Plus d'itinéraires touristiques à découvrir. Des investissements sans

précédent pour développer le réseau hôtelier, améliorer et accroître les aires de stationnement et les transports en commun. Plus de 1000 oeuvres

d'art et monuments restaurés rien qu'à Rome. Ne manquez pas l'Italie de l'an 2000: nous préparons cet événement depuis plus de 2000 ans.

Une fois en Italie, pour plus d'informations, appelez le numéro vert 800 11 77 00.

www.piuitalia2000.it



RAYMOND DEPARDON/MAGNUM

potager. Quand les jours deviendront trop lourds de chaleur, les nomades se reposeront ici, heures tranquilles. Mahmoud et l'homme entrent en palabres, puis se tapent dans les mains, affaire conclue. Mahmoud veut installer à Farès un dispensaire pour les enfants, une école aussi. L'homme lui a offert un terrain : « Quand on peut, il faut donner au visiteur ce qu'il est venu chercher », dit-il simplement.

Le désert que le marcheur traverse pour le plaisir de gravir les dunes puis de les dévaler dans le sable mou, les nomades l'habitent, discrètement, depuis des siècles, se moquant des frontières qui, ici, ne veulent rien dire.

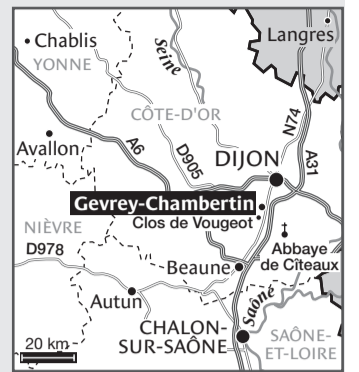
Mahmoud est heureux. Il parle de son projet, comment il le finance, avec d'autres, en guidant des marcheurs dans le désert. Ses mots le portent jusqu'à l'oasis de Mharet où une boisson américaine et à bulles est servie presque fraîche, où un gamin, un maillot de Zidane sur le dos, joue avec un ballon contre la dune, signaux annonçant que le désert a une fin. Une dernière nuit, balayée par un vent

de sable, une dernière marche, trop courte, et au sommet d'un col, la vue sur les falaises de Tarjit, à couper le souffle. Le soir, autour de la table de L'Auberge des caravanes, une modeste halte accueillante, chacun tente de raconter son pays des nomades. Mahmoud cite en français un dicton arabe : « Un voyage, c'est une rencontre après. »

Bruno Caussé

Week-end Saint-Vincent à Gevrey-Chambertin

Le week-end qui suit le 22 janvier, date de la Saint-Vincent (le patron des vigneron), les villages du vignoble bourguignon célèbrent, à tour de rôle, le célèbre nectar par une grande fête populaire. Cette année, la Saint-Vincent, devenue « tournante » en 1938, à l'initiative de la confrérie des Chevaliers du taste-vin, a lieu samedi 29 et dimanche 30 janvier à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or). En deux jours, ce bourg de 3 200 habitants s'apprête à accueillir quelque 200 000 visiteurs !



Les festivités débutent à 8 heures, le samedi matin, par un cortège qui parcourt les rues décorées de fleurs en papier crépon. Près de 700 vigneron y accompagnent les 70 statues (en bois doré) de leur saint protecteur. Ils perpétuent une tradition immuable en Bourgogne depuis le Moyen Age, celle des sociétés de secours mutuel, associations de vigneron qui effectuaient des travaux, baptisés « corvées », dans la vigne de l'un d'entre eux lorsqu'il était malade. Il faut bien deux heures au cortège, auquel se sont joints les visiteurs les plus matinaux, pour atteindre l'église, où une messe est célébrée par l'évêque de Dijon. Une des cérémonies religieuses les plus courues de la région. La fête proprement dite commence à l'heure de l'apéritif, lorsque les caveaux ouvrent leurs portes pour la dégustation des cuvées de la Saint-Vincent. Une fois acheté un verre à l'effigie de saint Vincent (30 F, 4,57 €, pièce), le nectar, rubis foncé, coule à flots, et gratuitement. Depuis 1988, huit millésimes, issus d'assemblages de pinots noirs provenant de plusieurs propriétés, ont été concoctés spécialement pour l'occasion par la communauté vigneronne. Si le 92 avait la « mise en bouche finale immense, digne d'un chambertin », le 94, lui, exhalait « des arômes de fruits frais avec une touche de violette ». Pour mettre en valeur toutes ces subtilités, contrariées lorsque la température du breuvage descend en dessous de 12 degrés (ce qui n'a rien d'exceptionnel en cette saison), les organisateurs veillent à réchauffer les caveaux.

Autre aspect de la fête, les banquets, très prisés de personnalités et d'amateurs du monde entier. L'un d'eux est préparé par les chefs de quatre établissements « étoilés » de Bourgogne. Au menu : consommé de bœuf avec sa tartelette de queue de bœuf (Marc Meneau), sandre à la fondue d'échalotes et au vin de Bourgogne (Bernard Loiseau), truffe au chou (Michel Lorain) et lièvre façon royale mitonné par Jacques Lameloise. Au pinot noir succèdent des Chambertin, chambertin-Clos de Bèze et autres charmes-chambertin.

de notre correspondante à Dijon, Christiane Perruchot

★ Gevrey-Chambertin est à 15 minutes de Dijon (à 1 h 30 de Paris en TGV) et à 45 minutes de Chalon-sur-Saône (à une heure de Lyon). Le stationnement étant particulièrement difficile sur place, mieux vaut utiliser les trains et bus spéciaux (10 à 15 F, 1,5 à 2,3 €, l'aller-retour) proposés depuis les gares de Dijon, Beaune et Chalon-sur-Saône.

★ On peut loger à Dijon (forfaits « week-end » en 2 et 3-étoiles, Office du tourisme, tél. : 03-80-44-11-44), Beaune ou Chalon, la région de Gevrey-Chambertin affichant « complet ».

★ A voir : l'abbaye de Cîteaux, le Clos de Vougeot (ouvert le dimanche), les hospices de Beaune. Souvenirs : verres, taste-vin en métal et en porcelaine, tire-bouchons. Pour les banquets (800 et 1 600 F, 122 et 244 €), réservations à l'Office de tourisme, tél. : 03-80-34-38-40. Site internet (www.ot.gevreychambertin.fr).

A tous prix

■ 1 590 F (242 €) : un week-end musical à Lyon. La capitale des Gaules, dont une partie de la vieille ville est inscrite au patrimoine mondial par l'Unesco, rendra hommage à Mendelssohn lors de cinq concerts de musique de chambre interprétés par le Quatuor Manfred. Egalement au programme de ces journées, une visite guidée du Vieux Lyon Renaissance et de ses traboules, de la Croix-Rousse et des musées. Le forfait, du 28 au 30 janvier, comprend deux nuits en chambre double, avec petit déjeuner, en hôtel 3 étoiles, l'entrée aux cinq concerts, un « pass » donnant libre accès aux musées, aux visites guidées et au réseau bus et métro de la ville. Ce type de forfait sera renouvelé au cours de l'année, notamment pour la Biennale de la danse, en septembre. Réservation auprès de l'Office du tourisme de Lyon (tél. : 04-72-77-69-69), qui diffuse une brochure sur les itinéraires du patrimoine mondial à Lyon (35 F, 5,33 €).

EVA SION
Publicités

HAUTE SAVOIE
SOMMAND PRAZ-DE-LYS
1 500 M. Pied des Pistes - Fond. Alpin
HOTEL DU LAC 2*
Piscine, Sauna, SPA - Pens. comp. 245 F à 390 F
PROMO 5 jours minimum tout comp.
BASSE SAISON de 2 000 F à 2 200 F
(Matériel + Forfait ski + Pension)
PÂQUES PROMO 7 jours
Semaine et Week-End groupe
☎ 04.50.34.20.88

ÎLES MALDIVES
Venez découvrir ce paradis terrestre !
CROISIÈRES
■ Yacht luxueux "Coral Princess"
10 995 F la semaine
■ Dhoni "Vaaredhoni"
9 440 F la semaine
SÉJOURS
■ De nombreuses îles à différents prix vous seront proposées.
* avec vol aller-retour Brochure gratuite sur demande
3 ter, rue Madiraa, 92400 Courbevoie
Tél. : 01 41 16 93 28 / Fax : 01 41 16 92 12
E-mail : info@maldives.org / Web : www.maldives.org

CUBA Tropical SPÉCIALISTE DE LA DESTINATION
Brochure gratuite sur demande
■ Circuits à thème :
à partir de 5 960 F
(villes, salsa, cigares, plongées...)
■ Circuits à la carte : autotours
■ Séjours à Varadero :
à partir de 6 250 F
* avec vol aller-retour
3 ter, rue Madiraa, 92400 Courbevoie
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
E-mail : cuba@latitudecuba.com

ISLANDE WEEK-ENDS MAGIQUES
A partir de
2 490 FTTC
vols + taxes + 3 nuits
en hôtel 1^{er} cat. + petits-déjeuners
Réservations :
ICELANDAIR
Tél. 01 44 51 60 51
E-mail : france@icelandair.is

RÉVOLUTIONNAIRE ! PEKIN
VOL RÉGULIER A/R + TRANSFERTS
+ HÔTEL BEIJING INTERNATIONAL 4*,
Plein centre ville, séjour en chambre double.
Départs de Paris et grandes villes de province
du 15 janvier au 20 mars (dernier retour).
2 980 F 5 j / 3 n 3 265 F 8 j / 6 n
(Nuits supplémentaires possibles)
Taxes d'aéroport : à ce jour + 130 F + frais de visa : nous consulter
www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2,23 F/min
et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e.
L. 07896000
Directours
Membre SNAV - Garantie APS

Vacances scolaires HOME D'ENFANTS / JURA
(900 m altitude près frontière suisse)
Agrément jeunesse et sports. Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIIIe, confort. 2 ou 3 enfants par chambre sdb et wc. Pleine nature. Accueil volon. limité à 15 enfants idéal en cas de 1^{re} séparation. Ambiance familiale, possibilité accompt depuis Paris TGV. Activités : VTT, jeux collect., peint. s/bois, tennis, poney, init. échecs et théâtre, fabrication du pain. Tél. : 03-81-38-12-51

ISLANDE ILES FÉROË
Faites la traversée avec le Ferry de la Smyril Line
Agent général :
TOURISME voyages gallia
42, rue Étienne Marcel 75002 Paris
Tél. 01 45 08 44 80
Fax 01 42 36 45 33
www.voyages-gallia.fr
Brochure FERRY SMYRIL LINE
NOM / PRÉNOM : _____
ADRESSE : _____

Tous nos bons plans
www.anyway.com
VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises
Sur compagnies régulières
NEW YORK @ 1835F
SAN FRANCISCO @ 2425F
LES SEYCHELLES @ 4490F
DUBLIN @ 640F
WEEK-ENDS
Vol A/R* (taxes aéroport comprises)
+ 2 nuits en hôtel 3*
ATHENES @ 1705F
VIENNE @ 1930F
MADRID @ 2000F
BARCELONE @ 2030F
0 803 008 008**
3615 ANYWAY***
* Plus par personne à partir de 12 personnes. Pour le week-end, voir rubrique "Villes et régions".
** 0800 (hors 1000) 008 008. *** 0800 008 008. **0800 008 008.
AnyWay.fr (07500011) RCS Paris 829148242. Centre Business Banque en France de Paris. AFD - Garantie Assurance APS
CADRAN

Le samedi, dans le supplément "LE MONDE TÉLÉVISION", retrouvez d'autres offres de voyages.

DISPARITION

Jean-Claude Izzo

Ecrivain militant et voyageur

L'ÉCRIVAIN Jean-Claude Izzo est mort, mercredi 26 janvier, à Marseille. Né en 1945 dans la cité phocéenne, fils d'un barman italien et d'une couturière espagnole, Jean-Claude Izzo est muni d'un CAP d'ajusteur-tourneur-fraiseur lorsqu'il devance l'appel pour effectuer son service militaire à Djibouti, afin de « *voir la mer Rouge et la maison de Rimbaud* ». Démobilisé, il rôde un an en Ethiopie et, de retour en France, s'inscrit au Parti communiste. Il est depuis vingt ans journaliste lorsqu'en 1978, après l'éclatement de l'union de la gauche, il ressent le besoin de rompre, de changer de cap, de voyager. Il divorce, quitte la rédaction en chef de *La Marseillaise*, rend sa carte du PCF, vit quelques années de galère, adopte un temps la profession de libraire-bibliothécaire. Sa rencontre avec Michel Le Bris est déterminante : encouragé à devenir « *un homme aux semelles de vent* », il est bientôt enrôlé dans l'aventure de la revue *Gulliver*, puis dans celle du festival Etonnants voyageurs de Saint-Malo, dont il est, dans l'ombre de Le Bris, le timonier.

Jean-Claude Izzo avait commencé à écrire des poèmes après 1968. Mais c'est en 1995 que son destin bascule. A cinquante ans, il fait des débuts remarqués en littérature avec *Total Khéops*, une « Série noire » dont le titre est emprunté à une chanson du groupe de rap IAM et qui signifie « *grosse pagaille* ». Succès foudroyant : 140 000 exemplaires vendus. Ce polar, situé dans les quartiers nord de Marseille, est le premier volet d'une trilogie sur fond de mélancolie et de hargne antiraciste, dont le héros est Fabio Montale, un flic de gauche désabusé et bon vivant inspiré du détective gastronome Pépé Carvalho créé par l'Espagnol Manuel Vasquez Montalban. De *Total Kheops* à *Solea* (1998) en passant par *Chourmo* (1996), Jean-Claude Izzo projette en Fabio Montale toutes ses utopies et ses désillusions, ses gourmandises (femmes et bouffes) et ses fièvres (rêves fraternels et combats contre les « *agitateurs de crécelles sécuritaires* », le chômage, la drogue, les intégrismes).

BOURLINGUEUR DISCRET

Le second volet, *Chourmo* (un mot provençal qui signifie « *rameur de galères* »), est dédié à la mémoire d'Ibrahim Ali, le jeune Comoréen abattu par des colleurs d'affiches du Front national. A travers ces trois livres, le burlingueur discret chante ses rêves de jeunesse, ses utopies fracassées, sa cité sensuelle et vénale, « *toujours à mi-distance entre la tragédie et la lumière* ». Dans un style simple, où vibrent l'émotion sincère du bon vivant pacifiste en même temps qu'une lucidité, un pessimisme, une révolte contre « *la saloperie* », il part en quête de ses racines et nourrit sa nostalgie d'« un lieu où n'importe qui, de n'importe quelle couleur » pourrait « *descendre d'un bateau ou d'un train, sa valise à la main, sans un sou en poche* », et dire « *je suis chez moi* ». Ode à « *la ville selon nos cœurs* ». La signature de Jean-Claude Izzo, doux militant, est gravée dans les titres de ses chapitres : « *Où il y a de la rage, il y a de la vie* », « *Où, grâce à la légèreté, la tristesse peut se réconcilier avec l'envol d'une mouette* », « *Où est posée la question du bonheur de vivre dans une société sans morale* »...

En 1997, bercé par les dérivés d'Ulysse, il s'offre un best-seller, *Les Marins perdus* (Flammarion), une histoire de navigateurs frustrés de mer, ancrés par l'infortune sur le quai des espoirs. Outre un recueil de poèmes fiévreux (*Loïn de tous les rivages*, Editions du Ricochet, 1997) et un recueil de nouvelles, hymnes à la Méditerranée (*Vivre fatigue*, Libro, 1998), il avait également publié *Le Soleil des mourants* (Flammarion, 1999), un roman sur l'exclusion : plongée dans le monde des paumés, SDF, sans-papiers, exilés de Bosnie. Un condensé des drames d'une fin de siècle qui multipliait ses hordes de fantômes, de mourants.

Jean-Luc Douin

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Deux sœurs : **Valérie** et **Marie-Laure**, deux beaux-frères : **Didier** et **Jean-Marc**,

Quatre charmants bambins : deux garçons : **Martin** et **Jonas**, deux filles : **Juliette** et...

Agathe,

née le mardi 18 janvier 2000, à Châtenay-Malabry.

Toute la famille, sans oublier Marius, est comblée de joie.

Marion LEBLANC-WOHRER, François WOHRER

et leur fils

Thibaut,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Clément,

le vendredi 21 janvier 2000.

11 Tenniel Close, W2 3LE London.

– M^{me} veuve **Pierre LAUNIAU**, née **Renée OSMOND**, à la joie de faire part de la naissance de son petit-fils,

Isaac,

le 21 janvier 2000, chez **Bertille** et **Jacques**.

83, rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Pierre et Anne-Françoise CHAPERON

et leur fille **Chloé**, ont la joie d'annoncer la naissance de

Théo,

à Paris, le 19 janvier 2000.

Pacs

CHRISTOPHE et **ÉRIC**

sont heureux d'annoncer au « Monde » entier qu'ils se sont unis par les liens du Pacs.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Ceux qui aiment comprendront.

Décès

– M^{me} Odette Bellaiche, sa mère, Francine et Michèle, ses sœurs,

Les familles parentes et alliées, ont la grande douleur de faire part du décès de

Daniel BELLAICHE,

rhumatologue, survenu subitement le 23 janvier 2000, à son domicile.

4, rue Edmond-Gondinet, 75013 Paris.

– Danièle **ROUSSEAU**, Michel **LAILLIER**, David, Emmanuel, Joël, vous font part, avec douleur, du départ accidentel de

Benjamin,

le 23 janvier 2000, et vous invitent à les entourer, le jeudi 27 janvier, à 16 heures, en l'église de Chevry, à Gif-sur-Yvette.

Fleurs champêtres.

– M. et M^{me} Dominique Chambolle, L'abbé Eric Chambolle, M. et M^{me} Denis Tournier, M. et M^{me} Stéphane Chambolle, ses enfants, Ses petits-enfants, Ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} veuve Jacques CHAMBOLLE, née **Hermine MICHAELSEN**.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 28 janvier 2000, à 9 h 45, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7^e.

Elle sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Beychac-et-Caillau (Gironde).

46, boulevard des Invalides, 75007 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M^{me} Jean de GANDT, née **Marie-Louise BOURSULT**,

rappelée à Dieu le 24 janvier 2000.

De la part de Ses enfants et beaux-enfants, Ses petits-enfants, Et ses arrière-petits-enfants.

La messe sera célébrée le vendredi 28 janvier, à 10 h 45, en l'église Saint-Martin de Louveciennes.

L'inhumation aura lieu à Fontainebleau, dans l'intimité familiale.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– M^{me} Lucienne Fatgris, son épouse, Joëlle Fatgris et René Mouchet, ses enfants, Laurent Rivier, son petit-fils, François Renzi, son filleul, Ses cousins, cousines, et proches, Les familles Abelbrecht, Berthelot, Brocheton, Delarocque, François, Girbal, Lardeux, More, Philibert, Renzi, Van Laère, Veys, ont la douleur de faire part du décès de

Jacques FATGRIS,

survenu le 24 janvier 2000, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 26 janvier, à 16 h 30, en l'église Sainte-Elisabeth, rue des Chantiers, à Versailles.

La signature d'un registre tiendra lieu de condoléances.

La crémation aura lieu le même jour, à 18 heures, à Pierres-Maintenon (Eure-et-Loir).

Ni fleurs ni couronnes.

36, rue des Chantiers, 78000 Versailles.

– Vienne (Isère).

M. Henry GIROUD

a été rappelé à Dieu, le mardi 25 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La messe d'enterrement sera célébrée le vendredi 28 janvier, à 14 h 30, en la cathédrale Saint-Maurice de Vienne (Isère).

De la part de M^{me} Chantal Giroud, M. et M^{me} Hugues Giroud, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Bruno Giroud, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Alain Giroud, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Claude Giroud, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Olivier Giroud et leurs enfants, M. et M^{me} Hubert Giroud et leurs enfants, Et des familles Giroud, Manse, Piaton, Montgolfier et Bonnier.

Ni fleurs ni couronnes, dons au Secours catholique.

47, montée Bon-Accueil, 38200 Vienne.

– Marguerite Goldman, son épouse, Les docteurs Marguerite et Jean-Paul Cuneo, leurs enfants, Samuel, Jérémie, Muriel, Evelyne et Hervé Liotard-Vogt, et leur fille, Anna-Chenda, ont la douleur de faire part du décès de

Marcel GOLDMAN,

survenu le 23 janvier 2000, dans sa soixante-dix-septième année.

Marcel Goldman était né à Kozienice (Pologne). Membre, pendant la guerre, du Comité de défense des juifs de l'Isère, il avait participé, avec Margot, sa future épouse, au sauvetage d'enfants juifs.

Il a rejoint son père,

Samuel GOLDMAN,

interné par la police de Vichy, le 14 mai 1941, au camp de Beaune-la-Rolande, et sa mère,

Mala GOLDMAN,

arrêtée lors de la rafle du Vél' d'Hiv'. Tous deux déportés, dans les convois 12 et 5, au camp d'Auschwitz, dont ils ne sont pas revenus.

Les obsèques auront lieu le jeudi 27 janvier à 15 heures, au cimetière de Bagneux.

– M^{me} Geneviève de Haas et ses enfants, ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Guy de HAAS.

Ceux qui ont connu Guy en garderont l'affectueux souvenir.

Qu'ils s'associent à notre peine le jeudi 27 janvier 2000, jour de ses obsèques, qui se dérouleront dans la stricte intimité.

– Gisèle Lebeurre-Koenig, Jean-François Lebeurre-Koenig, Catherine Laporte-Lebeurre, Sa famille, Ses amis, Ses élèves, ont la douleur de faire part du décès, le 15 janvier 2000, du

docteur Raymond LEBEURRE, chevalier de la Légion d'honneur,

qui ent la joie d'être médecin et enseignant.

Inhumé dans la plus stricte intimité le 18 janvier, à La Seyne-sur-Mer.

Villa « Primevère », 70, rue Dubois, corniche de Tamaris, 83500 La Seyne-sur-Mer.

SOUTENANCES DE THÈSE
85 F TTC - 12,96 € la ligne
Tarif Etudiants An 2000

Raya LEDERMAN, avocate à la cour,

n'est plus.

C'était une grande dame et nous la pleurons.

Claudie Bassi et Danie Lederman, ses filles, Bruno Bassi, son gendre, Anne et Marie Bassi, Raphaël Mandelbaum, ses petits-enfants, Rosette Markovitch et Lili Garel, ses belles-sœurs, Serge Markovitch, Jean-Renaud, Michel, Laurent, Thomas, Denis, Nathalie Garel, Annie Caen, Ses neveux et nièces, Leurs conjoints et enfants.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 28 janvier 2000, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy, à Bagneux (Hauts-de-Seine).

Le 25 septembre 1998, son mari,

Charles LEDERMAN,

disparaissait. Il nous manque.

4, rue Saint-Louis-en-l'Île, 75004 Paris.

– Elda Blanc, sa fille, Ses petits-enfants, Parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

Antoine MALATIA,

ancien membre des Brigades internationales,

survenu le 23 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-treizième année.

« Un homme se résume à la somme de ses actes. »
André Malraux

– David Cogis a le regret de faire part du décès de sa mère

Martine MAURANCE

survenu le 22 janvier à Saint-Bauzille-de-Montmel (Hérault).

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

– Charlotte Regina, sa fille, Anne Depont, sa compagne, Catherine Regina, son ex-épouse, Les familles Amoyel, Benayoun, Parienty, Aranda, Hurier. Ses nombreux amis et confrères, ont la douleur de faire part du décès, le 22 janvier 2000, de

Norbert REGINA,

journaliste, écrivain, Une cérémonie aura lieu à Paris le 1^{er} février, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, à 15 h 15.

« Nous croyions à l'Éternité... »

159, rue Championnet, 75018 Paris.

– Le président, La directrice de l'UFR de langue française, Ainsi que toute la communauté universitaire de Paris-IV-Sorbonne, ont la tristesse de faire part du décès de

M. le professeur Claude REGNIER, professeur honoraire,

survenu le 6 janvier 2000.

– M^{me} Georges Richier, née Anne-Marie Hermier, M. Jean-Paul Richier, M^{me} Marie-Geneviève Richier Aubert-Maguéro, Guillaume Richier, M. François Richier, ses enfants, Anne-Bengta Richier et sa fille Norah, Pierre-Edouard Richier, Nicolas Aubert-Maguéro, Christine Aubert-Maguéro, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès soudain de

M. Georges RICHIER,

docteur en droit, avocat honoraire à la cour, croix de guerre 1939-1945, combattant volontaire de la Résistance,

survenu le 20 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-troisième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Seuil-d'Argonne-Triacourt (Meuse).

Cet avis tient lieu de faire-part.

72, boulevard de Courcelles, 75017 Paris.

Chaque samedi avec **Le Monde** DATÉ DIM./LUNDI retrouvez **LE MONDE TELEVISION**

– Delphine et Antoine, ses enfants, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

Philippe SAUVAGE,

survenu le 21 janvier 2000.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 28 janvier, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, Paris-6^e.

46, boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris.

– Le docteur Stéphane Schrameck, son épouse, Catherine Schrameck et Jacques Jekel, Etienne Schrameck, Denis et Françoise Schrameck, Olivier et Hélène Schrameck, ses enfants, Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la douleur d'annoncer le décès de

Jean SCHRAMECK,

avocat honoraire à la cour,

survenu dans sa cent unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 25 janvier 2000, à Condécourt-Villette (Val-d'Oise).

1, rue Beaujon, 75008 Paris. 22 bis, avenue de Suffren, 75015 Paris. Domaine du Belvédère, 18, chemin des Pâquerettes, 13090 Aix-en-Provence. 42, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris. 314, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

– Les membres de l'unité de biochimie-pharmacologie-toxicologie de l'université de Bourgogne, à Dijon, ont la douleur de faire part du décès, le 22 janvier 2000, de leur collègue et ami,

Roger-Charles TRUCHOT,

professeur des universités et ancien directeur de leur unité.

– Estelle et François Villeneuve, ses parents, Clément, Béatrice et Amélie, son frère et ses sœurs, M^{me} Robert Villeneuve, sa grand-mère, Le comte Guy de Montlivault, son grand-père, M^{me} Chantal Cretaz, sa marraine, M. Michel Resseguier, son parrain, M^{me} Neyla Mardini, son amie, ont la douleur de faire part du retour à Dieu de

Hortense VILLENEUVE,

survenu à Paris, dans sa dixième année, le 22 janvier 2000.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Germain de Saint-Germain-en-Laye, vendredi 28 janvier à 15 h 45.

81, avenue Foch, 78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Le docteur Alain Calmat, député, maire de Livry-Gargan, Le conseil municipal, Et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

M. Alfred-Marcel VINCENT,

maire honoraire de Livry-Gargan, vice-président honoraire

du conseil général de Seine-Saint-Denis, président honoraire du Sédif, officier de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques,

survenu le 23 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Recueillement au funérarium de Livry-Gargan, 17, rue Jules-Vallès, le jeudi 27 janvier, de 16 heures à 19 heures et à l'hôtel de ville de Livry-Gargan, le vendredi 28 janvier, de 9 heures à 12 h 30.

Un hommage public lui sera rendu ce même jour, à 13 h 30, dans le salon d'honneur de l'hôtel de Ville.

La cérémonie religieuse sera célébrée à 15 heures, en l'église Saint-Michel de Gargan.

– Mary Windsor,

Et toute sa famille, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Stanley WINDSOR.

93, rue du Bac, 75007 Paris.

Anniversaires de décès

Anne de LA NOUE, 25 août 1954,

Anne VIGNAL, 26 janvier 1990.

« Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. »
Matthieu V, verset 4.
« L'amour accepte tout, il croit tout, il espère tout, il supporte tout. L'amour ne périt jamais. »
I Corinthiens, versets 7 et 8.
« Trois choses demeurent : la foi, l'espérance et l'amour ; mais la plus grande, c'est l'amour. »
I Corinthiens, verset 13.

Colloques

« Les collectivities, ancrages du sursaut citoyen »
Quand le local est confronté à la mondialisation libérale.

Un lieu d'échanges et d'analyses des contraintes que la mondialisation débridée impose aux villes et territoires, et aussi une étape dans une prise de conscience, par les élus et par l'ensemble des acteurs de la vie locale, des potentialités de la démocratie de proximité. Associant chercheurs, élus, syndicalistes, responsables associatifs, ce colloque se propose de contribuer à un sursaut citoyen pour « *se réapproprier ensemble l'avenir de notre monde* », comme le dit la plateforme d'ATTAC.

Organisé par l'association ATTAC et la municipalité de Morsang-sur-Orge.

Vendredi 28 et samedi 29 janvier.

Gymnase Rousseau, allée des Pervenches, Morsang-sur-Orge (Essonne). Renseignements et inscriptions : ATTAC : 01-43-36-26-61 ou 01-43-36-30-54.

– L'Association des amis de Passages (ADAPes) et la **revue Passages**, avec les concours et les parrainages du ministère des

BANDE DESSINÉE Le 27^e Festival international de la bande dessinée d'Angoulême ouvre ses portes du 26 au 30 janvier et fera honneur au Québec. Il est présidé par l'auteur américain

de BD Robert Crumb, « pape de l'underground » des années 70 avec des œuvres comme *Fritz the Cat* et *Mr Natural*. ● Dans un entretien au *Monde*, il parle d'un métier qu'il vit comme une

passion et des relations conflictuelles qu'il a avec son pays d'origine. ● LE FESTIVAL attend 150 000 amateurs de BD. Ils pourront visiter les expositions consacrées à Crumb, bien sûr, mais aus-

si à Albert Uderzo, Jean Giraud-Moebius, et celles organisées pour les dix ans de l'éditeur L'Association et pour les trente ans des Editions Glénat. ● La production d'albums a augmenté de

32 % en 1999, avec 1 055 nouveautés publiées. La dernière aventure de Blake et Mortimer, *La Machination Voronov*, tirée à 500 000 exemplaires, témoigne de la santé de ce genre.

Robert Crumb, l'amour du dessin et de la provocation

Grand Prix de la ville d'Angoulême en 1999, le pape de la BD underground des années 70, qui vit en France, préside le 27^e Festival d'Angoulême

« Quel effet a eu sur vous votre élection à la présidence d'Angoulême 2000 ?

– Je n'avais aucune idée de ce que cela représentait ; j'ai donc accepté, mais quand j'ai su qu'il fallait concevoir une affiche, répondre à des entretiens, remettre les prix, j'ai dit : "Please, no !" Mais on ne peut pas refuser cela. La présidence, c'est flatteur pour l'ego, mais tout ce qui va avec... Deux personnes ont donc joué les intermédiaires avec le Festival.

» Pour moi, en tout cas aux Etats-Unis, cela n'a rien changé. Cannes, le cinéma, c'est important pour eux. Mais la BD... Là-bas, c'est comme si l'on donnait un prix à un modèle réduit de locomotive ! Aux Etats-Unis, il n'y a pas de musée de la BD de la taille et de la qualité de celui d'Angoulême, il en existe juste un petit à San Francisco. J'ai reçu plusieurs prix en Europe, mais les Américains s'en fichent. Au Musée des arts modernes de New York (MoMA), j'étais dans l'exposition « Low Arts » : c'était pour montrer quelle influence j'avais sur certains artistes... Tout le monde me disait : "Tu es au MoMA, ça va augmenter ta valeur marchande !" Cela n'a rien fait augmenter du tout.

– C'est important pour vous, cette valeur marchande ?

– Le truc le plus important pour moi, c'est combien de gens vont acheter mes livres. Cela peut sembler basement commercial, mais c'est comme cela que je gagne ma vie. Il y a quelque chose d'assez sain aux Etats-Unis, même si cela semble dur : s'il est vrai que les grosses maisons d'édition écrasent les petites, c'est le public qui tranche en choisissant à l'étal des librairies. L'important en BD, c'est de communiquer avec les gens, de provoquer chez eux une envie assez forte pour qu'ils sortent de l'argent de leur poche. L'alternative, ce sont les artistes subventionnés par l'Etat, or les bureaucrates ont le pire goût en matière d'art.

– Votre œuvre est-elle toujours à base autobiographique ? Comptiez-vous en faire un métier et en vivre ?

– C'est parfois autobiographique, mais c'est toujours personnel. Y compris quand il s'agit de méta-



Robert Crumb, de Los Angeles à Angoulême, parcours d'un président.

phores, c'est toujours à propos de moi. Quand j'ai commencé à dessiner, je n'avais pas du tout l'espoir d'en tirer de l'argent. Tout artiste qui se pose cette question est a priori suspect. Quand un artiste gagne beaucoup d'argent, surtout à ses débuts, on peut s'attendre à trouver quelque chose de faux. Tous ceux que je respecte sont pauvres, que ce soit Poplaski ou mon frère Max. Mais il suffit qu'un critique s'intéresse à vous pour convaincre les bourgeois de s'y intéresser aussi. C'est ce qui m'est arrivé.

– Combien de livres, de carnets de croquis ou de fascicules avez-vous conçus ?

– Des centaines et des centaines, et sans doute plus de 2 000 planches de BD. Mais j'ai échangé beaucoup de mes dessins des années 70, qui valaient de l'or, contre des vieux 78 tours.

– Passez-vous toujours autant de temps – c'est-à-dire tout le temps, comme on le dit – à dessiner ?

– Quand j'étais jeune, je dessinais toujours, maintenant beaucoup moins. J'écris pour moi, c'est très personnel et ce n'est absolument pas destiné à publication. Je lis aussi divers auteurs comme Flaubert – je viens de lire *L'Education sentimentale*, c'est extraordinaire – ou Céline,

dont je viens de trouver un recueil de portraits chez un bouquiniste parisien. J'ai adoré aussi Grégoire de Tours, il y a un côté *gossip* (potins) chez lui qui me ravit, toutes ces histoires de couchedes et de drogue. Certains de ses récits m'ont inspiré des dessins.

» Le dessin m'a créé beaucoup d'ennuis, il m'a presque tué et, en même temps, il m'a sauvé. Toute cette gloire, cette notoriété, cela peut vous tuer, cela peut mener à la drogue et à la folie. Si on n'est pas équilibré, cela peut vous fiche en l'air : c'est ce genre de problèmes que le dessin m'a apportés. Quand j'étais jeune et que je dessinais tou-

jours, je n'avais aucune idée de comment affronter la réalité ; j'étais comme un enfant de cinq ans, effrayé, et j'ai mis des années pour me débrouiller avec le monde réel. J'ai dû arrêter de dessiner tout le temps. Mais le monde n'aime pas cela, il aime que l'on meure à cause de son œuvre, comme Van Gogh ou Toulouse-Lautrec.

» Le monde se nourrit de cela, comme un vampire, c'est la raison pour laquelle les gens sont fascinés par le blues et qu'ils adorent que certains artistes meurent jeunes, comme James Dean ou Kurt Cobain, qui deviennent alors des héros. J'aurais pu finir ainsi ! Mais il y avait en

moi quelque chose de trop sensé, de trop réfléchi, quelque chose qui discernait le côté dangereux en moi. J'ai vu Janis Joplin en train de se tuer, je l'ai vue avec sa fragilité, identique à la mienne, se mettre à boire et à se droguer, jusqu'à en mourir. Mais sa célébrité était plus forte que la mienne, et il n'y avait personne autour d'elle pour la sortir de là.

– De quel personnage de vos livres vous sentez-vous le plus proche ?

– C'est difficile à dire, car ce ne sont pas des personnes humaines, ce sont des parties de moi. Mais s'il fallait choisir, ce serait Flaky Foont, dans *Mr Natural*. Il est un peu névrosé, il est largué, il ne sait pas se débrouiller.

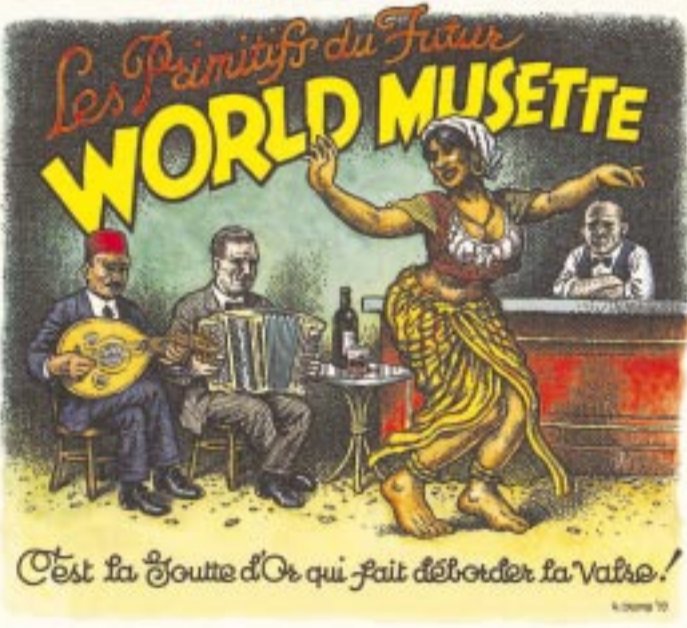
– Et parmi les auteurs de bandes dessinées et les illustrateurs européens, quels choix feriez-vous ?

– Dubout, un des meilleurs dessinateurs de tous les temps, mais aussi les expressionnistes allemands comme Grosz, et bien sûr Bosch, Breughel et les caricaturistes des XVIII^e et XIX^e siècles comme Hogarth ou Daumier.

– Vous résidez désormais dans le sud de la France. Quelle vision cela vous donne-t-il des Etats-Unis et comment vivez-vous ?

– Je lis, je pense à des trucs, je dessine – j'ai passé trois semaines à faire l'affiche d'Angoulême... Je n'ai pas de permis de conduire, ni de téléphone portable, ni de fax, ni de répondeur : je suis très 1860 ! En revanche, j'aime le papier et les crayons. Le fait de vivre en France a changé ma perspective vis-à-vis des Etats-Unis. Quand j'y vais et que j'y reste un peu, je finis par détester ce que je vois. Je me rends compte que mon travail se nourrit de cette haine de l'Amérique. Là-bas, on est tous au même niveau : stupide. Le plus petit dénominateur commun y joue le rôle de facteur très puissant. Mais je ne suis plus si exposé à cette haine. Aux Etats-Unis, il existe une expression : "La familiarité amène le mépris", c'est-à-dire que plus on est intime, plus on déteste. Je ne serai jamais assez proche de la France, de sa culture et de sa langue, pour la détester. »

Propos recueillis par Yves-Marie Labé



ROBERT CRUMB

Robert Crumb est aussi musicien ; il joue du banjo et de la mandoline dans le disque « World Musette » (dont il a dessiné la pochette), avec vingt-cinq autres musiciens menés par Daniel Huck.

Le marché du neuvième art est en croissance continue depuis cinq ans

EXPOSITIONS, dédicaces, fêtes et remises de prix : la vingt-septième édition du Festival international de la bande dessinée, qui se tient à Angoulême du jeudi 26 au dimanche 30 janvier, s'apprête à accueillir quelque 150 000 visiteurs, des centaines d'auteurs et de journalistes, originaires de tous les continents. Et à leur offrir des expositions de grande envergure.

Primus inter pares, celle du président en titre de ce festival, le dessinateur et scénariste américain Robert Crumb, cinquante-six ans, auteur de centaines de livres, de couvertures de magazines et de recueils de croquis, dont les héros comme *Fritz the Cat* ou *Mr. Natural* sont devenus des figures familières. Baptisée « Qui a peur de Robert Crumb ? », cette exposition montre les différentes facettes de ce génie de la BD : le critique acerbe de *L'American way of life*, l'amateur de femmes callipyges, le

fou de musique, du blue-grass au musette.

Ce talentueux joueur de banjo vient d'ailleurs de participer au CD *Les Primitifs du futur, world musette*, édité chez Sketch (119 F, 18 €), dont il a dessiné la pochette. A côté de ses dessins provocateurs des années 70, parus dans divers titres de la presse alternative de l'époque comme *Zap*, *Snatch Comics*, *San Francisco Comics Book* et des dizaines d'autres, l'exposition montre les croquis que Crumb saisit maintenant dans les rues de Paris et dans les villages du Gard où il habite désormais. Mais, comme il n'est pas de bonne exposition sans polémique, une « affiche pirate » inspirée de dessins pornographiques de Crumb (et qui aurait son aval) circulera à Angoulême, au stand de son éditeur britannique.

Consacrée au génie double de Jean Giraud-Moebius (*Blueberry* et *Arzach*), sous forme de 350 docu-

ments rassemblés sur plus de 1 000 mètres carrés, l'exposition « Trait de génie Giraud-Moebius » évoquera la carrière multiforme de cet auteur qui débuta dans les pages de *Fripounet* avant de s'aventurer dans l'Ouest américain et aux confins du fantastique. Une exposition dévolue à Uderzo et Goscinny pénètre dans la forêt des autres personnages croqués par le dessinateur du petit Gaulois Astérix – Oumpah-Pah, Flamberge, Belloy, Tanguy et Laverdure, etc.

Enfin, à côté des expositions consacrées à l'anniversaire de maisons d'édition on ne peut plus différentes, L'Association (avec notamment l'exposition des planches originales de son livre *Comix 2000*) et Glénat, le public pourra se rendre également à la présentation collective d'une cinquantaine d'auteurs de l'ex-Yougoslavie, serbes, croates, bosniaques, macédoniens, monténégrins et slovènes, réunis

par Enki Bilal dans « 1 h 59 ». Ou, de manière plus classique, à l'exposition s'intéressant aux auteurs de BD du Québec, invité étranger d'honneur du festival.

Ces manifestations attestent de la bonne santé du marché de la BD en 1999, pour la cinquième année consécutive. Avec 1 055 nouveaux titres parus, le secteur enregistre une progression de 32 %. La BD représenterait environ 10 % du nombre de livres vendus et 6 % du chiffre d'affaires global de l'édition. La vente de certains albums ferait rêver plus d'un Prix Goncourt : le volume 19 de *Gaston Lagaffe* (Dupuis) a été vendu à plus de 600 000 exemplaires, et de nombreux albums – *Tintin au pays des soviets*, *Largo Winch*, *Et mourir*, *Le Petit Spirou* (vol. 8) – se sont vendus entre 300 000 et 500 000 exemplaires.

Y.-M. L.

le Monde
INTERACTIF

<http://www.lemonde.fr>

Billetterie : toutes les sorties en France (théâtre, concert, sport...).

Avec la

fnac



La femme selon Crumb : « sauvage » et « bestiale ». Extrait de « If I were The King. R. Crumb Comics », Last Gap Edition.

Le bulldozer Voronov

Le budget de promotion de la nouvelle aventure de Blake et Mortimer atteint le sommet de 2,3 millions de francs

LA MACHINATION VORONOV, dixième aventure de Blake et Mortimer, le couple de héros conçus par Edgar P. Jacobs en 1946, risque de faire couler à nouveau beaucoup d'encre, comme ce fut le cas, en octobre 1996, quand parut *L'Affaire Francis Blake*. Les puristes s'alarment à nouveau des libertés prises par les auteurs avec les canons esthétiques et scénaristiques du maître. Et pourtant, il ne s'agit pas des mêmes auteurs.

Il y a quatre ans, *L'Affaire Francis Blake* était le fruit du tandem formé par Jean Van Hamme (scénario) et Ted Benoit (dessin). Aujourd'hui, une autre équipe reprend le flambeau : Yves Sente aux commandes du récit, André Juillard au dessin ; sans compter Didier Convard, chargé des couleurs.

Tout est affaire de calendrier. Depuis l'automne 1997, Ted Benoit travaille avec sa méticulosité coutumière à la suite de *L'Affaire Francis Blake*. *L'étrange rendez-vous*. Mais les lecteurs et l'éditeur, Dargaud, s'impatientent de sa lenteur. D'où l'idée de lancer une autre équipe, avec le feu vert des précédents. Yves Sente, directeur éditorial des éditions Le Lombard, maison sœur de Dargaud au sein du groupe Media Participations, est chargé comme d'autres de se mettre en chasse d'un scénariste susceptible d'emboîter le pas à Jean Van Hamme.

Le jeune éditeur (il est né en 1964) imagine, « pour s'amuser », un scénario qu'il situe en 1957. Une date doublement faste pour ce licencié en droit international, par ailleurs grand admirateur des Beatles et de Jacobs. C'est en effet l'année du traité de Rome, de la lutte pour la conquête de l'espace que se livrent Américains et Soviétiques, de l'envol du premier Spoutnik lancé de la base de Baïkonour, au Kazakhstan... et de la première rencontre de Paul McCartney et John Lennon – très exactement le 6 juillet 1957.

Yves Sente s'enhardit jusqu'à proposer à la direction de Dargaud un scénario « envoyé par un inconnu » : le sien. Le texte est aussitôt choisi et adressé à André Juillard.

LA MANIE DU DÉTAIL

Le travail de cette deuxième équipe durera près de deux ans. L'objectif était de faire en sorte que l'album soit prêt pour le Festival d'Angoulême, qui sera une des étapes fortes de son lancement, après sa sortie en librairie, samedi 22 janvier. Même si Dargaud n'est pas présent en tant qu'éditeur à la manifestation angoumoisine, faisant ainsi preuve de sa réprobation après que le jury de l'an dernier eut couronné Albert Uderzo, contre lequel l'éditeur de BD venait de perdre son procès, le plus important festival européen de comics reste incontournable.

Pour enrichir sa documentation, le duo s'est livré à de multiples repérages – à Londres et à Birmingham, notamment –, a accumulé des piles de documents et de photographies, y compris sur le site de Baïkonour, relativement secret mais qu'Yves Sente est parvenu à reconstituer grâce à un ami russe qui lui offrit des clichés de la base. « Edgar P. Jacobs avait la réputation d'être maniaque, il fallait respecter cette dé-

marque », justifie André Juillard. Cette manie du détail incitera aussi les deux auteurs à faire figurer sur une horloge l'heure exacte de la rencontre entre Lennon et McCartney, à quelques pas de Mortimer. Grâce au livre de Jim O'Donnell, *Le Jour où John rencontra Paul*, ouvrage presque incunabile mais qu'Yves Sente a miraculeusement découvert à Paris. En revanche, André Juillard n'avait pas de photo de Ivan Vaughan, l'ami qui provoqua la rencontre entre les deux futurs Beatles. Il l'a donc dessiné de dos...

Les détails historiques, et scientifiques, ont eux aussi été passés au crible. Ainsi, l'anémie aliforme dont parle l'album a été « apportée sur un plateau par des amis médecins » d'Yves Sente. Le tout aboutit à un récit hautement jacobien.

700 CASES SATURÉES DE TEXTE

Un engin soviétique, censé assurer une future maîtrise de l'espace aux Russes, est frappé par une météorite. L'équipe qui est chargée de la chercher est décimée par un mystérieux virus, que Moscou ordonne de détruire. Mais le Dr Voronov, chef de la clinique du KGB de la base de Baïkonour, veut s'en servir pour assassiner les nouveaux maîtres du Kremlin, qu'il considère comme des traîtres à Joseph Staline. C'est là qu'interviennent les deux héros du monde libre, Blake et Mortimer. Ils sont aidés par Nastasia Wardynska, assistante de Voronov mais également agent des services secrets britanniques, un mélange de Ingrid Bergman et de Grace Kelly. Voronov, lui, est soutenu dans son délire par le colonel Orlík, vieil ennemi de Blake et Mortimer.

Les spécialistes de Jacobs trouveront très peu à redire. *La Machination Voronov* est, comme toute aventure de Blake et Mortimer, saturée de textes, et l'album est découpé en plus de 700 cases ! Tout juste pourront-ils faire la fine bouche devant les deux héros dessinés par André Juillard, mais il avoue lui-même les difficultés rencontrées avec le personnage de Blake. Le résultat est à la hauteur des albums du baryton du neuvième art, et dans la continuité de *L'Affaire Francis Blake*, y compris pour certains décors.

Dargaud Editeur a conscience d'avoir trouvé un nouveau filon. *La Machination Voronov* a été tirée à 500 000 exemplaires pour sa version française, et à 70 000 exemplaires pour sa traduction néerlandophone. Il y a quatre ans, *L'Affaire Francis Blake* avait déjà bénéficié d'une mise sur le marché impressionnante mais moindre (480 000 exemplaires). Le coût de la promotion de l'album atteint des sommets : 2,3 millions de francs ! Yves Sente et André Juillard se disent prêts à se lancer dans une autre aventure de Blake et Mortimer, « mais pas avant trois ans ! ». D'ici là, tous deux attendent de savoir si Paul McCartney, à qui ils ont écrit, acceptera de les rencontrer après avoir lu *La Machination Voronov*.

Y.-M. L.

★ *La Machination Voronov*, de André Juillard et Yves Sente, Dargaud Editeur, coll. Blake et Mortimer, 60 p., 79 F (12,04 €).

Les auteurs québécois toujours en quête de leur marché

De l'underground aux nouvelles technologies, en passant par le genre « traditionnel », ils occupent tous les terrains possibles, mais bien peu parviennent à vivre de leur plume

« **BÉDÉISTE TALENTUEUX** œuvrant sur petit marché cherche lecteurs étrangers et locaux. Réponse souhaitée via Internet. » L'annonce pourrait résumer la situation de bien des auteurs de bandes dessinées au Québec. De l'underground aux nouvelles technologies, en passant par le genre « traditionnel », ceux-ci occupent tous les terrains possibles, mais bien peu parviennent à vivre de leur plume. Le milieu de la bande dessinée québécoise (BDQ) vit une certaine effervescence, mais les défis ne sont pas faciles à relever.

« Au Québec, un album est un best-seller à partir de 1 000 exemplaires », souligne Caroline Merola, l'une des rares auteures dans ce milieu très masculin. Déléguée québécoise au Festival d'Angoulême – le Québec en est l'invité étranger, cette année –, elle estime qu'à peine « une dizaine de créateurs vivent de BD au Québec ». Auteur de plusieurs albums fantastiques, dont *Le Rêve du collectionneur*, elle a fait de l'illustration de romans-jeunesse son activité principale. La situation de la BD québécoise n'est pas sans rappeler celle du livre québécois, dont le marché étroit – six millions de personnes seulement – est dominé par l'édition étrangère. Le cas de la BD au Québec, « submergée

par les revues et les albums de l'étranger », n'a rien d'exceptionnel, note Michel Viau, auteur d'un Répertoire de bandes dessinées au Québec (Editions Mille-Îles).

PAS DE COMPTES À RENDRE

Jean-Paul Eid, dessinateur de l'album *Le Naufragé de Memoria*, également membre de la délégation québécoise à Angoulême, se range du côté des optimistes. « Les tirages sont limités, mais la BD québécoise se débrouille aussi bien que le roman. L'auteur y gagnerait même quelque liberté de créer : on n'a pas de comptes à rendre au niveau des ventes, pas de pression par exemple pour faire une série », admet Caroline Merola.

Bon an, mal an, le Québec produit une vingtaine d'albums de BD. C'est sans compter, évidemment, la BD underground, particulièrement dynamique, avec ses fanzines et « zines » de toutes sortes. C'est sans compter aussi toutes les expériences que mène la BD sur CD-ROM ou Internet, qui accompagnent la vague déferlante des nouvelles technologies de l'information, sur laquelle la Belle Province surfe à l'avant-garde. Pour ceux qui croient encore au « support papier », le premier défi serait, d'après François Mayeux, de « toucher

un public local, surtout adulte, et de changer l'image négative qu'a encore la BD dans les milieux du livre et de l'éducation ».

Conseiller en bande dessinée, François Mayeux est aussi président de Promo 9^e art, l'une des deux associations (avec la Fondation du neuvième art) qui furent créées en 1999 afin d'aider au développement de la BD québécoise. Pour lui, « la littérature-jeunesse a réussi ce pari, au Québec, en quinze ans. La BD-jeunesse est aussi en train de se prendre en main pour rejoindre un public plus large, via les bibliothèques et les écoles ».

François Mayeux note la « synergie de la création et de la reconnaissance de la BD », alors que Jean-Paul Eid parle d'un « regroupement positif des forces vives du milieu ». La place accordée à la BD par le dernier Salon du livre de Montréal serait un signe de reconnaissance, tandis que les auteurs québécois ont atteint un « seuil de maturité ». Parfois, la reconnaissance emprunte des voies étonnantes. A la ville de Montréal, c'est à Jacques Goldstyn, un bédéiste connu pour faire œuvre d'éducation – non moraliste et humoristique –, notamment à la revue scientifique pour jeunes *Les Débrouillards*, qu'on a fait appel pour sensibiliser les dix-douze ans au problème des graffitis

urbains. « C'est à cet âge-là que certains prennent une bombe en sortant de l'école », dit l'auteur de la BD des graffiteurs, une série de planches insistant sur les dangers du « métier », le respect des œuvres d'art ou les moyens de dessiner des graffitis non sauvages sur les murs de la ville.

DOUBLE INFLUENCE

La BD québécoise reste toutefois en quête d'un marché, et de nombreux auteurs québécois se tournent encore vers les États-Unis pour éditer leurs albums. Au Québec, Julie Doucet fait figure d'exemple : elle a, certes, débuté dans la BD underground, mais elle est devenue célèbre aux États-Unis grâce à ses albums publiés par un éditeur anglophone montréalais, avant d'être traduite en français !

La double influence américaine et européenne qui anime tous ses créateurs fait que, finalement, la BD québécoise a de quoi plaire hors de ses frontières naturelles. « Elle est encore très axée sur l'humour », constate Jean-Paul Eid, mais cet humour serait « à l'américaine », selon François Mayeux, quand les dessins « relèveraient plutôt d'une tradition franco-belge » influençant aussi le texte.

Anne Pélovas

Albums à dévorer

TARBES

de notre correspondant

Les fans disent toujours d'une bande dessinée qu'ils l'adorent et la « dévorent ». Le cliché du consommateur d'images est devenu tellement classique que cette identification du langage n'a pas échappé à Guillaume Atchouel, trente-six ans, journaliste à *La Nouvelle République des Pyrénées* (Tarbes). Ce reporter a donc décidé de créer la première BD qui se mange ou se dévore.

Humoriste dans l'âme, Guillaume Atchouel a conçu cette première BD consommable tout en sucre, afin qu'elle puisse réellement être mangée. « L'idée de créer un tel objet de consommation m'est venue après avoir lu des centaines de critiques qui disaient que tel ou tel titre était à dévorer. J'ai fait un clin d'œil au cliché... », explique l'« auteur ». Pour matérialiser son idée, l'amateur de BD a fait appel à Pierre Raynal, quarante ans, professeur de dessin aux Beaux-arts de Tarbes.

Il ne restait plus qu'à trouver la complicité d'un pâtissier pyrénéen, Elie Cazaussus, qui a cuisiné à 150 degrés le sujet, sans trop laisser refroidir l'impertinence de ses auteurs. Cette première BD consommable porte un nom prédestiné : *Les Mangeurs de BD*. L'histoire se décline sur un support de 42 centimètres sur 27 centimètres, en trois bandes et huit dessins. La BD se lit sur une pâte de sucre caramélisé de 6 millimètres d'épaisseur. Elle met en scène deux chauffeurs de camion qui doivent livrer des bandes dessinées. Ils craignent l'attaque du

gang des dévoreurs de BD. Le camion n'arrivera jamais à destination. Les pilleurs ont tout loisir de jouer aux gloutons. L'histoire se termine sur un banquet où les dévoreurs mangent leur bande dessinée.

Cette « faim » de l'histoire n'est pas sans rappeler ces ripailles gauloises qui bouclent rituellement chacune des aventures d'Astérix et d'Obélix, les héros créés par René Goscinny et Albert Uderzo. Les dessins ont été réalisés à l'encre alimentaire. Elle rend impérissable le produit sans date de péremption.

Cette BD consommable bénéficie d'un tirage, limité et numéroté, de 100 exemplaires – au prix unique de 1 000 francs pièce –, certificat d'authenticité en prime. Guillaume Atchouel et Pierre Raynal ont été invités à présenter leur création en première mondiale, juste avant l'ouverture officielle du Festival d'Angoulême, le 26 janvier. Trois exemplaires devaient être servis, dans la soirée du mardi 25 janvier, à la table des invités du Musée de la bande dessinée, qui soufflera quant à lui ses dix bougies d'anniversaire. Il archivera précieusement, en vitrine réfrigérée, le quatrième exemplaire des *Mangeurs de BD*. A défaut d'être répertorié à la Bibliothèque nationale, l'événement sera immortalisé par le Livre des records.

Jean-Jacques Rollat

★ *Les Mangeurs de BD*, texte de Guillaume Atchouel, dessins de Pierre Raynal. Rens. : 4, rue de la Gare, 65380 Ossun.

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE D'AIX-EN-PROVENCE

ACADÉMIE EUROPÉENNE DE MUSIQUE

A la rencontre du Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence... à Paris

Projections, documentaires, écoutes d'enregistrements, rencontres et débats

Dimanche 30 janvier 2000

Une journée autour de... Leoš Janáček et *L'affaire Makropoulos*

A 11 heures

Leoš Janáček, le musicien citoyen par Guy Erismann (musicologue)
Les enjeux de L'affaire Makropoulos par Jean-Pierre Derrien (France Musiques)
La littérature à Prague, par Bastien Gallet (Musica falsa)
Rodolphe II et les cabinets de curiosités, par Omer Corlaix (Musica falsa)
Rencontre avec Stéphane Braunschweig, metteur en scène

Entrée libre

A 13 h 30

Mon cher petit village
Long métrage tchèque de Jiri Menzel, 1986, 102 mn.

Projection : 29 francs

Cinéma MK2 Quai de Seine

10, quai de Seine, 75019 Paris - Métro Jaurès ou Stalingrad

Renseignements : 01 44 88 59 59

avec :

arte

Le Monde

fnac

Les ambitions européennes du Studio Canal+

La création de Bac Distribution complète la galaxie complexe qui s'est satellisée autour de l'enseigne de la chaîne cryptée

LA CRÉATION le 5 janvier de Bac Distribution, dotant officiellement le Studio Canal+ d'une structure de distribution à grande échelle, est à ce jour le signal le plus fort de l'intention affichée par Pierre Lescure, le patron de Canal, et son directeur général, Vincent Grimond. Celui-ci est chargé du « pôle filiale » dont la vocation est de créer « un studio européen qui repose sur une production locale et une distribution européenne » (*Le Monde* du 7 octobre 1999). « Studio » s'entend ici au sens américain ; le nom de code utilisé à l'intérieur de la maison pour cette entité, Euromajor, en atteste.

La création de Bac Distribution complète, au niveau français, un dispositif qui fait déjà du Studio Canal+, dirigé par Brahim Chioua, l'un des principaux pôles de production du pays. Disposant d'une enveloppe d'un milliard de francs (152 millions d'euros), cette filiale de la chaîne cryptée qui fête cette année ses dix ans produit et coproduit dans le monde entier. « *Le Studio est né pour éviter de n'avoir plus, à terme, qu'à diffuser des films dont la naissance aurait été décidée à Hollywood* », explique Brahim Chioua. Créée pour répondre aux besoins stratégiques d'approvisionnement de la chaîne, la filiale a vite acquis une place prépondérante au sein de la production nationale. Après une première phase marquée par des déboires aux Etats-Unis (*lire ci-dessous*), elle a recentré ses activités sur la France, et sur l'Europe comme coproductrice – sans abandonner entièrement le terrain américain.

En France, son intervention repose sur une grande variété de mécanismes. Le Studio a ainsi créé

une petite antenne de production, Eskwad (auquel on doit *Le Créateur*, d'Albert Dupontel) et s'est offert les services d'un producteur chevronné en acquérant les Films Alain Sarde. Il a noué des liens réguliers avec deux autres sociétés en vue, Lazennec (*Un monde sans pitié*, *La Haine*) et Telema (*Un air de famille*, *Ceux qui m'aiment prendront le train*). Le Studio collabore aussi avec de nombreux producteurs, pour des titres aussi variés que *Taxi*, *Dobermann*, *Dieu seul me voit*, *A vendre*, *A mort la mort*, *Kadosh*, *La Bûche* ou *Voyages*. Ses projets les plus imposants sont une superproduction que doit réaliser Christophe Gans, *Le Pacte des loups*, et l'adaptation de *Blueberry* à laquelle travaille Jan Kouven.

AU MOINS 55 TITRES EN 2000

Le rapport du Studio Canal+ avec la production française est lié à la réglementation. La chaîne cryptée doit consacrer 20 % de son chiffre d'affaires à l'achat ou au préachat de films français (et européens), ce qui l'a amenée à préacheter en 1998 117 films français (sur 148 produits) pour un total de 917,8 millions de francs (140 millions d'euros) – soit le quart du total des investissements dans la production nationale. Mais pour atténuer le risque d'un contrôle trop systématique des œuvres, il est interdit à Canal+ de consacrer plus de 25 % de ses acquisitions à des titres produits par ses filiales. D'où la nécessité d'une relation moins officielle avec des professionnels qui n'en sont pas moins désormais, aujourd'hui, dans l'orbite de Canal+.

C'est en réalité une galaxie très complexe qui s'est satellisée autour de l'enseigne C+, puisqu'on trouve



« *Le Créateur* », d'Albert Dupontel, a été produit par Eskwad, petite antenne créée par Canal+.

à côté de Bac, qui reste le distributeur pour la France des titres produits ou acquis par la structure hollywoodienne la plus entreprenante des années 90, Miramax, un accord de distribution commun avec Pathé pour des films américains comme le nouveau Tim Burton ou le prochain Jean-Jacques Annaud. Producteur à 100 % du prochain film d'Abel Ferrara, coproducteur majoritaire d'*Une histoire vraie* de David Lynch comme de *Tout sur ma mère* de Pedro Almodovar ou *L'Empereur et l'Assassin* de Chen Kaige, partenaire de Warner dans la société Bel Air, acquéreur du prochain Jean-Luc Godard et du premier film d'Amélie Nothomb d'après son *Baise-moi*, le Studio avait déjà multiplié ses sources et ses modes d'intervention. Ce sont au moins 55 titres, dont 25 français, qui sortiront dans les salles en 2000 sous bannière C+.

La création de Bac Distribution est l'amorce d'un développement qui devrait être rapide. Avant l'été, un réseau de distribution devrait être créé dans les principaux pays européens : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Benelux. Un modèle existe déjà, celui de la Sogetel en Espagne. Il reste à définir le fonctionnement de

la holding européenne que dirigera Vincent Grimond. Celle-ci se trouve confrontée à trois problèmes qui donnent la mesure d'un défi probablement impossible à ne pas relever dans l'environnement d'hyperconcurrence entre géants de la production et de la diffusion de programmes qui se met en place à l'échelle mondiale : Canal+ y est le seul non-américain ayant une chance de survivre. Le premier problème est politique, le deuxième esthétique, le troisième économique.

Problème politique : il faut inventer un modèle d'organisation qui – Vincent Grimond en convient – ne peut être celui, entièrement intégré, des majors américaines. Employant le néologisme « *glocal* », il défend la mise en place de mini-majors à l'échelle de chaque pays, prenant en charge l'ensemble de la filière cinématographique (production, distribution, édition vidéo, achat et vente de droits, diffusion par les différents canaux audiovisuels). La holding parisienne doit « *coordonner* » les actions des structures intégrées et les « *aider* » en leur donnant la possibilité d'accéder à des films hollywoodiens à fort potentiel – d'où la mise en place d'une struc-

ture d'achat et de coproduction à Los Angeles.

Problème esthétique : le triomphe international d'une poignée de films (*Le Facteur*, *La vie est belle*, *Astérix*, *Tout sur ma mère*) a accru l'hypothèse d'un film européen capable de séduire le public en dehors de son pays d'origine. Brahim Chioua affirme qu'« *il est possible de créer une attente autour de tels films, et de leur donner une visibilité accrue* ». Il reste à démontrer que cela est possible de manière régulière, et pas seulement dans le cas d'un ou deux films par an. Il faudra aussi prouver que ce processus est capable de donner naissance à autre chose que des copies de films hollywoodiens.

Problème économique : le « pôle filiale », dont l'introduction en Bourse est annoncée « *avant septembre* », est contraint de se battre sur deux fronts : celui de la distribution, face aux majors américaines qui disposent en la matière d'une puissance de feu très supérieure, et celui de la production, où dans la plupart des pays d'Europe il faut redynamiser, voire ressusciter la créativité et la volonté d'investir.

J.-M. F.

TROIS QUESTIONS À...

PIERRE LESCURE

1 Quel objectif poursuit Canal+, dont vous êtes le PDG, en créant une major européenne dans le cinéma ?

Il s'agit de sortir de la faiblesse dans laquelle sont enfermées les industries de l'image à l'échelle nationale, en prenant en compte la diversité des pays et en s'en servant comme d'une force, pour amortir le poids de l'industrie hollywoodienne. Il existe aujourd'hui un renouveau de la production en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Espagne, un frémissement en Italie. Il faut accompagner et renforcer ces prémices partout où elles existent. Mais notre vocation n'est pas d'agir à la place des producteurs, plutôt comme des banquiers

qui auraient aussi des choix artistiques.

2 Quel rapport y a-t-il entre le développement de vos activités cinéma et les besoins des chaînes à péage ?

Les quinze ans d'existence de Canal+ nous ont appris que ni la chaîne d'origine, ni les thématiques créées depuis en France et celles dont nous sommes partenaires en Europe ne fonctionnent en présentant des produits qui peuvent se trouver sur les autres télévisions. Nous avons besoin de films de cinéma, authentifiés comme tels. Or l'accès aux films a toujours été difficile, la reconfiguration actuelle du paysage – dont la fusion AOL-Time Warner est le symbole – rend d'autant plus nécessaire de faire exister des produits différents, d'abord sur chacun

des marchés où nous avons des chaînes à péage, puis en organisant la circulation entre ces marchés chaque fois qu'un film en a le potentiel.

3 Avant vous, le groupe Polygram avait tenté de créer une major européenne de cinéma. Il a fini par être revendu à Seagram, propriétaire d'Universal. Comment interprétez-vous ce précédent ?

Il me semble que Polygram n'a pas suffisamment choisi alors entre une logique de développement tournée vers l'Amérique et une logique prioritairement européenne. Nous aussi, nous avons connu des déboires aux Etats-Unis, dont notre stratégie actuelle tire les leçons.

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Les déboires américains d'une « machine de guerre »

EN MAI 1990, René Bonnell, alors responsable du cinéma sur Canal+, annonce que la chaîne payante va investir une part de ses bénéfices dans la production cinématographique. Quelques jours plus tard, la chaîne prend une participation de 5 % dans la maison de production indépendante Carolco. La société, fondée par Mario Kassar et Andrew Vajna, est à l'époque une des compagnies les plus dynamiques à Hollywood. Elle a fondé sa réputation sur des films d'action à gros budget comme *Rambo II*. En décembre 1990, Canal+ annonce la création de son propre studio calqué sur le modèle américain et qui doit ouvrir ses portes près de l'avenue Kléber, à Paris. La filiale, présidée par André Rousselet, réunit, dans un tour de table qui reste encore à finaliser, Havas et de grandes banques françaises dont la Société générale et la BNP.

Ses ambitions n'ont que le ciel comme limite. « *La machine de guerre conçue par Canal+ va faire l'effet d'une tornade dans la production cinématographique* », claironne René Bonnell, devenu directeur du Studio Canal+, dans un entretien publié dans *Le Monde* du 12 décembre 1990. « *Pour la première fois, un producteur français dispose d'assez de ressources et de crédits pour investir dans des films internatio-*

naux sur un pied d'égalité avec les majors américaines. (...) Nous tentons de donner aux films français les moyens de devenir de grands succès internationaux. Nous lançons un pont entre l'Europe et Hollywood pour attirer ici tous les talents de la planète. » Le Studio annonce qu'il s'apprête à produire les prochains films de Robert Redford, Mel Brooks, Sean Connery, Sylvester Stallone, Jim Jarmush, Robert De Niro, Arthur Penn et Andrei Kontchalovski.

PERTES MALGRÉ « TERMINATOR II »

Presque personne ne remet en question la pertinence d'une telle initiative, même si depuis les années 40, personne n'est parvenu à créer de toutes pièces un studio de cinéma intégrant développement de projets, production et distribution, tout en réussissant à implanter durablement sur le territoire américain. Les derniers rouages du Studio sont posés fin 1991 avec la création d'Hexagon, une filiale qui assure la production déléguée et exécutive de films américains à petit ou moyen budget. Le premier de ces projets, *Boiling Point*, film d'action réalisé par James B. Harris, verra le jour en 1993 et sera, comme toutes les productions Hexagon, un échec au box-office. Les premières difficultés surviennent en 1992. Les déboires financiers de la compagnie Carolco

contraignent Canal+ à provisionner sa participation et freinent la progression de ses bénéfices. La chaîne cryptée finira par détenir 17 % du capital de la compagnie de Mario Kassar, qui a réussi en 1991 la performance de perdre de l'argent l'année où l'un de ses films, *Terminator II*, termine, avec plus de 200 millions de dollars, en tête du box-office américain. Un accord signé avec New Regency, la société de production d'Arnon Milchan, se révélera aussi très douloureux pour la chaîne française. Le producteur de *Brazil* et *Il était une fois en Amérique* aura beau apporter *JFK* d'Oliver Stone et *Piège en haute mer* avec Steven Seagal dans ce partenariat, il faudra que Canal+ assume en retour la production de films comme *Power of One* de John Avildsen, au potentiel commercial nul.

Dans un communiqué daté du 11 mars 1995, la chaîne française annonce que Carolco a eu un impact négatif de 120 millions de francs sur les comptes du groupe Le Studio Canal+. La compagnie de Mario Kassar disparaît en 1996. Le Studio accuse une perte de 203 millions de francs pour 1994, autant l'année suivante, et reçoit la consigne de recentrer ses activités sur l'Europe.

Samuel Blumenfeld

BILAN DU MONDE 2000



174 pays en observation
Dossier spécial Innovation

Le magazine annuel de la rédaction du « Monde » sur l'économie mondiale, réalisé par l'ensemble des spécialistes de la rédaction et le réseau de correspondants à l'étranger. 200 pages de constats, d'analyses et de réflexions, pour tous ceux qui veulent

comprendre l'état de santé de 174 pays et des 26 régions françaises.

Un outil indispensable à tous ceux qui souhaitent disposer de données complètes et récentes sur l'économie du monde.

Le Monde

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 200 PAGES - 50 F

L'art en société, le besoin de paraître et la verve de Botho Strauss

LA TRILOGIE DU REVOIR, de Botho Strauss. Mise en scène : Patrick Haggiag. Avec Cécile Saint-Paul, Philippe Dormoy, Georges Claisse, Philippe Cherdel, Claire Hammond, Catherine Harnois, Nathalie Nambot... THÉÂTRE DE GENNEVILLIERS, 41, avenue des Grésillons, Gennevilliers. M^o Gabriel-Péri. 80 F (12,19 €) à 140 F (21,34 €). Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. Durée : 3 heures. Jusqu'au 6 février.

Tableaux d'une exposition. Tableau de son vernissage par un échantillon de bourgeoisie locale : médecin, pharmacien, directeur de supermarché, leurs épouses et leurs artistes, comédiens et peintres. Le directeur de l'Association des amis des arts, Moritz, est aussi le commissaire de l'exposition. Il l'a intitulée : *Réalisme capitaliste*. Une petite provocation qui amuse un microcosme partagé entre son besoin de paraître et des aspirations intellectuelles blessées.

La *Trilogie du revoir* n'est pas exactement une réflexion sur la peinture. Elle est plutôt une peinture de la réflexion. Du besoin, entretenu par des libéraux éclairés, d'entretenir leur reflet dans l'art de leur siècle. Quiconque se reporte à l'époque où fut écrite la pièce – 1975 – sera étonné par les choix particulièrement aigus de ces amateurs : ils sont à tu et à toi avec Gerhard Richter ou Lucian Freud, artistes de renommée alors moins qu'établie dans les provinces.

Les tableaux mettent en perspective une société mobile, individus qui se frôlent, s'enlacent et se délaissent, s'observent et s'ignorent. Le salon est leur scène. Feutrée. Où un rien d'éclat devient performance. Ils s'interrogent gravement : peut-on apparier un Koschka et un Klapheck ? comme ils s'interrogent sur le couple éphémère formé par le bouillant commissaire et la femme-objet. L'affaire tourne à la fable lorsque les puissances obscures qui régissent le lieu décident l'accrochage de Moritz irrecevable. Trop répétitif, trop personnel. Il faut du changement. Les Amis des arts prennent l'affaire en main. Leur société pratique alors un consensus ludique et apolitique, dans lequel il n'est pas interdit de voir une image de la société allemande d'hier – de l'Europe aujourd'hui.

Ce n'est pas exactement une réflexion sur la peinture. Plutôt une peinture de la réflexion

Cette pièce importante (créée en France par Claude Régy en 1981) n'a rien perdu de sa verve. Le metteur en scène, Patrick Haggiag, lui a donné un léger coup de pouce pour la projeter en l'an 2000. Aux cimaises, il a misé sur la photographie contemporaine, en phase avec un temps où les placements financiers pèsent lourdement sur le cours des spéculations plastiques. Comme les caractères n'ont pas bougé depuis un quart de siècle, cela crée un décalage parfois drôle, toujours stimulant. Les acteurs se sont visiblement pris à ce jeu. Ils se sont plu à faire ressortir vivement l'identité qui leur était offerte, son cadre, ses couleurs. A appuyer ce qui pose chacun contre son chacun (sa chacune), à travers ses œuvres de référence. A suggérer leur inquiétude devant leur interchangeabilité possible, puis leur enthousiasme à participer à l'exercice nécessaire du « carnaval des directeurs » : un pas de plus vers la mort.

Jean-Louis Perrier

Le « Doktor Faust » de Busoni mis en scène sans au-delà

Malgré une distribution de qualité, l'œuvre tentaculaire et fascinante du compositeur italien est desservie par une évocation trop austère du surnaturel

songes»). De plus, comme c'est devenu la mode bien après, Busoni soumet son « poème en musique » au principe de l'œuvre dans l'œuvre. Une partie (« Symphonie » suivie d'une adresse parlée au public et de deux prologues) concerne le débat d'idées (placé sous l'égide du théâtre de marionnettes), une autre (« Action principale » en trois tableaux, ponctuée d'un bref « Epilogue ») s'attache à l'illustration édifiante.

FLUX INSTRUMENTAL FROID

La variation sur Faust du compositeur italo-allemand est d'une grande limpidité. Dans son cabinet de Wittenberg, l'ambitieux docteur et son acolyte Wagner reçoivent la visite de trois étudiants venus confier au savant le livre des pouvoirs occultes. Méphistophélès vient sceller le pacte fatal par lequel il débarrasse son obligé de plusieurs importuns (créanciers, soldat vengeur). Débute alors l'« Action principale » qui expose la bonne puis la mauvaise fortune de Faust.

La musique tend vers un idéal (que Busoni qualifia en 1920 de « jeune classicisme ») propre à transformer le plomb (éléments stylistiques disparates) en or (sublimation esthétique). Ainsi en vint-il de la tonalité qui apparaît à l'auditeur parfois déboussolé par les hybridations busoniennes comme la terre au navigateur égaré.

Attaché à la résurrection française (à Lyon, en 1997, dans une production accueillie aujourd'hui au Châtelet) de ce fascinant *Doktor Faust*, Kent Nagano dirige l'Orchestre philharmonique de Radio-

France (et non celui de l'Orchestre national de l'Opéra de Lyon comme dans l'enregistrement que vient de publier Erato). Le soir de la première, l'alchimie de la fosse et du plateau tarde à s'opérer. La distribution (très proche de celle de Lyon) réussit mieux à faire passer le charme busonien que le flux instrumental assez froid. Dans un rôle-titre très éprouvant (incarné avec superbe), Dietrich Henschel apparente sa voix à une flamme, dévorante lorsqu'elle apostrophe Lucifer, vacillante quand elle croise le souffle de l'irrationnel. A ce feu vocal, Kim Begley (Méphistophélès) oppose une présence marmoreenne (face à Faust) enrichie de colorations veineuses (face aux autres victimes). Le duel au sommet n'éclipse pas la qualité des autres contributions, à l'exception de celle de Sorin Coliban (Wagner sans grande tenue).

Régi par un idéal – non busonien – de sobriété, le travail de Pierre Strosser aboutit à un résultat satisfaisant sur le plan de la direction d'acteurs mais frustrant sur celui de la mise en scène. On apprécie la simplicité tout au long de la partie « statique » de l'œuvre, notamment lorsque le Doktor Faust assis sur la coque renversée qui lui sert de territoire nous rappelle le Petit Prince de Saint-Exupéry à l'étroit sur sa planète... On déplore l'austérité qui entoure chaque relation au surnaturel (souvent des hallucinations). Pierre Strosser considère la trame de l'« Action principale » sans aller au-delà. Dieu sait pourtant si l'au-delà compte pour Doktor Faust !

Pierre Gervasoni

Les certitudes vacillent sous le soleil de Veracruz

« Les Marimbas de l'exil », entre opéra-comique et théâtre musical

LES MARIMBAS DE L'EXIL, de Luc Le Masne. Livret de Pedro Serrano, production de l'Ensemble Justiniana. OPÉRA DE MASSY, place de France, Massy (91). Prochaines représentations : les 28 et 29 janvier, à 20 heures. Tél. : 01-60-13-13-13. De 237 F à 262 F (de 35,5 € à 39,3 €).

Après leurs représentations françaises, *Les Marimbas de l'exil* retourneront à leur point de départ et seront donnés deux fois à Mexico. Et l'on pense à ces théâtres d'opéra français où l'art lyrique étouffe dans un répertoire de plus en plus exigu, qui auraient pu inviter cette production...

L'histoire est celle d'un Français, Thomas, au physique de M. Hulot, débarquant à Veracruz sans aucune idée de l'avenir, aucune notion de la langue, du mode de vie, ni de la musique qu'il découvre. Le hasard lui fait rencontrer Don Leon, qui parle le français de ses ancêtres, venus de Champlitte, un petit village de Franche-Comté, au XIX^e siècle, et qui survécurent au choléra dans la région de Veracruz : « Avec un mort, on commence à s'enraciner », lui confie le vieil homme. Don Leon meurt. Thomas sent les racines qui poussent. Dans les bras de Lucia, il observe un étranger perdu qui lui ressemble.

Communiqué

Perspectives Chine

LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ CHINOIS
UNE ÉTUDE PROSPECTIVE DE NORD SUD EXPORT DESTINÉE AUX DÉCIDEURS

Au moment où l'empire du Milieu franchit un pas décisif vers l'économie de marché en rejoignant l'Organisation mondiale du commerce, Nord Sud Export publie *Perspectives Chine*.

La série *Perspectives* croise les approches politique, sociale, économique, financière et sectorielle. Cette confrontation fournit une prospective synthétique, véritable outil d'aide à la définition des orientations stratégiques des entreprises sur les marchés émergents.

Avec une industrie obsolète et un système financier en faillite virtuelle, la Chine veut prouver qu'il existe une autre voie que le libéralisme. Le pari n'est pas gagné car elle doit faire avec la réalité. C'est sur cette réalité que Marc Mangin, l'auteur de ces *Perspectives Chine*, s'appuie pour dessiner le portrait de la Chine demain.

Vente par correspondance à Nord Sud Export, 16-18, quai de la Loire, 75019 Paris
Tél. : 01-42-01-12-08 - Fax : 01-42-01-28-76 - Envoi du sommaire sur demande

L'histoire va recommencer. Le rideau peut tomber. On ne s'y prendrait pas mieux pour vanter les vertus et les charmes d'une intégration réussie. Mais le point de départ du livret, mi-espagnol mi-français, écrit par le poète mexicain Pedro Serrano, un livret simple et profond à la fois, est un fait réel. L'aventure des *Marimbas de l'exil* s'est étalée sur cinq années, au cours desquelles Charlotte Nessi s'est régulièrement rendue au Mexique, engageant ici un ensemble de musiciens, là une chanteuse de cabaret ou un ténor lyrique, tous exceptionnels. Le compositeur est allé sur place, lui aussi, et sa partition s'en ressent, où sont insérées des séquences libres réservées à des formes d'expression vocale ou instrumentale mexicaines.

La ligne de chant du héros, caricature subtile de l'opéra contemporain, tranche, par son hiératisme, avec le déhanchement sensuel des refrains et des danses, qui l'exaspèrent par leur vitalité même.

Car telle est la force de la mise en scène de Charlotte Nessi, dont chaque détail porte. Le décor, comme écrasé de soleil, les éclairages, la chorégraphie, tout concourt à faire de ce qui pourrait n'être qu'un spectacle exotique ou bien-pensant une remise en cause réussie des certitudes par lesquelles nous croyons exister, et qui nous anémient.

Gérard Condé

SORTIR

PARIS

Filons vers les îles Marquises Eugène Durif, auteur dramatique, et Catherine Beau, comédienne et metteur en scène, fondateurs de la compagnie L'Envers du décor, présentent sur les rives du canal de l'Ourcq *Filons vers les îles Marquises*. Cette opérette satirique, entre farce, vaudeville, grotesque et gravité, transgresse allègrement les genres musicaux. De l'opérette traditionnelle au raï en passant par des « songs » brechtiens et des ambiances jazz, le compositeur Antoine Rosset a voulu offrir aux sept musiciens et aux neuf comédiens-chanteurs une partition résolument actuelle dans la gaieté et la drôlerie. Sur fond de corruption et de magouilles politiques, on y retrouve pêle-mêle un notable et son épouse, une élue écologiste, un employé-jeune, une passionnaria de l'humanitaire... Et toute une série de quiproquos, de chassés-croisés, où bien sûr tout commence et finit en chansons. *Cabaret sauvage, parc de La Villette, 19^e. M^o Porte-de-La Villette. Du 27 janvier au 27 février. Du mercredi au samedi, 20 h 30 ; dimanche, 16 heures. Tél. : 01-40-03-75-75. 90 F et 110 F.*

Shirley

Adaptée des Carnets de Shirley Goldfarb (1925-1980), « peintre et pique-assiette professionnelle », comme elle se définissait elle-même, Shirley nous parle d'une époque, les années 70, avec leur frivolité et leur insouciance, de Paris, entre Montparnasse et Saint-Germain-des-Prés, de ses rencontres avec Francis Bacon, David Hockney, Andy Warhol, Yves Saint Laurent, Michel Butor et d'autres, mais surtout du temps qui passe, de sa tendresse pour Grégory, son compagnon de vie, de la cruauté et de l'indifférence de monde de l'art, du luxe, de la misère, d'un sens aigu du destin. Interprétée par Judith Magre, la mise en scène de cette pièce est signée Caroline Loeb. *Théâtre du Rond-Point - Champs-Élysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, 8^e.*

GUIDE

REPRISES CINÉMA

La Rose pourpre du Caire de Woody Allen, américain, 1984 (1 h 25). VO : Action Ecoles, 5^e (01-43-29-79-89).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Roméo et Juliette

de William Shakespeare, mise en scène de Stuart Seide. Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. Du 27 au 29 janvier et les 1^{er} et 2 février, 20 h 45 ; le 30, 17 heures. Tél. : 01-46-61-36-67. 110 F et 140 F.

Finale du concours des grands amateurs de piano Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16^e. M^o Passy. Le 27, 18 h 30. Tél. : 01-42-30-15-16. 100 F.

As I Crossed a Bridge of Dreams

d'Eötvös. Claire Bloom (récitante), Gérard Bucquet (trombone, contrebasse), Benny Sluchin (trombone alto), Ensemble Intercontemporain, Peter Eötvös (direction), Thea Brejzek (mise en scène). Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 27, 19 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.

Orchestre national de France

Prokofiev : *Symphonie n° 1 « Classique »*. Bruch : *Concerto pour violon et orchestre n° 1*. Ravel : *Ma mère l'oye*. Bizet : *Symphonie en ut*. Laurent Korcia (violon), Charles Dutoit (direction). Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, 8^e. M^o Alma-Marceau. Le 27, 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 190 F.

Orchestre de Paris

Chopin : *Concertos pour piano et orchestre n° 1 et 2*. Bartok : *Le Mandarin merveilleux*. François-René Duchâble (piano), Gilbert Varga (direction). Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8^e. M^o Ternes. Les 27 et 28, 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 90 F à 320 F.

Jone Takamaki & Pablo Cuoco

Institut finlandais, 60, rue des Ecoles, 5^e. M^o Maubert-Mutualité. Le 27, 20 heures. Tél. : 01-40-51-89-09. 30 F.

The The

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10^e. M^o Château-d'Eau. Le 27, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Raissa

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, 11^e. M^o Bastille. Le 27, 20 h 30.

M^o Franklin-Roosevelt.

Du 27 janvier au 15 avril. Du mardi au samedi, 19 h 30 ; dimanche, 15 h 30. Tél. : 01-44-95-98-10.

De 70 F à 150 F.

Compagnie Moleskine

Désormais artiste en résidence du Théâtre de Sète, Laure Bonicel, interprète remarquable de Mark Tompkins et Odile Duboc, a baptisé sa compagnie Moleskine. Un indice pour approcher la démarche de cette chorégraphe au tempérament joueur mais déterminé.

Brandissant le portrait éclaté d'une jeune femme bien de son époque, sexy et pudique, enfantine et mature, fêlée mais solide, elle met à nu dans *Manurêva*, pièce pour six danseurs, les fantasmes de pacotille de l'amour et du bonheur dans une société superficielle comme une sitcom.

Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis.

M^o Saint-Denis-Basilique.

Les 26, 27, 28 et 29, 19 heures.

Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

Joachim Kühn, Didier Lockwood

Deux grands artistes du jazz pour une rencontre inédite : le pianiste allemand Joachim Kühn et le violoniste Didier Lockwood. Tous deux sont des fous de musique, virtuoses, chez qui la mélodie ne cède jamais, même dans la tourmente la plus enflammée.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4^e. M^o Châtelet. Le 27, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Franck Amsalle Group

Résidant à New York depuis 1984, le pianiste Franck Amsalle joue trop rarement en club à Paris (sa dernière venue remonte à mai 1996, au Sunset). C'est donc une grande chance de pouvoir entendre ce passionné de jazz en quartette deux soirs de suite en compagnie du trompettiste Stéphane Belmondo et d'une rythmique prometteuse composée de Johannes Weidenmuller (contrebasse) et Sébastien De Krom (batterie).

Au Duc des Lombards, 42, rue

des Lombards, 1^{er}. M^o Châtelet.

Les 26 et 27, 21 heures.

Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Tél. : 01-47-00-57-59. 132 F.

Idrissa Diop et Conscience collective Baiser salé, 58, rue des Lombards, 1^{er}. M^o Châtelet. Les 27, 28 et 29, 21 h 30. Tél. : 01-42-33-37-71. De 50 F à 70 F.

DERNIERS JOURS

29 janvier :

Le Costume

de Mothobi Mutloaste, d'après Can Themba, mise en scène de Peter Brook. Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, 10^e. Tél. : 01-46-07-34-50. De 50 F à 140 F.

30 janvier :

Vladimir Markovic

Musée des arts décoratifs, palais du Louvre, 111, rue de Rivoli, 1^{er}. Tél. : 01-44-55-57-50. 35 F.

Animal

Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle, 15^e. Tél. : 01-49-54-73-73. 30 F.

Jean-Marc Nattier (1685-1766)

Musée et domaine national de Versailles, 78 Versailles. Tél. : 01-30-83-77-77. 45 F. Musée Condé, 60 Chantilly. Tél. : 03-44-62-62-62. 42 F.

Le Monde

A LA TELEVISION
ET A LA RADIO

Le Monde des idées

LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 15 h 10

Le Grand Jury

RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

La rumeur du monde

FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

Idéaux et débats

FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

Libertés de presse

FRANCE-CULTURE
Le premier dimanche de chaque mois

A la « une » du Monde

RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

La « une » du Monde

BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

EN VUE

■ L'ayatollah Djafar Sabouri vient de prononcer une *fatwa* contre les échecs, à Kachan, en Iran, où ce jeu serait né.

■ Doigts pincés ou écrasés, étranglements, asphyxies, provoqués par la chute du couvercle ou l'enfermement, la Commission de la sécurité des consommateurs recommande de n'acheter que des coffres à jouets conçus pour cet usage.

■ « Cette affaire est un prétexte », prétend Victor Arroyo, membre de l'Union indépendante des journalistes et des écrivains cubains, arrêté, lundi 24 janvier, pour avoir stocké chez lui des jouets destinés aux enfants pauvres, au moment où le grand-oncle d'Elían, l'enfant cubain retenu à Miami, affirmait : « Ses conditions de vie matérielles seront meilleures aux Etats-Unis qu'à Cuba. »

■ David Beckham, footballeur de Manchester United, suspendu de permis de conduire pour excès de vitesse au volant de sa Ferrari, vient d'acheter pour 78 000 dollars (488 000 francs environ) un modèle réduit du bolide à son fils Brooklyn, neuf mois.

■ Jonah Lomu, rugbyman néo-zélandais, a dépensé 100 000 dollars pour que sa chaîne stéréo soit « plus puissante qu'un moteur d'avion ». Les troubles de l'audition sont fréquents en Nouvelle-Zélande, notamment chez les originaires des îles du Pacifique.

■ Joseph Goldenberg, 77 ans, restaurateur parisien de la rue des Rosiers, a été condamné, lundi 25 janvier, à 2 000 francs d'amende pour des bruits causés par « le fonctionnement du cutter et du hachoir » le matin.

■ Selon Grete Horntvedt, responsable du développement et du bien-être urbains d'Oslo, les muezzins pourraient, sans contrevienir aux directives municipales de lutte contre le bruit, lancer du haut des dix-huit minarets de la ville leurs cinq appels à la prière quotidiens.

■ Peter Orban, chef de la police, enverra à tous les policiers hongrois *La Vie de Jésus-Christ*, une cassette vidéo produite par la Société internationale de la Bible visuelle, afin de les inciter à « prier pour le pouvoir ».

■ L'association des policiers australiens juge inappropriée la décision du chef de la police de Victoria : il avait soumis dix sergents à un test d'ADN pour savoir qui avait uriné dans les vestiaires sur l'uniforme d'un officier supérieur.

■ Vendredi 21 janvier, en Arménie, les eaux de la rivière Gavay ayant gelé sur place, après avoir inondé les maisons d'un village à hauteur des genoux, les habitants devront attendre le printemps pour rentrer chez eux.

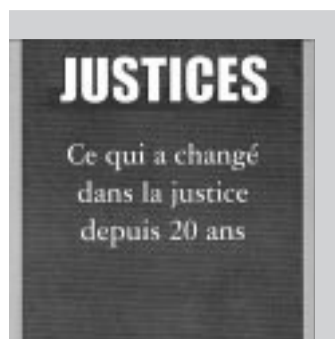
Christian Colombani

La démocratie française à l'épreuve de la justice

Face au rôle grandissant de l'institution judiciaire en France, la revue « Justices » tente de comprendre comment l'action des juges transforme à la fois la société et l'équilibre des pouvoirs, au risque d'affaiblir le poids du Parlement

LA JUSTICE occupe aujourd'hui en France, dans la société civile comme dans la société politique, une place croissante. Cette mutation suscite bien des interrogations et des controverses. C'est pour s'en faire l'écho que la revue *Justices*, créée en 1995 par les professeurs Loïc Cadiet et Serge Guinchard, fait peau neuve. Après s'être arrêtée pendant plus d'un an, elle reparait sous une nouvelle formule (n° 1, Dalloz, 140 F), qui entend, explique son comité de rédaction (que préside Serge Guinchard), « favoriser la formation d'une conscience critique sur un ensemble de phénomènes qui, autour du fait judiciaire, transforment notre société ».

Alors que « la demande judiciaire ne cesse de grandir », que les juges d'instruction n'hésitent pas à poursuivre les dirigeants politiques et économiques pour corruption, que le pouvoir législatif se sent « non seulement menacé, mais voué à un inéluctable déclin » à la fois par le développement du droit européen et la création jurisprudentielle du juge français, il s'agit de rendre compte du rôle nouveau de la justice – ou, plutôt, des « justices », puisque « le terme générique abrite un ensemble d'institutions dont les fonctions, les langages et les pratiques sont divers ». *Justices* se propose d'associer la description et la réflexion, le témoignage et le débat, au prix d'un « va et vient »



entre les pratiques quotidiennes et « les enjeux les plus généraux ».

Le numéro s'ouvre sur un dialogue entre deux anciens gardes des sceaux, Jacques Toubon (RPR) et Henri Nallet (PS), présentés

comme des réformateurs dont les projets se sont heurtés à de vives résistances. L'un et l'autre soulignent, exemples à l'appui, la difficulté de modifier l'institution judiciaire.

Un dossier substantiel expose ensuite « ce qui a changé dans la justice depuis vingt ans ». Antoine Garapon, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice, affirme qu'« à l'heure où la démocratie est devenue incontestable, où elle n'a plus à proprement parler de concurrence, le droit se pose comme le nouvel organisateur de nos sociétés acéphales ». Nous vivons, ajoute-t-il, « une seconde révolution démocratique ». Serge Guinchard, professeur à l'univer-

sité Paris-II, complète cette analyse en mettant l'accent sur la marche « vers une démocratie procédurale », tandis que Jean-Marie Coulon, premier président de la cour d'appel de Paris, et Tiennot Grumbach, avocat au barreau de Versailles, affirment que « la procédure n'est pas la chicane mais l'outil de la liberté et de l'égalité des citoyens devant la loi ».

Deux points de vue sur l'affaire Clinton apportent un utile éclairage étranger. Sous le titre « Le simulacre du procès Clinton », Denis Lacorne, directeur de recherche au CERI (Centre d'études et de recherches internationales), suggère d'inverser la formule de Tocqueville selon laquelle « il n'est presque pas de question politique, aux Etats-Unis, qui ne se résolve tôt ou tard en question judiciaire ». Le procès Clinton, dit-il, « fut d'abord et avant tout un procès politique », de sorte qu'on serait tenté de conclure qu'il n'est presque pas de question judiciaire qui ne se résolve tôt ou tard en question politique... Quant à Dick Howard, professeur de philosophie politique à Stony Brooks, il s'interroge, à propos de cette affaire, sur l'idée de vérité. « Le concept de vérité, qui est devenu un absolu et l'emporte sur toutes les autres formes d'arguments, doit être réévalué », explique-t-il, en notant que le rapport du juge Starr « ne laisse aucune place au jugement » et, par conséquent, « aucune place non plus pour la politique ».

Thomas Ferenczi

DANS LA PRESSE

BFM

Philippe Alexandre

■ C'est un spectacle impressionnant, bouleversant, que celui de la classe politique votant la parité dans l'allégresse, la main sur le cœur, droite et gauche, hommes et femmes, anciens et jeunes confondus. Sous le choc de cette révolution paritaire, les parlementaires vont s'effrayer à eux-mêmes de sévères pénalités financières en cas de non-respect de la règle arithmétique. Mais une fois passée l'ivresse provoquée par cette loi, l'enthousiasme va retomber comme un soufflé lorsqu'il s'agira de la mettre en pratique (...). Les députés sortants sont des hommes à une

écrasante majorité : faudra-t-il les obliger à retirer leurs candidatures pour permettre aux femmes d'entrer à 50 % dans la future Assemblée ? Enfin, à partir du moment où l'on veut que les femmes accèdent à toutes les responsabilités y compris les plus hautes, comment leur réserver un quota de candidatures à l'élection présidentielle ? Jusqu'ici, à de rares (...) exceptions près, tous les candidats à la magistrature suprême étaient des hommes.

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ De la bataille municipale de Paris, dont Bertrand Delanoë vient de donner le coup d'envoi à gauche, après que Jean Tiberi a fait de même à droite au terme

de l'an passé, l'on ne peut affirmer avec certitude que deux choses. La première est que cette bataille est particulièrement ouverte, que le feuilleton n'en fait que commencer, qu'il sera riche en rebondissements (...) et que l'épilogue en est incertain. La raison en est la sociologie fluctuante de la ville, attestée par les dernières élections européennes, les aléas pour le futur maire d'une élection au second degré et surtout la pléthore des candidatures possibles et probables (...). La seconde évidence est que l'issue des affrontements internes aux camps adverses puis de la confrontation finale entre les protagonistes aura une influence déterminante sur l'élection présidentielle.

L'HUMANITÉ

Lin Guillou

■ Tous les dignitaires économiques seraient au vert. Croissance, créations d'emplois en nombre important, déficit public en baisse, moral des ménages et des entrepreneurs en hausse... Et pourtant, les exigences sociales se font de plus en plus fortes. Paradoxe ? Ou chance pour un gouvernement de gauche ? (...) Alors que s'amorce un débat sur l'utilisation des fruits de la croissance, l'actualité fournit une occasion de mise en pratique : va-t-on continuer de s'inscrire dans une logique de « maîtrise des dépenses publiques » qui, dans la santé par exemple, génère une situation insupportable, ou va-t-on dégager les moyens nécessaires pour répondre aux attentes ?

www.tacheles.de

Un site exubérant et désordonné, version virtuelle d'un centre artistique berlinois

EN YIDDISH, Tacheles signifie « concret », ou « tangible ». Depuis 1990, c'est aussi le nom d'un centre culturel alternatif berlinois. La maison qui l'abrite est située dans un quartier de l'ex-Berlin-Est, mais son site Web évoque plutôt la contre-culture du temps de Berlin-Ouest qu'on aurait pu croire elle aussi révolue. Sur le Web, Tacheles est une galerie virtuelle reflétant une activité artistique inventive, dérisoire ou loufoque, mais toujours politiquement engagée et très au fait des nouvelles technologies. La page d'accueil, d'un gris austère, mène vers des rubriques beaucoup plus exubérantes, composant un site à l'image de cette « Kunsthaus » créée au lendemain de la chute du Mur par un groupe d'artistes, dans une bâtisse vouée à la démolition.

Tacheles s'est fait beaucoup d'amis, mais aussi d'ennemis. Son Café Zapata se targue d'avoir été le premier de Berlin à mettre gratuitement à la disposition du public des ordinateurs obtenus grâce à une opération de « recyclage offensif ».



Peu après, dans un article intitulé « Ruine dans une mare de bière », l'hebdomadaire *Der Spiegel* fustige l'endroit : « Terre contaminée, mercurie dans la cave, drogue, surtout cocaïne, escroquerie aux subventions, évasion fiscale, structures mafieuses, règne du mensonge ».

Selon les responsables du centre, l'article était destiné à déclencher un processus menant à sa fermeture. Les artistes se défendent : *Der Spiegel* publie un droit de réponse, et la Kunsthaus reste ouverte.

Aujourd'hui, en découvrant sur le Web des reproductions d'œuvres

plastiques et les animations créées par des artistes allemands, turcs, brésiliens ou britanniques, on constate que Tacheles est resté un chaudron de créativité débridée. Outre les expositions et installations des trois dernières années (ses archives sont aussi chaotiques que le reste du site), il propose aux internautes des activités liées à Internet, tel ce « rallye alternatif » organisé entre Vienne et Berlin par la route E-55, qui fait un crochet par la République tchèque. Les participants sont invités à tenir des carnets de voyage multimédias et à faire le point sur l'accès à Internet des populations habitant les régions traversées. De cette course « où la vitesse ne compte pas », l'objectif est de rappeler que « les frontières sont en définitive des murs de séparation maintenus de manière virtuelle », des murs « qui génèrent la notion de l'étranger et du national, et qui ne correspondent plus aux possibilités de mobilité de notre temps ».

Jean Lasar

SUR LA TOILE

INDE

■ La commission centrale de vigilance (CVC), organisme consultatif indépendant chargé de lutter contre la corruption dans l'administration indienne, a publié la liste d'une centaine de hauts fonctionnaires et de policiers soupçonnés de malversations diverses. Pour justifier cette initiative, M. Vittal, directeur de la CVC, a déclaré au journal *Indian Express* : « Les médias ont affirmé que les gros poissons parvenaient toujours à s'échapper. J'étais donc déterminé à garder les poissons que j'avais. » - (AFP) www.nic.cvc.in

DÉCRYPTAGE DES DVD

■ Suite à une plainte de la MPA (Motion Picture Association of America) Jon Johansen, le jeune Norvégien qui avait réussi à casser le code de cryptage CSS utilisé par les éditeurs de films sur DVD pour empêcher les copies illicites (*Le Monde* du 26 janvier) a été arrêté par la police norvégienne et inculpé « d'atteinte à la propriété intellectuelle ». Il a été relâché après huit heures d'interrogatoire. Plusieurs groupes d'internautes américains ont lancé une campagne de soutien, pour aider M. Johansen à payer ses frais de justice.

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360 F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET
DEVENEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F
au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

Je joins mon règlement soit : F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

	TARIFS HORS FRANCE	
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

Offre valable jusqu'au 31/12/99

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc. Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

Le nouvel OVNI de France 2

par Alain Rollat

OUF ! Il est rassurant d'apprendre que les experts en météorologie ont enfin trouvé une cause naturelle à ces grêlons gros comme des enclumes qui tombent, ces jours-ci, sur la tête de nos voisins d'Espagne et d'Italie. Il faut maintenant souhaiter qu'en application du principe de précaution, les pouvoirs publics obligeront les fabricants de parapluie à renforcer leurs normes de sécurité. La résolution de cette énigme stratosphérique permet aussi d'espérer qu'on en saura bientôt un peu plus sur l'OVNI qui a traversé les écrans de France 2, dans la nuit de mardi à mercredi, entre 0 h 40 et 1 h 35. Le fait que cette apparition se soit produite si tard donne à penser – si l'on se réfère aux normes télévisuelles dénoncées naguère par Bernard Pivot dans sa célèbre *Remembrance à la ménagère de moins de cinquante ans* – qu'il pourrait s'agir d'un phénomène culturel.

La jolie créature blonde qui a souhaité la bienvenue aux télé-spectateurs insomniaques en les invitant à monter à bord de ce « nouveau magazine OVNI » a d'ailleurs revendiqué son appartenance au laboratoire d'idées créé par Paul Nahon et Bernard Benyamin dans le cadre de l'opération « P.I.N.K. », destinée à doter la télévision publique d'un « Programme d'information non konformiste ». Le contenu du programme de clips qui s'ensuivit semblait en effet adapté aux goûts des générations branchées sur les tendances portables dont on cause dans les hauts lieux de la mode souterraine sur fond de musiques relookées. On n'a pas tout compris, parce qu'il est difficile, quand on vous met d'emblée aux pieds des chaussures de fillette japonaise à talons ultra-compensés, de décrypter la tendance parisienne d'un pas assuré jusqu'au dernier sous-sol où

prospère « le corner le plus underground » du Bon Marché.

Mais s'il s'agissait de prouver que France 2 est capable de produire de la télévision « qui déménage », c'est réussi. Cette première démenageait des concepts visuels qui, à force d'être trimballés dans tous les sens virtuels, finiront par donner aux écrans poussiéreux la nostalgie de la télévision en noir et blanc. Elle démenageait même à grand renfort d'humour non identifié. On avait cru comprendre que la jolie créature blonde, en nous accueillant à l'intérieur de sa soucoupe, avait crié « *Hugh!* », comme une squaw antédiluvienne. On s'était trompé. C'est en lisant le générique qu'on a découvert la vérité. Elle avait dit « *Hue!* ». La présentation de cette première émission « non konformiste » provenait d'un enregistrement réalisé au siège underground... du Parti communiste français !

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Guerre High Tech, guerre sans morts ? Forum Planète
 22.00 Le Poète dans la cité. Forum Planète
 23.00 Objectif Lune... trente ans après. Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Avec Marc Lévy ; Véronique Sanson. Canal +
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La mort est un maître d'Allemagne : l'extermination des juifs en Europe [1/2]. arte
 20.50 Ushuaïa nature. L'esprit de la forêt, Colombie Britannique. TF 1
 20.55 Des racines et des ailes. Grandir ensemble; Saint-Petersbourg : Au secours des enfants perdus ; Loïn des yeux, près du cœur. France 3
 22.35 Ça se discute. Comment accepter des enfants différents de soi ? France 2
 23.30 Les Dossiers de l'Histoire. Le dernier combat de Salvador Allende. France 3

DOCUMENTAIRES

19.05 Les Merveilles du delta de l'Okavango. Odyssee
 19.35 Vatican. Jean-Paul 1er et la mort. Odyssee
 19.40 Apollo 17, derniers pas sur la Lune. Planète

Le Monde TELEVISION

PLANÈTE

20.30 Lumière: le cinéma à vapeur
L'Arrivée d'un train en gare de La Ciotat, première œuvre fondatrice du 7^e art mise au point par les frères Lumière et leur opérateur, entraîna des commentaires hallucinants. André S. Labarthe, sur un corpus de films tournés entre 1895 et 1897, plonge dans le futur des origines du cinéma et éclaire, cent ans après, la logique de ce mouvement : à peine parti, déjà arrivé.

20.15 Reportage. Chrétiens d'Algérie. Arte
 20.30 Lumière, le cinéma à vapeur. Planète
 21.00 Histoires secrètes de la deuxième guerre mondiale. [13/26]. La dernière arme secrète du Japon. Histoire
 21.25 Perspectives américaines. [4/8]. Le style industriel. Planète
 21.35 Linda Finch, un rêve sans limite. Odyssee
 21.55 Les Emprunts russes. Histoire
 22.25 Armement militaire. Le prix à payer. Planète
 23.35 L'Incroyable Histoire d'Elisabeth Nietzsche. [2/2]. Mère de la patrie. Planète
 23.55 La Lucarne. Ma mère tzigane. Arte
 0.20 Danger réel. Sauvetage à haut risque. 13^{ème} RUE
 0.20 Nova. Top Gun au-dessus de Moscou. Odyssee
 0.25 La Case de l'oncle Doc. Regards d'enfants sur le siècle en Poitou-Charentes. France 3

SPORTS EN DIRECT

20.00 Football. Championnat de D 1 : Lyon - Bordeaux. Superfoot
 1.10 Voile. Coupe de l'America : finale. Paris Première
 1.30 Tennis. Open d'Australie : demi-finales. Eurosport
 2.05 Basket NBA. Philadelphie - Phoenix Suns. Canal +

RADIO CLASSIQUE

22.40 Saint François d'Assise
 Cette œuvre d'Olivier Messiaen apparaît de plus en plus nettement comme l'un des chefs-d'œuvre lyriques de la seconde moitié du XX^e siècle. Ecrit à partir des *Fioretti* et du *Cantique des créatures*, le compositeur y intègre sa maîtrise et sa connaissance de Mozart ou de Wagner, mais aussi celle de Verdi ou de Massenet, faisant preuve d'intuition de l'écriture vocale et du temps dramatique.

DANSE

21.00 Don Quichotte. Chorégraphie de Mikhail Bayrshnikov. Musique de Ludwig Minkus. Muzzik
 23.00 Fall River Legend. Ballet. Chorégraphie d'Agnes DeMille. Par le Dance Theatre of Harlem. Mezzo

MUSIQUE

21.00 Madredeus. Bruxelles 1995. Mezzo
 21.50 Puccini. *La Tosca*. Par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam et les Chœurs du Nederlandse Opera, dir. Riccardo Chailly. Arte
 21.55 Motown Live. Paris Première
 23.55 Marciac Sweet 99. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.40 Ressemblance fatale. Arthur Allan Seidelman. O. RTL 9
 20.50 La Proie et l'Ombre. Olivier Chavarot. O. M 6
 20.55 Juste une question d'amour. Christian Faure. O. France 2
 20.55 Meurtre à Atlantic City. Sandor Stern. TMC

SÉRIES

20.50 St Elsewhere. [2/2]. La maladie du légionnaire. Le Nid. Téva
 22.30 The Practice. Question de morale. Chien méchant. M 6
 22.35 Columbo. Exercice fatal. TF 1
 22.50 Oz. S'évader d'Oz (v.o.). O. Série Club

ARTE

23.55 Ma mère tzigane
 Dans la case « La Lucarne », un film intime et bouleversant de Thérèse L. Lani, observant le va-et-vient constant de cette femme âgée, occupée à ses fourneaux, vérifiant toujours qu'« ils » ne sont pas là. En racontant la tragédie de sa mère - le racisme, l'exclusion, les camps -, la réalisatrice reconstitue en même temps les méandres et les secrets d'une relation qui l'a détruite, elle aussi.

FILMS

19.30 Les Sept Femmes de Barberousse ■ ■ ■ Stanley Dones (Etats-Unis, 1954, 105 min). Cinétoile
 20.20 L'Impasse ■ ■ ■ Brian DePalma (Etats-Unis, 1993, 140 min). Cinéfaz
 20.30 Quality Street ■ ■ ■ George Stevens (EU, 1937, N., v.o., 85 min). Ciné Classics
 20.30 Maudite Aphrodite ■ ■ ■ Woody Allen (Etats-Unis, 1995, 95 min). Ciné Cinémas 1
 20.30 Capitaine téméraire ■ ■ ■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, 105 min). Ciné Cinémas 2
 21.25 Un monde parfait ■ ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1993, 133 min) O. TSR
 22.40 L'Honneur des Prizzi ■ ■ ■ John Huston (Etats-Unis, 1985, 130 min). Cinéfaz
 22.45 Une femme sous influence ■ ■ ■ John Cassavetes (EU, 1974, v.o., 145 min). Cinétoile
 22.45 Yentl ■ ■ ■ Barbra Streisand (Etats-Unis, 1983, 130 min). Cinéstar 2
 22.45 Frankenstein s'est échappé ■ ■ ■ Terence Fisher (GB, 1957, 80 min). Ciné Cinémas 2



23.40 Four Sons ■ ■ ■ Archie Mayo. Avec Don Ameche, Mary Beth Hughes (Etats-Unis, 1940, v.o., 90 min). Ciné Classics
 0.05 Le Samourai ■ ■ ■ Jean-Pierre Melville (Fr., 1967, 105 min). Ciné Cinémas 2
 0.25 Folies de femmes ■ ■ ■ Erich von Stroheim (EU, muet, 1921, N., 125 min). Arte
 0.50 Mean Streets ■ ■ ■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1973, 110 min). Cinéfaz

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
 16.40 Mission sauvetages.
 17.35 Melrose Place.
 18.25 Exclusif.
 19.05 Le Bigdil.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Ushuaïa nature.
 22.35 Columbo. Exercice fatal.
 0.25 Formule foot.
 1.00 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

16.50 Des chiffres et des lettres.
 17.25 Cap des Pins.
 17.55 Friends.
 18.20 Nash Bridges.
 19.15 Qui est qui ?
 19.50 Un gars, une fille.
 19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
 20.00 Journal, Météo.
 20.55 Juste une question d'amour. Téléfilm. Christian Faure O.
 22.35 Ça se discute.
 0.40 Journal, Météo.

FRANCE 3

17.45 C'est pas sorcier.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.46 Un livre, un jour.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.05 Fa si la.
 20.35 Tout le sport.
 20.55 Des racines et des ailes.
 22.55 Météo, Soir 3.
 23.30 Les Dossiers de l'Histoire.
 0.25 La Case de l'oncle Doc. Regards d'enfants sur le siècle en Poitou-Charentes.

CANAL +

16.40 Mumbo Jumbo. Téléfilm. Catherine Miller O.
 ► En clair jusqu'à 21.00
 20.35 Nash Bridges.
 19.05 Le Journal du sport.
 20.30 Le Journal du cinéma.
 21.00 Mookie. Film. Hervé Palud. O.
 22.25 Jour de foot.
 23.20 Le Quartier interdit. Les Ailes de la nuit. Film. Mark Pavia. O.
 1.00 Micro ciné. Spécial Gérardmer. Grenoble. Crojo. Sell Your Body Now. Marco S. Pucciani.

ARTE

19.00 Connaissance. Les Tragédies de la technique. Voler dans les airs ?
 19.45 Arte info, Météo.
 20.15 Reportage. Chrétiens d'Algérie.
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire.
 21.40 Les Cent Photos du siècle. Irlande, la déchirure, une photo de Christine Spengler, 1972.
 21.50 Musica. *La Tosca*. Opéra de Giacomo Puccini.
 23.55 La Lucarne. Ma mère tzigane.
 0.25 Folies de femmes ■ ■ ■ Film. Muet d'Erich von Stroheim.

M 6

18.30 Sliders, les mondes parallèles.
 19.20 Cosby Show.
 19.50 Aujourd'hui, Christophe a testé...
 19.54 Le Six Minutes, Météo.
 20.10 Une nouou d'enfer.
 20.40 Décrochages infos.
 20.50 La Proie et l'Ombre. Téléfilm. Olivier Chavarot O.
 22.30 The Practice, Donnell & associés. Question de morale. Chien méchant.
 0.10 E = M 6 découverte. Quand la nature se déchaîne.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Mesures, démesures.
 21.30 Fiction 30. L'invention du monde.
 22.10 Multipistes.
 22.30 Surpris par la Nuit.
 0.00 Du jour au lendemain. Yves Peyré.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 A pleines voix. Concert. Œuvres de Strauss, Lizst, Wolf, Messiaen, Saariaho, Harbison, Bouchoit.
 22.30 Jazz, suivez le thème.
 23.00 Le Conversatoire. Invité : Kent Nagano.
 0.00 Tapage nocturne. Electroniques.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Beethoven, Eugene Istomin, piano.
 20.40 Concert. Par le Chœur et l'Orchestre de Paris, dir. Christoph Eschenbach : œuvres de Schoenberg, Brahms.
 22.40 Les Soirées (suite). Œuvres de Messiaen.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Les gestes prennent la parole. Forum
 22.00 Tigre, le prédateur protégé. Invités : Hartawan Adang ; Pancho Gouyou ; Patrick Jardin ; Dominique Maudclair ; Antoine Reille. Forum
 22.25 et 23.30 Débat. Mémoire(s) de la Shoah. Arte
 23.00 C'est la mer qui prend l'homme. Invités : Mario Castelli ; Michèle Demai ; Jean-Marc Jouillé ; Edwige Signorelli. Forum

MAGAZINES

14.30 La Cinquième rencontre... Santé, sciences : Le changement climatique. La Cinquième
 15.45 Le Vrai Journal. Interview de Philippe Vasseur. Le gouvernement britannique et Pinochet. Le témoignage du médecin-chef de la prison de la Santé sur les conditions de détention. Jacques Chirac et la réforme de la justice. Canal +
 15.45 Les Grands Débats. Face à face avec Valéry Giscard d'Estaing 15 février 1966 [1/2]. Histoire
 17.00 Les Lumières du music-hall. Pierre Vassiliu. Pierre Perret. Paris Première
 18.20 Nulle part ailleurs. Invité : Geoffrey Oryema ; Daniel Pennac ; Bettina Rheims. Canal +
 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LC1
 19.30 et 23.30 Rive droite, rive gauche. Paris Première
 20.05 Temps présent. Pas de retraite pour le sexe. TSR
 20.50 Envoyé spécial. Mexico : la radio qui veille sur le monstre. La spoliation des juifs en France : la mémoire retrouvée. P-s: Planète McDo. France 2
 22.15 Pulsations. Les maladies psychosomatiques. RTBF 1
 22.30 Boléro. Invité : Stéphane Bern. L'actualité des films d'amour. TMC
 23.05 Si j'ose écrire. Invités : Anne-Marie La Ferre ; Philippe Beaussant ; Michel Ragon. RTBF 1
 23.40 Prise directe. Stop école : Stop la violence. En direct de Nantes. France 3
 0.20 Vol de nuit. Spéciale bande dessinée. TF 1
 0.20 Le Club. Jean Becker. Ciné Classics
 0.50 Saga-Cités. Daeninckx d'Aubervilliers. France 3

DOCUMENTAIRES

18.00 L'Actors Studio. Lauren Bacall. Paris Première
 19.00 Voyages, voyages. Moscou. Arte

PARIS PREMIÈRE

21.00 Les Ecumeurs ■ ■ ■ Alaska, 1890. Un prospecteur, amant d'une patronne de saloon, est victime d'une jeune intrigante et d'un commissaire à l'or qui lui a fait perdre ses parts d'une mine. Le scénario sacrifie tout à une action mouvementée. Marlene Dietrich, dont le personnage en robes extravagantes est très attachant, est ici la partenaire de John Wayne et Randolph Scott, les deux cow-boys de l'époque. En v.o.

19.30 Les Enfants oubliés du III^e Reich. Histoire
 20.15 Reportage. K2, tragédie au sommet. Arte
 20.30 Fabuleusement riches. Crimes et profits. Odyssee
 20.40 Thema. Mémoire(s) de la Shoah. Arte
 20.45 « La mort est un maître d'Allemagne ». [2/2]. L'extermination des juifs en Europe. Arte
 21.05 Les Grands Jours du siècle. La guerre d'Espagne, prélude à la tragédie. TV 5
 21.25 Les Mystères du langage des enfants sourds. Planète
 21.55 Nova. Top Gun au-dessus de Moscou. Odyssee
 22.15 Lumière, le cinéma à vapeur. Planète
 22.50 Les Cueilleurs de miel. Odyssee
 23.00 Lettre à Peter. Mezzo
 23.10 Perspectives américaines. [4/8]. Le style industriel. Planète
 23.45 Les Celtes. [3/6]. Une trinité païenne. Histoire
 0.10 Armement militaire. Le prix à payer. Planète
 0.40 La Guerre de Corée. [3/4]. L'état chinois (novembre 1950-avril 1951). Histoire

SPORTS EN DIRECT

19.00 Handball. Championnat d'Europe. Groupe A : Allemagne - Espagne. Pathé Sport
 19.30 Football. Coupe d'Afrique des Nations (1^{er} tour) Groupe 2 : Afrique du Sud - RD Congo. Eurosport
 21.00 Handball. Championnat d'Europe. Groupe A : France - Croatie. Pathé Sport
 1.30 Tennis. Internationaux d'Australie. Demi-finales. Eurosport

DANSE

19.55 Tarass Boulba, de Janacek, par Pavel Smok. Ballet. Chorégraphie de Pavel Smok. Par le ballet de chambre de Prague. Avec Ladislav Rajin (Tarass Boulba), Vladimir Kloubek (Ostap), Pavel Dumbala (Andrei), Jana Szabova (Polka). L'Orchestre philharmonique tchèque, dir. Karel Ancerl. Mezzo

MUSIQUE

17.00 La Musique de la Prague rudolphienne. Avec Michael Consort. Par l'Ensemble de Prague et le Duodena Cantitans ; la Capella Rudolphina, dir. P. Danek. Muzzik

CINÉ CLASSICS

22.50 Jeux d'été ■ ■ ■ Un pèlerinage sans illusion construit sur des retours en arrière marquant le cheminement d'une idée à travers la conscience de Marie, danseuse étoile troublée par les réminiscences d'un amour passé (Maj-Britt Nilsson, admirable). *Jeux d'été*, tourné en 1950 par Bergman, qui n'avait pas encore été découvert hors de Suède, est traversé par une angoisse pathétique sur le sens de l'existence.

21.00 Le Trio Wanderer et Florent Héau. Lors des Transclassiques en 1999. Œuvres de Messiaen. Muzzik
 21.20 Artists. Disney Channel
 22.25 Karajan dirige Strauss. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin. Paris Première
 22.30 Charlie Haden & the Liberation Music Orchestra. Lors du Festival de jazz en 1994. Muzzik
 0.05 La Légende de Joseph en Egypte. Mise en scène de Frédéric Variot. Muzzik
 0.20 Et expecto resurrectionem mortuorum, de Messiaen. Lors de la Triennale de musique de Cologne, en 1997. Par l'Orchestre symphonique de Birmingham, dir. sir Simon Rattle. Mezzo
 0.30 Chopin. RTBF 1
 1.00 Jay Jay Johanson. A la Route du Rock, à Saint-Malo, en août 1998. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 Quand un ange passe... Bertrand Van Effenterre. Festival
 20.55 Créature. Stuart Gillard [1 et 2/2]. O. M 6
 20.55 Marina Oswald. Robert Dornhelm. TMC
 22.15 Entre terre et mer. Hervé Baslé [4/6]. TV 5
 22.15 Le Temps d'un éclair. Marco Pauly. Festival
 22.25 Secrets d'outre-tombe. John Patterson. O. RTL 9
 22.35 Made in America. La Loi du cœur. Michael Dinner. TF 1
 23.50 La Ferme du crocodile. Didier Albert. Festival
 0.00 Un amour presque parfait. Lutz Konermann. Arte

SÉRIES

19.25 Mission impossible. Le Jugement. Série Club
 20.15 Happy Days. Le combat de Fonzie. Série Club
 20.45 Buffy contre les vampires. Les belles et les bêtes. O. Série Club
 20.50 Une femme d'honneur. Les Pirates de la route. TF 1
 21.30 Zoe, Duncan, Jack & Jane. Hard Cheese on Zoe (v.o.). Série Club
 22.45 Le Caméléon. Nouvelle donne (v.o.). Le père et le fils (v.o.). Série Club
 0.00 Homicide. Le vieil homme et la mort. TSR
 0.10 Highlander. Retour aux sources. O. M 6
 0.55 New York Police Blues. L'assassin de Dolorès Mayo (v.o.). Canal Jimmy

FRANCE 3

0.50 Daeninckx d'Aubervilliers
 L'écrivain Didier Daeninckx a entraîné une équipe de « Saga-cités » à la découverte de « sa » ville depuis vingt-cinq ans : Aubervilliers, à la lisière nord de Paris. Une cité ouvrière où les traditions et la mémoire de la « ceinture rouge » sont toujours vives et où il fait encore bon vivre. Une balade agréable et inédite, qui montre surtout la banlieue comme on ne la voit pas souvent à la télévision.

FILMS

13.45 Le Samourai ■ ■ ■ Jean-Pierre Melville (France, 1967, 105 min). Ciné Cinémas 1
 15.55 Le Petit Homme ■ ■ ■ Jodie Foster (Etats-Unis, 1991, 100 min). Ciné Cinémas 1
 17.20 Tess ■ ■ ■ Roman Polanski (Fr. - GB, 1979, v.o., 170 min). Ciné Cinémas 3
 19.05 Mean Streets ■ ■ ■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1973, 110 min). Cinéfaz
 19.30 Un éléphant ça trompe énormément ■ ■ ■ Yves Robert (France, 1976, 110 min). Cinétoile
 20.30 L'Or de Naples ■ ■ ■ Vittorio De Sica (Italie, 1954, N., v.o., 140 min). Ciné Classics
 20.30 La Passion Béatrice ■ ■ ■ Bertrand Tavernier (France - Italie, 1987, 130 min). Ciné Cinémas 1
 20.35 The Crying Game ■ ■ ■ Neil Jordan (Grande-Bretagne, 1992, 110 min) O. Cinéstar 1



20.40 Au cœur de la tourmente ■ ■ ■ Beeban Kidron. Avec Rachel Weisz, Vincent Perez (Grande-Bretagne, 1997, 110 min) O. Canal +
 20.50 L'Œil public ■ ■ ■ Howard Franklin (Etats-Unis, 1992, 100 min) O. 13^{ème} Rue
 21.00 La Bataille du rail ■ ■ ■ René Clément (France, 1945, N., 90 min). Histoire
 21.00 Les Ecumeurs ■ ■ ■ Ray Enright (Etats-Unis, 1942, v.o., 85 min). Paris Première
 21.05 Equateur ■ ■ ■ Serge Gainsbourg (France, 1983, 85 min). Canal Jimmy
 22.25 La Force d'un destin ■ ■ ■ Hector Babenco (Etats-Unis, 1987, 140 min). Cinéstar 1
 22.50 Jeux d'été ■ ■ ■ Ingmar Bergman (Suède, 1951, N., v.o., 90 min). Ciné Classics



22.55 Et pour quelques dollars de plus ■ ■ ■ Sergio Leone. Avec Clint Eastwood, Lee Van Cleef (Italie, 1965, v.o., 130 min). Cinétoile
 23.20 Calme blanc ■ ■ ■ Philip Noyce (Australie, 1989, v.o., 95 min). Cinéstar 2
 0.45 Yentl ■ ■ ■ Barbra Streisand (Etats-Unis, 1983, 125 min). Cinéstar 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
 15.40 Magnum.
 16.40 Sunset Beach.
 17.35 Melrose Place.
 18.25 Exclusif.
 19.05 Le Bigdil.
 19.55 et 20.35 Clic et net.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Une femme d'honneur. Les Pirates de la route.
 22.35 Made in America. La Loi du cœur. Téléfilm. Michael Dinner.
 0.20 Vol de nuit. Spéciale bande dessinée.
 1.20 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

15.55 Tiercé.
 16.10 La Chance aux chansons.
 16.50 Des chiffres et des lettres.
 17.20 Un livre, des livres.
 17.25 Cap des Pins.
 17.55 Friends.
 18.25 Nash Bridges.
 19.15 Qui est qui ?
 19.50 Un gars, une fille.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Envoyé spécial. Mexico : la radio qui veille sur le monstre. La spoliation des juifs en France : la mémoire retrouvée. Post-scriptum : Planète McDo.
 23.05 Le Dernier Tango à Paris ■ ■ ■ Film. Bernardo Bertolucci. O.
 1.15 Journal, Météo.
 1.40 Le Décalogue :
 1. Un seul dieu tu adoreras ■ ■ ■ Film. Krzysztof Kieslowski.
 2.35 2. Tu ne commettras point de parjure ■ ■ ■ Film. Krzysztof Kieslowski.

FRANCE 3

16.15 Les Zinzins de l'espace.
 16.35 Les Minikeums.
 17.40 Le Kadox.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.05 Fa si la.
 20.35 Tout le sport.
 20.46 Consomag.
 20.55 Harcèlement. Film. Barry Levinson O.
 23.05 Météo, Soir 3.
 23.40 Prise directe.
 0.50 Saga-Cités. Daeninckx d'Aubervilliers.
 1.15 Espace francophone.

CANAL +

15.45 Le Vrai Journal.
 16.30 Piège pour un homme seul. Téléfilm. David Winning O.
 ► En clair jusqu'à 20.40
 18.20 Nulle part ailleurs.
 20.40 Au cœur de la tourmente ■ ■ ■ Film. Beeban Kidron O.
 22.30 Surprises. Spécial Imagina.
 22.35 Toni ■ ■ ■ Film. Philomène Esposito. O.
 0.10 Le New-Yorker ■ ■ ■ Film. Benoît Graffin (v.o.) O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
 O Tous publics
 O Accord parental souhaitable
 O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 O Public adulte
 O Interdit aux moins de 16 ans
 O Interdit aux moins de 18 ans

LA CINQUIÈME/ARTE

16.00 Sport en jeu. [4/6]. Rêves de foot.
 16.30 Alfred Hitchcock présente. Dernière volonté.
 17.00 Silence, ça pousse !
 17.10 Fête des bébés. La grossesse n'est pas toujours un rêve.
 17.30 100 % question.
 17.55 Côté Cinquième : Ça me regarde.
 18.25 Météo.
 18.30 Le Monde des animaux.
 18.56 C'est quoi la France ?
 19.00 Voyages, voyages. Moscou.
 19.45 Arte info, Météo.
 20.15 Reportage. K2, tragédie au sommet.
 20.40 Thema. Mémoire(s) de la Shoah.
 20.45 La mort est un maître d'Allemagne. [2/2].
 22.25 et 23.20 Débat.
 23.05 Le Mémorial de l'Holocauste. Un débat sans fin ?
 0.00 Un amour presque parfait. Téléfilm. Lutz Konermann.

M 6

15.15 Models Inc.
 16.05 M comme musique.
 17.35 Les Bédés de M 6.
 18.30 Sliders, les mondes parallèles.
 19.20 Cosby Show.
 19.54 Le Six Minutes, Météo.
 20.10 Une nouou d'enfer.
 20.40 Décrochages infos, Passé simple.
 20.55 Créature. Téléfilm. Stuart Gillard [1 et 2/2] O.
 0.10 Highlander.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 En vivant, en écrivant. Les petites-filles de Virginia Woolf.
 20.30 Equinoxe. Voix kurde de Siwan Perwer, accompagné au tanbur, luth à long manche, au théâtre de la ville le 29 janvier ; Akosh Unit, souffleur d'origine hongroise.
 21.30 Fiction 30. L'interrogatoire, de Marie-Hélène Clément.
 22.10 Multipistes.
 22.30 Surpris par la nuit. Passions privées. Territoires rebelles.
 0.05 Du jour au lendemain. Claude Leroy.
 0.35 Chansons dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit. Œuvres de Prokofiev, Ravel, Bizet.
 22.30 Jazz, suivez le thème. Cry Me a River

Le micro

par Pierre Georges

ET L'ENGIN s'est détaché de la balustrade et a pendouillé au bout de son fil, sous les yeux effarés des journalistes accrédités à l'Hôtel de ville de Paris. Un micro ! Dans la tribune de presse ! Quelle affaire ! L'émotion fut immédiate et la garnison s'en fut trouver le maire du palais ou l'un quelconque de ses chambellans ; holà ! On nous écoute ? Mais non, pas du tout, on vous entend !

Admirable différence entre un micro-espion, façon Watergate tibérienne, et un micro d'ambiance, manière fond sonore pour mixage de prodigieux débats. Entendre, écouter ? Qui peut le moins peut le plus, dira-t-on. Et c'est précisément ce que dira la délégation médiatique, fort déterminée, aux représentants de la Ville, qui durent s'employer à rassurer. Certes, certes, c'était bien un micro. Difficile de nier l'évidence pendouillante. Mais un micro parmi d'autres, comme il y en a partout, dans les travées, dans les tribunes réservées au public. Juste fait pour l'ambiance. D'ailleurs, c'est pour dire, on en avait même oublié l'existence. L'est là depuis belle lurette. La preuve, il tombe de vieillesse. Et, entre nous, vous croyez que si l'on avait voulu vous écouter, il n'existe pas d'autres méthodes ? Et de plus discrètes. De plus modernes. De plus performantes.

Voilà, en substance, le discours qui fut tenu et qui ne rassura qu'à moitié une délégation par nature aux aguets. D'autant qu'une confirmation vint de la régie des sons, sinon lumières, de l'Hôtel de ville. Le micro était bel et bien branché. Il fut précisé deux choses assez contradictoires, entre l'écouter et l'entendre. Première considération technique : pendant les séances, en raison du brouhaha

général, l'engin ne permettait nullement d'écouter et donc d'entendre ce qui se disait dans la tribune de presse. Deuxième évidence, non moins technique : hors les séances, en raison du silence général, le même micro permettait parfaitement d'entendre, et donc d'écouter, les conversations entre journalistes, dans leur donjon de presse. A supposer, précisa la mairie, que les conversations de journalistes dans une tribune de presse présentent le moindre intérêt. Ce dont elle doutait absolument, estimant que ces derniers, lorsqu'ils avaient des confidences à se faire ou des informations à troquer, ne pouvaient sérieusement le faire qu'ailleurs. Loin des micros, d'ambiance comme d'écoute, en somme !

Bref. Il fut demandé et obtenu qu'un agent des services techniques, doté d'un grand sécateur, vienne couper le fil de la discorde et ranger le micro pendouillant au rayon des farces et attrapes municipales. La restauration de la confiance passait par ce grand rite sacrificiel !

A propos de confiance, justement, ce sondage rituel et annuel livré par la Sofrès-La Croix-Télérama sur la crédibilité des médias (page 18). Excellente nouvelle, la crédibilité des médias a fortement progressé en un an dans l'opinion des sondés. Mauvaise nouvelle, la crédibilité des journalistes, soumis aux puissances d'argent et au pouvoir, reste majoritairement mise en doute. D'où cette interrogation existentielle et pathétique : comment de si mauvais journalistes, toujours en attente des rois mages porteurs d'argent et d'encens, peuvent-ils faire une si bonne presse ? C'est là le bien grand mystère de la transmutation médiatique du vil plomb en or pur !

Le principe d'une visite de M. Bouteflika en France a été réaffirmé

LA FRANCE et l'Algérie veulent dépasser leurs différends et bâtir une relation « durable et dense ». C'est ce qui ressort des entretiens du ministre algérien des affaires étrangères, Youssef Yousfi, mardi 25 janvier, avec successivement Lionel Jospin, Hubert Védrine et Jacques Chirac. En dépit de la bonne volonté affichée de part et d'autre, aucune date n'a été avancée pour les visites d'Etat des deux présidents, dont le principe a été réaffirmé, mardi à Paris, ni pour le déplacement du premier ministre français en Algérie. Plusieurs dossiers restent en suspens - notamment celui d'Air France -, mais leur règlement ne doit pas être considéré comme un « préalable » à ces visites, indique-t-on à Matignon. Au second jour de sa visite officielle en France, M. Yousfi devait rencontrer le mercredi 26 janvier le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, puis

le président du Sénat, Christian Poncelet.

En Algérie, douze civils au moins, dont cinq femmes, ont été tués lundi 23 janvier à un faux barrage routier dans la région d'Aïn Defla, à 150 kilomètres à l'ouest d'Alger, région considérée comme un fief du Groupe islamique armé (GIA). Selon le quotidien algérien *La Tribune*, les victimes étaient des employées d'un centre pour enfants handicapés. Elles rentraient chez elles à bord d'une ambulance et d'un fourgon lorsqu'elles ont été arrêtées par un commando armé. Cinq jeunes filles auraient été enlevées au cours de l'opération. Cette tuerie est la plus importante en Algérie depuis la fin de l'application de la loi sur la concorde civile, le 13 janvier. Elle intervient alors même que l'armée aurait lancé une offensive « finale » contre les groupes n'ayant toujours pas déposé les armes. - (AFP, Reuters.)

Les députés ont adopté le projet de loi instituant la parité des hommes et des femmes aux élections

La droite et la gauche ont été d'accord pour durcir le texte

QUAND LA DROITE ne s'oppose pas, à l'Assemblée nationale, la gauche perd ses repères. Elle est moins à l'aise pour dénoncer « les ringards ». Mercredi 26 janvier, vers deux heures, l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi visant à « favoriser » l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Le texte de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, a été adopté à l'unanimité moins une voix, celle de Christine Boutin (app. UDF, Yvelines), qui a voté contre. La réforme oblige les partis à inscrire 50 % de candidates aux élections qui ont lieu au scrutin de liste (municipales, régionales, européennes, sénatoriales dans les départements qui élisent plus de quatre sénateurs), sans imposer de contrainte concernant la place des femmes sur les listes. Elle s'appliquera dès les élections municipales de 2001. Le texte prévoit également une sanction financière à l'encontre des partis qui ne respectent pas la parité aux élections législatives.

Seul un amendement de Bernard

Roman (PS, Nord), rapporteur du texte, visant à modifier le mode de scrutin des petites communes, a suscité un affrontement entre les deux camps. Initialement, le texte du gouvernement s'appliquait aux communes de plus de 3 500 habitants, soit 2 500 communes sur un total d'environ 36 000. En deçà, le mode de scrutin est différent : il laisse notamment à l'électeur la liberté de rayer des noms ou de changer l'ordre des candidats sur les listes.

M. Roman a souhaité étendre la réforme aux communes comptant entre 2 000 et 3 500 habitants en leur appliquant, au passage, le scrutin en vigueur dans les communes plus peuplées. Jean-Luc Warsmann (RPR, Ardennes) a rappelé que le premier ministre avait pris l'« engagement solennel » de ne pas modifier le mode de scrutin à l'occasion de la parité. Le 28 juin 1999, lors du vote de la révision constitutionnelle sur la parité, Lionel Jospin avait assuré que cette réforme « n'est pas conçue comme un prétexte à une modification des modes de scrutin, tout particulièrement du mode de

scrutin législatif » (*Le Monde* du 30 juin 1999). Mardi, Claude Goasguen (DL, Paris) s'est agacé : « Le gouvernement n'aime pas le consensus. A quoi vous sert cette réformette, sinon à dire que la droite ne vous a pas suivis ? ». M. Chevènement a souligné que « l'engagement du premier ministre concernait les élections législatives », avant de s'en remettre à la « sagesse » de l'Assemblée. L'amendement a été adopté par les élus de la majorité.

« TIC TAC » PAR GROUPES DE SIX

Incident clos. Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) a, certes, critiqué un texte qui ne respecte, selon elle, ni « l'unité » ni « l'indivisibilité » de la République, tandis que Jacques Myard (RPR, Yvelines) a dénoncé « la quintessence de la sclérose intellectuelle ». Mais guère plus. A droite, ceux qui ont voté contre la parité, le 28 juin 1999, ou ceux qui n'avaient pas pris part au vote, comme Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, étaient absents de l'hémicycle. En séance, les porte-parole de l'opposition ont soutenu la philosophie du texte, même si

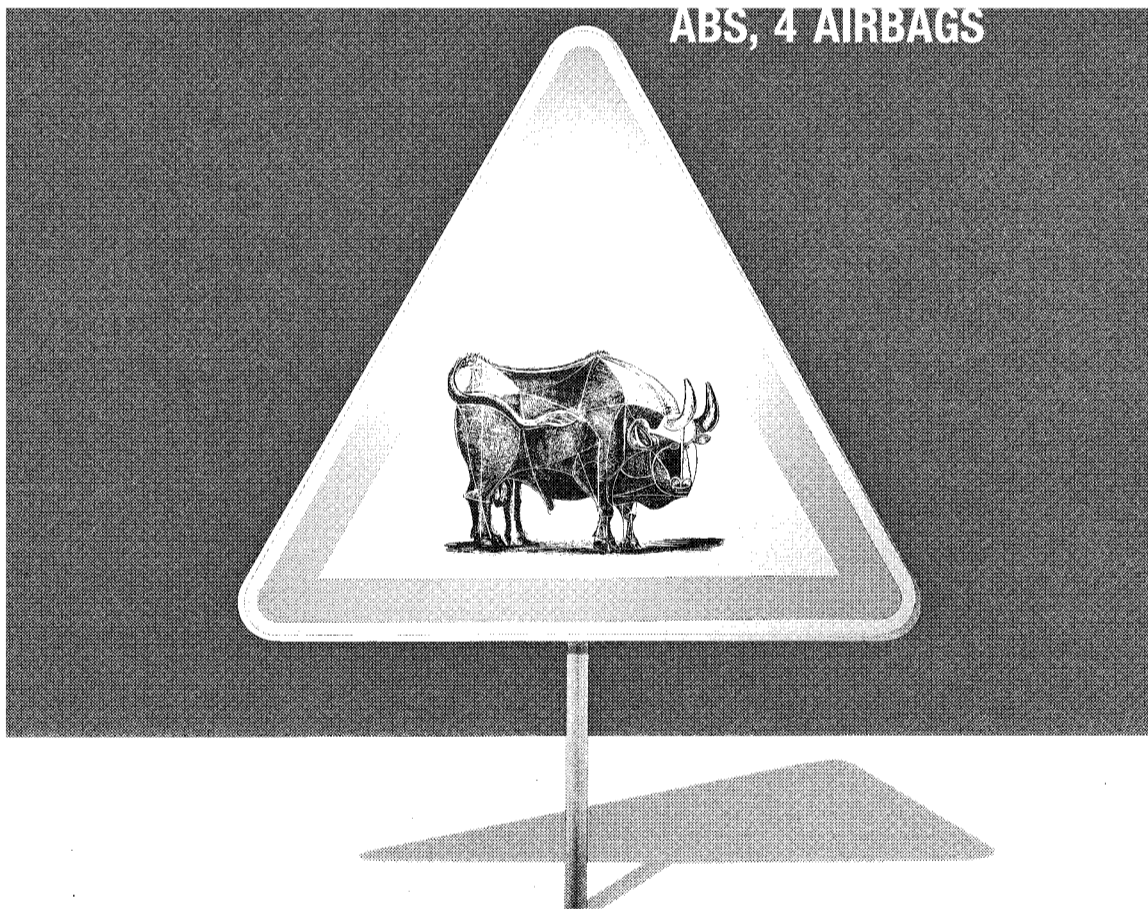
Marie-Thérèse Boisseau (UDF, Ille-et-Vilaine) aurait souhaité une « marge de manœuvre de 10 % » entre les candidats des deux sexes.

Les députés ont durci le projet de loi. Défendant la souplesse de son texte, M. Chevènement s'est prononcé contre ce qu'il nomme la liste « tic-tac » - un homme, une femme - défendue par Yvette Roudy (PS, Calvados) : « Une révolution ne peut réussir sans un minimum de pragmatisme », a résumé le chef de file du Mouvement des citoyens. Il n'a pas été suivi : pour garantir l'éligibilité des candidates, les députés de droite et de gauche, à l'exception de M^{me} Boutin, ont décidé que la parité s'appliquera « par groupe de six élus » pour les élections municipales, les régionales et les élections à l'Assemblée de Corse. Ils ont voté en faveur des listes « tic-tac » pour les élections sénatoriales et européennes. Le texte devrait être examiné par le Sénat fin février.

Clarisse Fabre

Lire aussi notre éditorial page 14.

Modèle présenté : Xsara Picasso avec options. A.M. 2000 - Photo : Iain RUBIN - Crefix photo : RMN - © Eric Pizasso



* EURO RSCG WORKS Automobiles CITROËN, RCS Nanterre B 642 202 199

La protection des centrales d'EDF contre les inondations est à revoir

L'INSTITUT de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) annonce dans un bref rapport, qui vient d'être rendu public, qu'un grand nombre de centrales d'EDF sont vulnérables aux crues. Selon cette étude, engagée après l'incident du 27 décembre 1998 à la centrale du Blayais (Gironde), seuls trois des dix-neuf sites nucléaires d'EDF (Chooz, Civaux et Cattenom) respectent les deux critères retenus par l'IPSN : hauteur (par rapport aux plus hautes eaux) de la plate-forme de béton qui supporte les installations et étanchéité de certains passages en cas de crues ou de marées exceptionnelles. Après un premier examen, les centrales de Bugey, Cruas, Flamanville, Golfech, Nogent, Paluel, Penly et Saint-Alban apparaissent bien au-dessus des plus fortes eaux, mais leur étanchéité est à vérifier. Pour celles de Belleville, Chinon, Dampierre, Gravelines, Saint-Laurent et, bien sûr, du Blayais, l'ensemble des dispositions doivent être réexaminées. Quant à Fessenheim et au Tricastin, elles se trouvent à proximité d'un canal dont la ligne d'eau est au-dessus du niveau de leur plate-forme.

DÉPÊCHES

■ **BOSNIE** : le Serbe bosniaque Mitar Vasiljevic, quarante-cinq ans, inculpé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) pour crimes contre l'humanité commis dans l'est de la Bosnie entre mai 1992 et octobre 1994, a été arrêté mardi 25 janvier par la Force internationale de stabilisation en Bosnie (SFOR). - (AFP)

« Famille tranquille », « Obstacle évité », « Enfants en sécurité », ... : telles seraient les œuvres de Xsara Picasso, le nouveau monospace signé Citroën. ABS, quatre airbags, trois ceintures de sécurité trois points à l'arrière : tels sont les équipements qui témoignent de sa sécurité. Tout comme les appuis-tête arrière à deux positions, adulte ou enfant, et la commande de désactivation de l'airbag passager pour transporter un bébé dos à la route. Avant-gardiste ? Jusqu'à l'indication du verrouillage des sécurités enfant sur l'écran multifonction. Et enfin son imagination en matière d'équipements innovants, son génie d'habitabilité. Vous n'imaginez pas tout ce que Citroën peut faire pour vous.

CITROËN XSARA



www.citroen.fr
3615 CITROËN (1,29 F/mi)
CITROËN préfère TOTAL

12 GARANTIE 3 ANS/100 000 KM

CITROËN D'ABORD